

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2022

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2021
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



À L'ÉPREUVE DES CRISES

ENQUÊTE SUR LES BUDGETS
DES PLUS PRÉCAIRES



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE	13
LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EN TEMPS DE COVID-19	18
ÉVOLUTION DES PROFILS DES MÉNAGES RENCONTRÉS DURANT LA CRISE	26
LE BUDGET DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ FACE À LA CRISE	45
AU LENDEMAIN DE LA CRISE DU COVID-19, LE CHOC À VENIR DE L'INFLATION	76
ANALYSE DES BUDGETS PAR LES PERSONNES VIVANT LA PRÉCARITÉ	90
ENTRETIEN AVEC LAURENT BERGER	98
PROFIL GÉNÉRAL	104
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS ...	106
EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ	118
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	130
ANNEXES	145



SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES : Pascale Novelli, département enquêtes et analyses statistiques. **Camille Saint-Macary**, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). **Jean-Noël Senne**, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris-Saclay. **Raphaël Badaoui**, département enquêtes et analyses statistiques. **Raphaël Quartier**, assistant de recherche (IRD). **Juliette Desfosses**, assistante de recherche (IRD). **Résumé analytique :** Jean Merckaert, directeur Action et Plaidoyer France Europe, Daniel Verger, responsable pôle Études Recherches et Opinion. **Regards du Secours Catholique :** Guillaume Almeras, Daphné Chamard, Marie Drique, Laurent Giovannoni, Hadrien Legallet, Ninon Overhoff, Daniel Verger, Philippe Lefilleul. **Entretien :** Jean Merckaert et Benjamin Sèze. **Correction-révision :** Claire Bélet, Anne Mars, Le Champ rond. **Maquette :** Véronique Bliard, Guillaume Seyral, direction de la communication - Pôle production éditoriale. **Iconographie :** Elodie Perriot. **Photo de couverture :** Anthony Micallef/SCCF. **Fabrication :** Christine Sommerladt, Sandrine Routier - direction de la communication. **Impression :** Wagram éditions. **Tirage :** 7500 exemplaires. **Date de publication :** novembre 2022.



© G. KERHOU / SCOF

VÉRONIQUE DEVISE,
PRÉSIDENTE NATIONALE



© E. PERRIOT / SCOF

ADELAÏDE BERTRAND,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

ÉDITORIAL

Pour les personnes les plus vulnérables, chaque crise est une épreuve. Et chaque épreuve révèle l'essentiel de nos vies, comme l'état de notre société. C'est d'abord l'équilibre budgétaire qui est mis à l'épreuve, comme le documente notre rapport, en revenant sur l'impact de la crise sanitaire. Pour saisir la tension extrême dans laquelle se retrouvent les ménages que nous rencontrons, il ne suffit pas de constater la faiblesse de leurs ressources (niveau de vie médian de 548 € en 2021). Il faut en mesurer la variabilité qui, notamment en période de crise, fait basculer des ménages moins précaires dans la pauvreté. Il faut surtout la conjuguer à l'importance des dépenses pré-engagées (loyer, chauffage, téléphone...) qui pèsent 60 % de leur budget (contre 30 % dans la population générale), pour comprendre les privations quotidiennes et l'absence totale de marge de manœuvre. « *Il y a des besoins vitaux qu'on ne peut pas satisfaire, pour manger, pour se chauffer, pour se soigner parfois* », rapporte un groupe de personnes en situation de précarité engagées au Secours Catholique, dans le Rhône.

Dans ce contexte, il y a bien plus que le budget qui est mis à l'épreuve. À commencer par l'équilibre psychique : « *Nous avons une peur perpétuelle : est-ce que ce mois-ci, nous allons réussir à aller au bout ?* », « *Il ne peut pas y avoir de place pour les imprévus* ». Chaque choix de dépense devient cornélien : « *Tous les jours se pose la question : qu'est-ce que je paie en premier ?* ». Confrontées à ces choix impossibles, les personnes les plus démunies nous poussent à repenser à ce qui est prioritaire. Elles nous disent qu'il est essentiel d'être regardé comme une personne et non pas stigmatisé, de pouvoir vivre dignement, même dans la sobriété subie, de compter pour quelqu'un – certaines citent Dieu – et de nourrir leur spiritualité. Elles nous disent l'importance de pouvoir donner : donner du sens à sa vie, offrir à ses enfants l'opportunité d'une vie meilleure, « *réconforter d'autres mamans qui ne savent pas comment s'en sortir* ».

Les crises mettent enfin la cohésion de nos sociétés à l'épreuve. Car malgré les aides publiques qui ont pu atténuer le choc, les situations de grande pauvreté perdurent et mettent à mal notre devise républicaine. Elles constituent une restriction de liberté, quand le reste à vivre ne permet pas même de manger et de se chauffer, et surtout de se projeter dans l'avenir. Elles dénie l'égalité fondamentale entre êtres humains, censée se traduire en droits mais aussi en faits, en tenant l'engagement inscrit dans notre Constitution d'offrir à chacun « des conditions convenables d'existence ». Elles rendent difficile la fraternité, qui ne saurait se fonder sur de telles injustices.

La crise du Covid-19 n'en a pas fini de revenir, vague après vague, que déjà l'inflation menace de se transformer en déferlante sur les ménages les plus vulnérables. Il est encore temps d'éviter l'aggravation de leur situation. Pourvu que l'on place la dignité inaliénable de chaque être humain au cœur de nos choix politiques et de nos priorités. Nous sortirions collectivement grandis de ces épreuves si l'on permettait à chacun de s'extraire de la grande pauvreté. ■



En 2021, au Secours Catholique-Caritas France, 58 900 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont rencontré 938 600 personnes. Ce sont 491 200 adultes et 447 400 enfants qui ont ainsi été accompagnés.

Le recueil d'information annuel, réalisé *via* les fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, concerne 46 000 ménages en 2021 et permet l'étude des situations de pauvreté des personnes rencontrées cette même année.

CE RAPPORT COMPREND QUATRE PARTIES :

- un résumé analytique ;
- un dossier thématique qui porte cette année sur les budgets des ménages durant la crise Covid (étude décrite plus bas). Il intègre une analyse du vécu de la part de personnes concernées, rassemblées au sein de la plateforme de mobilisation citoyenne du Rhône ;
- l'interview de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, membre du Pacte du pouvoir de vivre, qui réagit au rapport et partage des pistes de réflexion ;
- le profil général qui se fonde sur l'enquête statistique annuelle et comprend 16 fiches décrivant les caractéristiques sociodémographiques, les situations face à l'emploi et les ressources et conditions de vie des ménages rencontrés.

Des études et des constats de terrain du Secours Catholique, ainsi que des exemples d'actions mises en œuvre et des propositions concrètes, sont intégrés : il s'agit des encadrés « Regards du Secours Catholique ».

Enfin, un glossaire, une description précise des données collectées et des tableaux de bord complémentaires se trouvent en annexe. Les principales infographies y sont également reprises.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Crise financière, crise sanitaire, guerre aux frontières de l'Europe, inflation, événements climatiques extrêmes... Nous sommes dans une ère d'incertitudes multiples, non sans conséquences sur le quotidien de chacun, sur le sens que chacun donne à sa vie, sur nos capacités à nous projeter vers l'avenir.

Mais nous ne sommes pas tous égaux pour y faire face. Pour celles et ceux qui n'ont aucun coussin d'amortissement, le choc peut être extrêmement douloureux. C'est le cas des personnes aux conditions de vie les plus précaires, qui ont été le plus durement affectées, sur le plan sanitaire comme sur le plan social et économique, par la crise née du Covid-19¹.

Voilà ce que nous enseigne ce rapport 2022 sur l'état de la pauvreté en France. Fort d'un projet de recherche dédié² et de l'analyse par un groupe de personnes ayant l'expérience de la précarité, il étudie l'impact de la crise du Covid sur les conditions de vie des personnes les plus pauvres. Un constat lourd d'inquiétudes, alors que le choc de l'inflation n'a pas encore produit tous ses effets.

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797670?sommaire=4928952>

2. Intitulé « Dynamiques de la pauvreté En France en temps de Covid-19 », ce projet financé par l'Agence nationale de la recherche est issu d'un partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'université Paris-Saclay et le CNRS. Il a permis de récolter des données uniques auprès d'un échantillon de plus de 8 700 ménages accueillis dans 45 équipes de 13 délégations du Secours Catholique, collectées en trois vagues, sur les profils et les budgets des ménages en situation de précarité rencontrés avant la crise sanitaire (de juin 2019 à février 2020), un an après (de juin 2020 à février 2021) puis deux ans après son émergence (de juin 2021 à février 2022).

UNE PHOTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Chaque année, à partir de son enquête statistique annuelle³ et de ses milliers d'informations collectées, le Secours Catholique propose dans son rapport une image de l'état de la pauvreté en France, à travers le prisme des personnes qu'il accueille (près d'un million en 2021). Le rapport 2022 confirme certaines caractéristiques récurrentes de la pauvreté dans notre pays, tout en pointant des évolutions.

LES RÉCURRENCES

Année après année, le rapport rappelle que la pauvreté a de multiples visages. En comparaison de l'ensemble des ménages vivant en France, ceux que rencontre le Secours Catholique présentent cependant certaines spécificités.

La première demande exprimée est l'écoute et l'accompagnement (60 % des ménages)

Cette demande vient avant même la demande d'aide pour se nourrir, confirmant l'importance, pour des personnes en difficulté, de pouvoir être écoutées, de se confier, de partager des expériences.

Une minorité d'adultes en couple (28 % en 2021, contre 52 % pour la population générale)

Parmi la majorité de ménages composés d'un seul adulte (72%), trois sur cinq vivent seuls et deux sur cinq sont des familles monoparentales. Les femmes sont surreprésentées, notamment parmi les adultes seuls avec enfants (88 %).

Les mères isolées sont le type de ménage le plus souvent rencontré

Elles représentent le quart des ménages que nous rencontrons (et plus encore parmi les femmes de nationalité française) : une part trois fois plus importante que dans la population générale, ce qui traduit la grande vulnérabilité de cette population. Les deux tiers d'entre elles vivent sous le seuil d'extrême pauvreté.

Le deuxième type de ménage le plus fréquemment rencontré, ce sont les hommes seuls (près du quart des ménages), dont la grande majorité sont au chômage ou inactifs. Leurs ressources financières sont très faibles, voire nulles pour 3/5^e des hommes seuls étrangers.

3. Des données collectées via les fiches statistiques anonymisées extraites de dossiers d'accueil que nos bénévoles remplissent en vue de l'accompagnement des personnes qu'ils rencontrent.

Les couples avec enfants sont le troisième type de ménage le plus fréquemment accueilli (près du quart encore). Près de six sur dix sont étrangers, avec un statut légal très précaire : plus d'un tiers des personnes de référence de ces ménages sont sans papiers et près d'un autre tiers sont en attente de régularisation de leur statut. Les trois quarts de ces couples subissent ainsi une situation d'inactivité, souvent sans droit au travail et sans autres ressources que la faible allocation pour demandeur d'asile (ADA), le cas échéant. Au total, 43 % de ces ménages ne perçoivent aucune ressource et le revenu médian des 57 % restants plafonne à 389 € par mois.

La forte précarité du logement

Près d'un ménage sur trois accueillis en 2021 n'avait pas accès à un logement stable. Après avoir augmenté de 9 points entre 2011 et 2019, cette part se stabilise. Principales victimes, les familles et ménages étrangers : près de six sur dix vivent en logement précaire, contre un ménage français sur dix.

LES TENDANCES

La part croissante des jeunes enfants vivant au sein de ménages dans l'extrême pauvreté

En 2021, 83 % des couples avec enfants vivaient sous le seuil d'extrême pauvreté et 28 % n'avaient même aucune ressource. 30 % des enfants de moins de 5 ans aidés par l'association vivaient dans une de ces familles sans aucune ressource (+ 2 points en un an).

La précarisation des étrangers

En hausse depuis dix ans, la part des personnes de nationalité étrangère s'établit à 50 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2021 (contre 77 % dans la population générale⁴). Les adultes étrangers sont principalement d'origine subsaharienne (36 %), européenne (26 %) et maghrébine (22 %). Leur statut légal est de plus en plus précaire (67 % ont un statut instable, contre 58 % en 2016), alors même que la durée de leur présence en France s'allonge et que leur niveau de français s'améliore (80 % maîtrisent le français contre 72 % en 2016). Le Secours Catholique est ainsi le témoin direct des conséquences souvent absurdes et inhumaines du durcissement continu des politiques publiques à l'égard des étrangers.

Une tendance au vieillissement

La majorité des adultes rencontrés reste jeune (41 ans d'âge médian), mais parmi les adultes de nationalité française, la part des plus de 60 ans est passée de 7 % en 2011 à 12 % en 2021.

Inactivité et chômage de longue durée en hausse

La part des personnes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni au chômage augmente depuis dix ans, au point de représenter 60 % des personnes rencontrées en 2021 (16 points de plus qu'en 2011). Cette évolution tient principalement à l'augmentation de la part d'étrangers sans statut légal stable. Inversement, la part des chômeurs est en baisse sur la dernière décennie (24 % en 2021), mais parmi eux, la part des chômeurs de longue durée (au chômage depuis au moins un an) est en forte augmentation (+ 10 points entre 2020 et 2021). Pour autant, le niveau d'études des personnes accueillies augmente depuis plusieurs années. Enfin 16 % des adultes rencontrés sont en formation professionnelle ou en emploi (dont les trois quarts en emploi précaire, c'est-à-dire hors CDI à temps plein).

Prévalence et augmentation du non-recours aux droits

En 2021, entre 29 % et 40 % des ménages accueillis au Secours Catholique ne touchaient pas le RSA, alors qu'ils y avaient droit. C'est le cas aussi pour les allocations familiales : 29 % des ménages éligibles ne les perçoivent pas. Alors que le gouvernement a fait de la lutte contre le non-recours une priorité, ces taux sont en hausse (+ 4 points en cinq ans). Parmi les ménages éligibles, le non-recours est plus fréquent chez les étrangers : 2 fois plus pour le RSA et 1,6 fois plus pour les allocations familiales.

DU BESOIN DE REGARDER LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES POUR MESURER LA PAUVRETÉ

Pour mesurer l'évolution de la pauvreté, la statistique publique étudie les ressources des ménages. Par souci de comparabilité avec les autres pays européens, on considère comme pauvres les personnes ayant un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (1 132 €⁵ en 2020) et comme extrêmement pauvres celles dont le

5. Source SRCV, issue de « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire ». Insee analyses, n° 77, paru le 14/10/2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6542073>

4. Insee, recensements de la population et estimations de population, 2021.

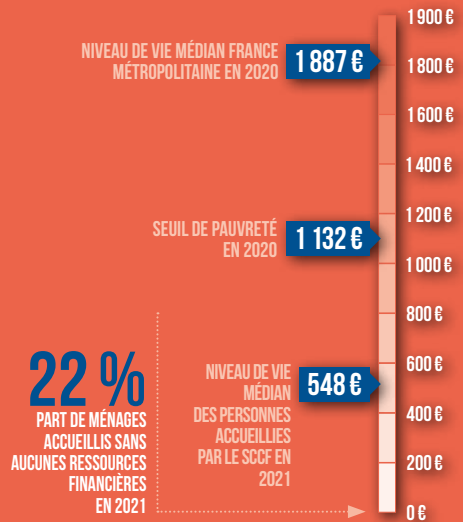
niveau de vie n'atteint pas 40 % du niveau de vie médian (755 € en 2020). Suivant cette mesure, en 2021, 93 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivaient sous le seuil de pauvreté et 69 %, sous le seuil d'extrême pauvreté.

Pour autant, cet indicateur ne dit rien de la composition des ressources. Ainsi, notre étude sur le budget des ménages (disposant de ressources) face à la crise sanitaire donne à voir, derrière la relative stabilité des ressources durant deux ans, une baisse des revenus issus de l'activité (et de la part des ménages qui en perçoivent) en partie compensée par une hausse de la part des ménages percevant des revenus de transferts (allocations-chômage notamment) ou d'autres prestations sociales.

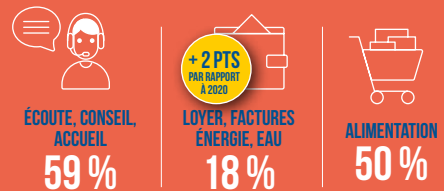
Surtout, le taux de pauvreté ne rend compte que de la moitié de l'équation budgétaire que les ménages doivent résoudre. L'autre moitié, ce sont les dépenses, et notamment celles sur lesquelles peu de marge de manœuvre existe à court terme, c'est-à-dire celles liées par un contrat (loyer, charges, assurances, frais scolaires...). Or ces dépenses pré-engagées absorbent en moyenne près de 60 % du revenu des ménages en situation de précarité, contre 30 % pour l'ensemble de la population vivant en France. Elles pèsent particulièrement lourd pour les femmes seules. Souvent incompressibles, ces dépenses ont vu leur poids s'alourdir mécaniquement pour les ménages dont les ressources ont chuté lors de la crise sanitaire : c'est particulièrement vrai pour ceux qui ont fait appel pour la première fois au Secours Catholique. Pour un quart d'entre eux, les dépenses pré-engagées sont progressivement venues absorber plus des trois quarts de leurs revenus !

Mesurée en niveau de vie arbitral – en soustrayant les dépenses pré-engagées au revenu disponible –, la pauvreté apparaît plus crûment et renforcée par la crise sanitaire. En niveau de vie arbitral, plus des trois quarts des ménages dont le budget a été étudié se situaient sous le seuil d'extrême pauvreté avant la crise (contre un peu plus de la moitié en niveau de vie usuel) et leur niveau de vie arbitral était en moyenne plus de 2 fois inférieur à ce seuil (contre un tiers inférieur en niveau de vie usuel). En prenant en compte le revenu arbitral, la

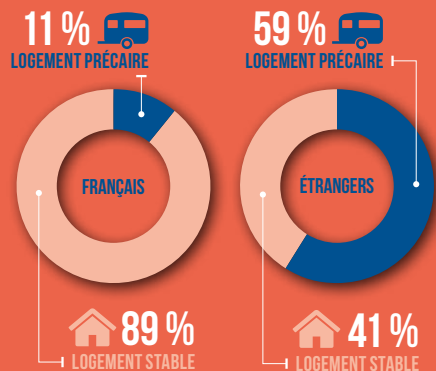
RESSOURCES MENSUELLES EN 2021



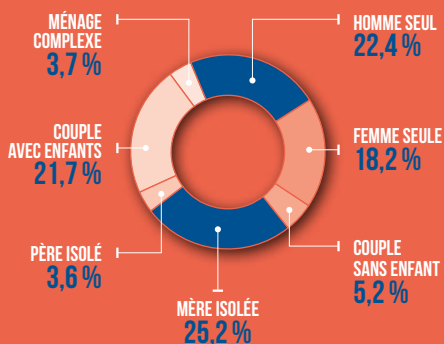
BESOINS EXPRIMÉS EN 2021



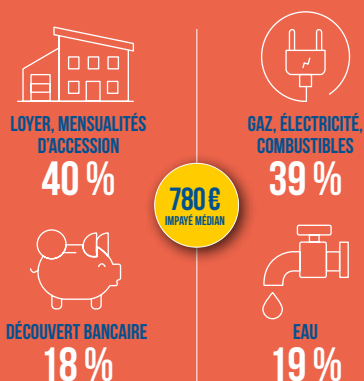
LOGEMENT 2021



TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2021



NATURE DES IMPAYÉS EN 2021



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

Âge	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
15 - 24 ANS	6 %	9 %
25 - 34 ANS	19 %	29 %
35 - 44 ANS	24 %	34 %
45 - 54 ANS	25 %	17 %
55 - 64 ANS	18 %	8 %
65 ANS ET +	8 %	3 %

moitié des ménages rencontrés considérés comme non pauvres basculent dans la pauvreté, voire dans l'extrême pauvreté.

Une fois l'ensemble des factures payées, un ménage sur deux de l'étude disposait de moins de 295 € par mois et par unité de consommation (UC) pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante. Le quart le plus pauvre des ménages accueillis pour la première fois au Secours Catholique avait un niveau de vie arbitraire inférieur à 100 €, par mois, deux ans après la crise, soit une perte de 35 € pour ce quartile par rapport à la situation d'avant crise.

Si on enlève d'autres dépenses quasi incompressibles (transport, pension alimentaire, dettes...), le tableau est encore plus sombre : deux ans après l'émergence de la crise, la moitié des ménages étudiés disposent d'un reste pour vivre de moins de 5 € par jour et par personne (ou 7,5 € par jour et par unité de consommation), soit une diminution de 0,5 à 1 € selon les ménages par rapport au niveau d'avant crise. Avec cela, il faut acheter à manger, des produits d'hygiène, s'habiller... Or le Secours Catholique estime la dépense minimale d'alimentation à au moins 7 € par jour et par personne. Deux ans après le début de la crise, 48 % des ménages rencontrés se retrouvent donc dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne (+ 3 points en deux ans). Difficile dès lors de payer les loisirs des enfants. voire impossible quand on a moins de 1,50 € par jour en reste pour vivre, comme un quart des ménages rencontrés. Le reste pour vivre d'un ménage sur cinq était même nul ou négatif, les contraignant à s'endetter pour couvrir leurs besoins de base !

Comme le souligne un récent rapport sénatorial⁶, le taux de pauvreté monétaire est trop centré sur les ressources et insuffisamment sur le coût de la vie et les privations qui en découlent. Aussi la mesure de la pauvreté en niveau de vie arbitraire est-elle nécessaire à la conception de politiques publiques mieux ajustées. C'est ainsi que les personnes concernées vivent la pauvreté. En témoignent ces extraits du texte produit, à l'issue de cinq séances d'échanges, par un groupe de personnes du Rhône que nous avons sollicitées pour analyser leur vécu : « *Nous*

6. Sénat, Mission d'information, « Rapport sur l'évolution et la paupérisation d'une partie des Français », septembre 2021.

sommes toujours tiraillés. Quand on a le RSA ou même moins parce qu'on était femme d'artisan ou d'agriculteur et qu'on n'a pas été déclarée, il faut toujours regarder son porte-monnaie. Nous ne savons jamais ce que nous allons pouvoir faire, c'est un stress existentiel qui colle à la peau. Il y a des besoins vitaux qu'on ne peut pas satisfaire, pour manger, pour se chauffer, pour se soigner parfois. Nous devons réfléchir sur ce qu'est la priorité pour ne pas tomber dans le rouge. Toute notre énergie est canalisée pour savoir ce qu'il faut acheter, quelles sont les promotions et où. Le fait que les dépenses se surajoutent augmente le stress. Et à un moment, on est financièrement dans le négatif. Il ne peut pas y avoir de place pour les imprévus.»

La faiblesse du revenu arbitral a bien d'autres répercussions dont un indicateur seul ne pourra jamais rendre compte. « *Nous avons une peur perpétuelle : est-ce que ce mois-ci, nous allons réussir à aller au bout ? Cette peur a contaminé le reste de notre vie.* » Ainsi, « *quand les parents souffrent, beaucoup s'isolent, il n'y a pas d'ambiance à la maison.* ». Ou : « *Dans la famille, [même si] il nous arrive de cacher les factures impayées pour préserver les enfants, ça prend beaucoup de place dans les conversations. Les enfants deviennent adultes avant l'âge.* » Ou encore : « *Nous dissimulons la pauvreté que nous vivons, on fait semblant que tout va bien en se maquillant, en s'habillant bien. On ne veut pas subir la pitié ou les donneurs de leçons. Personne ne sait si tu as faim, tout le monde sait quand tu sens bon. Nous faisons un déni de ce que nous vivons.* »

POLITIQUES PUBLIQUES : SI ON VOULAIT ÉLIMINER LA PAUVRETÉ, ON POURRAIT

L'analyse du budget des ménages rencontrés durant la crise sanitaire met en évidence des profils de précarité qui ont été diversement affectés par la crise.

D'un côté, le Secours Catholique a continué à accueillir des ménages déjà accompagnés par le passé, dont la pauvreté est plus chronique et qui sont mieux ciblés par les dispositifs de protection sociale, notamment lorsqu'il y a des enfants à charge au foyer. Les aides d'urgence mises en place par les pouvoirs publics ne sont sans doute pas étrangères, par exemple, au fait que la part des mères isolées, davantage ciblées par ces aides, a diminué au lendemain de l'apparition du Covid-19, tandis

DEUX ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE, 48 % DES MÉNAGES RENCONTRÉS SE RETROUVENT DANS L'INCAPACITÉ DE COUVRIR LEUR DÉPENSE ALIMENTAIRE QUOTIDIENNE (+ 3 POINTS EN DEUX ANS).

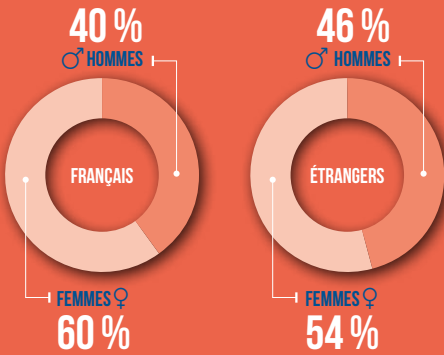
que la part de femmes seules augmentait nettement. Les aides perçues, bien que transitoires, cumulées à un accompagnement plus régulier par les travailleurs sociaux, ont joué leur rôle de filet de sécurité et permis d'éviter une détérioration de conditions de vie déjà très précaires. Cependant, les revenus d'activité de ces ménages ne sont pas parvenus à retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire et ils n'ont été que partiellement compensés par les transferts et prestations sociales.

D'un autre côté, la part de ménages accueillis pour la première fois au Secours Catholique a augmenté nettement, passant de 69 % avant la crise à 75 % ensuite. Ces ménages, peu habitués à solliciter les associations, ont été fragilisés par la pandémie. Ce sont plus souvent des personnes seules et sans enfant, le plus souvent d'âge supérieur à 50 ans, en activité, ayant un niveau de vie plus élevé (entre 2019 et 2020, le niveau de vie médian passe, en euros constants, de 715 € à 730 €), mais faisant face à une baisse plus forte des revenus d'activité (chômage ou emploi), à des niveaux d'impayés plus élevés et ayant probablement moins bénéficié des dispositifs d'aide.

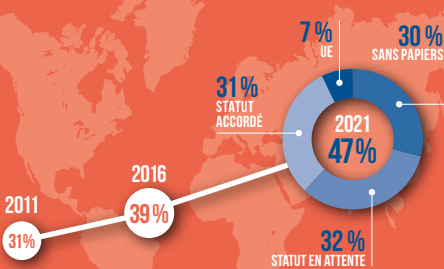
Les femmes seules, en particulier, ont vu leur budget, déjà très contraint, fortement déséquilibré par les pertes de revenus engendrées par la crise sanitaire. Cela peut s'expliquer, pour les femmes actives, par le fait qu'elles occupent plus fréquemment des emplois précaires, davantage détruits pendant la crise. Quant aux retraitées, elles perçoivent de faibles pensions qui couvrent difficilement leurs dépenses de logement.

Autre population peu ou mal servie par l'action publique, les étrangers au statut légal instable (en attente de

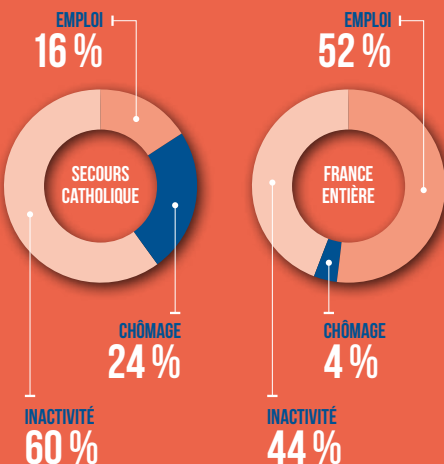
SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL EN 2021



STATUT D'ACTIVITÉ / INACTIVITÉ EN 2021



régularisation, personnes déboutées du droit d'asile ou sans-papiers) ont vu leurs difficultés accentuées par la crise sanitaire : perte de liens sociaux, difficulté d'accès aux réseaux de solidarité habituels, complication des démarches administratives, impossibilité de travailler même de manière informelle. Au lendemain de la crise sanitaire, beaucoup se sont tournés vers nous pour la première fois (une part en hausse de 10 points).

Au total, notre étude est porteuse d'un enseignement positif : les politiques publiques ont la capacité de cibler les ménages repérés comme à risque d'être étranglés financièrement. Autrement dit, une politique volontariste pourrait éliminer la grande pauvreté dans notre pays, qui s'y est d'ailleurs engagé d'ici 2030 auprès des Nations unies. Ce n'est pas, à ce stade, le choix qui a été opéré : les populations ciblées par les aides ont certes survécu à la crise sanitaire, mais en sont ressorties appauvries (ainsi, le niveau de vie mensuel médian des mères isolées de notre étude est passé de 730 € avant le Covid à 710 € deux ans après). Et les mesures prises ont laissé de côté des populations dont la crise a révélé la grande vulnérabilité. Déstabilisés par l'impact de la crise sur leurs ressources financières déjà fragiles, certains ménages dont on pouvait penser que la situation de précarité serait transitoire se retrouvent dans une pauvreté qui pourrait devenir chronique, au regard du poids des dépenses contraintes accru par l'inflation.

CHRONIQUE D'UN DRAME SOCIAL ANNONCÉ

Aucune marge de manœuvre

Après deux années de crise sanitaire, la moitié des ménages rencontrés par l'association étaient déjà dans l'incapacité de couvrir leurs besoins les plus essentiels comme l'alimentation. Les frais liés au logement absorbent plus de la moitié des ressources perçues par les ménages que nous rencontrons. Logiquement, le loyer et l'énergie sont donc les deux principaux postes d'impayés (respectivement 40 % et 39 % des ménages en impayés) en 2021. Et les demandes d'aide au paiement du loyer, des factures d'énergie ou d'eau sont en augmentation (+ 2 points en un an). Ces ménages vivent de nombreuses privations dans l'alimentation, la qualité et le confort des logements, les déplacements, etc.

Le groupe du Rhône évoque de façon concrète les trésors d'ingéniosité dont ils doivent faire preuve pour

PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS À L'INFLATION, LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES ONT DES BUDGETS TELLEMENT CONTRAINTS QUE LA MOINDRE HAUSSE DES DÉPENSES D'ALIMENTATION OU D'ÉNERGIE LES FAIT BASCULER DANS LE ROUGE. OR LES AIDES NE SONT PAS À LA HAUTEUR. LES MINIMA SOCIAUX ONT ÉTÉ REVALORISÉS DE 4 % EN JUILLET 2022, EN DEÇÀ DE L'INFLATION.

tenir les deux bouts, apportant ainsi un démenti cinglant à celles et ceux qui accusent les ménages modestes de mal gérer leur budget. Il faut « être des mathématiciens du quotidien ». Ainsi, « les grandes surfaces ne sont pas toutes sur les mêmes tarifs. On les étudie avant grâce aux catalogues. On regarde le prix au kilo. Avant de venir à la caisse, on calcule le prix de ce qu'il y a dans notre caddie pour enlever des articles au cas où ».

Quand l'équilibre du budget tient à 10 € près, aucune marge n'existe.

Le choc de l'inflation et l'insuffisance des compensations annoncées

L'inflation atteint en 2022 des niveaux inédits depuis trente ans (6,5 % sur un an, en juin 2022). Celle sur les denrées alimentaires pourrait frôler les 12 % à la fin de l'année, selon l'Insee. Pour 2023, même si l'explosion des prix de l'énergie reste fortement absorbée par la dépense publique, la facture des particuliers va augmenter de 15 %, soit une hausse moyenne de 20 € par mois pour l'électricité et 25 € par mois pour le gaz, une moyenne qui masque des augmentations nettement supérieures pour les clients dont la facture n'est pas indexée aux tarifs réglementés.

Les ménages les plus modestes sont particulièrement exposés à cette inflation⁷. Leurs budgets sont tellement

contraints que la moindre hausse des dépenses d'alimentation ou d'énergie les fait basculer dans le rouge. Or les aides annoncées ne sont pas à la hauteur. Les minima sociaux ont été revalorisés de 4 % en juillet 2022, en deçà de l'inflation, ce qui signifie un appauvrissement des allocataires. Pour 2023, le montant de la prime inflation variera entre 100 et 200 € en fonction des revenus des ménages, selon la Première ministre.

Comment les ménages rencontrés par le Secours Catholique survivront-ils dans de telles conditions ? Avant même le choc de l'inflation, leurs efforts ne suffisaient pas à maîtriser les factures d'énergie : « La période d'hiver, c'est celle que je redoute le plus. Il y a l'angoisse de la prochaine facture, même si nous mettons tout en œuvre pour diminuer la consommation. Parfois, on finit par ne plus chauffer l'appartement du tout, ou chauffer une seule pièce. Nous sommes mal chez nous. Nous ne pouvons inviter personne, il fait trop froid. C'est la vie sociale qui s'amenuise. »

La sobriété à laquelle invite le gouvernement, ils la pratiquaient déjà : « Un ménage de deux personnes de notre groupe fait tourner la machine à laver une seule fois par mois. Les sous-vêtements sont lavés à la main entre-temps. »

Le Secours Catholique témoigne du combat quotidien pour garder sa dignité que représente la vie dans la grande pauvreté. Les choix impossibles auxquels sont confrontés les plus pauvres, particulièrement en période de crise, nécessitent de mettre en place des mesures protectrices pérennes et d'un montant suffisant pour permettre aux personnes de vivre dignement. ■

7. Pour plus de détails, voir Insee, « Éclairage : selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », note de conjoncture *Guerre et prix*, juin 2022.



RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

LE RÔLE DU POLITIQUE

Le Secours Catholique n'a pas pour projet de contribuer à gérer la pauvreté, il vise à ce que les personnes en sortent. À partir de son engagement à leurs côtés, sur le terrain, le Secours Catholique appelle aussi à une action publique déterminée pour combattre la pauvreté et ses causes.

Notre pays, notre monde font face à des défis inédits. Après la crise sanitaire surgit le choc de l'inflation, sur fond de conflits et de dégradation accélérée de « notre Maison commune ». L'incertitude se traduit, chez beaucoup, en inquiétude. Ce contexte invite nos responsables politiques à assumer la gravité et la noblesse de leur fonction, afin que notre société traverse ces tempêtes en restant soudée, solidaire, en veillant à conserver tout le monde à bord, à commencer par les plus vulnérables. Trois mots-clés doivent les guider : rassembler, protéger, anticiper.

1/ RASSEMBLER

Les périodes de forte incertitude sont propices au succès de discours simplistes, à la recherche de boucs émissaires. La responsabilité première de nos dirigeants, comme des leaders d'opinion, est précisément de s'en garder.

Car ces discours font mal. Les personnes que le Secours Catholique rencontre disent souffrir de bien autre chose que de privations matérielles : le regard des autres, la honte envers ses propres enfants, la perte de confiance en soi, le sentiment de rejet, l'isolement.

Nous attendons de nos responsables politiques un discours de confiance envers chacune et chacun, une recherche de cohésion sociale et de promotion des capacités de chaque personne, et non un discours de

division ou de stigmatisation. En particulier, nous les appelons à se convaincre et à convaincre de ce que :

Vivre dans la pauvreté n'est pas un choix ni une fatalité

Le Secours Catholique est favorable à toutes les politiques qui permettront aux chômeurs de longue durée, aux allocataires du RSA d'accéder à des opportunités, ou de lever les freins à un retour à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, conditions de travail adaptées...), à celles qui donneront aux départements les moyens d'accomplir leur mission d'accompagnement des personnes.

Mais non à un discours du contrôle permanent, qui jugerait les plus pauvres comme seuls responsables de leur situation et devant faire, sans cesse, la preuve de leur bonne volonté moyennant des travaux d'intérêt général pour la collectivité. Rappelons qu'il y a 350 000 emplois vacants (Dares, 2022) pour près de 5 millions de chômeurs.

Plutôt que l'expérimentation annoncée dans dix départements concernant les « contreparties » au RSA, principe que nous refusons, nous demandons un doublement du budget insertion des départements, après des années de baisse, afin de faire du droit à l'accompagnement dans la confiance une réalité. Cela seul permettrait de sortir de la fatalité du chômage et de la pauvreté.

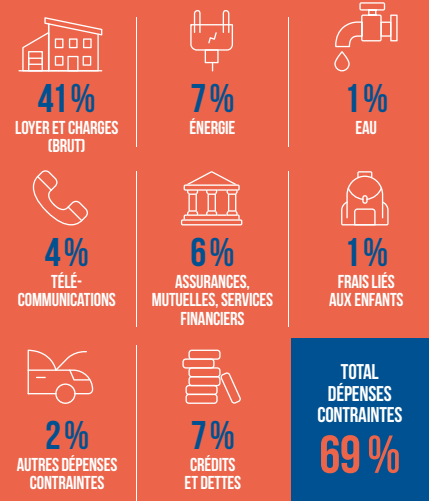
Les personnes migrantes ne sont en rien responsables des problèmes du pays

Le Secours Catholique rencontre au quotidien des hommes, des femmes, des enfants souvent dotés d'un courage exceptionnel, désireux de trouver leur place et de contribuer avec toute leur énergie à la vie de notre pays. Mais ils se heurtent à des murs administratifs, ils sont enfermés dans des impasses,

ENQUÊTE BUDGET

PARTS DES DÉPENSES CONTRAINTEES DANS LE REVENU

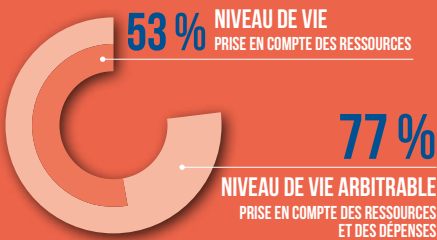
DISPONIBLE 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



ENQUÊTE BUDGET

TAUX D'EXTRÊME PAUVRETÉ (SEUIL À 40%)

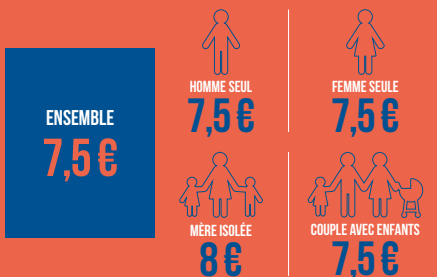
2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



ENQUÊTE BUDGET

« RESTE POUR VIVRE » JOURNALIER MÉDIAN PAR UC SELON LE TYPE DE MÉNAGE

2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



souvent contraints à des conditions de vie indignes. La politique visant à rendre la vie toujours plus impossible aux personnes étrangères, pour les dissuader de venir ou de rester, aboutit à des conséquences inhumaines, elle est absurde. Car ce durcissement continu des politiques migratoires n'est en rien la réponse à une analyse des besoins.

Aussi, plutôt que d'élaborer une énième loi restrictive sur le sujet, notre pays gagnerait-il à créer les conditions d'un débat plus serein, à l'instar de pays comme l'Espagne ou l'Allemagne, qui préparent des mesures de régularisation ou d'accueil de personnes étrangères.

Le Secours Catholique attend de la France qu'elle élargisse les possibilités pour les personnes étrangères présentes sur le territoire d'accéder à un statut stable, en particulier par le travail. Il s'agit d'un enjeu d'intérêt général, d'une façon efficace de combattre la grande pauvreté, de répondre à certaines difficultés de recrutement sur le marché de l'emploi et d'introduire de la fluidité dans des dispositifs d'hébergement d'urgence aujourd'hui saturés. Il s'agit aussi de reconnaître les compétences et les capacités des personnes migrantes de contribuer à la création de richesses, de services et de relations fraternelles dans notre pays.

2/ PROTÉGER

Face à la répétition des crises, et aujourd'hui à l'inflation qui frappe de manière beaucoup plus violente celles et ceux qui n'ont aucune marge budgétaire, aucun coussin d'amortissement, le sort des plus pauvres doit servir de boussole à nos responsables politiques. Mais cette boussole, notre rapport le montre, ne peut reposer uniquement sur l'analyse des revenus. En ce sens, le Secours Catholique appelle le gouvernement à :

- mesurer l'impact de toutes les décisions de politiques publiques sur les plus pauvres, en concentrant la vigilance sur les derniers déciles de revenus, trop souvent hors des radars ou en situation de non-recours aux aides ;

- **se doter d'un outil annuel de mesure de la pauvreté en niveau de vie arbitral**, en s'appuyant sur l'Insee, afin de compléter la production actuelle du taux de pauvreté, qui ne rend pas compte des contraintes que les dépenses pré-engagées exercent sur les ressources ;

- **se donner pour cap de garantir à chaque ménage un revenu minimum arbitral permettant de sortir de la grande pauvreté ou de ne pas y tomber**, pour que chacun puisse contribuer sans crainte du lendemain à la société. Le revenu arbitral médian des Français s'élevant à 40 € par jour par unité de consommation⁸, nous estimons que le revenu minimum arbitral devrait tendre vers 24 € (taux à 60 % du revenu médian), et a minima être garanti à hauteur de 16 € par jour et par unité de consommation (taux à 40 %). L'éradication de la grande pauvreté est l'objectif de développement durable n°1, objectif que la France s'est engagée devant l'ONU à atteindre d'ici 2030. Cela suppose d'agir à la fois sur les ressources et les dépenses ;

- **côté ressources, augmenter le pouvoir de vivre des ménages** les plus modestes et pour cela :

- **l'accès à un emploi et à un salaire décent** : créer les conditions pour rendre effectif le droit à l'emploi des chômeurs de longue durée et pour permettre l'obtention d'un salaire décent. En ce sens, il est nécessaire de revaloriser les salaires des personnes engagées dans les emplois de services à la personne (avec une prime de compensation pour les horaires éclatés), dans les métiers du soin, de l'accompagnement, dans tous les postes de « première ligne » essentiels au bon fonctionnement de la société,

- **relever les minima sociaux** dès à présent à hauteur de 40 % du revenu médian (755 €), les réindexer – ainsi que les APL – sur l'inflation (à l'image du Smic) et faire accéder au RSA, sous

NOUS ATTENDONS DE NOS RESPONSABLES POLITIQUES UN DISCOURS DE CONFIANCE ENVERS CHACUNE ET CHACUN, UNE RECHERCHE DE COHÉSION SOCIALE ET DE PROMOTION DES CAPACITÉS DE CHAQUE PERSONNE, ET NON UN DISCOURS DE DIVISION OU DE STIGMATISATION.

conditions de ressources, les 18-25 ans et les personnes étrangères dès l'obtention d'un titre de séjour. Fixer les minima sociaux à un niveau décent, ce n'est pas du curatif comme on l'entend parfois : c'est aussi du préventif pour prévenir des chutes dont il est souvent difficile de se relever, voire un investissement social permettant de se projeter vers l'activité et l'emploi,

- **engager une politique déterminée contre le non-recours aux prestations sociales**. Fort de son rapport « Non-recours, une dette sociale qui nous oblige », le Secours Catholique compte s'engager dans :

- l'expérimentation Territoires zéro non-recours, concept dont le Secours Catholique est à l'origine, en insistant notamment sur le rôle délétère des sanctions qui finissent par dissuader des allocataires d'accéder à leurs droits,
- la réflexion autour de l'automatisation du versement des prestations, avec trois points de vigilance
 - le risque de multiplier les trop-perçus ou les ruptures de droits, le risque d'appauvrissement de certains allocataires en cas de fusion de certaines prestations, le risque de déshumaniser davantage la relation à l'administration,

- **à défaut d'un relèvement suffisant des minima sociaux et des bas salaires**, qui permettrait un soutien global des revenus et non un fléchage de

8. Estimation réalisée à partir du dernier seuil connu concernant l'année 2017 revu de l'inflation.

la dépense, le Secours Catholique attend :

- **un soutien financier pour l'alimentation** à destination des ménages en situation de précarité à hauteur de 50 € par mois et par personne, comme s'y est engagé l'actuel gouvernement durant la campagne électorale du printemps 2022,
- **l'augmentation du chèque énergie** à hauteur de 700 € (soit le tiers de la facture moyenne des Français, avant le pic inflationniste attendu), contre 150 € à 200 € actuellement, et son indexation sur le tarif réglementé de vente de l'électricité. Le public bénéficiaire devrait être élargi aux trois premiers déciles de revenu, comme le chèque exceptionnel en cette fin d'année, dès lors que 12 millions de personnes souffrent de précarité énergétique,
- **la revalorisation des APL et de son forfait charges** après des années de coupes budgétaires et de décrochage entre le montant de l'aide et l'évolution réelle de la dépense de logement ;

- côté dépenses, veiller à l'accessibilité des biens et services essentiels, en particulier :

- **l'accès à un logement décent, pérenne et abordable**, alors que son coût est trop souvent rédhibitoire au regard de budgets très restreints, ce qui suppose :
 - dans le parc social, une augmentation de l'offre de logements dans le cadre d'une programmation budgétaire pluriannuelle (production de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 logements locatifs très sociaux) et un renforcement des subventions de l'État au logement social conjugué à une augmentation des attributions aux ménages prioritaires (notamment les bénéficiaires du Dalo et les ménages à faibles ressources),
 - dans le parc privé, la généralisation rapide de l'encadrement des loyers à l'ensemble des agglomérations tendues,
 - le renforcement des fonds de solidarité pour le logement (FSL) et du fonds d'indemnisation des propriétaires bailleurs afin qu'en cas d'impayé, aucune expulsion locative ne soit exécutée sans solution de relogement,
 - dans l'attente que l'accès au logement pour tous

FACE À LA RÉPÉTITION DES CRISES, ET AUJOURD'HUI CELLE DE L'INFLATION QUI FRAPPE DE MANIÈRE BEAUCOUP PLUS VIOLENTE CELLES ET CEUX QUI N'ONT AUCUNE MARGE BUDGÉTAIRE, AUCUN COUSSIN D'AMORTISSEMENT, LE SORT DES PLUS PAUVRES DOIT SERVIR DE BOUSSOLE À NOS RESPONSABLES POLITIQUES.

devienne une réalité, le maintien d'une offre d'hébergement inconditionnelle adaptée en quantité et en qualité aux besoins des personnes sans-abri de chaque territoire,

- **l'accès digne à une alimentation de qualité**, notamment en veillant à ce que les collectivités fournissent une alimentation durable accessible dans les cantines, avec des tarifs adaptés aux ménages aux revenus modestes. L'inflation actuelle est parfois déjà répercutée sur les tarifs de la restauration collective, qui subit une hausse moyenne des coûts d'approvisionnement de 10 %.

Ces mesures ont un coût budgétaire, mais elles sont aussi un bénéfice pour la société, qui gagnera en cohésion, en contribution de chacun à la vie sociale, et qui économisera en coûts de réparation des maux associés à la pauvreté (notamment en matière de santé). Par ailleurs, les renoncements, ces dernières années, à certaines rentrées fiscales significatives, de même que l'enrichissement rapide de certains acteurs économiques à la faveur de la hausse des prix, suggèrent l'existence de réelles marges de manœuvre. Le gouvernement a fait la preuve de sa capacité à mobiliser des moyens exceptionnels autour d'objectifs prioritaires. La lutte contre la pauvreté le deviendra-t-elle comme nous le souhaitons ?

3/ ANTICIPER

La responsabilité de nos dirigeants, c'est aussi de préparer l'avenir. Le Secours Catholique alerte depuis dix ans sur l'urgence de la transition énergétique, de façon que le coût croissant de l'énergie ne se transforme pas en piège pour les plus pauvres⁹. Nous y voilà.

Faute de politiques suffisamment déterminées et ciblées sur les plus modestes, les ménages mal isolés sont déjà dans l'incapacité de se chauffer correctement et la hausse des prix va empirer la situation. Les personnes mal reliées aux réseaux de transport en commun, ou éloignées des bassins d'emploi, faute d'alternative accessible à la voiture thermique, se retrouvent drastiquement limitées dans leur mobilité, y compris pour se faire soigner, accéder à leurs droits, aller au travail ou chercher un emploi.

Le Secours Catholique attend de l'action publique un sursaut afin d'accélérer la transition écologique en veillant à ce qu'elle soit pour les ménages précaires et modestes une opportunité et non un piège :

- renforcer les politiques publiques de rénovation globale et performante des logements et cibler l'effort de rénovation sur les plus modestes :

- augmenter le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et notamment du programme de rénovation performante ciblé sur les propriétaires modestes (Ma prime rénov' sérénité)¹⁰,
- déployer un accompagnement social, technique et financier des ménages les plus fragiles dans la rénovation de leur logement avant, pendant et après les travaux. Inspiré du programme 1DigneToit expérimenté par le Secours Catholique et Réseau éco-habitat dans les Hauts-de-France, le volet social de Mon accompagnateur rénov' doit être gratuit pour les propriétaires les plus modestes et financé à hauteur de 7 500 € par logement,

- opérationnaliser l'interdiction de location des passoires thermiques grâce à des aides à la rénovation performante ciblées sur les propriétaires bailleurs privés les plus modestes via un mécanisme de primes supplémentaires versées par l'Anah pour qu'ils puissent rénover leur logement avec un reste à charge zéro ;

- **faire vivre le droit à la mobilité durable accessible à tous**, dans un contexte où la hausse des prix du carburant et la création de zones à faibles émissions (ZFE), nécessaire à la qualité de l'air, renforcent la nécessité pour de nombreux ménages d'accéder à un mode de transport moins polluant :
 - renforcer les alternatives à la voiture individuelle (investissements sur le train, les transports du quotidien, le vélo, la tarification),
 - renforcer les aides à l'achat de véhicules plus propres pour les ménages les plus vulnérables et mettre en place une logique de guichet unique pour limiter l'avance des frais,
 - doter les Maisons France Service d'une mission d'accompagnement en mobilité.

Sur tous les sujets, il s'agit de mettre l'accent et les moyens nécessaires sur l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté pour leur donner confiance en l'avenir et leur permettre de s'engager sur un chemin où elles auront leur place et les capacités de contribuer à la société. Cela passe par des formations accessibles, par l'accès à des emplois ou des activités dignes et rémunératrices, par un accueil ouvert à tous, humain et fraternel, à assurer par les pouvoirs publics avec la contribution de tous les acteurs de la société. Et si on essayait ? ■

9. Cf. la revue *Projet*, « Transition énergétique : un piège pour les pauvres ? », n°334, juin 2013.

10. Actuellement, pour les ménages très modestes au sens de l'Anah, la subvention se limite à 50 % des travaux HT avec un plafond limité à 15 000 €. Il est nécessaire de rehausser ce plafond et la part de financement de l'Anah, afin que ces ménages puissent avoir un reste à charge minime.

LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EN TEMPS DE COVID-19

Il est aujourd'hui communément admis que les ménages aux conditions de vie les plus précaires ont été les plus durement affectés par la crise multidimensionnelle qu'a engendrée l'épidémie de Covid-19. Tout d'abord, sur un plan strictement sanitaire, les populations précaires ont été plus exposées au virus et à ses formes graves. Ce constat s'explique notamment par la densité de leurs zones d'habitation, l'exiguïté de leurs logements, un état de santé dégradé et un plus faible recours aux soins, ou encore par la nature des emplois occupés, souvent peu concernés par le télétravail.

Pour des raisons similaires mais également liées à leur statut vis-à-vis de l'emploi, à leurs secteurs d'activité ou à des contrats de travail très souvent instables, les ménages les plus précaires ont parallèlement été les plus touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise. Les résultats des enquêtes EpiCov, conduites par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et portant sur les effets du premier confinement montraient déjà des effets inégaux selon la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de vie¹. 30 % des ménages du quintile de niveau de vie le plus pauvre considéraient que leur situation financière s'était dégradée, contre 11 % dans le quintile le plus aisé. L'arrêt total de l'activité a essentiellement touché les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce, et les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées telles que les ouvriers et les employés. ...

1. Insee, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », Portrait social, 2020.

2. P. Givord, J. Silhol, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », Insee première, n°1822, octobre 2020.





ÉVOLUTION DES PROFILS DES MÉNAGES RENCONTRÉS DURANT LA CRISE	P. 26
LE BUDGET DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ FACE À LA CRISE	P. 45
AU LENDEMAIN DE LA CRISE DU COVID-19, LE CHOC À VENIR DE L'INFLATION	P. 76

... En parallèle, les pertes d'emploi ont d'abord touché les contrats les plus précaires. 715 000 emplois avaient déjà été détruits au premier semestre 2020, principalement dans l'intérim, et nombre de contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés. Ce n'est qu'au quatrième trimestre 2021, soit près de deux ans après l'émergence de la crise, que l'emploi salarié renouait avec son niveau d'avant crise³.

Ces impacts négatifs de la crise sanitaire sur la situation socio-économique des ménages pourraient avoir des conséquences de long terme. La contraction prolongée de l'activité économique au niveau national suivie d'une reprise aujourd'hui entravée par un contexte international que caractérisent des crises multiples et le retour de l'inflation pourraient en outre continuer de toucher en premier lieu les ménages les plus fragiles. L'Insee souligne en effet que ces ménages souffrent généralement davantage de crises longues, qui entraînent non seulement moins de retours vers l'emploi des allocataires de minima sociaux, mais également de nouvelles entrées dans ces dispositifs de salariés au chômage de longue durée, en intérim ou en contrat court, ou de travailleurs indépendants⁴.

Ainsi, alors que la crise a agi dès son émergence comme un puissant révélateur des inégalités socio-économiques et territoriales préexistantes, elle pourrait désormais avoir contribué à les creuser plus encore. Dans un entretien à *L'Obs* en 2021⁵, la prix Nobel d'économie Esther Duflo s'inquiétait de cette « machine inégalitaire » et conjecturait une sortie de crise en forme de K, à savoir une chute brutale suivie d'une reprise soutenue pour certains et d'un décrochage pour d'autres. Il en découlerait un accroissement de l'intensité de la pauvreté chez des ménages auparavant très précaires, mais également une entrée dans la pauvreté de nouveaux profils de ménages qui en étaient à la frontière ou que la crise a plus fortement exposés.

Les mesures exceptionnelles à destination des entreprises et des ménages, mises en place par les pouvoirs

ALORS QUE LA CRISE A AGI DÈS SON ÉMERGENCE COMME UN PUISSANT RÉVÉLATEUR DES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET TERRITORIALES PRÉEXISTANTES, ELLE POURRAIT DÉSORMAIS AVOIR CONTRIBUÉ À LES CREUSER PLUS ENCORE.

publics dès le début du premier confinement et prolongées jusqu'au premier semestre 2021, ont certes contribué à atténuer l'impact de la crise sanitaire. Selon l'Insee, le taux de pauvreté monétaire serait ainsi resté relativement stable en 2020⁶. Dans le même temps, l'institut soulignait que ces indicateurs monétaires ne suffisent pas à rendre compte de toutes les situations de pauvreté, et qu'il était possible que la crise sanitaire ait eu un effet plus marqué sur les ménages les plus fragiles, qui ont moins souvent bénéficié des dispositifs d'urgence et que leurs situations de précarité rendent parfois invisibles au regard de la statistique publique. En effet, ces dispositifs tels que les indemnités d'activité partielle ont très peu ciblé les emplois précaires, les indépendants et les personnes sans emploi. D'autres aides exceptionnelles comme l'aide de solidarité aux familles se sont avérées insuffisantes pour protéger les ménages les plus modestes. L'aide aux travailleurs précaires, d'un montant resté inférieur au seuil de pauvreté, ne s'adressait qu'aux travailleurs ayant travaillé plus de 60 % du temps en 2019. Nombre de personnes aux statuts les plus précaires, dont l'accès aux droits, au logement et aux mécanismes de protection sociale sont limités, n'ont finalement pas été concernées par ces mesures. Parallèlement, une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) montrait que le sentiment de pauvreté avait progressé de 9 points en cinq ans, pour atteindre 17 % en 2019, tandis qu'un quart des ménages interrogés estimaient qu'ils pourraient devenir pauvres au cours des cinq prochaines années⁷.

3. Insee, « Estimation flash de l'emploi salarié », *Informations rapides*, n°34, février 2022.

4. Insee, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire », art. cité.

5. Entretien d'Esther Duflo à *L'Obs*, « Les pauvres sont les grands perdants de la crise », 11 février 2021.

6. Insee, « Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités », *Insee analyses*, n°70, novembre 2021.

7. Crédoc, enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », étude pour l'Onpes, 2019.

Une note d'étape de France Stratégie, organe de réflexion rattaché au cabinet du Premier ministre et chargé de conduire l'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, soulignait déjà en 2020 les effets profonds que pourrait avoir la crise sanitaire sur la pauvreté à court, moyen et long termes, et les « trous » dans la maille des politiques publiques⁸. Ses experts estiment que les politiques gouvernementales ne répondent que très partiellement aux besoins en matière de lutte contre la pauvreté que la pandémie a générés puis révélés. Si les plans d'urgence ont joué temporairement le rôle de stabilisateur, ils n'ont que très peu pris en compte les personnes déjà fragiles ou structurellement moins bien couvertes. Ce constat est partagé par l'Observatoire des inégalités qui souligne l'importance de différencier le court et le long termes, ainsi que les différents degrés de pauvreté que la crise pourrait avoir fait émerger⁹. Selon les mots de la fondation Abbé-Pierre, la mise sous perfusion temporaire de l'économie pourrait avoir joué l'effet d'une bombe à retardement. L'arrêt des aides d'urgence, associé à une baisse des revenus, à une activité qui peine à se relancer pleinement et à la hausse de l'inflation, pourrait ainsi acter le décrochage des personnes au statut déjà précaire, tout en faisant basculer dans la pauvreté de nouvelles catégories d'individus qui en étaient relativement éloignées jusqu'alors.

Tout en alertant sur les effets potentiellement délétères de la crise sur la pauvreté, l'Observatoire des inégalités s'inquiétait du manque de statistiques permettant d'évaluer les dynamiques à l'œuvre. La plupart des statistiques nationales sur le sujet sont en effet produites à partir des données fiscales ou de logement, ou issues d'enquêtes ponctuelles complexes, dont le traitement et l'analyse prennent parfois plusieurs années. Par ailleurs, les personnes les plus précaires sont très mal représentées dans ces données, en raison de l'instabilité voire de l'absence de domicile, du non-recours aux prestations sociales ou de la fragilité de leur statut socio-économique et légal, si bien que la statistique publique a souvent du mal à appréhender précisément, et avec une réactivité suffisante, l'ampleur de la pauvreté et de l'exclusion au

sein de populations que cette même pauvreté contribue à invisibiliser. Pourtant, il existe un besoin urgent de répondre à cette demande pour mettre en place des réponses adaptées. Les associations sont dans ce contexte un baromètre précieux. Ce sont elles qui, les premières, avaient sonné l'alarme sur la vague montante de la précarité, notamment au regard de l'explosion des demandes d'aide d'urgence qui leur ont été adressées durant les premiers mois de la crise sanitaire. Cependant, peu d'entre elles disposent à la fois des informations et des ressources nécessaires pour répondre à cet objectif.

À cet égard, le Secours Catholique-Caritas France, en publiant chaque année son rapport statistique à partir de données collectées auprès des ménages accueillis par ses équipes, contribue à informer en temps réel sur les caractéristiques et l'évolution de la pauvreté en France. Le rapport de l'année passée portait sur les problématiques d'accès à l'alimentation que la crise sanitaire avait mises en lumière. Le dossier thématique de ce rapport statistique 2022 propose une analyse plus globale des dynamiques de pauvreté engendrées par la pandémie de Covid-19. Il repose sur des données uniques, collectées en trois vagues, sur les profils et les budgets des ménages en situation de précarité rencontrés sur tout le territoire avant la crise sanitaire, un an puis deux après son émergence. Ces données permettent d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les ménages en situation de précarité à court et moyen termes, mais également d'identifier les nouveaux profils de pauvreté engendrés par cette même crise.

DONNÉES MOBILISÉES POUR L'ÉTUDE DE L'IMPACT DU COVID-19

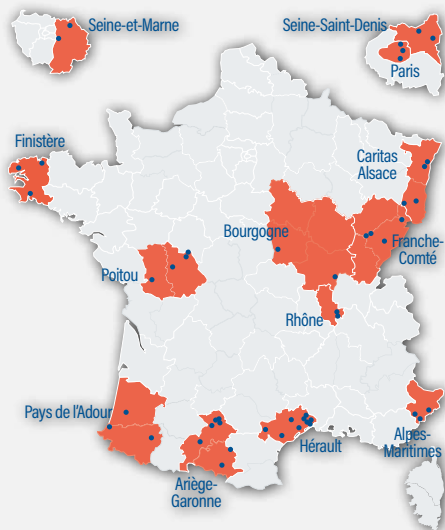
Le dossier thématique de ce rapport utilise les données collectées dans le cadre du projet intitulé « Dynamiques de la pauvreté en France en temps de Covid-19 » (Dispovert). Ce projet est issu d'un partenariat entre le

**SI LES PLANS D'URGENCE ONT JOUÉ
TEMPORAIREMENT LE RÔLE DE
STABILISATEUR, ILS N'ONT QUE TRÈS PEU
PRIS EN COMPTE LES PERSONNES DÉJÀ
FRAGILES OU STRUCTURELLEMENT MOINS
BIEN COUVERTES.**

8. France Stratégie, « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : recommandations du Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », Note d'étape, France Stratégie, octobre 2020

9. *Ibid.*

➤ Délégations et équipes de l'échantillon d'étude sur l'impact du Covid-19



Alpes-Maritimes : Cannes-Centre ; Grasse-Centre ; Nice – Ville

Caritas Alsace : Geispolsheim ; Masevaux ; Strasbourg ; Wittenheim

Ariège-Garonne : Épicerie sociale Bonnefoy ; Accueil social Bonnefoy ; Cazères ; Mirepoix ; Muret ; Saint-Orens ; Tarascon-sur-Ariège

Finistère : Brest ; Quimper ; Morlaix

Franche-Comté : Besançon ; Montbéliard ; Pouilley-les-Vignes ; Valdahon

Hérault : Béziers ; Castelnau-le-Lez ; Frontignan ; Gignac ; Le Crès ; Montpellier ; Saint-Mathieu-de-Trévier ; Saint-Pons-de-Thomières ; Vendargues

Pays de l'Adour : commission Béarn (Pau) ; commission Landes (Dax) ; commission Pays-Basque (Anglet)

Poitou : Châtelleraut ; Dangé-Saint-Romain ; Niort ; Poitiers

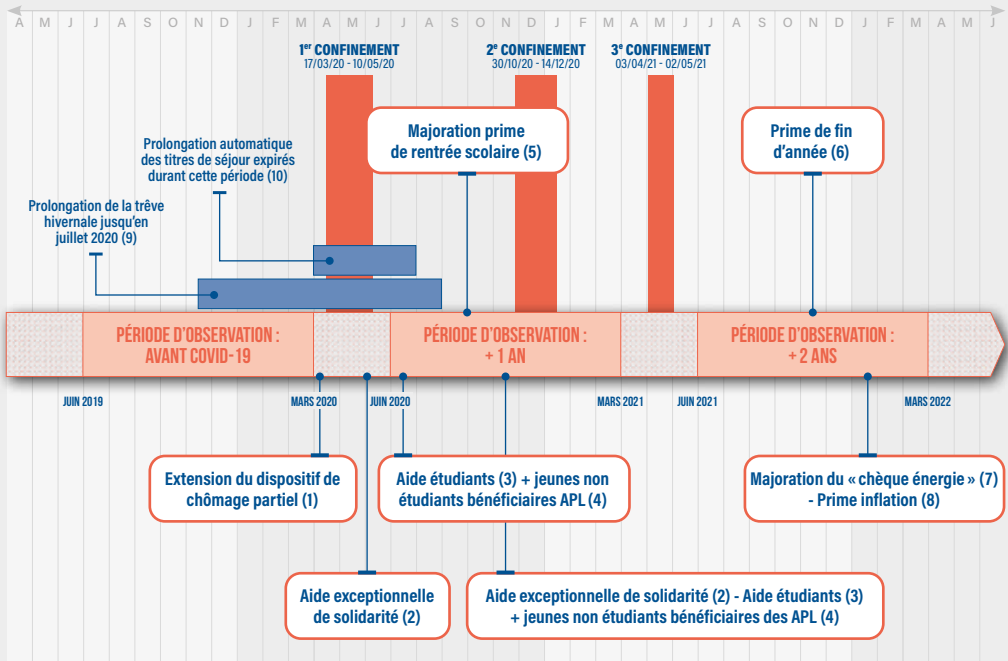
Regroupement Bourgogne-Rhône : Mâcon ; Nevers ; Lyon 8^e ; Vénissieux

Regroupement Île-de-France : La Chapelle (75) ; Maison-Blanche (75) ; Saint-Ambroise (75) ; Meaux (77) ; Moissy-Cramayel (77) ; Clichy-sous-Bois (93) ; Le Blanc-Mesnil (93)

Secours Catholique-Caritas France et des chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), de l'université Paris Saclay et du CNRS. Il a été sélectionné en 2021 dans le cadre de l'appel à projet « Résilience Covid-19 » de l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui a permis, en grande partie, son financement. Son objectif est d'analyser les dynamiques de la pauvreté en France face au choc de la crise sanitaire induite par la pandémie de Covid-19. En effet, deux ans après le début de ce choc, les données relatives aux conséquences économiques de ce dernier sur les populations les plus précaires manquent encore, ce qui constitue un frein majeur à la mise en place de politiques publiques adéquates. Ce projet poursuit un double objectif : l'identification et la description des nouveaux profils de pauvreté engendrés par la crise, ainsi que l'analyse de l'impact de la crise sur les conditions de vie des ménages en situation de pauvreté, à court et moyen termes.

Cette étude a pu être conduite avec l'aide des délégués, de leurs équipes salariées et des bénévoles du Secours Catholique qui nous ont donné accès aux informations détaillées portant sur un échantillon de plus de 8700 ménages accueillis par l'association avant et durant la crise sanitaire. Les informations collectées *via* les fiches statistiques extraites des dossiers d'accueil des ménages rencontrés, qui constituent la base récurrente des rapports statistiques du Secours Catholique, n'apportaient pas le niveau de détails souhaité pour une analyse précise de l'évolution des situations budgétaires des ménages rencontrés. Il était pour cela nécessaire d'accéder directement à l'intégralité des informations contenues dans les dossiers d'accueil, renseignés par les bénévoles dans le cadre de l'accompagnement des personnes qu'ils reçoivent. Pour ce faire, nous avons constitué un échantillon le plus représentatif possible d'équipes d'accueil sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine, situées au sein de 13 délégations participantes. Les délégations et équipes participantes sont représentées sur la carte ci-contre. Des opérateurs et opératrices de saisie se sont rendus auprès des équipes locales afin de sélectionner aléatoirement un total de 900 dossiers par délégation ou regroupement de délégations¹⁰. Ces dossiers ont ensuite été saisis

10. Pour des raisons logistiques, les délégations de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et de Paris ont constitué le « Regroupement Île-de-France ». Les délégations du Rhône et de Bourgogne ont également été regroupées.



(1) Dispositif de chômage partiel renforcé en raison de la crise sanitaire : permettait aux salariés de toucher 84 % de leur rémunération nette malgré l'arrêt de leur activité. En juillet 2021, cette indemnité est retombée à 72 %, sauf exceptions. Dans un premier temps, l'État remboursait 100 % de cette allocation versée par les entreprises et, à partir d'avril 2022, cette part est revenue à 60 % après une diminution progressive (selon le secteur de l'entreprise notamment).

AIDES D'URGENCE AUX MÉNAGES LES PLUS PRÉCAIRES

(2) Aides exceptionnelles de solidarité de 150 € (+ 100 € par enfant) aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) mais aussi aux ménages avec enfants touchant des aides personnalisées au logement (APL) (mai et novembre 2020). **(3)** Certains étudiants (ayant perdu leur emploi ou n'ayant pu réaliser un stage gratifié) et étudiants ultramarins en mobilité en métropole ont perçu une aide de 200 € puis une autre (avec des critères d'éligibilité plus large : incluait les titulaires d'une bourse sur critères sociaux) de 150 € (juin et novembre 2020). **(4)** Les jeunes de moins de 25 ans non étudiants et recevant l'APL ont également bénéficié des deux versements précédents

(juin et novembre 2020). **(5)** Prime de rentrée scolaire majorée de 100 € par enfant pour tous ses bénéficiaires (août 2020). **(6)** Prime de fin d'année versée aux ménages qui touchaient l'ASS, l'allocation équivalent retraite (AER) et le RSA, de 152,45 € (majorée selon la taille du ménage pour les ménages au RSA) (novembre 2021). **(7)** Majoration du « chèque énergie » de 100 € supplémentaires pour ses bénéficiaires (décembre 2021). **(8)** Prime inflation de 100 € à toute personne gagnant moins de 2 000 € nets par mois (décembre 2021-février 2022).

MESURES NON MONÉTAIRES

(9) La trêve hivernale, qui protège habituellement les ménages des expulsions et coupures du gaz, eau et électricité entre novembre et mars (sauf exceptions), a été prolongée. En 2020, la fin de cette trêve est reportée au 10 juillet. À Paris, dans les logements sociaux de la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et des bailleurs Paris Habitat et Elogie Siemp, la trêve hivernale est rallongée jusqu'à la trêve suivante. **(10)** Tout détenteur d'un titre de séjour, d'un récépissé, d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un visa de long séjour qui expirait entre le 16 mars et le 15 juin 2020 a vu son titre prolongé automatiquement de six mois (droits de travailler et ensemble des droits sociaux sont prolongés de la même manière).

LES DONNÉES COLLECTÉES CONTIENNENT DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES DES 8 723 MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON, LEURS DÉPENSES, CHARGES ET IMPAYÉS, ET SUR LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES QUI LES COMPOSENT.

numériquement, et nous avons procédé rigoureusement à leur anonymisation.

Les dossiers saisis ont été sélectionnés à parts égales sur trois périodes d'intérêt : la période d'avant-crise (de juin 2019 à février 2020), la période d'après-crise dite de court terme (de juin 2020 à février 2021) et la période d'après-crise dite de moyen terme (de juin 2021 à février 2022). Par souci de simplicité, ces périodes seront dénotées « Avant Covid-19 », « +1 an » et « +2 ans » dans l'ensemble de ce rapport. La frise chronologique représente les trois périodes analysées et resitue les éléments de contexte qui ont émaillé la crise sanitaire. Elle mentionne en particulier les principaux dispositifs d'aide d'urgence qui ont été mis en place pour soutenir les ménages durant la crise et auxquels il sera fait référence dans le dossier thématique.

Il convient de préciser qu'une importance particulière a été accordée aux dossiers d'accueil envoyés en commission d'aide financière. Une commission d'aide financière est un organe de décision local ou territorial (selon l'organisation choisie à l'échelle de la délégation) ayant vocation à allouer des aides financières dont le montant dépasse un certain seuil (ce seuil variant également selon les délégations). Les dossiers envoyés en commission contiennent par conséquent des informations particulièrement détaillées sur les budgets des ménages. Ainsi, pour chaque période et au sein de chaque équipe, et ce afin de disposer d'un nombre suffisant d'observations pour l'analyse de l'évolution des situations budgétaires des ménages, une répartition à parts égales de dossiers d'accueil envoyés

en commission et de dossiers d'accueil plus classiques a été retenue. Des dossiers issus de deux épiceries sociales, dont le processus de sélection est similaire à celui d'une commission d'aide financière, ont également été sélectionnés. Enfin, les données ont été complétées par des données issues des fiches statistiques dans deux équipes dont le nombre de dossiers d'accueil était insuffisant.

Les analyses du dossier thématique portent sur un échantillon de 8 723 ménages dont 2 919 ont été accueillis lors de la première période d'intérêt (Avant Covid-19) ; 2 878, lors de la deuxième période d'intérêt (+1 an) ; et 2 926, lors de la troisième période d'intérêt (+2 ans). Les données collectées contiennent des informations détaillées sur les ressources financières des ménages, leurs dépenses, charges et impayés, et sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes qui les composent. 44 % des observations sont issues de dossiers passés en commission d'aide, 50 % de dossiers dits standards (non envoyés en commission d'aide), 2 % de dossiers d'épicerie sociale et 4 % de fiches statistiques. Il est important de souligner que le poids donné aux dossiers envoyés en commission d'aide tend à induire une certaine sélection au sein de notre échantillon, dans la mesure où ces commissions concernent plus souvent des ménages disposant de ressources financières, dont les dépenses sont clairement identifiées et par conséquent relativement plus insérées. Par ailleurs, les petites équipes rurales, qui accueillent un faible nombre de ménages chaque année, sont sous-représentées en raison de contraintes logistiques. Afin d'évaluer les biais potentiels dans l'analyse, la composition de l'échantillon d'étude sur l'impact du Covid-19 sera au préalable comparée à l'échantillon usuel et plus large issu des fiches statistiques collectées chaque année. ■



1. ÉVOLUTION DES PROFILS DES MÉNAGES RENCONTRÉS DURANT LA CRISE

1.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES : UNE APPARENTE STABILITÉ...

1.1.1. ÉTUDE SUR L'IMPACT DU COVID-19 ET ENQUÊTE STATISTIQUE ANNUELLE : COMPARAISON DES ÉCHANTILLONS

Dans cette section, nous présentons le profil des ménages dont nous avons recueilli les informations lors des trois périodes d'observation : celle avant l'apparition du Covid-19 : de juin 2019 à février 2020 (Avant Covid-19), celle juste après le confinement du printemps 2020 : de juin 2020 à février 2021 (+ 1 an) et celle qui suit, de juin 2021 à février 2022 (+ 2 ans). Les évolutions montrent des différences entre les profils selon les périodes, que nous détaillerons.

Le tableau 1 compare une partie des caractéristiques de ces ménages sur les trois périodes à celles issues de la base statistique annuelle du Secours Catholique.

Les ménages de l'étude vivent principalement en zone urbaine, puisqu'environ 65 % d'entre eux vivent dans un grand pôle urbain. Cette proportion est plus élevée que dans l'échantillon issu des fiches statistiques, qui se situe autour de 48 %. Les contraintes opérationnelles

et logistiques ne permettaient pas aux opérateurs et opératrices de saisie de se rendre dans un grand nombre d'équipes rurales, ce qui conduit à cette surreprésentation des dossiers de personnes vivant en zones urbaines, auxquelles l'accès est plus aisé.

Globalement, les caractéristiques sont proches de celles de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique dont les informations sont étudiées en détail dans la partie « Profil général » du présent rapport (démographie, activité/inactivité, ressources et conditions de vie). Celui-ci souligne la forte surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique des étrangers, des familles monoparentales ou des personnes au chômage ou en inactivité par rapport à la population générale vivant en France. Ces constats sont présents dans les données de l'étude sur l'impact du Covid-19 et la base statistique annuelle ; néanmoins, quelques différences apparaissent.

On observe ainsi une part légèrement plus importante de mères isolées dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19, compensée par une part plus faible d'hommes seuls. La répartition par âge est aussi très proche entre les deux bases de données, si ce n'est une part légèrement supérieure des 25-39 ans dans l'étude sur l'impact du Covid-19 par rapport à l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique (environ 2 points d'écart sur chacune des périodes). La part de personnes de référence¹¹ étrangères est plus importante dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 (50 %) que chez l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique (47 % en 2021). Parmi les étrangers, la part de ceux originaires du Maghreb est plus élevée dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 (14 % environ contre 10 %). La part de personnes au statut légal stable au sein des étrangers est plus élevée dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 (42 % environ contre 34 %). Cette différence résulte de la méthode d'échantillonnage de l'étude, qui poursuit un double objectif, celui d'avoir une image représentative des personnes accueillies dans chaque équipe et à chacune des périodes, mais également disposer de suffisamment de dossiers de ménages dont

11. Voir glossaire.

TABLEAU 1

Caractéristiques des ménages de l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 et comparaison avec l'Enquête statistique annuelle

		Enquête statistique annuelle			Étude sur l'impact du Covid-19		
		2019	2020	2021	Avant Covid-19	+ 1 an	+ 2 ans
Nombre total d'observations		54 418	40 011	45 924	2 919	2 878	2 926
Type de commune	Grands pôles/métropoles	48,5 %	49,4 %	47,3 %	67,0 %	64,1 %	63,6 %
	Périphéries des grands pôles	13,9 %	15,2 %	13,9 %	16,5 %	18,4 %	15,9 %
	Villes moyennes et leurs couronnes	21,5 %	19,1 %	21,7 %	12,5 %	13,0 %	15,6 %
	Communes rurales	16,1 %	16,3 %	17,1 %	4,0 %	4,5 %	4,9 %
Type de ménage	Homme seul	24,5 %	23,9 %	23,3 %	22,2 %	21,6 %	22,1 %
	Femme seule	18,4 %	18,3 %	18,9 %	17,8 %	19,7 %	19,0 %
	Couple sans enfant	6,0 %	5,6 %	5,4 %	5,8 %	4,9 %	4,7 %
	Père isolé	3,7 %	3,6 %	3,7 %	3,6 %	2,9 %	2,8 %
	Mère isolée	24,7 %	25,8 %	26,1 %	28,5 %	28,1 %	28,6 %
	Couple avec enfants	22,7 %	22,8 %	22,6 %	22,1 %	22,8 %	22,8 %
Nationalités personne de référence	Nationalité française	55,2 %	54,5 %	53,5 %	48,1 %	46,7 %	47,1 %
	Nationalité étrangère	44,8 %	45,5 %	46,5 %	51,9 %	53,3 %	52,9 %
Statut si hors UE	Accordé, provisoire ou définitif	34,9 %	35,1 %	33,5 %	43,2 %	42,6 %	39,1 %
	Demandé, en attente	40,1 %	34,9 %	34,6 %	35,1 %	31,0 %	33,7 %
	Débouté, sans papiers	25,0 %	30,0 %	31,9 %	21,7 %	26,4 %	27,2 %
Âge personne de référence	Inférieur à 25 ans	7,8 %	7,6 %	7,5 %	8,8 %	7,8 %	7,4 %
	25-39 ans	37,5 %	36,6 %	37,0 %	38,5 %	38,6 %	39,3 %
	40-49 ans	24,7 %	25,2 %	24,6 %	25,2 %	23,9 %	23,7 %
	50-59 ans	18,1 %	18,5 %	18,1 %	16,7 %	17,9 %	18,1 %
	Plus de 60 ans	11,9 %	12,1 %	12,8 %	10,8 %	11,8 %	11,5 %
Situation d'activité personne de référence	Emploi	15,8 %	15,4 %	15,8 %	17,7 %	16,7 %	17,1 %
	Chômage	28,2 %	27,9 %	25,7 %	34,8 %	36,4 %	34,6 %
	Inactivité classique	22,6 %	22,9 %	23,2 %	23,1 %	23,9 %	23,6 %
	Autre inactivité	33,4 %	33,8 %	35,3 %	24,4 %	23,0 %	24,7 %
Contact	Premier contact	64,4 %	63,0 %	65,7 %	69,3 %	75,0 %	75,3 %
	Personne déjà connue	35,6 %	37,0 %	34,3 %	30,7 %	25,0 %	24,7 %
Niveau de vie médian euros 2021	Niveaux de vie nuls ou positifs	550 €	550 €	550 €	575 €	580 €	565 €
	Niveaux de vie positifs seulement	690 €	685 €	685 €	715 €	730 €	720 €

Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages.
Lecture : Les personnes déjà connues représentaient 35,6 % des ménages de l'Enquête statistique annuelle en première période (Avant Covid-19), 37 % la période suivante (+1 an) et les personnes déjà connues représentaient 30,7 % des ménages de l'étude de l'impact du Covid-19 en première période, 25 % la suivante.

les budgets sont renseignés pour permettre une analyse fine de l'évolution de la situation budgétaire des ménages précaires pendant le Covid-19 (voir Section 2). Ainsi, la part de ménages percevant des ressources et payant des charges est plus importante dans cette étude que dans l'échantillon de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Par rapport à la situation d'activité ou d'inactivité, on observe une part plus importante de chômeurs et notamment de chômeurs non indemnisés dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 que dans la base statistique annuelle (35 % contre 27 %), tandis que la part des personnes de référence en situation d'inactivité non « classique », c'est-à-dire les personnes sans

droit au travail et les « autres » inactifs¹², est plus faible dans l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19 (24 % contre 34 %). Les ménages sont plus nombreux à percevoir à la fois des ressources issues du travail et de transferts que l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique (27 % contre 23 %). Cet écart s'explique par une part plus importante de personnes percevant seulement des transferts.

Depuis 2020, les trois quarts des ménages de l'échantillon d'étude sur l'impact du Covid-19 ont été rencontrés pour la première fois dans l'année en cours, tandis que cette part de personnes nouvellement accueillies atteint les deux tiers dans l'échantillon de l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique. Ces proportions étaient plus proches avant la crise sanitaire.

Ces premières analyses descriptives, comparant l'échantillon des fiches statistiques annuelles à celui de l'étude sur l'impact du Covid-19, montrent que les deux échantillons sont relativement proches en termes de profil. Cependant, certaines différences existent et ces écarts observés s'expliquent principalement par la méthode d'échantillonnage. Premièrement, la sélection des délégations puis des équipes a résulté d'un choix raisonné, qui mêle contraintes logistiques et participation volontaire des équipes et délégations. Les équipes sollicitées dans le cadre de l'étude sur l'impact du Covid-19 ne sont pas parfaitement représentatives de l'ensemble des équipes du Secours Catholique. Deuxièmement, au sein de chaque équipe, les dossiers ont été sélectionnés aléatoirement avec une surreprésentation de ceux comprenant des budgets renseignés, pour assurer une finesse d'analyse dans l'étude de la situation budgétaire des ménages.

Dans la sous-section suivante, nous détaillons les évolutions des profils et des caractéristiques socio-éco-démographiques entre les trois périodes (Avant Covid-19, +1 an et +2 ans) sur l'échantillon de l'étude sur l'impact du Covid-19.

1.1.2. ÉTUDE SUR L'IMPACT DU COVID-19 : ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

L'étude sur trois périodes permet d'observer les évolutions des profils des ménages rencontrés par le Secours Catholique à différentes périodes de la crise. Ces analyses montrent une certaine stabilité des profils qui masque potentiellement des hétérogénéités, notamment entre les ménages accueillis pour la première fois et ceux déjà connus de l'association, ou encore entre les personnes aux statuts légaux différents.

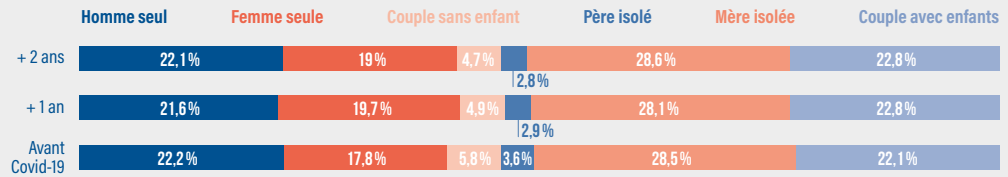
Nous observons une hausse de la part des femmes seules entre les deux premières périodes et cette proportion se maintient en dernière période. La part des mères isolées ainsi que celle des couples avec enfants restent constantes au fil des trois périodes. Cette stabilité peut s'expliquer par le fait que les ménages avec enfants sont davantage ciblés par les politiques sociales et familiales que les femmes seules. Ces dernières, fragilisées par la crise, et moins ciblées par les aides d'urgence, sont venues en plus grand nombre dans les accueils après la crise. Par ailleurs, si la part des hommes seuls reste stable au cours des trois périodes, nous constatons une modification de leur profil et notamment un léger vieillissement. Cette observation se vérifie aussi sur l'ensemble des ménages avec une augmentation de la part des classes d'âge supérieures à 50 ans.

Nous constatons une hausse de la part des personnes originaires du Maghreb après le confinement du printemps 2020 (passage de 14 % à 16 %), avant un retour au niveau pré-Covid-19 à la fin de la dernière période. Pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, la hausse n'intervient qu'entre les deux dernières périodes (passage de 17 % à 20 %). Concernant le statut légal des étrangers, la part des personnes avec un statut légal stable diminue sur les trois périodes (43 % avant le Covid-19 puis 39 % l'année suivante). Pour les personnes avec une demande de régularisation en cours, nous observons une baisse de 4 points entre les deux premières périodes (avant un quasi-retour au niveau initial en dernière période) alors que pour les personnes de nationalité étrangère déboutées ou sans papiers, nous constatons une hausse relativement marquée au lendemain du premier confinement du printemps 2020 (passage de 22 % à 26 %) puis plus faible entre les deux dernières périodes.

12. Voir glossaire.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la structure des ménages



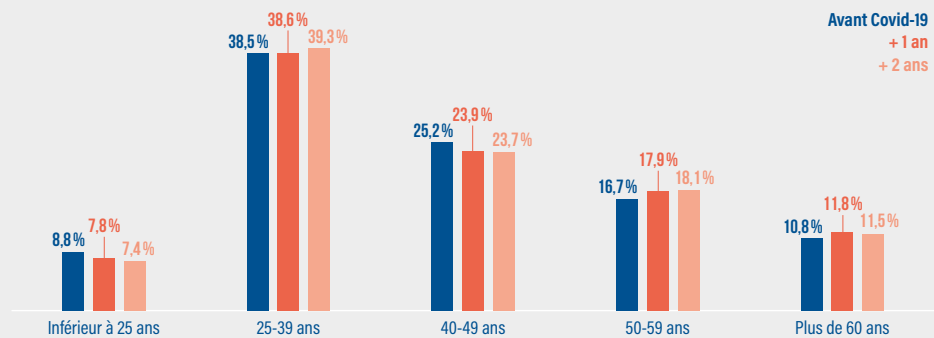
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoever et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les femmes seules représentaient 17,8 % des ménages de l'étude sur l'impact du Covid-19 en première période (Avant Covid-19), 19,7 % la période suivante (+ 1 an).

GRAPHIQUE 2

Évolution de la répartition par catégorie d'âge



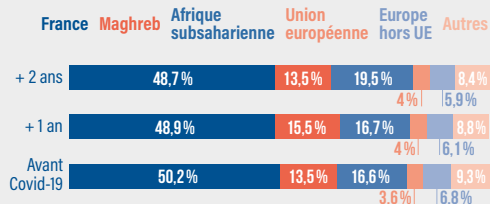
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoever et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les personnes de référence âgées de 15 à 25 ans représentaient 8,8 % avant le Covid-19, 7,8 % la période suivante (+ 1 an).

GRAPHIQUE 3

Évolution des nationalités



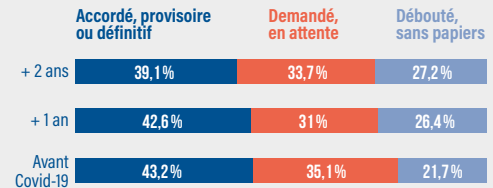
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoever et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les personnes de référence originaires du Maghreb représentaient 13,5 % avant le Covid-19, 15,5 % la période suivante (+ 1 an).

GRAPHIQUE 4

Évolution du statut légal pour les personnes étrangères hors UE



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoever et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages dont les personnes de référence sont étrangères originaires d'un pays hors de l'UE.

Lecture : Les personnes de référence étrangères déboutées ou sans papiers représentaient 21,7 % à la période pré Covid-19, 26,4 % à la période suivante (+ 1 an).

Ces dernières n'ont pas accès aux minima sociaux et la crise sanitaire a entravé voire empêché toute forme de travail informel, source potentielle de revenus pour le ménage, expliquant l'augmentation relative de leur part dans les accueils. Enfin, concernant la durée de présence en France des personnes de nationalité étrangère, la part de celles arrivées en France depuis moins de six mois baisse de quasiment 10 points par rapport à la situation précédant la crise du Covid-19. Cela pourrait s'expliquer par la fermeture des frontières dès le printemps 2020. À noter que celle-ci a persisté quelque temps et qu'à la réouverture, les contrôles y ont été renforcés, notamment dans les pays de l'espace Schengen. C'est vraisemblablement pour cette raison que la part d'étrangers arrivés récemment reste stable entre les deux dernières périodes au lieu de retrouver son niveau initial autour de 28 %. Cette baisse est compensée par une hausse de la part d'étrangers arrivés en France depuis plus longtemps (entre un an et cinq ans).

La part de personnes de référence en emploi diminue légèrement durant les mois ayant suivi le premier confinement du printemps 2020, principalement celle des personnes en CDI à temps plein, alors que la part de chômeurs augmente au même moment, augmentation portée par la part de chômeurs indemnisés qui passe de 11 % à 13 % tandis que celle des chômeurs sans droits reconnus reste stable. Cette augmentation de la part de chômeurs vient de l'arrêt d'une partie de l'activité en France lors du premier confinement. Ces derniers ont eu du mal à retrouver un emploi dans les mois qui ont suivi. La part des inactifs, quant à elle, reste stable sur les trois périodes.

La proportion de personnes vivant en logement stable a augmenté durant les mois suivant l'apparition du Covid-19, principalement portée par la hausse des ménages logés dans le parc privé, dont la part continue d'augmenter entre les deux périodes post-crise. Pour expliquer ce constat, nous pouvons évoquer deux effets. Le premier tient à la mise à disposition par les pouvoirs publics au moment de l'apparition du Covid-19 de logements d'urgence pour les ménages mal logés, et à la prolongation de la trêve hivernale. Or ces solutions de logement ont été des mesures d'urgence, non pérennes. Cette hausse pourrait également s'expliquer par une évolution des profils et caractéristiques des personnes accueillies au Secours Catholique pendant la crise, avec

l'arrivée d'une part plus importante de ménages vivant en logement stable, ayant subi l'impact de la crise.

Le niveau de vie médian, somme de toutes les ressources financières du ménage rapportée au nombre d'unités de consommation, augmente sensiblement durant la première période post-crise (de 715 euros à 730 euros) puis baisse dans la période suivante pour retrouver un niveau proche de celui d'avant-crise (720 euros). Cette légère hausse du niveau de vie dans la période suivant la crise pourrait provenir d'une part de l'effet des aides d'urgence, versées pendant la première année de crise, qui ont permis à certains ménages d'accroître légèrement leurs ressources ; d'autre part, de l'arrivée de nouveaux ménages, fragilisés par la crise, mais dont le niveau de vie est plus élevé que celui des ménages habituellement accueillis.

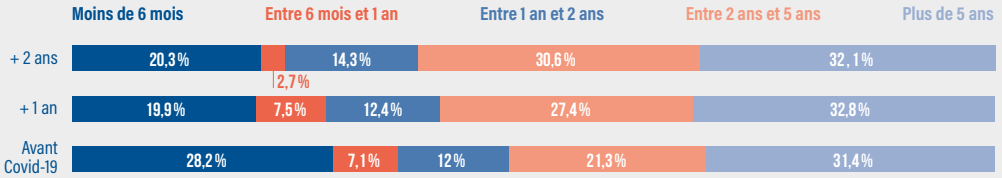
Un examen de l'évolution des niveaux de vie décomposés par tranches permet de corroborer ces hypothèses (graphique 9). En effet, nous observons ici que le niveau de vie médian augmente *via* une hausse de la part de ménages dont le niveau de vie se situe entre 400 euros et 1 000 euros. Ces derniers représentaient 44 % des ménages en période pré-Covid-19, puis près de 48 % juste après le printemps 2020, puis un retour autour de 43 % l'année suivante. Là encore, les deux effets mentionnés plus haut peuvent expliquer cela puisque d'une part certains allocataires du RSA ont pu bénéficier d'aides ponctuelles à hauteur de 100-150 euros, leur permettant de se déplacer vers des tranches de niveau de vie plus élevée. D'autre part, certaines personnes que le Secours Catholique a moins l'habitude d'accompagner ont pu se rendre dans l'association avec comme seule source de revenus le chômage partiel, ce qui explique également une hausse de la proportion pour la tranche située entre 1 000 et 1 200 euros notamment.

De plus, la part des personnes ayant des impayés augmente de plus de 3 points l'année suivant l'apparition du Covid-19 puis reste stable entre les deux dernières périodes. Des études¹³ ont par ailleurs montré que les ménages appartenant aux deux premiers déciles de niveau de vie ont désespéré suite à la crise sanitaire, contrairement au reste de la population générale. Or,

13. David Bounie et al., « Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires », *Focus*, n°049-2020, Conseil d'analyse économique, 2021.

GRAPHIQUE 5

Évolution de la durée de présence en France pour les étrangers hors UE



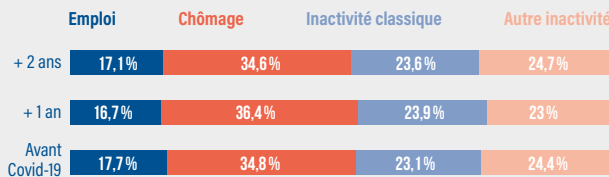
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages dont les personnes de référence sont étrangères originaires d'un pays hors de l'UE.

Lecture : Les personnes de référence étrangères arrivées en France depuis moins de 6 mois représentaient 28,2% avant le Covid-19, elles représentaient 19,9% au lendemain du premier confinement (période « + 1 an »).

GRAPHIQUE 6

Évolution du statut d'activité



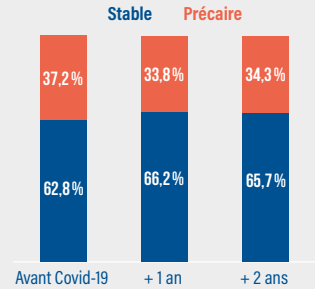
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les personnes de référence en emploi représentaient 17,7% à la période pré-Covid-19, elles représentaient 16,7% à la période suivante (+ 1 an), et 17,1% à la dernière période (+ 2 ans).

GRAPHIQUE 7

Évolution du type de logement



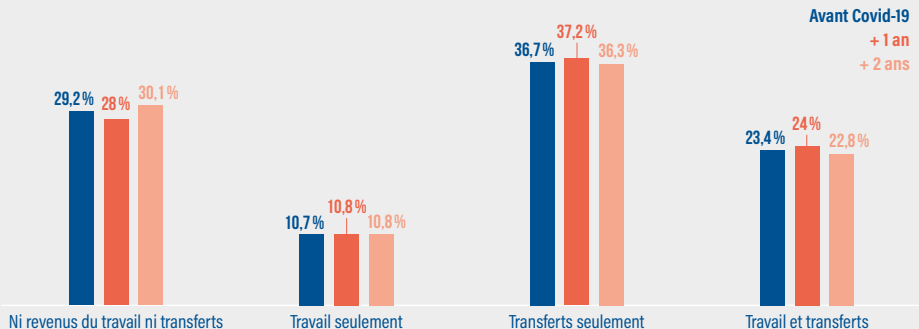
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les ménages en logement stable représentaient 62,8% à la période pré-Covid-19, ils représentaient 66,2% à la période suivante (+ 1 an), et 65,7% à la dernière période (+ 2 ans).

GRAPHIQUE 8

Évolution des types de ressources perçues



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les ménages ne percevant ni revenus du travail ni transferts représentaient 29,2% à la période pré-Covid-19, ils représentaient 28,0% à la période suivante (+ 1 an), et 30,1% à la dernière période (+ 2 ans).

les ménages accueillis au Secours Catholique n'ont que très rarement la possibilité de se servir d'une épargne en cas de choc comme celui induit par le Covid-19. Les seules solutions pour continuer à payer leurs factures sont l'endettement, l'arbitrage entre le paiement de certaines factures, en ayant alors des impayés auprès de bailleurs ou de fournisseurs d'énergie ou encore en demandant un soutien à des associations.

À travers l'analyse comparative de chacune des périodes d'intérêt, nous pouvons établir un premier constat : des changements dans le profil des personnes accueillies au Secours Catholique se manifestent après le début de la crise sanitaire. Or, comme rappelé à plusieurs reprises précédemment, l'interprétation de ces résultats peut se faire à travers deux prismes d'analyse : d'une part, un effet de composition, soit l'accueil, pendant la crise, de personnes qui ne venaient pas demander l'aide de l'association avant, et dont le profil est moins habituel au Secours Catholique. Ces dernières, fragilisées, ont alors dû faire appel à des associations pour maintenir leur budget à l'équilibre. D'autre part, ces évolutions reflètent l'effet des aides mises en place par les pouvoirs publics qui ont redessiné temporairement les conditions de vie des personnes accompagnées par l'association, en leur permettant de percevoir ponctuellement des ressources supplémentaires. Ces deux effets ne sont pas tout à fait distincts puisque les politiques d'aides d'urgence, en ciblant davantage les familles, ont pu redessiner temporairement la composition des ménages en situation de précarité. Comme mentionné plus haut, par exemple, la part des mères isolées, davantage ciblées par ces aides d'urgence, diminue fortement au lendemain de l'apparition du Covid-19, tandis que la part de femmes seules augmente nettement. Nous pouvons voir ainsi que les aides d'urgence influent sur la composition des ménages accompagnés par l'association, d'où le lien entre les deux effets mentionnés.

La hausse de la part des ménages nouvellement accueillis met en évidence ces effets : au lendemain du confinement du printemps 2020, elle était de 75 % contre 69 % avant l'apparition du Covid-19. Il est alors intéressant d'étudier le profil de ces nouveaux ménages accueillis, de déterminer dans quelle mesure leur venue au Secours Catholique est liée à la crise sanitaire et pourrait refléter un impact socio-économique de la crise

sur les ménages à bas revenus. Cette question fait l'objet de la sous-section suivante.

1.2. ... QUI MASQUE UN IMPACT DIFFÉRENCIÉ DE LA CRISE SELON LES MÉNAGES

Afin de déterminer dans quelle mesure la venue des ménages au Secours Catholique est liée à la crise sanitaire et pourrait refléter un impact socio-économique de la crise sur les ménages à bas revenus, nous avons utilisé deux méthodes. La première consiste à étudier le profil des personnes ayant mentionné explicitement le Covid-19 lors de leur accueil au Secours Catholique. La seconde consiste à analyser si le profil des personnes accueillies pour la première fois diffère selon qu'elles sont venues avant ou après le début de la crise.

1.2.1. LES MÉNAGES QUI ONT MENTIONNÉ LE COVID-19 AUX ÉQUIPES DU SECOURS CATHOLIQUE

Les données dont nous disposons, issues des dossiers remplis par les bénévoles du Secours Catholique au moment de l'accueil des personnes rencontrées, permettent d'identifier le fait qu'elles ont mentionné le Covid-19 comme une raison de leur venue. Au lendemain du premier confinement, 12,4 % des ménages signalent cette circonstance dans leurs demandes. Entre juin 2021 et février 2022, ils sont 5 %. Ces parts semblent faibles à première vue car de nombreuses personnes ayant subi les effets de la crise sanitaire ont pu ne pas l'indiquer spécifiquement lors de leur visite, le Covid-19 constituant une circonstance secondaire, ou indirecte, par rapport à d'autres circonstances rencontrées. Cette mention est donc intéressante à étudier ici car l'incidence du Covid-19 est, de façon certaine, pour les personnes l'ayant indiquée, un déclencheur de leur demande auprès des équipes du Secours Catholique.

Néanmoins, la mention « Covid-19 » pourrait également être liée aux pratiques d'accueil mises en place par les délégations pendant la crise. Les visites des membres de l'équipe de recherche au sein d'équipes d'accueil du Secours Catholique participantes ont permis d'observer différentes organisations pour l'accueil des personnes rencontrées lors des épisodes épidémiques après le printemps 2020. Certaines équipes ont mis en place des démarches de recueil spécifiquement adaptées aux demandes exprimées en lien avec le Covid-19 tandis que d'autres ont maintenu les dispositifs classiques

TABLEAU 2

Évolution des niveaux de vie

		Avant Covid-19	+ 1 an	+ 2 ans
Niveau de vie médian (euros 2021)	Niveaux de vie nuls ou positifs	575 €	580 €	565 €
	Niveaux de vie positifs seulement	715 €	730 €	720 €

Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages.
Lecture : Le niveau de vie des ménages (en incluant les ménages sans ressources) est de 575 € à la période pré Covid-19, 580 € à la période suivante (+1 an), et de 565 € à la dernière période (+2 ans).

GRAPHIQUE 9

Évolution de la répartition par tranche de niveau de vie

	Sans ressources	Entre 1€ à 200 €	Entre 200 € et 400 €	Entre 400 € et 600 €	Entre 600 € et 800 €	Entre 800 € et 1000 €	Entre 1000 € et 1200 €	Supérieur à 1200 €
+ 2 ans	24,4%	6,5%	8,5%	12,9%	18,9%	13,3%	9,2%	6,3%
+ 1 an	22,2%	6%	7,7%	15,2%	18,9%	15,3%	9,6%	5,4%
Avant Covid-19	22,1%	6,7%	8,6%	15,2%	18,8%	14%	8,8%	5,8%

Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Les ménages avec un niveau de vie situé entre 1€ et 200 € représentaient 6,7% à la période pré Covid-19, ils représentaient 6,0% à la période suivante (+1 an), et 6,5% à la dernière période (+2 ans).

GRAPHIQUE 10

Évolution de la part de ménages accueillis pour la première fois (respectivement de ménages déjà connus de l'association)

	Premier contact	Déjà connu
+ 2 ans	75,3%	24,7%
+ 1 an	75%	25%
Avant Covid-19	69,3%	30,7%

Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Avant l'apparition du Covid-19, les ménages accueillis pour la première fois (respectivement les ménages déjà connus) au Secours Catholique représentaient 72% (respectivement 28%).

de recueil d'informations des personnes accueillies au Secours Catholique. Ces différences d'organisation et de gestion entre les délégations participantes pourraient biaiser les analyses faites sur cette variable de mention du Covid-19. Pour tenir compte de ces possibles biais, nous avons choisi d'étudier cette variable à travers une analyse multivariée *via* l'estimation d'une régression multiple, qui permet d'estimer la probabilité de mentionner le Covid-19 en fonction des caractéristiques des ménages et de la délégation d'accueil. Cette approche permet d'isoler les différents effets, et donc d'identifier la corrélation entre les caractéristiques des ménages et la probabilité d'avoir mentionné le Covid-19 lors de son accueil, ceci sans tenir compte des effets propres aux délégations. Nous nous intéressons aux caractéristiques suivantes : la composition du ménage, sa nationalité et son statut légal, l'âge de la personne de référence, sa situation d'activité, les types de ressources perçues par le ménage, la date du premier accueil. D'autres variables ajoutées au modèle contrôlent l'effet spécifique des délégations et du type de dossier (dossier de commission, dossier standard ou dossier d'épicerie sociale). Nous déduisons de ce modèle les probabilités prédites d'avoir mentionné le Covid-19 en fonction de chacune des caractéristiques du modèle, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs.

Ces probabilités sont représentées dans les graphiques 11 et 12 pour chacune des deux périodes post-Covid-19. Elles le sont sous forme de barres pour chaque modalité des différentes caractéristiques. Elles sont de couleur orange lorsque la probabilité prédite pour une modalité diffère significativement des probabilités prédites pour les autres modalités d'une même variable. Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, les personnes au chômage et en emploi ont respectivement une probabilité prédite de mentionner le Covid-19 comme circonstance liée à leurs demandes de 17,7 % et de 16,5 % contre une moyenne de 13,6 % sur l'ensemble de l'échantillon, et cette probabilité est significativement différente des probabilités prédites pour les personnes ayant un statut d'activité différent. En d'autres termes, les actifs (personnes en emploi ou au chômage) ont, toutes choses égales par ailleurs, davantage mentionné le Covid-19 que les inactifs.

Durant la première période suivant l'apparition du Covid-19, les personnes ayant une plus grande probabilité de mentionner le Covid-19 parmi leurs circonstances de

demande sont des pères isolés, des actifs (en emploi ou au chômage), des ménages combinant revenus du travail et transferts, ainsi que des personnes rencontrées pour la première fois par les équipes du Secours Catholique. Les personnes âgées de plus de 65 ans ont en revanche une probabilité moindre d'avoir mentionné le Covid-19 dans leurs circonstances de demande. Ces résultats corroborent l'hypothèse selon laquelle la crise sanitaire a amené dans les accueils du Secours Catholique des nouveaux ménages qui ne demandaient habituellement pas l'aide de l'association. Ces ménages sont relativement plus insérés, car actifs et percevant des transferts en plus de leurs revenus du travail, mais leurs conditions de vie ont été fragilisées par la crise sanitaire.

En dernière période, le fait d'être en emploi ou au chômage accroît toujours la probabilité de mentionner le Covid-19. En revanche, les personnes percevant des revenus du travail mais pas de transferts ont une plus faible probabilité d'avoir mentionné le Covid-19 à cette période que les personnes percevant d'autres types de ressources. Les effets du Covid-19 semblent donc avoir persisté chez une partie des actifs, dont on peut supposer que les revenus ont été impactés par la crise.

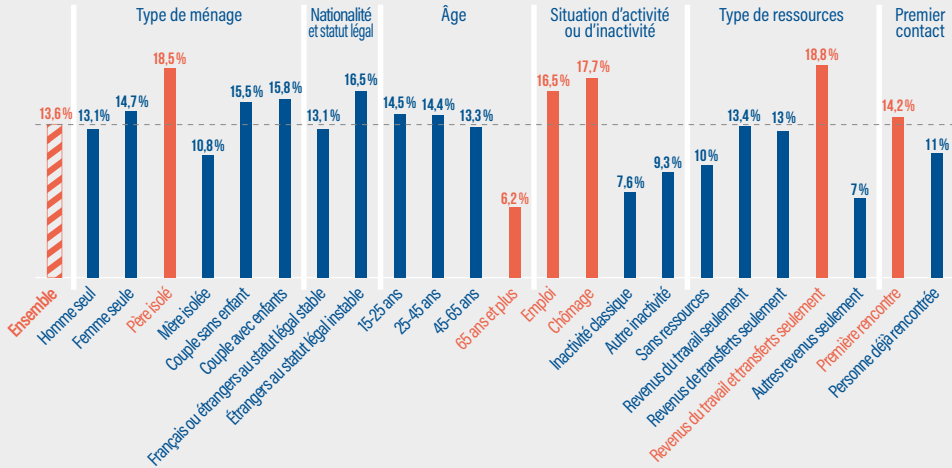
1.2.2. DES CHANGEMENTS DE PROFILS PARMIS LES NOUVEAUX MÉNAGES ACCUEILLIS

Parmi les informations recueillies, nous disposons de la date à laquelle les personnes rencontrées sont venues dans un accueil de l'association pour la première fois. Cela permet de distinguer, à chaque période, les ménages déjà connus par les équipes de ceux qui sont venus pour la première fois. Depuis plusieurs années, près des deux tiers des ménages accueillis par les équipes du Secours Catholique n'étaient pas connus de ces dernières. Il s'agit de ménages venant pour une aide ponctuelle, ou fragilisés par un événement qui les conduit à faire appel à l'association. La part de nouveaux ménages augmente nettement au lendemain du premier confinement, passant de 69 % avant la crise à 75 % aux deux périodes suivantes. Cela suggère que la pandémie de Covid-19 a constitué un choc pour une partie des ménages nouvellement accueillis.

Afin d'étudier cela, nous comparons, dans cette sous-section, les profils des personnes nouvellement accueillies au cours des trois périodes. Nous les

GRAPHIQUE 11

Probabilités prédites de mentionner le Covid-19 comme circonstance liée à la demande (+ 1 an), toutes choses égales par ailleurs



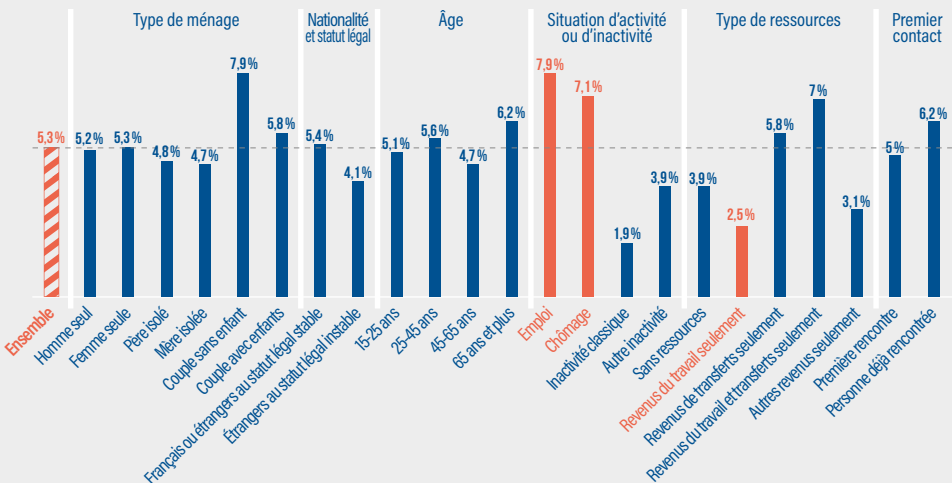
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis entre juin 2020 et février 2021 (+ 1 an).

Lecture : Les pères seuls, toutes choses égales par ailleurs, ont une probabilité prédite de mentionner le Covid-19 comme circonstance liée à leur demande de 18,5% contre une moyenne de 13,6% sur l'ensemble de l'échantillon et cette probabilité est significativement différente des probabilités prédites pour les autres types de ménages.

GRAPHIQUE 12

Probabilités prédites de mentionner le Covid-19 comme circonstance liée à la demande (+ 2 ans), toutes choses égales par ailleurs



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis entre juin 2021 et février 2022 (+ 2 ans).

Lecture : Les personnes en emploi (respectivement au chômage), toutes choses égales par ailleurs, ont une probabilité prédite de mentionner le Covid-19 comme circonstance liée à leur demande de 7,9% (respectivement 7,1%) contre une moyenne de 5,3% sur l'ensemble de l'échantillon et ces probabilités sont significativement différentes des probabilités prédites pour les personnes en inactivité.

comparons tout d'abord aux ménages déjà connus de l'association, avant de comparer les profils de ces nouveaux ménages entre chaque période.

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS DANS LA DURÉE OU NON : DES PROFILS DIFFÉRENTS

Avant l'apparition du Covid-19, au sein des ménages déjà connus, nous observons plus de couples avec enfants (30 %) et de mères isolées (31 %) que parmi les ménages nouvellement rencontrés (respectivement 20 % et 28 %). Ces personnes sont un peu plus âgées que les nouveaux ménages, leur âge médian est de 43 ans contre 40 ans pour ces dernières. Un peu moins de ménages anciennement connus sont français : en période pré-Covid-19 par exemple, 45 % contre 52 % pour les nouveaux venus. Le statut des étrangers est assez proche, même si la part de déboutés et sans-papiers est plus élevée pour les anciens (24 % contre 20 % en période pré-Covid-19). Les étrangers anciennement connus vivent sur le territoire français depuis plus longtemps, ceux présents depuis plus de deux ans représentent 66 % pour ces ménages et 44 % pour les nouveaux ménages accueillis. La part des anciens ménages rencontrés en inactivité est plus importante, principalement du fait de la plus forte part de personnes sans droit au travail (29 % contre 25 %). Les revenus d'activité en cours ou passée (emploi ou chômage) concernent 8 % des ménages contre 10 % des ménages récemment rencontrés.

Ces différences entre les caractéristiques socio-démographiques des ménages déjà connus et des nouveaux mettent en évidence différentes formes de pauvreté. Pour les ménages déjà accompagnés par le Secours Catholique, nous pouvons évoquer une forme plus structurelle de la pauvreté, ancrée dans la durée, tandis que pour les nouveaux accueillis, leur première venue est souvent liée à un choc dans leur vie ou relatif à une conjoncture économique, sociale ou même sanitaire telle que l'apparition du Covid-19 et des mesures de confinement qui ont suivi. Cela a pu les faire basculer dans une situation telle qu'ils ont eu besoin de faire appel à l'association. Mais nous pouvons penser que, si le moindre choc entraîne un basculement dans la pauvreté, c'est que le système de protection sociale français, bien que fournissant une protection non négligeable, ne permet pas toujours de garantir des conditions d'existence dignes à cette population et que le problème est bien structurel.

UN BASCULEMENT DANS LA PAUVRETÉ DE CERTAINS MÉNAGES

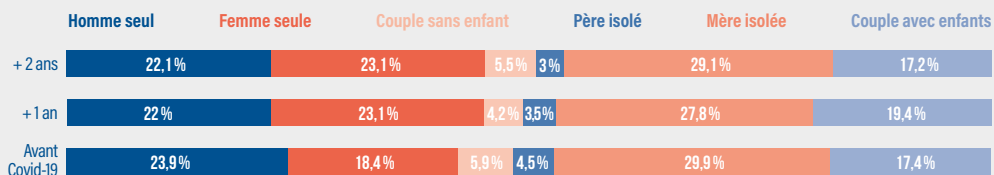
Nous étudions ici les différences de profils entre les nouveaux ménages au cours des trois périodes d'étude afin d'identifier les potentiels effets de la crise sanitaire. Il est légitime de penser que les effets induits par la crise du Covid-19 diffèrent selon le statut légal de résidence en France. Plus précisément, ce type de choc peut impacter de façon distincte les personnes de nationalité étrangère sans papiers, déboutées ou en attente de régularisation, et les personnes françaises ou étrangères avec un statut de résidence en règle. En effet, ces deux sous-groupes ne bénéficiant pas des mêmes droits au travail et aux prestations sociales ont vraisemblablement été impactés différemment par la crise sanitaire. L'analyse globale de l'évolution des profils de l'ensemble des nouveaux ménages pouvant masquer certaines hétérogénéités, nous avons donc choisi de dissocier ces deux sous-populations dans l'étude détaillée de l'évolution des profils des nouvelles personnes accueillies.

Parmi les ménages nouvellement accueillis au statut légal stable, nous constatons que la part des femmes seules est nettement plus importante après le premier confinement qu'avant le début de la crise puisqu'elle passe de 18 % à 23 %, niveau qui se maintient entre les deux dernières périodes. En revanche, la part des mères isolées parmi les nouveaux ménages diminue entre les deux premières périodes (30 % contre 28 %). Ces évolutions contraires pourraient s'expliquer par le fait que les mères isolées sont davantage ciblées par les mécanismes d'aide sociale que les femmes seules, sans enfant à charge. Les différentes aides d'urgence¹⁴ mises en place ont davantage soutenu les familles que les personnes seules. Par exemple, une aide exceptionnelle a été versée aux familles les plus modestes avec enfants et les allocataires du RSA ou de l'ASS se sont vu attribuer 150 euros et 100 euros par enfant à charge et enfin, les allocataires d'une APL ont perçu 100 euros par enfant à charge. Ces différentes aides ponctuelles ont pu alors éviter à certains ménages et notamment aux familles monoparentales de déséquilibrer de manière trop importante leur budget. Pour autant, la proportion des couples avec enfants parmi les nouveaux ménages est plus élevée après le premier confinement qu'avant l'apparition du Covid-19, passant de 17 % à 19 %. Ces mé-

14. Voir frise chronologique en introduction de cette partie.

GRAPHIQUE 13

Évolution de la structure des ménages nouvellement accueillis au statut légal stable



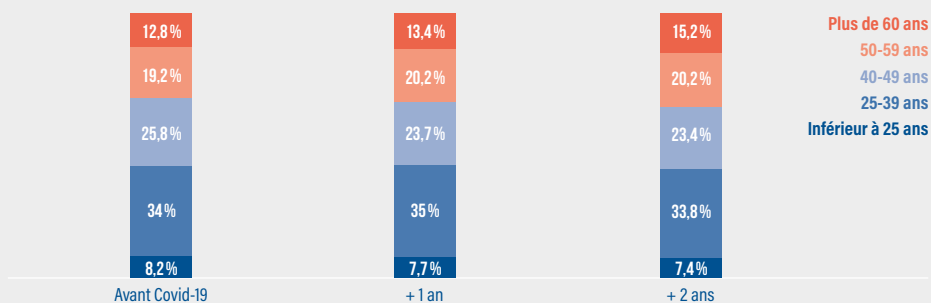
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : Les hommes seuls représentaient 23,9 % des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois en première période (Avant Covid-19), 22 % la période suivante (+1 an).

GRAPHIQUE 14

Évolution de la répartition par catégorie d'âge des personnes nouvellement accueilles au statut légal stable



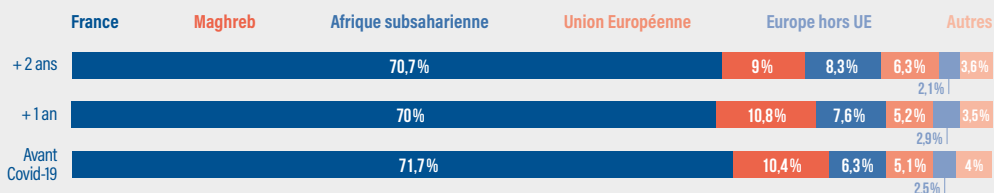
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 12,8 % des personnes de références nouvellement accueilles et au statut légal stable étaient âgées de plus de 60 ans, 13,4 % la période suivante (+1 an).

GRAPHIQUE 15

Évolution des nationalités des personnes nouvellement accueilles au statut légal stable



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 71,7 % des personnes de référence nouvellement accueilles et au statut légal stable étaient françaises, 70,0 % la période suivante (+1 an).

nages se sont vu attribuer certaines aides d'urgence, mais nous pouvons supposer que le déséquilibre budgétaire induit par les conséquences de la crise sanitaire n'a pas été complètement compensé par lesdites aides.

Concernant l'évolution des profils par catégories d'âge, nous constatons une légère augmentation de la part de personnes relativement plus âgées depuis la fin du confinement du printemps 2020 parmi les nouveaux ménages, constat confirmé par la hausse de l'âge médian qui passe d'environ 43 ans à 44 ans.

Parmi les personnes françaises ou étrangères au statut légal stable nouvellement accueillies, la part de personnes de référence de nationalité française est plus faible d'environ 2 points dans la période suivant le printemps 2020 par rapport à celle d'avant crise. Nous pouvons noter qu'en raison de la fermeture des frontières, la proportion d'étrangers arrivés récemment sur le territoire diminue, tandis que celle de ceux qui sont arrivés en France depuis plus de deux ans passe de 70 % avant le premier confinement du printemps 2020 à 75 % après, pour se maintenir au même niveau un an plus tard. Cette stabilité de la part d'étrangers au statut légal stable combinée à une modification de leurs profils met en évidence la précarité de leurs situations, notamment par rapport au marché du travail. Ils occupent plus souvent des emplois avec des contrats courts, en intérim ou à temps partiel¹⁵, ce qui les rend particulièrement vulnérables à un choc sur le marché du travail comme celui de la crise du Covid-19 qui les a particulièrement affectés.

De plus, la part de ménages n'ayant ni revenus du travail ni transferts parmi les nouveaux ménages est plus faible après le premier confinement, elle passe de 14 % à 12 % puis retrouve son niveau initial en dernière période. Cette baisse est compensée par une hausse de la part de ménages percevant des transferts (en complément d'un revenu d'activité ou non). Ces évolutions peuvent s'expliquer par l'accueil de ménages ayant perdu des revenus d'activité pendant la crise, sans que les transferts leur aient permis de compenser entièrement ces pertes. En effet on observe que la part des ménages percevant uniquement des revenus du travail diminue continuellement après le début de la crise (14 % avant son début et 12 % sur la dernière période).

En lien avec ce qui précède, nous constatons que la part de personnes françaises ou étrangères au statut légal stable, nouvellement accueillies, en emploi, est plus faible après le premier confinement (16 %) qu'avant l'apparition du Covid-19 (18 %) et que cette part se maintient à 16 % en dernière période. À l'inverse, la part de chômeurs et notamment de chômeurs indemnisés augmente fortement, puisqu'elle passe de 14 % à 19 %, puis retrouve son niveau initial en dernière période (juin 2021-février 2022), potentiellement en raison de l'extension du dispositif de chômage partiel qui n'a pas toujours compensé entièrement les salaires¹⁶. Il est également intéressant de noter que la part de chômeurs sans droits reconnus est assez stable entre les deux premières périodes, puis connaît une hausse de près de 3 points. Cela suggère un potentiel impact décalé dans le temps en fonction du profil d'activité des ménages. En effet, des personnes plutôt en emploi, emploi probablement perdu au début de la crise, se sont rendues dans les accueils du Secours Catholique après le début de la crise sanitaire alors que des personnes au chômage sans droits reconnus ont pu « tenir » au début de la crise (mécanismes d'aides exceptionnelles...), mais les effets de cette dernière se sont fait sentir pour elles plusieurs mois plus tard.

La répartition par tranche de niveau de vie des ménages au statut légal stable nouvellement accueillis permet de comprendre de façon plus détaillée l'évolution du niveau de vie médian : 700 euros avant le Covid-19 contre 705 euros au lendemain du premier confinement. Cette stabilité apparente masque des évolutions contrastées. En effet la décomposition par tranche de niveau de vie met en lumière que la part des nouveaux ménages dont le niveau de vie se situe entre 1 000 et 1 200 euros augmente de 2 points au lendemain du premier confinement. Cette hausse illustre l'accueil de profils moins habituels au Secours Catholique, avec des ménages dont les ressources sont légèrement plus importantes, plus proches du seuil de pauvreté et néanmoins insuffisantes pour maintenir leur budget à l'équilibre.

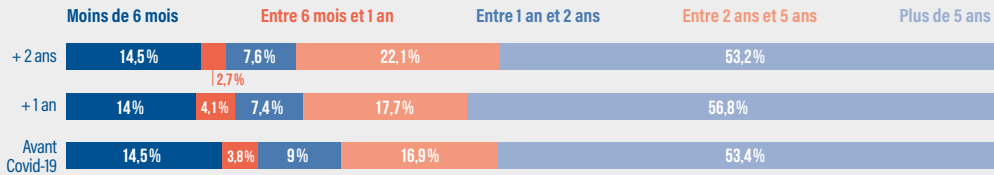
Concernant les impayés, les ménages nouvellement accueillis après l'apparition du Covid-19 ont des taux d'impayés plus élevés (51 %) que lors de la période d'avant Covid-19 (47 %). Les ménages ayant des impayés

15. Voir fiche 3.2 du profil général.

16. Voir frise chronologique en introduction de cette partie.

GRAPHIQUE 16

Évolution des durées de présence en France des étrangers nouvellement accueillis au statut légal stable



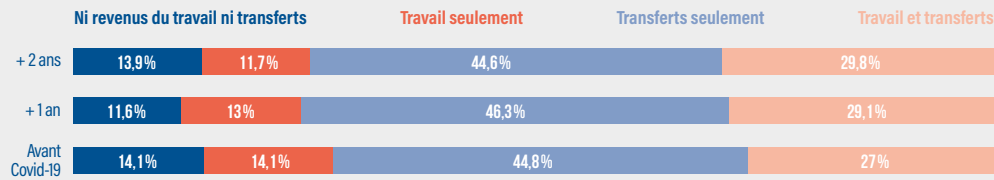
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 14,5 % des personnes de référence de nationalité étrangère nouvellement accueillies et au statut légal stable étaient en France depuis moins de 6 mois, 14 % la période suivante (+1 an).

GRAPHIQUE 17

Évolution des types de ressources perçues par les ménages nouvellement accueillis au statut légal stable



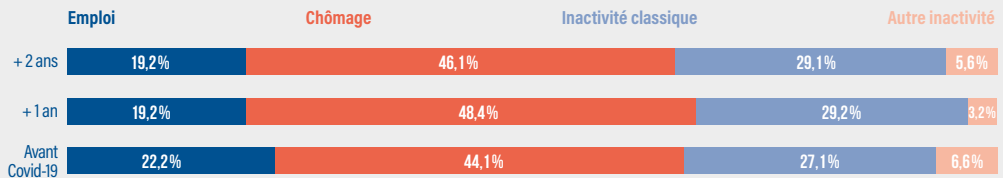
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 14,1 % des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois de l'étude sur l'impact du Covid-19 ne percevaient ni revenus du travail ni transferts, ils étaient 11,6 % à la période suivante (+1 an), et 13,9 % à la dernière période (+2 ans).

GRAPHIQUE 18

Évolution du statut d'activité des personnes nouvellement accueillies au statut légal stable



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 44,1 % des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois de l'étude sur l'impact du Covid-19 étaient au chômage, ils étaient 48,4 % à la période suivante (+1 an), et 46,1 % à la dernière période (+2 ans).

sont en moyenne plus insérés socialement, avec des revenus issus de transferts ou d'une activité qui ne suffisent néanmoins pas à couvrir l'ensemble de leurs dépenses, et avec un logement relativement stable. En effet la part de ménages vivant dans un logement stable passe de 76 % avant la crise à 80 % après le premier confinement. Ces évolutions corroborent le constat selon lequel les ménages accueillis pour la première fois au lendemain du confinement du printemps 2020 sont plus insérés sur le marché du travail, relativement moins pauvres, vivent davantage dans des logements stables et ont plus souvent des impayés que les ménages également nouvellement accueillis, mais avant le début de la crise.

ÉTRANGERS AU STATUT LÉGAL INSTABLE : DES SITUATIONS EXTRÊMEMENT PRÉCAIRES ACCENTUÉES PAR LA CRISE

Les étrangers dont le statut est en attente de régularisation, les personnes déboutées ou sans papiers n'ont pas le droit de travailler et ne peuvent pas prétendre aux diverses prestations sociales mis à part l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) dont le montant est d'environ 200 euros par mois pour une durée limitée. Même si certains perçoivent des ressources issues d'une activité informelle et de la débrouille, leurs conditions de vie restent extrêmement précaires. La plupart des étrangers au statut légal instable ne percevant pas de ressources formelles, leurs budgets ne sont que très rarement détaillés. Ainsi, l'impact d'un choc tel que l'apparition du Covid-19 au printemps 2020 n'est pas évident à estimer ici, mais la crise sanitaire a accentué les difficultés auxquelles faisaient déjà face ces personnes : perte de liens sociaux, difficulté d'accès aux réseaux de solidarité habituels, complication des démarches administratives, impossibilité de travailler même de manière informelle.

La plupart des frontières, européennes et extra-européennes, sont restées fermées pendant plusieurs mois, rendant temporairement plus compliquée l'entrée sur le territoire d'étrangers primo-arrivants. Cependant, on observe que parmi les étrangers au statut légal instable, la part de ménages accueillis pour la première fois augmente de 10 points au lendemain de la crise sanitaire (passage de 64 % à 75 %). Il est alors intéressant d'étudier les éventuelles évolutions des profils.

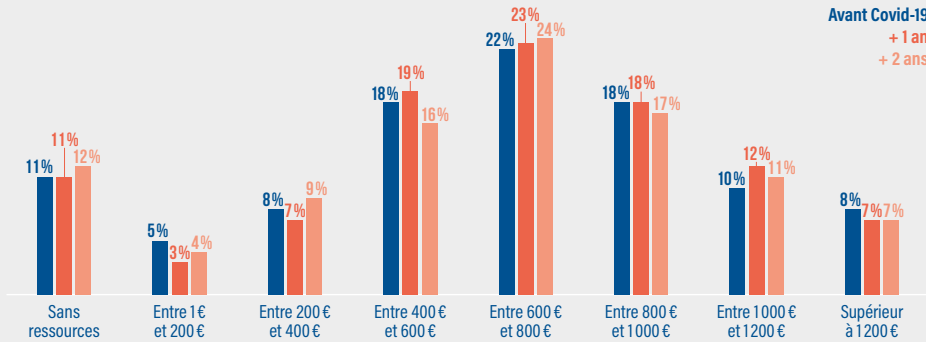
On constate, parmi les nouveaux ménages accueillis, une baisse de la part des personnes récemment arrivées sur le territoire (de 53 % avant la crise à 33 % au lendemain du confinement du printemps 2020). La fermeture des frontières a persisté quelque temps après le premier confinement puis à leur réouverture, les contrôles y ont été renforcés, notamment dans les pays de l'espace Schengen. Cela permet de comprendre pourquoi la part d'étrangers arrivés en France depuis moins de six mois reste faible plusieurs mois après le début de la crise – sans que l'on puisse affirmer que l'impact de ces mesures sera durable. Les étrangers au statut légal instable nouvellement accueillis après le début de la crise sanitaire sont en moyenne plus âgés qu'avant la crise. En effet, leur âge médian passe de 33 ans à 35 ans. Cette modification de la pyramide des âges est surtout due à une baisse de la part des moins de 25 ans qui sont souvent des personnes arrivées récemment en France.

Contrairement aux Français ou étrangers dont le statut légal est stable, nous constatons que, parmi les étrangers au statut légal instable nouvellement accueillis, c'est la part des mères isolées et des couples avec enfants qui augmente après le premier confinement. Cette hausse importante pourrait s'expliquer par l'accès impossible de ces ménages aux aides d'urgence mises en place par le gouvernement, en raison de l'instabilité de leur statut légal.

Par-delà les modifications dans les profils de ces nouveaux accueillis suite à la crise sanitaire, il est important de rappeler que l'ensemble des personnes en situation légale instable, qu'elles soient déjà connues ou non, ont subi les effets de la crise. Elles vivaient dans une précarité extrême avant le premier confinement, leurs revenus sont restés très faibles (sur les trois périodes, quatre de ces ménages sur cinq vivent avec moins de 200 euros par mois), une grande majorité d'entre elles n'ont pas accès à l'emploi et très peu d'aides leur sont attribuées. ■

GRAPHIQUE 19

Évolution de la répartition par tranche de niveau de vie des ménages nouvellement accueillis au statut légal stable



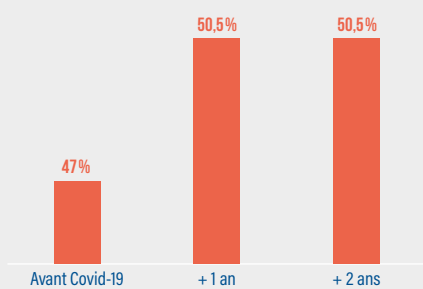
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 11% des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois étaient sans ressources, ils étaient 11% à la période suivante (+ 1 an), et 12% à la dernière période (+ 2 ans).

GRAPHIQUE 20

Évolution de la part des ménages nouvellement accueillis au statut légal stable déclarant avoir des impayés



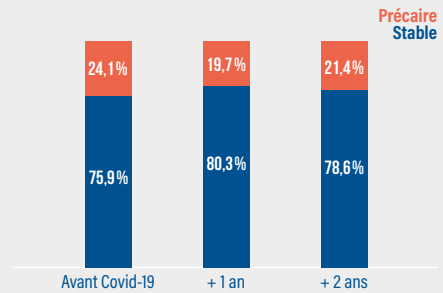
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 47% des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois déclaraient avoir des impayés, ils étaient 50,5% à la période suivante (+ 1 an), et encore 50,5% à la dernière période (+ 2 ans).

GRAPHIQUE 21

Évolution du type de logement des ménages nouvellement accueillis au statut légal stable



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence a un statut légal stable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 75,9% des ménages au statut légal stable accueillis pour la première fois vivaient dans un logement stable, ils étaient 80,3% à la période suivante (+ 1 an), et 78,6% à la dernière période (+ 2 ans).

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

ÉLARGIR LES VOIES DE RÉGULARISATION : UN ENJEU D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les données de ce rapport le confirment, la forte part de ménages étrangers sans papiers parmi les personnes accueillies au Secours Catholique¹ est un indicateur concret des conséquences des politiques conduites depuis plusieurs années en matière d'octroi de titres de séjour. Les régularisations² ne sont réalisées qu'au compte-gouttes par les pouvoirs publics, alors que de telles mesures seraient à développer largement si l'on veut permettre à des dizaines de milliers de familles d'accéder à une vie normale.

Pourquoi ce blocage ? D'abord et principalement pour des raisons politiques. Les ministres évoquent les uns après les autres la crainte de « l'appel d'air », la nécessaire « maîtrise de l'immigration », les difficultés d'intégration, les tensions communautaires dans les quartiers, etc. Or ces discours et ces « éléments de langage » ressassés depuis des années sont en décalage manifeste avec les réalités et les besoins de la société.

QUELLES SONT CES RÉALITÉS ?

Ces réalités sont celles d'une frange de la population qui s'installe malgré elle dans la pauvreté, dans l'économie de survie, au risque de compromettre l'avenir de ses enfants contraints de stagner en marge de la société. Des vies suspendues et blo-

quées pour ces personnes, venues en France pour demander l'asile, chercher une vie meilleure, etc. Désolante réalité que ce gâchis, devant ces compétences, ces forces de vie qui ne cherchent qu'à se déployer et à profiter à tout le monde, mais qui se trouvent annihilées par des blocages administratifs et politiques.

Réalité encore de secteurs entiers de l'économie qui manquent de bras, et de ces milliers d'employeurs – alors que les personnes sans papiers sont dans l'attente de contribuer à la société comme tout un chacun – qui ne peuvent les recruter légalement alors que nombre d'entre eux travaillent déjà : PME et commerces, agriculture, restauration, tourisme, services à la personne, etc.

Une prise de conscience est désormais nécessaire : élargir les voies de

régularisation des personnes étrangères présentes sur le territoire devient un enjeu d'intérêt général. Avec des organisations patronales, avec des organisations syndicales et tout le secteur associatif, le Secours Catholique compte bien plaider et convaincre le gouvernement qu'il est temps d'élargir fortement ces voies de régularisation et de suivre en cela l'exemple de nos voisins, l'Allemagne comme l'Espagne, qui ont décidé de s'engager dans ce sens. ■

3/10

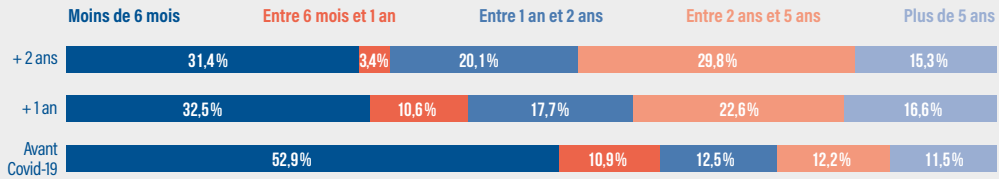
DES MÉNAGES ÉTRANGERS ACCUEILLIS
AU SECOURS CATHOLIQUE
SONT SANS PAPIERS.

1. Voir fiche 1.2 du profil général.

2. Le fait pour une préfecture d'octroyer un droit au séjour et au travail à un étranger.

GRAPHIQUE 22

Évolution des durées de présence en France des étrangers nouvellement accueillis au statut légal instable



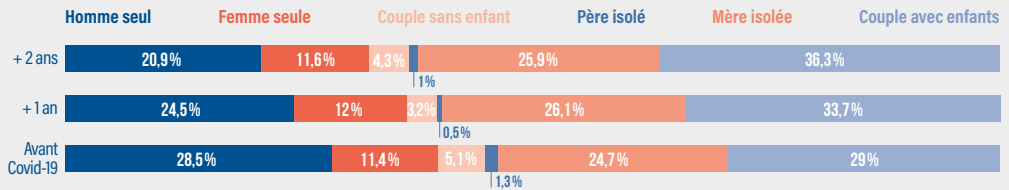
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut légal instable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 52,9 % des personnes de référence de nationalité étrangère nouvellement accueillis et au statut légal instable étaient en France depuis moins de 6 mois, 32,5 % la période suivante (+1 an).

GRAPHIQUE 23

Évolution de la structure des ménages étrangers nouvellement accueillis au statut légal instable



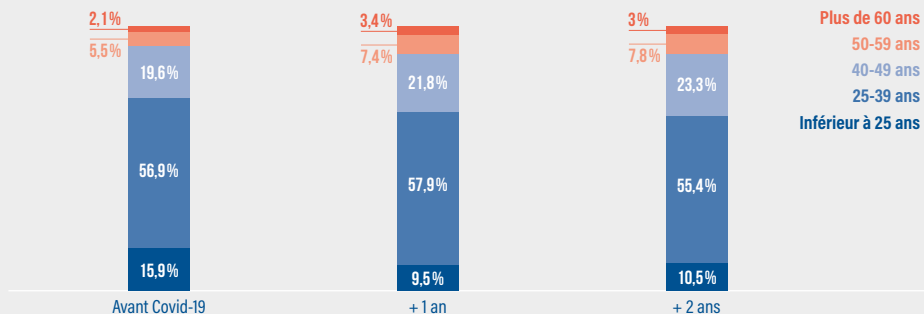
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut légal instable.

Lecture : Les hommes seuls représentaient 28,5 % des ménages accueillis pour la première fois au statut légal instable en première période (Avant Covid-19), 24,5 % la période suivante (+1 an).

GRAPHIQUE 24

Évolution de la répartition par catégories d'âge des étrangers nouvellement accueillis au statut légal instable



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispoover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages accueillis pour la première fois sur la période d'observation au Secours Catholique dont la personne de référence est de nationalité étrangère au statut légal instable.

Lecture : En première période (Avant Covid-19), 15,9 % des personnes de référence nouvellement accueillis et au statut légal instable étaient âgées de 15 à 25 ans, 9,5 % la période suivante (+1 an).



2. LE BUDGET DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ FACE À LA CRISE

Cette section se propose d'analyser l'évolution des budgets des ménages accueillis par le Secours Catholique au cours de la crise sanitaire, en comparant les situations de pauvreté observées avant l'émergence de la crise, un an puis deux ans après. Cette analyse des budgets met plus précisément en regard l'évolution, d'une part, des ressources financières des ménages rencontrés, en distinguant les ressources issues de l'activité et celles issues des transferts et prestations sociales, et, d'autre part, l'évolution des dépenses auxquelles ces ressources sont allouées, en isolant différents postes de dépenses, en particulier un ensemble de dépenses dites contraintes. L'analyse donne tout d'abord un aperçu global de ces évolutions sur l'échantillon total de ménages accueillis aux différentes périodes, à l'exclusion des ménages étrangers au statut légal précaire dont une grande majorité ne perçoivent aucune ressource stables et dont les dépenses sont plus difficiles à identifier. Leurs budgets « atypiques » font l'objet d'un traitement séparé. L'analyse distingue ensuite les ménages déjà connus des accueils de ceux qui s'y sont présentés pour la première fois durant la crise sanitaire, ainsi que différents types de ménages en fonction de leur composition, afin d'identifier l'impact potentiellement hétérogène de cette crise sur des ménages précaires dont les profils et la structure des budgets peuvent néanmoins différer.

Comme dans le rapport statistique annuel publié en 2020¹⁷, cette analyse des budgets fait usage de différentes mesures alternatives du revenu des ménages (graphique 25), désormais communément utilisées notamment par l'Insee et par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), pour donner suite aux recommandations de la commission Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat (2008)¹⁸. En effet, si le revenu disponible reste la mesure la plus couramment utilisée, il ne permet pas réellement d'appréhender la manière dont les ménages en situation de précarité parviennent à allouer des ressources financières restreintes à différents postes de dépenses parfois incompressibles. Les notions de revenu arbitral et de « reste pour vivre » mesurent ainsi le revenu réellement disponible après paiement d'un ensemble de charges dites contraintes, qui pèsent souvent lourd dans le budget des ménages les plus pauvres. Ces deux notions rendent ainsi mieux compte des marges de manœuvre financières des ménages et de leur capacité réelle à couvrir leurs besoins de base librement et sans privations majeures. Elles mettent en lumière les arbitrages parfois impossibles qui doivent être réalisés par les personnes en situation de précarité et approchent plus finement la perception qu'ont ces personnes de leurs difficultés quotidiennes dans l'accès à une vie digne.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Précisons ici les définitions des principaux concepts qui seront mobilisés dans l'analyse des budgets des ménages.

► **Le revenu disponible** d'un ménage correspond aux revenus totaux d'un ménage (issus de l'activité et du patrimoine), augmentés des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les allocations chômage), et diminués des cotisations sociales et impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères, redevance télévisuelle et impôts directs sur le patrimoine). Bien que la très grande majorité des ménages rencontrés au Secours Catholique remplissent les critères d'exonération de la plupart de ces impôts directs et disposent très rarement de patri-

17. Secours Catholique, « État de la pauvreté en France 2020. Budget des ménages : des choix impossibles », 2020.

18. Mise en place en 2008 sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, cette commission visait notamment à enrichir la statistique publique de nouveaux indicateurs pour mesurer plus précisément les disparités de revenus, de pouvoir d'achat et de bien-être. Voir le rapport complet : www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000066.pdf

moine immobilier ou financier, un petit nombre d'entre eux déclarent s'acquitter d'impôts directs tels que la taxe d'habitation, la taxe foncière ou la redevance télévisuelle.

► **Le niveau de vie**, à partir duquel sont usuellement mesurés les inégalités monétaires et les taux de pauvreté, est utilisé pour comparer les revenus de ménages de tailles et de compositions différentes : il correspond ainsi au revenu disponible d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation le composant. En effet, afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la mise en commun de certains biens au sein du ménage et du fait que les enfants consomment moins que les adultes, le nombre de personnes d'un ménage est calculé en équivalent adulte ou unité de consommation (UC) : le premier adulte du ménage représente 1 UC, les autres membres de plus de 14 ans représentent chacun 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans représentent chacun 0,3 UC. Cette échelle d'équivalence est utilisée notamment par l'Insee dans ses études sur les niveaux de vie de la population.

► **Les dépenses pré-engagées** sont définies comme un sous-ensemble de dépenses contraintes, intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou un abonnement). Selon une catégorisation qui diffère légèrement de celle retenue par l'Insee¹⁹, elles sont classées en 6 postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursements de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles et services financiers ;
- les frais liés aux enfants (cantine, garde, etc.).

► **Le revenu arbitral** est obtenu en retranchant du revenu disponible d'un ménage ses dépenses pré-engagées. Il mesure ainsi le budget restant sur lequel

un ménage peut en théorie exercer librement des choix de consommation ou d'épargne à court terme. Selon un calcul équivalent à celui du niveau de vie, le **niveau de vie arbitral** correspond au revenu arbitral par unité de consommation.

► Les notions de « **reste à vivre** » ou « **reste pour vivre** » ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le reste pour vivre est globalement défini par les acteurs sociaux qui l'utilisent comme les ressources restantes à un ménage une fois déduites l'ensemble **des dépenses dites « contraintes »**, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables, indispensables ou encore incompressibles. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte de ce champ, dont les acceptions sont multiples et parfois subjectives²⁰. L'analyse qui suit propose néanmoins un calcul inspiré des recommandations du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)²¹ et de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), qui suggèrent d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédits autres que crédits immobiliers, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

La notion de « reste pour vivre », si elle doit donc être prise avec précaution, rend compte dans cette acception du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, accéder à la culture, aux vacances, aux loisirs, etc.

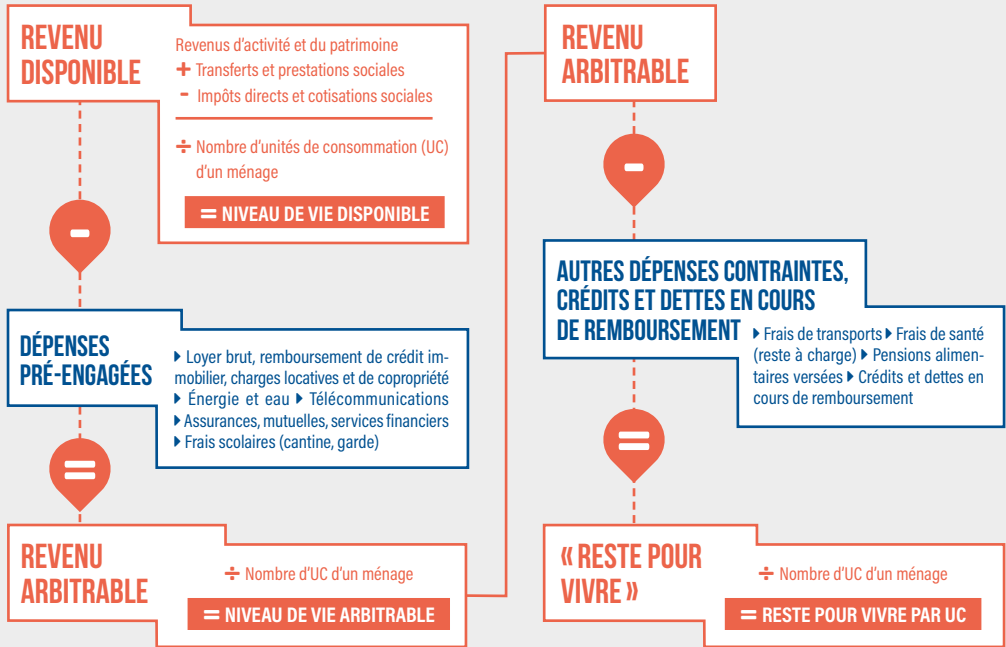
19. En effet, la comptabilité nationale exclut des dépenses pré-engagées les remboursements de prêts immobiliers, considérés comme de la constitution de patrimoine et non comme de la consommation (l'Insee y ajoute en revanche des loyers imputés). Toutefois, comme souligné par la commission Quinet, ces remboursements mesurent plus précisément la charge réelle qui pèse sur le budget des ménages. Par ailleurs, les frais de garde d'enfants sont ajoutés ici aux frais scolaires.

20. La commission Quinet les définit comme des dépenses nécessaires au quotidien, qui, une fois soustraites du revenu arbitral, définissent un « revenu reçu dans le porte-monnaie ». Néanmoins, face à la difficulté de cerner le champ exact de ces dépenses nécessaires, seules les notions de dépenses pré-engagées et de revenu arbitral ont finalement fait l'objet d'un relatif consensus et été adoptées par la statistique publique.

21. CNLE, « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence », 2012.

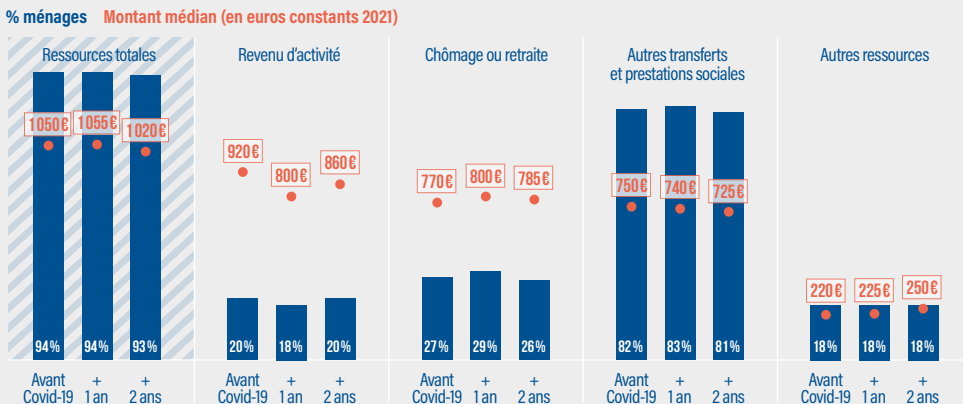
GRAPHIQUE 25

Revenu disponible, revenu arbitral et « reste pour vivre »



GRAPHIQUE 26

Évolution du montant mensuel médian des revenus des ménages selon l'origine des revenus



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 94% des ménages rencontrés percevaient des ressources financières dont le montant mensuel médian était de 1050 € (en euros constants 2021).

2.1. BUDGET DES MÉNAGES NOUVELLEMENT ACCUEILLIS ET DES MÉNAGES DÉJÀ CONNUS DU SECOURS CATHOLIQUE

L'analyse des budgets porte sur un échantillon de 5 284 ménages, soit 1 712 ménages rencontrés avant l'émergence de la crise, 1 792 ménages rencontrés un an après et 1 780 ménages rencontrés deux ans après. Les trois quarts de ces ménages se sont présentés pour la première fois aux équipes d'accueil à au moins l'une des périodes considérées, tandis qu'un quart étaient déjà connus de ces mêmes équipes. Il convient de noter que sont exclus de cet échantillon les ménages pour lesquels aucune information sur les ressources et les dépenses n'est disponible dans les données, de même que les ménages étrangers au statut légal précaire, c'est-à-dire sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut²². Leur situation budgétaire alarmante, souvent caractérisée par une absence de ressources et des dépenses plus difficilement identifiables, fera l'objet d'une section spécifique (voir, les concernant, la section 2.2).

2.1.1. RESSOURCES

Avant la crise, le montant réel médian des ressources financières des ménages rencontrés atteignait un peu plus de 1 000 euros par mois (graphique 26). Les revenus issus de l'activité, très majoritairement salariée, constituent la source de revenus la plus élevée lorsqu'elle existe. Pour autant, seuls 20 % des ménages en percevaient, les revenus d'activité ne constituant l'unique ressource perçue que pour la moitié d'entre eux. Bien souvent, ces maigres ressources tirées d'emplois précaires et peu rémunérateurs sont remplacées ou complétées par des revenus de transferts liés à la couverture de différents risques (perte d'emploi, vieillesse, santé, maternité-famille) et par des prestations reçues au titre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (aide au logement, RSA et minima sociaux, allocation adulte handicapé [AAH]). Ces transferts sociaux concernent plus de 80 % des ménages rencontrés pour lesquels ils représentent en moyenne 4/5^e des ressources financières réelles qu'ils perçoivent (graphique 26). Certains ménages perçoivent en outre des ressources souvent plus irrégulières et aux montants plus faibles, tirées de petites activités informelles, de l'aide de

leurs proches ou d'aides sociales plus ponctuelles (de la région ou du département par exemple).

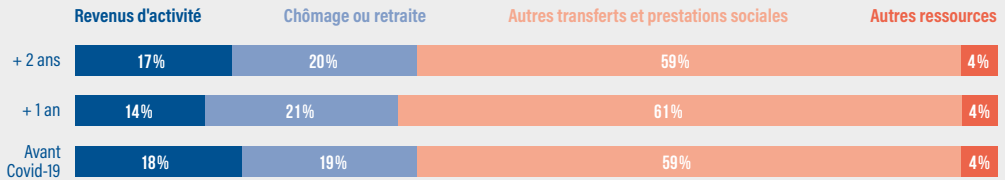
Les ressources financières des ménages accueillis sont restées relativement stables durant les deux premières années de crise sanitaire. Cette évolution globale masque toutefois un double mouvement en sens inverse, à savoir une baisse des revenus issus de l'activité (et de la part des ménages qui en perçoivent) qui a été en partie compensée par une hausse de la part des ménages percevant des revenus de transferts (allocations chômage notamment) ou d'autres prestations sociales. Il est intéressant de souligner que cette baisse des revenus d'activité s'observe plus nettement chez les ménages rencontrés pour la première fois durant la crise sanitaire. La proportion de ces ménages percevant des revenus d'activité affiche en effet une baisse de 5 points dans l'année qui suit l'émergence de la crise, pour un montant réel médian mensuel en baisse de plus de 150 euros par rapport à la période avant crise (graphique 28). Ils sont parallèlement plus nombreux à percevoir des indemnités liées à une perte d'activité (chômage partiel ou indemnisé). À court terme, la crise sanitaire a vraisemblablement fragilisé des ménages dont les emplois précaires en CDD ou en intérim n'ont pas pu être maintenus et dont la baisse des revenus d'activité n'a été que très partiellement compensée par des revenus de transferts et les mesures d'aide d'urgence mises en place. Deux ans après l'émergence de la crise, la reprise de l'activité économique et l'arrêt progressif des dispositifs d'aide d'urgence se sont traduits chez ces mêmes ménages par un retour à la hausse des revenus issus de leur activité, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant crise, et par une baisse simultanée des transferts et prestations sociales compensatoires. Relativement moins précaires avant la crise, ces ménages affichent deux ans plus tard un montant de ressources quasi équivalent à celui des ménages déjà connus des accueils.

À l'inverse, les ménages qui étaient déjà connus des accueils semblent avoir été relativement mieux protégés durant la crise. Leurs ressources financières affichent même une légère augmentation, liée à un maintien de leurs revenus d'activité et à une meilleure couverture par les mécanismes de protection sociale. Ces ménages sont plus souvent des familles avec enfants à charge, monoparentales ou constituées d'un couple, et sont

22. Ces ménages extrêmement précaires ou pour lesquels aucune information sur les budgets n'est disponible représentent 40 % de l'échantillon total de l'étude sur l'impact du Covid-19.

GRAPHIQUE 27

Évolution des parts agrégées des différentes sources de revenus dans les revenus totaux



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 18 % en moyenne des ressources des ménages rencontrés étaient issues de revenus d'activité.

GRAPHIQUE 28

Évolution du montant mensuel médian des revenus des ménages selon la source des revenus et la date de première rencontre

% ménages Montant médian (en euros constants 2021)



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 96 % des ménages rencontrés et déjà connus des équipes d'accueil percevaient des ressources dont le montant mensuel médian était de 1 000 € (en euros constants 2021).

usuellement mieux ciblés par les dispositifs d'aide, qu'ils soient récurrents ou d'urgence. Ces dispositifs, combinés à un accompagnement plus régulier par des associations telles que le Secours Catholique, notamment dans les démarches d'accès à certaines prestations, leur ont vraisemblablement permis de mieux amortir le choc de la crise sanitaire.

L'évolution de la distribution des niveaux de vie des ménages rencontrés au cours des trois périodes considérées est cohérente avec les constats précédents (graphique 29). Notons tout d'abord que le niveau de vie médian de ces ménages oscille autour de 750 euros par mois et reste donc de 25 à 30 % inférieur au seuil de pauvreté quelle que soit la période, révélant, s'il était utile de le rappeler, la grande précarité des ménages accueillis au Secours Catholique. Durant l'année qui suit la crise sanitaire, les ménages qui étaient déjà connus des accueils affichent toutefois un niveau de vie en hausse, à tous les endroits de la distribution, avant que celui-ci ne retrouve deux ans plus tard le niveau observé avant crise. Les mécanismes de protection mis en place durant la crise ont vraisemblablement joué temporairement leur rôle de filet de sécurité et limité l'aggravation d'une pauvreté monétaire déjà bien présente, sans pour autant réussir à en sortir durablement les ménages concernés. Les ménages qui se sont présentés pour la première fois dans les accueils de l'association ont quant à eux vu leur niveau de vie tout juste se stabiliser, voire diminuer légèrement sur le long terme tout en affichant une plus grande dispersion. Cette évolution reflète d'une part l'arrivée dans les accueils de ménages aux niveaux de vie comparativement plus élevés mais dont les ressources et le quotidien ont été plus ou moins temporairement fragilisés par le choc qu'a représenté la crise, d'autre part, l'accueil de ménages plus durablement affectés et dont les revenus d'activité en diminution ne sont pas parvenus à retrouver leur niveau d'avant crise et n'ont été que partiellement compensés par les transferts et prestations sociales. Pour certains ménages, ces revenus sont alors devenus insuffisants pour leur permettre de faire face aux dépenses nécessaires de la vie courante.

2.1.2. DÉPENSES

Les dépenses pré-engagées recouvrent un sous-ensemble de dépenses contraintes, souvent incompressibles, arrivant à échéances régulières et sur lesquelles peu de

marge de manœuvre existe à court terme. Leur montant réel médian s'élevait à 745 euros par mois parmi les ménages rencontrés avant la crise sanitaire, soit plus de 400 euros par unité de consommation (graphique 30). Ces dépenses représentent de fait un poids considérable dans le budget des ménages en situation de précarité, en absorbant en moyenne près des 3/5^e de leur revenu disponible (graphique 32). À titre de comparaison et selon la dernière enquête « Budget des familles²³ » de l'Insee datant de 2017, la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible de l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine était deux fois plus faible, autour de 30 %. Les données de cette enquête de l'Insee soulignent un alourdissement continu du poids de ces dépenses dans la dépense totale des ménages, mais qui touche davantage les ménages en situation de pauvreté : si la part des dépenses pré-engagées dans les dépenses totales des ménages a globalement augmenté de 2 points entre 2011 et 2017 et de plus de 4 points en quinze ans pour atteindre 32 %, l'écart entre les ménages pauvres (41 %) et les ménages aisés (28 %) est passé quant à lui de 6 à 13 points sur la même période, en raison principalement d'une augmentation des dépenses de logement à un rythme plus soutenu que l'augmentation des revenus.

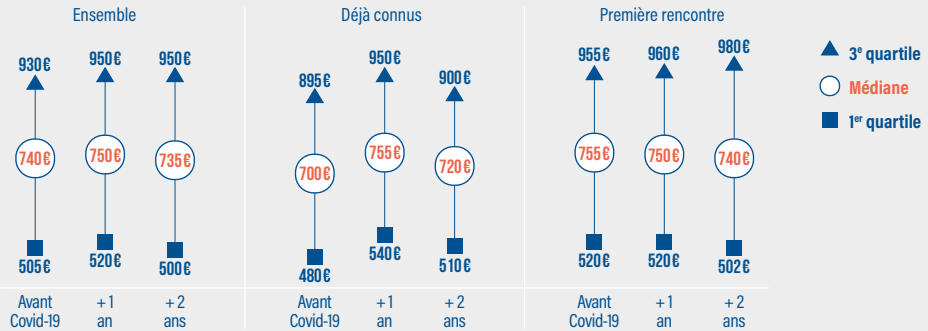
Les données confirment que ce sont les dépenses brutes de logement (incluant les loyers, les éventuels remboursements de prêt immobilier et les charges, y compris d'énergie et d'eau) qui pèsent le plus lourd dans le budget des ménages qui en disposent²⁴. Cumulées, elles absorbaient près de la moitié du revenu disponible des ménages rencontrés avant la crise ou représentaient encore près de 85 % de leurs dépenses pré-engagées totales (graphique 32). Les APL constituent dans ce contexte un dispositif d'aide essentiel pour l'accès des ménages les plus précaires à des conditions de logement dignes. Près des trois quarts des ménages rencontrés en perçoivent. Leur versement permet de diviser par près de deux le montant médian de leurs dépenses de loyer et couvre en moyenne plus du tiers de leurs dépenses brutes de logement. Toutefois, même en prenant en compte les

23. France Stratégie, « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », *Note d'analyse*, n°102, avril 2021.

24. Près de 90 % des ménages de l'échantillon rencontrés avant la crise et dont le statut légal est stable vivaient en logement stable, très majoritairement dans le parc locatif, dont près de la moitié dans le parc social. Seuls 6 % des ménages rencontrés étaient propriétaires de leur logement.

GRAPHIQUE 29

Évolution de la distribution du niveau de vie mensuel des ménages selon la date de première rencontre



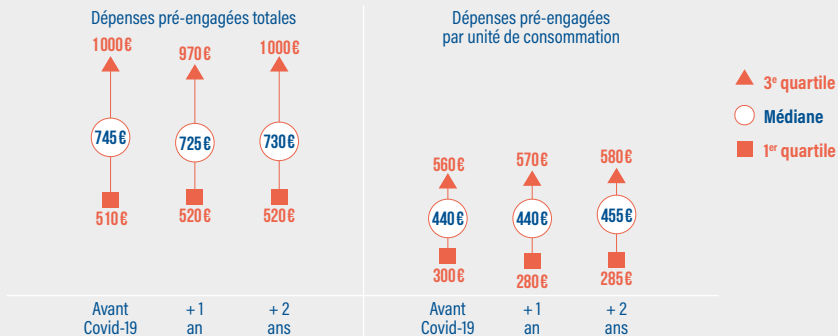
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le niveau de vie mensuel médian des ménages rencontrés était de 740 € (en euros constants 2021). Le quart des ménages dont le niveau de vie était le plus élevé avaient un niveau de vie mensuel supérieur à 930 € (3^e quartile) et le quart des ménages dont le niveau de vie était le plus faible avaient un niveau de vie mensuel inférieur à 505 € (1^{er} quartile).

GRAPHIQUE 30

Évolution de la distribution du montant mensuel des dépenses pré-engagées des ménages



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le montant mensuel médian des dépenses pré-engagées des ménages rencontrés s'élevait à 745 €, soit 440 € par mois et par unité de consommation (en euros constants 2021). Le quart des ménages dont les dépenses étaient les plus élevées avaient des dépenses pré-engagées mensuelles supérieures à 1000 €, soit plus de 560 € par mois et par unité de consommation (3^e quartile), et le quart des ménages dont les dépenses étaient les plus faibles avaient des dépenses pré-engagées mensuelles inférieures à 510 €, soit moins de 300 € par mois et par unité de consommation (1^{er} quartile).

APL, le poids du loyer net dans le revenu disponible des ménages rencontrés au Secours Catholique (environ 33 %) reste plus élevé que le poids total des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible de l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine selon l'Insee (environ 30 %).

Le montant réel des dépenses pré-engagées des ménages rencontrés est resté relativement stable durant les deux premières années de la crise sanitaire, en raison notamment, d'un maintien du coût du logement et de l'énergie qui représentent les postes de dépenses les plus élevés. Les seules hausses notables concernent les dépenses de télécommunications, et dans une moindre mesure d'assurance et de mutuelle, dont une part plus importante de ménages ont fait état pour un montant médian en légère augmentation (graphique 31). Cette hausse est vraisemblablement liée aux confinements et restrictions successifs qui, en imposant de rester à domicile pour un ensemble d'activités professionnelles, scolaires ou de loisir, ont accru le besoin des ménages de rester connectés. Il convient également de souligner une baisse notable de la part des ménages mentionnant des dépenses pré-engagées liées aux enfants, qui incluent en particulier les frais de garde et de cantine scolaire. Bien loin d'alléger leur budget, la fermeture des écoles a à l'inverse contribué à alourdir, entre autres, les dépenses d'alimentation de certains ménages précaires qui bénéficient des tarifs sociaux des cantines lorsqu'ils y ont accès.

Mis en regard de l'instabilité des ressources financières que la crise sanitaire a pu générer, le maintien à un niveau élevé des dépenses pré-engagées a mécaniquement engendré pour certains ménages un alourdissement non négligeable du poids de ces dépenses dans le revenu disponible. C'est plus particulièrement le cas pour les ménages qui se sont présentés pour la première fois dans les accueils du Secours Catholique : la part des dépenses pré-engagées dans leur revenu disponible affiche une augmentation de près de 1 point durant la première année de la crise sanitaire et de près de ½ point supplémentaire l'année suivante (graphique 32). Deux ans après l'émergence de la crise, cette augmentation résulte en pratique d'une hausse du montant réel médian de leurs dépenses pré-engagées d'environ 15 euros par mois et par unité de consommation, qu'une tendance

à la baisse de leur revenu disponible n'a pas permis de couvrir. Par conséquent, pour des ménages dont les budgets très fragiles sont parfois gérés à l'euro près, le recours à l'aide des associations a pu devenir une nécessité pour faire face aux dépenses essentielles de la vie quotidienne. En effet, lorsque le poids des dépenses contraintes s'accroît, ce sont les marges de manœuvre financières des ménages qui s'en trouvent considérablement réduites, et plus précisément la part du revenu qu'ils sont en mesure d'allouer à d'autres dépenses pourtant destinées à couvrir des besoins de base tels que l'alimentation, l'habillement, les transports ou encore la santé. Pour un quart des nouveaux ménages rencontrés après le début de la crise, les dépenses pré-engagées sont progressivement venues absorber plus des trois quarts de leur revenu, ce poids ayant augmenté de 2 points par rapport au niveau observé avant la crise dans ce dernier quartile de ménages (graphique 33). En d'autres termes, une fois les factures payées, il reste à ces ménages moins d'un quart de leurs ressources financières à allouer aux autres dépenses de la vie courante. Certains d'entre eux se sont retrouvés confrontés à des arbitrages impossibles.

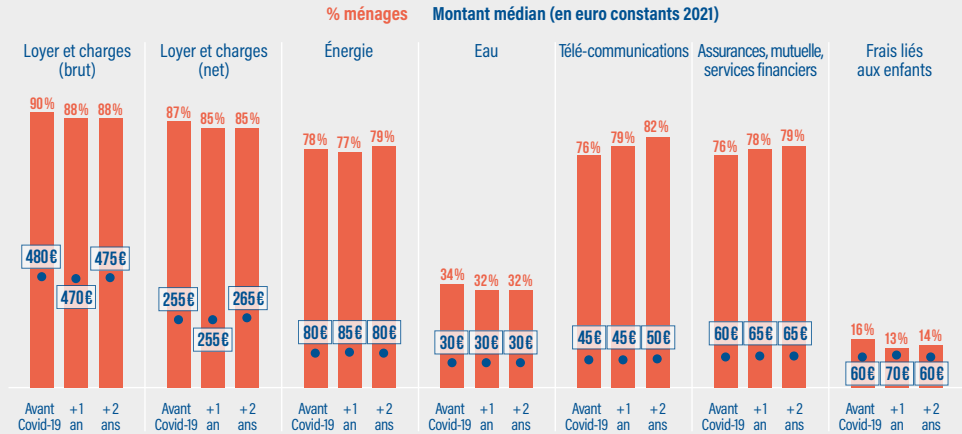
Il est en parallèle intéressant de noter une évolution en sens inverse, bien que de très court terme, parmi les ménages déjà connus des équipes d'accueil. En effet, le poids des dépenses pré-engagées dans leur revenu disponible affiche une nette baisse dans l'année suivant la crise sanitaire, qui fait écho à la hausse observée de leur revenu disponible, avant que celui-ci ne retrouve son niveau d'avant crise deux ans plus tard (graphiques 32 et 33). Ce constat met en évidence le rôle fondamental des transferts et des prestations sociales dans l'allègement du poids que font peser les dépenses contraintes sur le budget des ménages les plus pauvres, tout en soulignant leur inefficacité sur le long terme lorsque ces aides ne sont que ponctuelles ou uniquement mises en place pour parer les situations d'urgence.

2.1.3. REVENU ARBITRABLE

Le revenu arbitral correspond au revenu disponible dont est retranché le montant des dépenses pré-engagées. Avant la crise, le revenu arbitral mensuel médian des ménages rencontrés s'élevait à 400 euros par mois. Ainsi, une fois l'ensemble des factures payées, un ménage sur deux disposait de moins de 295 euros

GRAPHIQUE 31

Évolution du montant mensuel médian des dépenses pré-engagées des ménages selon le poste de dépenses



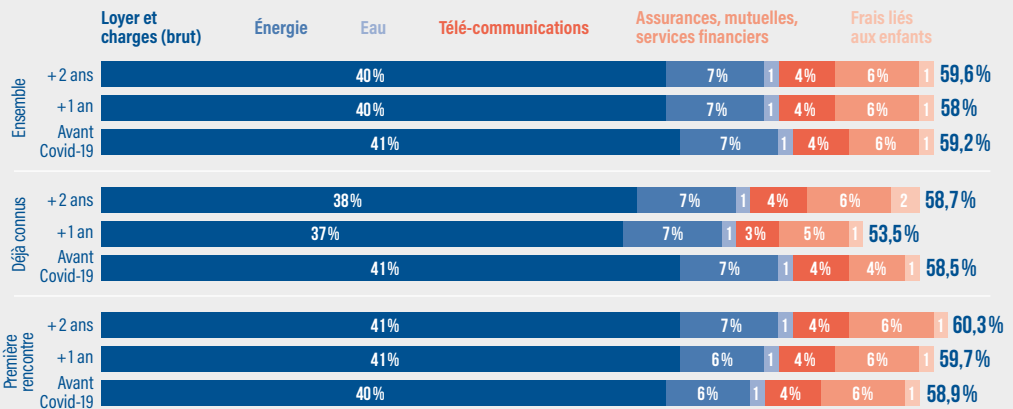
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 90 % des ménages avaient des dépenses brutes de loyer (et charges) dont le montant mensuel médian s'élevait à 480 € (en euros constants 2021). Les dépenses nettes de loyer (et charges) sont obtenues en déduisant des dépenses brutes le montant des APL.

GRAPHIQUE 32

Évolution des parts agrégées des différents postes de dépenses pré-engagées des ménages dans le revenu disponible selon la date de première rencontre



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, les dépenses pré-engagées des ménages rencontrés représentaient 59,2 % de leur revenu disponible. Le loyer et les charges (brut) en représentaient 41 %.

par mois et par unité de consommation pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante, dont certaines peuvent être considérées comme contraintes (telles que les transports ou la santé), mais également pour couvrir ses besoins de base en alimentation et en habillement (graphique 34).

À titre comparatif toujours et d'après la dernière enquête « Budget des familles » de l'Insee²⁵, le niveau de vie médian arbitral de l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine était en 2017 près de 4 fois plus élevé et atteignait 1 130 euros par mois. Ces données au niveau national soulignent également un accroissement progressif des inégalités en termes de revenu arbitral au sein de la population française, avec des ménages dont le niveau de vie arbitral a globalement augmenté depuis la précédente enquête datant de 2011, tandis que celui des ménages pauvres est resté stable. Ce constat reflète l'inflation des dépenses pré-engagées chez ces derniers ménages, que la plus faible croissance de leur revenu disponible n'a pas suffi à compenser. Il illustre également l'écart de perception entre pouvoir d'achat mesuré et pouvoir d'achat ressenti dont font état les ménages les plus pauvres et que le revenu arbitral permet de mieux saisir en tant que mesure plus précise de l'argent dont ils disposent réellement dans leur portefeuille une fois les dépenses pré-engagées couvertes.

Les disparités sont également criantes au sein même des ménages en situation de précarité accueillis au Secours Catholique. En effet, le rapport interquartile, à savoir le ratio entre les 25 % des ménages du haut et les 25 % des ménages du bas de la distribution est de près de 2 lorsque l'on considère la mesure usuelle du niveau de vie disponible. Il est de plus de 4 lorsqu'on considère le niveau de vie arbitral (graphique 35). Autrement dit, les inégalités en niveau de vie arbitral sont près de deux fois supérieures aux inégalités en niveau de vie. Ce creusement des inégalités résulte du poids plus important des dépenses pré-engagées pour les ménages aux ressources les plus faibles, qui se traduit mécaniquement par une distribution plus inégalitaire du niveau de vie arbitral. Après paiement des dépenses pré-engagées, le quart des ménages rencontrés les plus pauvres en niveau de vie arbitral

disposaient avant la crise de moins de 115 euros par mois et par unité de consommation pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante. 16 % de ces ménages avaient un revenu arbitral négatif ou nul et se trouvaient donc dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses pré-engagées. Ces ménages sont alors contraints de s'endetter ou de renoncer au paiement de certaines factures. Un peu plus de 40 % déclaraient ainsi des impayés liés aux différents postes de dépenses pré-engagées, contre 30 % de l'ensemble des ménages rencontrés.

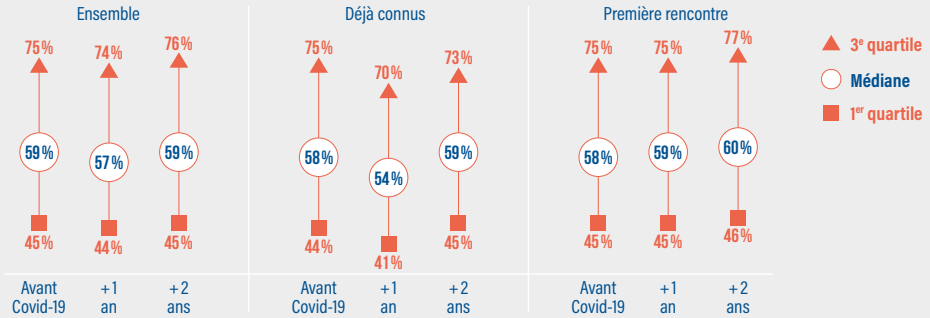
Le niveau de vie arbitral des ménages déjà connus des équipes d'accueil apparaît paradoxalement plus élevé un an après l'émergence de la crise sanitaire. L'accroissement de leur revenu disponible, lié en partie aux aides d'urgence qui les ont plus spécifiquement ciblés, de même que leur accompagnement plus régulier par les associations, leur a permis d'amortir le choc de la crise, tout en améliorant quelque temps leur situation financière. L'efficacité de ces transferts exceptionnels n'a toutefois été que temporaire : deux ans plus tard, leur niveau de vie arbitral a retrouvé le niveau observé avant crise.

Les ménages qui se sont présentés pour la première fois aux équipes d'accueil durant la crise affichent à l'inverse une légère mais lente dégradation de leur niveau de vie arbitral, de même qu'une plus large dispersion de ces niveaux de vie sur la dernière période considérée (graphique 35). Deux ans après l'émergence de la crise, les nouveaux ménages rencontrés ont en effet un niveau de vie arbitral médian inférieur d'environ 20 euros par mois et par unité de consommation au niveau de vie observé avant la crise, qui fait écho à l'augmentation de 15 euros de leurs dépenses pré-engagées. La crise a vraisemblablement déstabilisé ces ménages dont l'équilibre du budget était déjà très précaire et qui ont plus difficilement fait face à une fluctuation de leur revenu d'activité, que les transferts et prestations sociales n'ont que partiellement atténuée sur le long terme. Alors qu'ils étaient initialement relativement moins précaires, la crise sanitaire a eu tendance à faire converger leur situation vers celle des ménages déjà connus des équipes d'accueil, avec une nette aggravation au bas de l'échelle. Les 25 % des ménages les plus pauvres qui ont été accueillis pour la première fois deux ans après l'émergence de la crise

25. France Stratégie, « Les dépenses pré-engagées », art. cité.

GRAPHIQUE 33

Évolution de la distribution de la part des dépenses pré-engagées des ménages dans le revenu disponible selon la date de première rencontre



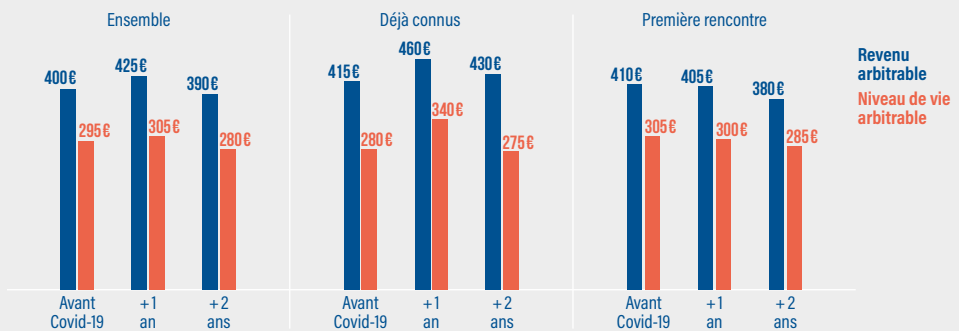
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le poids médian des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages rencontrés était de 59%. Le quart des ménages pour lesquels le poids des dépenses pré-engagées était le plus élevé y consacraient plus de 75% de leur revenu disponible (3^e quartile) et le quart des ménages pour lesquels le poids des dépenses pré-engagées étaient le plus faible y consacraient moins de 45% de leur revenu disponible (1^{er} quartile).

GRAPHIQUE 34

Évolution du montant médian du revenu arbitral et du niveau de vie mensuel arbitral selon la date de première rencontre



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le revenu mensuel arbitral médian des ménages rencontrés s'élevait à 400€, soit 295€ par mois et par unité de consommation (en euros constants 2021).

ont un niveau de vie arbitral inférieur à 100 euros par mois, soit une perte de 35 euros pour ce premier quartile par rapport à la situation d'avant crise. Certains ménages se sont alors retrouvés asphyxiés par le poids de leurs dépenses pré-engagées : la proportion de ces ménages dont le revenu disponible n'est plus suffisant pour couvrir ces dépenses a augmenté de 2 points au cours des deux premières années de la crise sanitaire, pour atteindre 19 %. En fin de période, près de la moitié se déclarent en situation d'impayé sur au moins un poste de dépenses pré-engagées (contre un tiers des ménages déjà connus des équipes d'accueil). L'aide des associations est alors devenue une nécessité pour faire face à l'ensemble des dépenses de la vie courante. Par ailleurs, ces constats laissent craindre une situation qui pourrait s'installer dans la durée.

2.1.4. INDICATEURS DE PAUVRETÉ

Il est intéressant de recalculer les indicateurs de pauvreté monétaire usuels sur la base du niveau de vie arbitral. Est considéré comme pauvre en niveau de vie arbitral un ménage dont le niveau de vie arbitral est inférieur à 60 % du niveau de vie arbitral médian. De la même manière, le taux d'extrême pauvreté (au seuil de à 40 % du niveau de vie arbitral médian) et l'intensité de la pauvreté peuvent être reproduits²⁶.

En raison de sa distribution plus inégalitaire et des situations de précarité qu'il contribue à révéler plus finement, le niveau de vie arbitral donne à voir une pauvreté d'une tout autre ampleur (graphique 36). La quasi-totalité (94 %) des ménages rencontrés avant la crise étaient pauvres en niveau de vie arbitral, soit un écart de 6 points par rapport au taux de pauvreté en niveau de vie usuellement utilisé. C'est au bas de l'échelle des revenus que la pauvreté se creuse plus particulièrement. Le taux de pauvreté extrême était en effet plus élevé de 26 points, et l'intensité de la pauvreté, de 25 points, en considérant le niveau de vie arbitral : plus des trois quarts des ménages rencontrés avant la crise se situaient alors sous le seuil d'extrême pauvreté et leur niveau de vie

arbitral était en moyenne plus de deux fois inférieur au seuil (contre un peu plus de la moitié en niveau de vie usuel avec un niveau de vie d'un tiers inférieur au seuil de pauvreté extrême). On observe donc un mouvement descendant vers la pauvreté lorsque celle-ci est mesurée à partir du niveau de vie arbitral : près des deux tiers des ménages considérés comme non pauvres basculent en réalité dans la pauvreté, voire dans l'extrême pauvreté, lorsqu'est pris en compte leur revenu arbitral plutôt que leur revenu disponible.

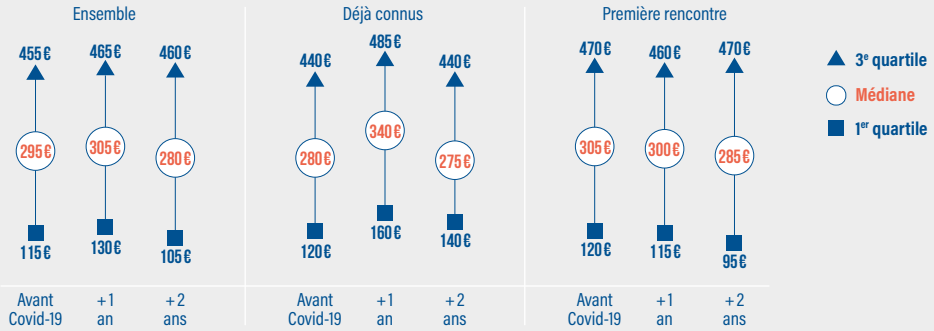
De manière cohérente avec l'analyse précédente de l'évolution du niveau de vie arbitral, les ménages déjà connus du Secours Catholique et qui sont venus solliciter l'appui des équipes durant la crise sanitaire semblent avoir été relativement mieux protégés du choc qu'elle a représenté sur leur budget, notamment *via* les aides ponctuelles qu'ils ont pu recevoir : les différents indicateurs de pauvreté affichent même une amélioration notable dans la première année suivant l'émergence de la crise. Deux ans plus tard, ils ont toutefois retrouvé leur niveau initial, soulignant l'efficacité relative et temporaire de dispositifs d'urgence qui peinent à s'inscrire dans la durée et ne parviennent pas à sortir durablement ces ménages de situations de pauvreté chroniques.

Comparativement moins pauvres initialement, les ménages rencontrés pour la première fois durant les deux premières années de la crise sanitaire affichent des indicateurs de pauvreté en revenu arbitral en lente augmentation : leur taux de pauvreté extrême a augmenté de 2 points et l'intensité de leur pauvreté, de 4 points. Deux ans après l'émergence de la crise, certains ménages, dont on pouvait penser que leur situation de précarité serait transitoire, se sont donc retrouvés dans une pauvreté qui, à bien des égards, pourrait devenir plus chronique. Il est intéressant de souligner que les indicateurs de pauvreté usuels des ménages rencontrés pour la première fois apparaissent en revanche relativement stables. Sont par conséquent arrivés dans les accueils des ménages aux profils plus inhabituels et vivant plus souvent au-dessus du seuil de pauvreté. C'est le poids croissant des dépenses contraintes qui, en déstabilisant des budgets gérés sur le fil du rasoir et en réduisant leur marge de manœuvre financière parfois durablement, a vraisemblablement contraint ces ménages à recourir à l'aide des associations pour faire face à la précarité de

26. Faut de données actualisées sur le niveau de vie arbitral de l'ensemble des ménages résidant en France au cours des trois périodes considérées, les seuils de pauvreté en niveau de vie arbitral sont estimés à partir des derniers seuils de pauvreté disponibles dans l'enquête « Budget des familles » de 2017 (Insee, *op. cit.*), ajustés de l'inflation. Cela laisse supposer que le niveau de vie arbitral médian a suivi exactement l'évolution des prix, ce qui tend à le sous-estimer, de même que les indicateurs de pauvreté présentés ici.

GRAPHIQUE 35

Évolution de la distribution du niveau de vie mensuel arbitrage selon la date de première rencontre



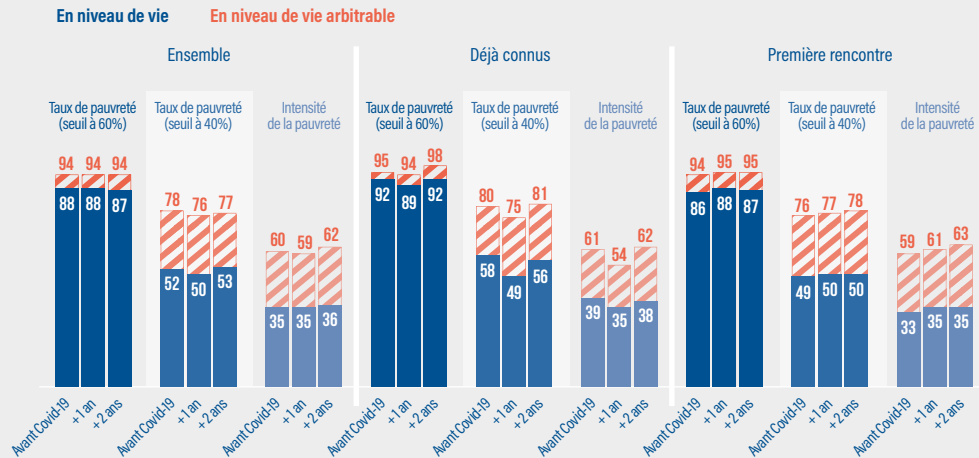
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le niveau de vie mensuel arbitrage médian des ménages rencontrés s'élevait à 295 € (en euros constants 2021). Le quart des ménages dont le niveau de vie arbitrage était le plus élevé avaient un niveau de vie arbitrage mensuel supérieur à 455 € par mois (3e quartile) et le quart des ménages dont le niveau de vie arbitrage était le plus faible avaient un niveau de vie arbitrage mensuel inférieur à 115 € par mois (1er quartile).

GRAPHIQUE 36

Comparaison des indicateurs de pauvreté en niveau de vie et en niveau de vie arbitrage (en %)



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 88 % des ménages rencontrés étaient pauvres et 52 % extrêmement pauvres en niveau de vie. 94 % étaient pauvres et 78 % extrêmement pauvres en niveau de vie arbitrage. Le niveau de vie des ménages pauvres rencontrés était en moyenne inférieur de 35 % au seuil de pauvreté en niveau de vie et leur niveau de vie arbitrage était en moyenne inférieur de 60 % au seuil de pauvreté en niveau de vie arbitrage (intensité de la pauvreté).

leurs conditions de vie que la crise a contribué à révéler. Ces constats mettent par ailleurs en lumière l'incapacité des indicateurs de pauvreté monétaire usuels à identifier avec précision les situations de vulnérabilité de ménages dont la précarité est plus sourde, en se fondant uniquement sur les ressources financières et en ignorant les dépenses des ménages.

2.1.5. « RESTE POUR VIVRE »

La notion de « reste pour vivre », dont la définition n'est pas harmonisée, reste néanmoins communément utilisée par les acteurs sociaux dans l'accompagnement au quotidien des personnes en situation de précarité. Son estimation permet de prolonger l'analyse des budgets des ménages en prenant en compte le poids additionnel d'un ensemble de dépenses qui peuvent être considérées comme contraintes. Bien que non nécessairement liées par un contrat ou un prélèvement à échéances fixes, ces dépenses sont souvent incompressibles, ne peuvent être différées indéfiniment et pèsent parfois lourdement sur le budget des ménages. Elles comprennent ici les dépenses de transport, de santé (reste à charge), les pensions alimentaires versées et l'ensemble des remboursements de trop-perçus, dettes, impayés et crédits bien souvent contractés par les ménages les plus précaires pour équilibrer leur budget. Déduites du revenu arbitral, ces dépenses contraintes supplémentaires permettent de dégager le reste pour vivre, à savoir le budget dont disposent les ménages pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc.

Avant la crise sanitaire, l'ensemble des autres dépenses et remboursements contraints concernait plus d'un quart des ménages pour un montant médian non négligeable de plus de 100 euros par mois. La charge importante des crédits et dettes fait état des déséquilibres récurrents qui se font jour dans leur budget. En l'absence de revenus ou d'aides supplémentaires, ces déséquilibres tendent à s'accumuler et à se répercuter au cours du temps sous la forme de remboursements qui grèvent durablement des budgets déjà très serrés. En effet, les dépenses contraintes supplémentaires alourdissent en moyenne de 9 % la charge qui pèse sur le budget des ménages rencontrés, si bien que ces derniers ne disposaient finalement avant la crise que de moins d'un tiers de leur revenu disponible à allouer aux autres dépenses essentielles de la vie courante. Ces dépenses amputent ainsi sensiblement le

revenu dit arbitral : la moitié des ménages rencontrés avant la crise disposaient en réalité d'un reste pour vivre de moins de 325 euros par mois (contre 400 euros de revenu arbitral), soit de moins de 240 euros par mois et par unité de consommation (tableau 3).

Pour mieux se rendre compte des contraintes budgétaires que cela impose aux ménages, il est utile de ramener le montant mensuel du reste à vivre à un montant journalier : la moitié des ménages rencontrés avant la crise disposait de moins de 8 euros par jour et par unité de consommation pour couvrir leurs dépenses d'alimentation, d'habillement, d'ameublement ou encore d'accès à la culture, au sport ou aux loisirs. Un quart d'entre eux disposait de moins de 2 euros (graphique 37). Un ménage sur cinq disposait enfin d'un reste pour vivre nul ou négatif.

Durant les deux premières années de la crise sanitaire le reste pour vivre suit une évolution similaire à celle du revenu arbitral décrite précédemment. Un an après le début de la crise sanitaire, les aides ponctuelles et l'accompagnement plus régulier dont ont bénéficié les ménages déjà connus des équipes d'accueil semblent leur avoir permis d'éviter temporairement une aggravation de leur précarité, tandis que la situation des ménages rencontrés pour la première fois apparaît relativement stable. Toutefois, deux ans après l'émergence de la crise, la situation de l'ensemble des ménages rencontrés semble s'être dégradée : la moitié d'entre eux disposent d'un reste pour vivre de moins de 7,50 euros par jour et par unité de consommation, soit une diminution de 0,5 à 1 euro selon les ménages par rapport au niveau observé avant crise. Cette diminution se retrouve à toutes les extrémités de la distribution. Cette convergence *via* un nivellement par le bas des situations de pauvreté rencontrées s'explique d'une part par le poids des crédits et dettes accumulés par les ménages déjà connus des équipes, dont la pauvreté chronique s'ancre de fait dans la durée, d'autre part par le poids croissant des dépenses contraintes chez les ménages nouvellement accueillis dont les revenus d'activité ont été particulièrement déstabilisés par la crise.

À titre indicatif et sur la base du montant des chèques service qu'il distribue au titre de l'aide alimentaire, le Secours Catholique estime à 7 euros par jour et ...

TABLEAU 3

Montant médian des autres dépenses contraintes, crédits et dettes et du reste pour vivre mensuel selon la date de première rencontre

	Ensemble			Déjà connus			Première rencontre		
	Avant	+ 1 an	+ 2 ans	Avant	+ 1 an	+ 2 ans	Avant	+ 1 an	+ 2 ans
Revenu mensuel arbitrage	400 €	425 €	390 €	415 €	460 €	430 €	410 €	405 €	380 €
Autres dépenses contraintes	60 €	55 €	60 €	40 €	50 €	60 €	65 €	50 €	65 €
Remboursements crédits et dettes	120 €	115 €	105 €	105 €	105 €	110 €	125 €	125 €	115 €
Reste pour vivre mensuel	325 €	340 €	315 €	340 €	370 €	345 €	335 €	335 €	305 €
Reste pour vivre mensuel par UC	240 €	255 €	225 €	240 €	265 €	220 €	250 €	250 €	225 €

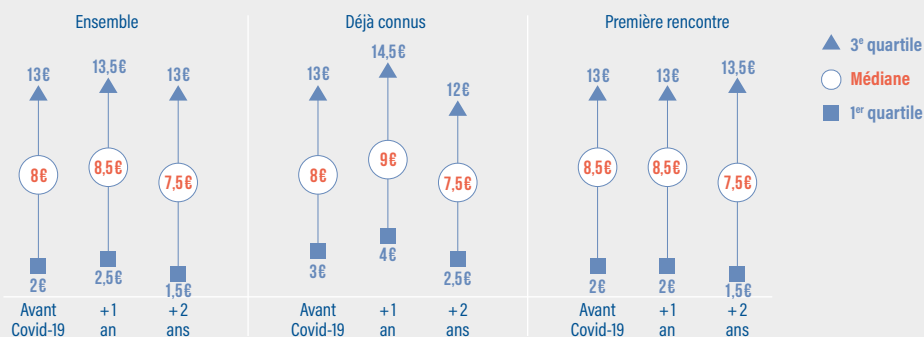
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le reste pour vivre mensuel médian des ménages rencontrés s'élevait à 325 €, soit 240 € par mois et par unité de consommation (en euros constants 2021).

GRAPHIQUE 37

Évolution de la distribution du reste pour vivre journalier par unité de consommation selon la date de première rencontre



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, le reste pour vivre médian des ménages rencontrés s'élevait à 8 € par jour et par unité de consommation (en euros constants 2021). Le quart des ménages dont le reste pour vivre était le plus élevé avaient un reste pour vivre supérieur à 13 € par jour et par unité de consommation (3^e quartile) et le quart des ménages dont le reste pour vivre était le plus faible avaient un reste pour vivre inférieur à 2 € par jour et par unité de consommation (1^{er} quartile).

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

IL FAUT AUGMENTER LE POUVOIR DE VIVRE DES PLUS PAUVRES

Le revenu médian des personnes accueillies au Secours Catholique en 2021 n'est que de 548 euros¹, soit un peu moins de la moitié du seuil de pauvreté. Mais il est plus parlant encore de se rendre compte, pour les ménages dont le budget a été étudié, que le niveau de vie arbitraire n'est que de 280 euros par mois, deux ans après le début de la crise. En effet, après l'ensemble des dépenses liées à un contrat ou un abonnement, un ménage sur deux disposait de moins de 295 euros par mois et par unité de consommation pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante. Si on enlève de ce budget d'autres dépenses quasi incompressibles (transport, pension alimentaire, dettes...), il ne reste pour vivre que moins de 225 euros par mois et par unité de consommation pour la moitié des ménages rencontrés, soit moins de 7,5 euros par jour. Avec cela il faut acheter à manger, des produits d'hygiène, de quoi s'habiller, se meubler... Difficile de laisser un peu de place pour le sport, la culture, les vacances, les cadeaux... Il faut « être des mathématiciens », soulignent les personnes concernées qui s'expriment dans ce rapport, car chaque dépense doit être bien calculée. Ces choix difficiles deviennent carrément impossibles quand on a moins de 1,5 euros par jour en reste pour vivre, comme un quart des ménages dont le budget a été analysé.

MOINS DE
1,5 €
PAR JOUR, C'EST LE RESTE POUR VIVRE D'UN QUART DES MÉNAGES (DONT LE BUDGET A ÉTÉ ANALYSÉ) 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE.

Le Secours Catholique témoigne du combat quotidien que représente la vie dans la grande pauvreté, pour garder sa dignité. Mais, alors que l'inflation en 2022 bat des records, pour ne pas condamner les plus pauvres à opérer des choix impossibles, notre pays se doit d'assurer à chaque personne une certaine sécurité de revenus. Notre Constitution ne nous engage-t-elle pas à fournir à chacun des « conditions convenables d'existence » ? Notre pays ne s'est-il pas engagé à éradiquer la grande pauvreté sur son territoire d'ici 2030 ? Et pourtant,

aujourd'hui, les minima sociaux ne sont même pas indexés automatiquement sur l'inflation (comme l'est le Smic). Aussi le pouvoir de vivre des plus pauvres, et notamment des allocataires du RSA, a-t-il régressé ces dernières années.

Une première mesure à prendre, minimaliste, serait d'indexer automatiquement les minima sociaux

sur l'inflation. Mais il faut aller plus loin, car nous ne pouvons accepter que plusieurs millions de personnes, dans notre pays, ne survivent qu'en faisant appel à l'aide alimentaire. C'est pourquoi le Secours Catholique milite avec d'autres² pour qu'un véritable revenu minimum garanti à 50 % du revenu médian soit instauré d'ici la fin du quinquennat, pour combattre enfin efficacement la grande pauvreté en France. ■

1. Voir fiche 31 du profil général.

2. Pacte du pouvoir de vivre, Alerte.

... par personne la dépense minimale d'alimentation nécessaire aux ménages les plus modestes. Ce sont donc près de la moitié des ménages rencontrés en fin de période (48 %) qui se retrouvent dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne, une proportion qui a augmenté de près de 3 points au cours des deux premières années de la crise sanitaire²⁷. Ce constat fait tristement écho à l'importance des demandes d'aide alimentaire adressées au Secours Catholique depuis de nombreuses années et à leur nette hausse durant la crise sanitaire, auxquelles le rapport statistique de l'année 2021 consacrait son étude thématique²⁸. Plus généralement, il met également en évidence la grande vulnérabilité des ménages en situation de précarité au moindre choc sur leurs ressources et leurs dépenses. Ces ménages sont alors souvent contraints de réaliser des arbitrages parfois impossibles, de s'endetter volontairement ou non, ou de se priver au quotidien.

Cette analyse détaillée du budget des ménages rencontrés durant la crise sanitaire semble mettre en évidence deux profils de précarité qui ont été diversement affectés par la crise. D'un côté, le Secours Catholique a continué à accueillir des ménages déjà accompagnés par le passé, dont la pauvreté est vraisemblablement plus chronique et qui sont habituellement mieux ciblés par les dispositifs de protection sociale, notamment en raison de la présence d'enfants à charge. Les aides perçues, bien que parfois ponctuelles ou transitoires, cumulées à un accompagnement plus régulier par les travailleurs sociaux, ont pu permettre d'éviter une détérioration de leurs conditions de vie déjà très précaires, sans pour autant les améliorer de manière durable. Dans le même temps, se sont présentés pour la première fois dans les accueils des ménages plus souvent constitués de personnes seules et sans enfant, relativement moins précaires et qui ont peut-être moins

largement bénéficié des dispositifs d'aide. Déstabilisés par l'impact de la crise sur des ressources financières qui étaient déjà très fragiles, leur situation de pauvreté parfois plus transitoire pourrait s'installer dans la durée, notamment au regard du poids croissant de certaines dépenses que ces faibles ressources ne suffisent plus à couvrir. D'une certaine manière, la crise a agi comme un puissant révélateur des inégalités. Des situations de précarité plus sourdes se sont fait jour chez des ménages moins habitués à solliciter l'aide des associations et dont les différentes phases de confinement et de restrictions ont rendu l'isolement plus pesant. Le choc de la crise sanitaire a pu constituer un déclencheur les poussant à solliciter une aide extérieure pour faire face à l'urgence d'une situation qui était tout juste tenable avant celle-ci. La crise pourrait également avoir affecté sur le long terme des ménages aux budgets initialement très fragiles et accru les inégalités de manière durable au sein même des populations les plus précaires.

La section qui suit décrit brièvement la situation spécifique des étrangers sans statut légal stable. La section 2.3 examine ensuite plus en détail l'impact hétérogène de la crise sur les ménages rencontrés en fonction de leur composition.

2.2. LES BUDGETS DES ÉTRANGERS AU STATUT LÉGAL PRÉCAIRE

Les étrangers dont la situation administrative est très précaire – parce qu'ils sont sans papiers, demandeurs d'asile ou en attente de régularisation de leur statut – présentent à bien des égards des budgets « atypiques », du fait de leur absence de droit au travail et de leur accès très limité aux prestations sociales et aux autres dispositifs d'aide. Leurs ressources financières sont par conséquent très faibles et souvent irrégulières. En outre, les trois quarts d'entre eux vivent en logement précaire, principalement en centre d'hébergement, hébergés par des proches ou dans des chambres d'hôtel meublées. Ils sont un sur dix à vivre dans la rue ou dans des squats et abris de fortune. Leur situation relève le plus souvent d'une « économie de la débrouille » qui s'apparente à une « économie de la survie ». Dans ce contexte, la crise sanitaire a contribué à figer des situations extrêmement précaires. Les étrangers au statut légal instable n'ont que très marginalement bénéficié des dispositifs d'aide d'urgence mis en place, si ce n'est d'une prolongation de six mois des récépissés et

27. Bien qu'il soit difficile d'établir précisément le montant journalier nécessaire pour couvrir les besoins de base en alimentation, ce montant de 7 euros peut paraître relativement faible. D'une part, l'inflation du prix des denrées alimentaires a accru le coût de l'alimentation ces dernières années. Il semble d'autre part sous-estimé au regard des montants présentés dans les budgets de référence de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) en 2018 (entre 7 et 12 euros par jour et par unité de consommation selon le milieu de résidence et la composition familiale) ou dans les budgets des familles établis par l'Union nationale des associations familiales (Unaf) en 2019 (entre 12 et 14 euros). En outre, le montant des chèques-service du Secours Catholique n'a pas été réévalué depuis cinq ans, et pourrait être revalorisé à 9 euros. Par conséquent, la proportion de ménages dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne est vraisemblablement ici sous-estimée.

28. Secours Catholique, « État de la pauvreté en France 2020. Faim de dignité », 2021.

titres de séjour temporaires expirés durant la période du premier confinement, et de l'extension de l'aide alimentaire en grande partie financée par l'État.

Avant la crise, plus des deux tiers des ménages étrangers au statut légal instable rencontrés ne percevaient aucunes ressources financières (graphique 38). Lorsqu'elles existent, ces ressources sont très rarement issues d'une activité formelle, pour ceux d'entre eux dont les emplois sont parfois déclarés par les employeurs malgré une absence de droits. Elles sont principalement tirées de petites activités informelles, de revenus de la débrouille, d'aides de proches ou encore des quelques aides sociales auxquelles ils ont accès, telles que l'ADA le cas échéant. Ces ressources restent par conséquent très minces et irrégulières : leur montant médian mensuel s'élevait à 300 euros, soit un peu plus de 200 euros par mois et par unité de consommation. Le niveau de vie médian des ménages étrangers sans statut légal stable était ainsi plus de trois fois inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés et plus de cinq fois inférieur au seuil de pauvreté.

Les ressources des ménages étrangers au statut légal instable rencontrés affichent paradoxalement une augmentation dans l'année qui suit l'émergence de la crise sanitaire. Il ne faut pas y voir une amélioration de leur situation, mais plutôt un effet du changement de composition de la population étrangère accueillie. En effet, la fermeture des frontières et les restrictions de déplacement imposées par la pandémie de Covid-19 ont limité les nouvelles entrées sur le territoire. Ainsi, les étrangers au statut légal instable qui se sont présentés aux équipes d'accueil durant la crise sanitaire avaient en moyenne une durée de présence sur le territoire plus élevée que celle observée avant la crise, étaient relativement mieux insérés et présentaient par conséquent des situations moins dégradées.

En raison d'une situation administrative mouvante, ces ménages étrangers présentent rarement un ensemble de dépenses contraintes clairement identifiées. Lorsqu'elles existent, il s'agit essentiellement de dépenses de logement, de télécommunications et de transport. Leur montant médian mensuel oscille autour de 400 euros et apparaît exorbitant au regard de la faiblesse de leurs revenus (graphique 38). Cela s'explique en partie par la

difficulté pour ces ménages d'accéder à des logements décentes à un coût modéré. La plupart de ces ménages étrangers sont en effet exclus du parc social et sont donc contraints de se tourner, quand ils le peuvent, vers des logements onéreux du parc privé où ils sont bien souvent à la merci de marchands de sommeil peu scrupuleux.

Par conséquent, l'ensemble des dépenses contraintes des ménages étrangers au statut légal instable, logement en tête, auxquelles s'ajoutent parfois des remboursements de crédits et de dettes contractés à des taux d'intérêt très élevés ou auprès de proches, absorbent quasi intégralement leurs faibles ressources (graphique 39). Une fois ces dépenses couvertes, il ne reste à ces ménages que 10 % de leur revenu disponible en moyenne à allouer à l'ensemble des autres dépenses de la vie courante, et en premier lieu à leurs dépenses d'alimentation. De manière édifiante, plus de trois quarts de ces ménages ont un reste pour vivre nul ou négatif, soit parce que leurs ressources sont en pratique inexistantes, soit parce que leurs dépenses contraintes accaparent l'intégralité de leur revenu disponible. Ainsi, la totalité des ménages étrangers dont la situation administrative est très précaire vivent sous le seuil d'extrême pauvreté, que celui-ci soit mesuré en revenu disponible ou en revenu arbitral, et leur niveau de vie arbitral est en moyenne 10 fois inférieur au seuil de pauvreté.

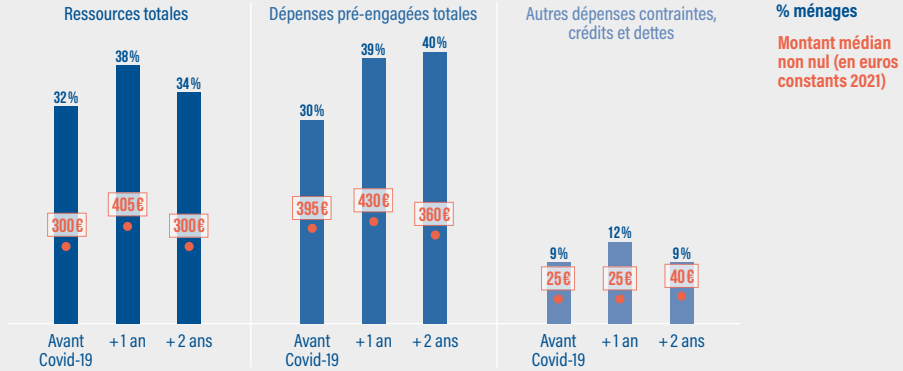
La pauvreté des ménages étrangers sans statut légal stable est donc particulièrement extrême et alarmante, et nécessite une action publique de grande ampleur. 60 % de ces ménages sont des couples ou des parents isolés avec enfants à charge, souvent en bas âge. Pour autant, ces ménages ne disposent bien souvent d'aucun filet de sécurité, si ce n'est de la solidarité essentielle que leur apportent les associations telles que le Secours Catholique.

2.3. DES BUDGETS DIFFÉRENCIÉS SELON LA COMPOSITION DES MÉNAGES

Nous analysons maintenant les budgets et leurs évolutions de quatre types de ménage aux vulnérabilités différenciées : les hommes seuls, les femmes seules, les mères isolées et les couples avec enfants. Chaque année, nous consacrons dans la partie générale du rapport statistique une analyse spécifique à ces profils. Elle confirme des vulnérabilités spécifiques liées à la présence ou non d'un(e) conjoint(e) et d'enfant(s) ainsi qu'au sexe de la personne de référence.

GRAPHIQUE 38

Évolution du montant mensuel médian des revenus et des dépenses des ménages étrangers au statut légal instable selon l'origine des revenus et les postes de dépenses



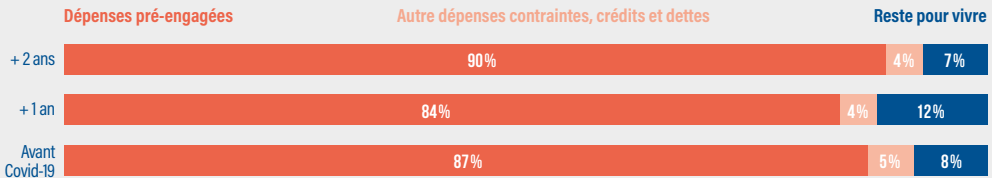
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ménages étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 32% des ménages étrangers au statut légal instable rencontrés percevaient des ressources financières dont le montant mensuel médian était de 300 € (en euros constants 2021).

GRAPHIQUE 39

Évolution des parts agrégées de l'ensemble des postes de dépenses contraintes, crédits et dettes, et du reste pour vivre dans le revenu disponible des ménages étrangers au statut légal instable



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ménages étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, les dépenses pré-engagées représentaient 87% du revenu disponible des ménages étrangers sans statut légal stable rencontrés. Une fois l'ensemble des dépenses contraintes, crédits et dettes déduit, le reste pour vivre représentait 8% de leurs ressources disponibles.

TABLEAU 4

Nombre de budgets analysés selon le type de ménage et la période d'intérêt

	Avant Covid-19 (juin 2019 à février 2020)	+ 1 an (juin 2020 à février 2021)	+ 2 ans (juin 2021 à février 2022)	Total
Hommes seuls	320	338	361	1 019
Femmes seules	335	393	385	1 113
Mères isolées	543	549	552	1 644
Couples avec enfants	312	338	306	956
Total	1 510	1 618	1 604	4 732

Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Dans cette partie nous analysons les budgets de 320 hommes seuls rencontrés par le Secours Catholique durant la période avant-crise. Le nombre de budgets de femmes seules analysés est de 335, celui des mères isolées, de 543, et celui des couples avec enfants, de 312.

Ces caractéristiques sont des déterminants importants des ressources auxquelles les ménages ont accès (revenu d'activité présente ou passée, prestations sociales), elles affectent également les charges du foyer.

Au total nous analysons ici les budgets de 4 732 ménages, dont 21 % d'hommes seuls, 24 % de femmes seules, 35 % de mères isolées, et 20 % de budgets de couples avec enfants. Les budgets des autres types de ménage (pères seuls, ou couples sans enfant) ne sont pas analysés dans cette section, le nombre de budgets disponibles pour ce type de ménage étant trop faibles pour réaliser des analyses précises. Par ailleurs les étrangers au statut légal instable ne sont pas pris en compte de l'analyse.

2.3.1. RESSOURCES

Le niveau de vie des ménages a évolué distinctement durant la crise selon leur type et leur composition (graphique 40). Chez les hommes seuls et les couples avec enfants, le niveau de vie médian a augmenté entre la période d'avant crise et l'année qui a suivi son émergence, puis est revenu à un niveau proche du niveau initial dans la deuxième année de crise. Pour les femmes seules, en revanche, on observe une évolution inverse, le niveau de vie médian était plus faible un an après l'émergence de la crise qu'avant celle-ci, et se trouvait à la période suivante à un niveau proche de l'avant-crise. Quant aux mères isolées, la distribution des niveaux de vie est restée d'abord stable entre les deux premières périodes avant de baisser dans la troisième.

Ces évolutions différenciées s'expliquent d'une part par les pertes de revenus et d'emploi engendrées par la crise, et d'autre part par l'accès aux différents dispositifs d'aide mis en place pendant la crise. La rétractation de l'activité économique à la suite du premier confinement a détruit un certain nombre d'emplois, et particulièrement ceux aux contrats précaires (CDD, intérim, temps partiel). Différents dispositifs ont été mis en place pour protéger les ménages des pertes de revenus : le chômage partiel qui a permis à un grand nombre de travailleurs de conserver leur emploi et de maintenir leurs revenus²⁹, et les aides

exceptionnelles versées en 2020 qui ont particulièrement soutenu les allocataires du RSA et les familles³⁰. Beaucoup d'emplois précaires n'ont pu être protégés, et les femmes qui occupent plus fréquemment ce type de travail ont été plus impactées³¹. C'est également le constat dressé par l'Institut national d'études démographiques (Ined) à partir de l'enquête sur le logement et les conditions de vie des Français pendant le Covid-19 (enquête Coronavirus et confinement Ined [Coconel]) : un tiers des femmes en emploi en mars 2020 ne travaillaient plus deux mois plus tard, une situation qui concernait un quart des hommes³². Dans certains cas, la perte d'emplois occupés pour de trop courtes durées n'a pas ouvert de droits au chômage. La réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur fin 2021 a par ailleurs accru ce nombre de cas en allongeant la durée de travail nécessaire à l'ouverture de droits. La rétractation de l'activité économique qui a suivi le premier confinement a par ailleurs plongé nombre de chômeurs et de chômeuses en fin de droits dans une grande précarité en allongeant la durée de chômage et en compromettant leurs chances de retour à l'emploi. Ce phénomène semble avoir plus particulièrement touché les femmes : la part des chômeuses sans indemnités augmente de 4 points parmi les femmes seules et les mères isolées entre les deux premières périodes (de 16 à 20 % chez les femmes seules, et de 31 à 36 % chez les mères isolées).

En moyenne, pour l'ensemble des sous-échantillons de femmes seules et de mères isolées, les pertes de revenus d'activité n'ont pas été compensées par une hausse des allocations chômage en première période, alors que c'est le cas dans les sous-échantillons des hommes seuls et des couples avec enfants (graphique 42).

La hausse du niveau de vie médian constatée chez ces deux types de ménage durant cette année pourrait provenir des dispositifs d'aide mis en place dès le début de la crise : le chômage partiel et les aides

29. Le chômage partiel mis en place à l'occasion de la crise sanitaire est en fait une extension d'un dispositif existant. Au moment de la crise, l'État remboursait l'allocation versée par l'entreprise à hauteur de 100 %. Entre mars 2020 et avril 2022, cette part financée par l'État a diminué progressivement, selon le secteur de l'entreprise, pour revenir à 60 %.

30. En mai et en novembre 2020, ont ainsi été versées aux ménages modestes des aides exceptionnelles de solidarité de 150 euros + 100 euros par enfant. La prime de rentrée scolaire versée a également été majorée d'un montant de 100 euros par enfant au mois d'août.

31. En 2019, d'après le Rapport statistique annuel du Secours Catholique, 65 % des femmes rencontrées en emploi avaient un contrat précaire, contre 54 % des hommes en emploi.

32. Lambert *et al.*, « Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de Covid-19 a changé pour les Français », *Population et sociétés*, n° 579/7, 2020, p. 1-4.

TABLEAU 5

Caractéristiques des ménages de l'échantillon des budgets selon leur type et la période d'intérêt

	Âge (en %)				% Étrangers	% Première rencontre		
	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 et +		Avant	+ 1 an	+ 2 ans
Hommes seuls	8,0	37,6	47,5	6,9	26,3	78,7	79,5	81,5
Femmes seules	7,7	22,4	52,1	17,8	20,5	77,9	80,4	86,0
Mères isolées	5,9	62,8	30,5	0,8	29,1	73,4	75,6	75,9
Couples avec enfants	6,6	63,6	28,7	1,2	47,5	72,9	73,5	70,6

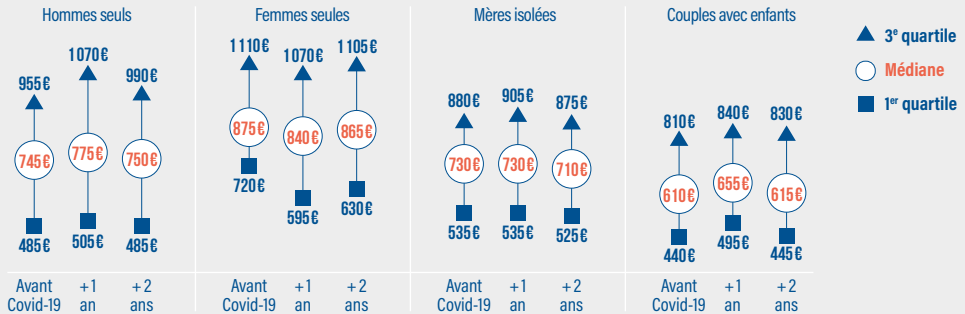
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Sur l'ensemble des périodes, 8% des hommes seuls dont les budgets sont analysés ont entre 15 et 24 ans et 37,6% ont entre 25 et 44 ans. 26,3% d'entre eux sont de nationalité étrangère. 78,7% des hommes seuls rencontrés durant la période avant-crise et dont les budgets sont analysés, étaient accueillis pour la première fois au Secours Catholique.

GRAPHIQUE 40

Évolution de la distribution du niveau de vie mensuel des ménages selon le type de ménage



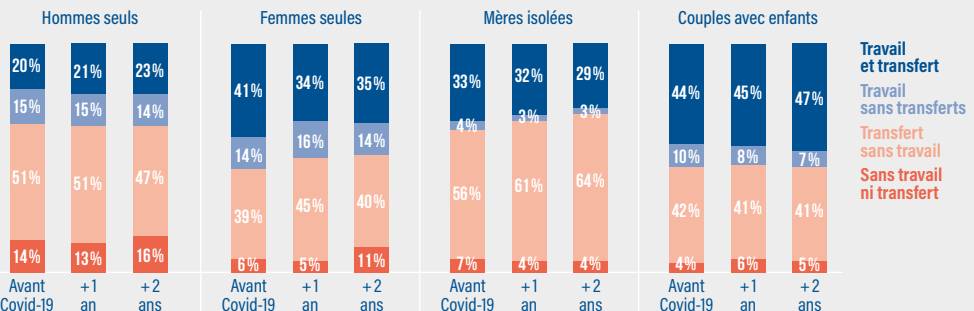
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Le niveau de vie médian des hommes seuls rencontrés avant la crise était de 745 € (en euros constants 2021). Le quart des hommes seuls dont le niveau de vie était le plus élevé avaient un niveau de vie mensuel supérieur à 955 € (3^e quartile) et le quart des hommes seuls dont le niveau de vie était le plus faible avaient un niveau de vie mensuel inférieur à 485 € (1^{er} quartile).

GRAPHIQUE 41

Évolution de la répartition des ménages selon leurs types de ressources et leur composition



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : 14% des hommes seuls rencontrés avant la crise ne percevaient ni revenu du travail, ni transferts, 51% percevaient des transferts sans revenu du travail.

exceptionnelles versées en 2020 ont particulièrement soutenu les allocataires du RSA et les familles. On observe ainsi pour ces deux types de ménage une légère hausse de la part d'entre eux combinant revenus du travail (dont indemnités chômage) et prestations sociales durant la première année de crise, alors que la part de femmes seules et de mères isolées dans ce même cas diminuait (graphique 41). Par ailleurs, la hausse constatée du niveau de vie médian chez les hommes seuls pourrait provenir de l'augmentation dans les accueils de la part d'hommes inactifs en inaptitude santé et percevant l'AAH³³ : elle passe de 16 % avant la crise à 20 % un an après. On peut imaginer que les restrictions imposées sur les interactions sociales lors des confinements successifs de l'année 2020 les ont fortement fragilisés en les privant du soutien précieux de leur entourage. Globalement, c'est parmi les hommes seuls que l'on observe la plus grande hétérogénéité de situations comme en témoigne le plus grand écart entre les 25 % du haut et les 25 % du bas de la distribution à chaque vague. Cet écart s'étire également parmi les femmes seules après l'émergence de la crise, témoignant de la plus grande diversité de cas rencontrés. C'est d'ailleurs au sein de ces dernières que la part des premiers contacts est la plus forte après le début de la crise (tableau 5).

Deux ans après le début de la crise, en dehors des mères isolées, le niveau de vie médian des ménages se retrouvait à un niveau proche de celui d'avant crise en euros constants. La reprise de l'activité économique en 2021 s'est traduite par une légère hausse de la part des revenus d'activité dans les ressources (graphique 42). Mais le non-renouvellement de certaines aides exceptionnelles, de même que l'abandon de certains dispositifs d'automatisation des prestations a à nouveau fragilisé les budgets des familles et des hommes seuls.

Dernière évolution notable, la part de ménages sans revenus du travail ni transferts progresse durant cette deuxième année de crise chez les hommes et les femmes seuls (graphique 41). Chez ces dernières, la progression est importante, 5 points par rapport à la période avant-crise. Les femmes âgées de 15 à 25 ans, et dans une moindre mesure celles de 25 à 35 ans, de même que les

étrangères³⁴, sont surreprésentées parmi les femmes seules sans ressources. Elles incarnent une forme de vulnérabilité jusqu'alors peu connue des équipes de l'association et qui pourrait progresser dans les prochaines années (voir fiche 1.6 du profil général).

2.3.2. DÉPENSES

À la différence des ressources, les dépenses pré-engagées des ménages sont restées relativement stables en euros constants au cours des trois périodes, à l'exception des femmes seules dont le montant médian des charges augmente dans la deuxième année suivant la crise et passe de 565 euros avant la crise à 590 euros (graphique 43). Cette évolution s'explique par une présence plus importante dans les accueils de femmes seules aux dépenses pré-engagées très élevées : pour près de la moitié (49 %), le montant mensuel était supérieur à 600 euros, alors qu'elles étaient 42 % dans ce cas avant la crise. En cause, des dépenses de logement plus élevées (loyers, eau et énergie) et des dépenses de télécommunication plus fréquentes.

Rapporté à des revenus disponibles fluctuants, le poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages varie selon les types de ménage et au cours des trois périodes (graphiques 44 et 45³⁵). C'est pour les personnes seules que ces dépenses pèsent le plus lourd, et dans une moindre mesure pour les familles monoparentales. En effet, bien que le poids des dépenses pré-engagées dépende du niveau de vie, il est également, à niveau de vie donné, en partie déterminé par la taille du ménage, la composition familiale, l'âge et le nombre de personnes qui perçoivent des ressources en son sein. Les personnes seules en particulier bénéficient de moins d'économies d'échelle liées au logement. Il faut également noter qu'en dehors des prestations sociales, plusieurs dispositifs sociaux (logement social, complémentaire santé solidaire ou tarifs sociaux des cantines) permettent de réduire directement le montant déboursé par les ménages

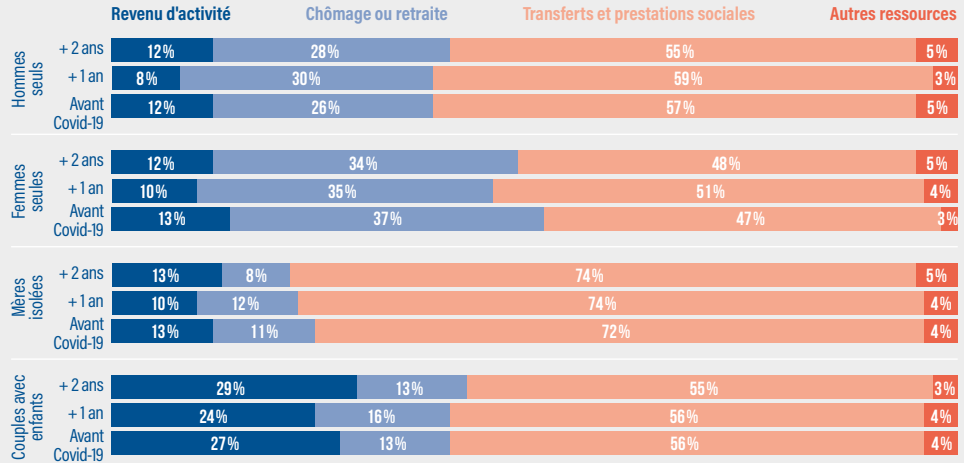
33. Allocation adultes handicapés.

34. Pour rappel seuls les ménages au statut légal stable sont examinés dans cette partie.

35. Les différences entre les deux graphiques s'expliquent par des différences de calcul : on calcule d'un côté une part agrégée de l'ensemble des ressources et dépenses pré-engagées des ménages d'une même catégorie, et de l'autre une part médiane. La différence entre la part médiane et la part agrégée provient d'une distribution des montants de charges très disparates au sein des groupes, et des tailles d'échantillon relativement faibles. Ces deux représentations apportent des informations complémentaires.

GRAPHIQUE 42

Évolution des parts agrégées des différentes sources de revenus dans les revenus totaux selon le type de ménages



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : En moyenne, 27% des ressources des couples avec enfants étaient issues de revenus avant la crise, 13% provenaient d'indemnités de chômage ou de pensions de retraites, 56% de transferts sociaux et prestations sociales et 4% étaient issues d'autres sources.

GRAPHIQUE 43

Évolution de la distribution du montant mensuel des dépenses pré-engagées des ménages (par UC) selon le type de ménage



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispover et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Le montant médian des dépenses pré-engagées des hommes seuls s'élevait à 445 € avant la crise, à 475 € (en euros constants 2021) dans l'année suivant son émergence, et à 465 € deux ans après.

les plus pauvres pour leurs dépenses pré-engagées comme le logement, la santé ou l'éducation. La plupart de ces dispositifs, en particulier les politiques sociales du logement, ciblent prioritairement les familles avec enfants, notamment les familles monoparentales. De fait, les personnes seules ont moins souvent accès aux logements du parc social, dans lesquels les petites surfaces sont trop peu nombreuses. Ces ménages sans enfant sont donc contraints de se tourner vers les petits logements du parc privé, dont le prix au mètre carré est plus élevé³⁶.

Les ménages reçus au Secours Catholique ont des budgets extrêmement contraints. Pour s'en rendre compte, il est utile, ici aussi, de comparer leur part de dépenses pré-engagées à celle des ménages français calculée par France Stratégie à partir de l'enquête « Budget des familles » de 2017³⁷, comme dans la section précédente. Cette part est estimée à 38 % pour l'ensemble des personnes seules, 37 % pour les familles monoparentales et 32 % pour les couples avec enfants. Parmi les ménages dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté à 60 %, les parts de dépenses pré-engagées atteignent respectivement 44 %, 45 % et 39 % pour les personnes seules, familles monoparentales et couples avec enfants, soit 10 à 15 points de moins que les parts observées au sein des ménages de notre échantillon.

Parmi les types de ménage considérés ici, ce sont les femmes seules qui font face au poids de dépenses pré-engagées le plus lourd. Leur part médiane dans les ressources était de 64 % avant la crise, et de 65 % deux ans après. Pour un quart d'entre elles, les dépenses pré-engagées absorbaient même plus de 80 % de leurs ressources pendant les deux périodes post-crise, laissant moins d'un cinquième de leurs revenus disponibles pour faire face à leurs autres dépenses. Leurs loyers ponctionnent près de la moitié de leur budget. S'ajoutent à cela des dépenses d'eau et d'énergie importantes. Outre le logement, les femmes seules ont des dépenses d'assurance et de mutuelle plus importantes que les autres types de ménage. En moyenne plus âgées (17 %

des femmes seules de l'échantillon ont plus de 65 ans), et occupant plus fréquemment des locations privées (38 % contre 33 % des ménages des autres types), ces femmes seules font donc face à des dépenses de santé, d'assurance et de logement plus élevées en moyenne que les autres ménages, en montant et en proportion de leurs ressources.

Le poids des factures s'est en outre alourdi pendant les premières années de la crise, du fait des fluctuations de revenus juste après le début de la crise et de l'accroissement des charges de logement pour une partie d'entre elles. La part de femmes seules logées en location privée augmente en effet significativement entre les deux dernières périodes (de 36 à 42 %), une observation qui corrobore celle faite précédemment d'une plus forte présence dans les accueils du Secours Catholique de femmes avec de lourdes dépenses pré-engagées. Fragilisées par la crise sanitaire et se trouvant en dehors des radars de bien des dispositifs sociaux et des mesures d'urgence prises à l'occasion de la crise, une partie d'entre elles auraient basculé durablement dans la pauvreté.

Le poids des dépenses pré-engagées des hommes seuls a lui aussi augmenté pendant la crise. D'abord en baisse juste après l'émergence de celle-ci, la part médiane de ces dépenses dans le revenu disponible atteint 61 % après deux années. Les aides d'urgence et les dispositifs de maintien dans l'emploi ont semble-t-il permis de temporiser les effets délétères de la crise économique, avec des effets toutefois limités et de courte durée. Deux années à peine après celle-ci, les budgets sont sous forte tension. Cela souligne l'extrême fragilité des budgets des ménages en situation de précarité : même de faibles baisses de revenus (dues par exemple au non-renouvellement de certaines aides) génèrent de forts déséquilibres, synonymes d'arbitrages impossibles.

2.3.3. REVENU ARBITRABLE ET INDICATEURS DE PAUVRETÉ

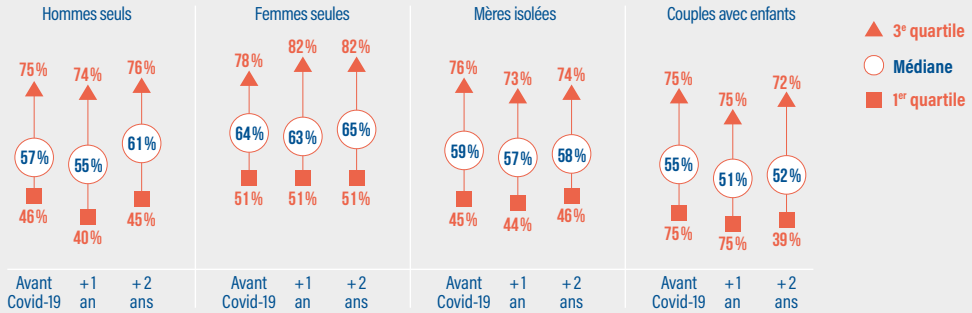
Une fois les factures payées, le revenu mensuel arbitral doit permettre aux ménages de couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante (transport, santé, habillement, alimentation, crédits, etc.). Le graphique 46 présente l'évolution, pendant la crise, du niveau de vie arbitral (revenu arbitral par UC) des ménages. Les écarts de niveau de vie arbitral entre les différents

36. Voir le premier cahier « Seul face au mal-logement » du rapport de la fondation Abbé-Pierre « L'état du mal-logement en France », rapport annuel n°25, 2020.

37. France Stratégie, « Les dépenses pré-engagées », art. cité, p. 7.

GRAPHIQUE 44

Évolution de la distribution de la part des dépenses pré-engagées des ménages dans les ressources totales selon le type de ménage



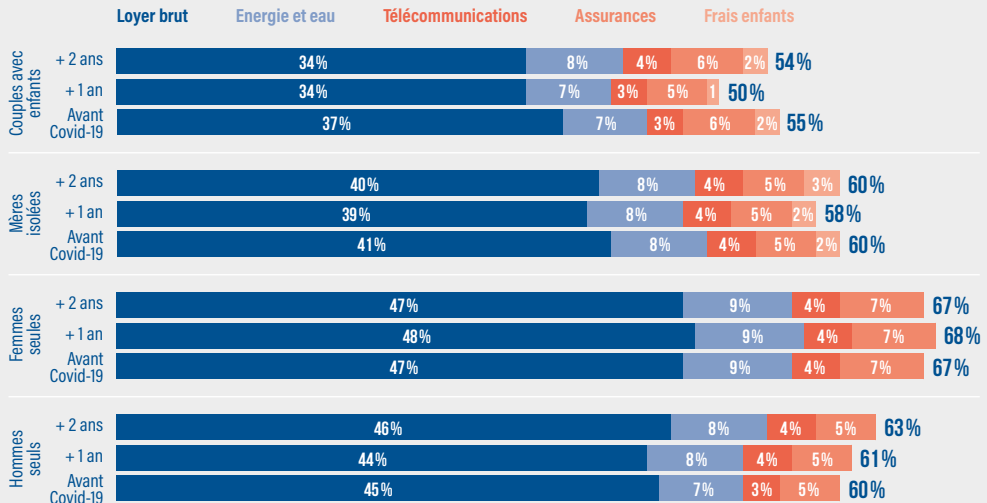
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : La part médiane des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des hommes seuls était de 57% avant la crise.

GRAPHIQUE 45

Évolution des parts agrégées des différents postes de dépenses pré-engagées des ménages dans les ressources totales selon le type de ménage



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Les dépenses pré-engagées des couples avec enfants représentaient 54% de leur revenu disponible avant la crise. Le loyer et les charges (brut) en représentaient 37%.

types de ménage sont relativement modérés, et bien plus faibles que ceux constatés sur un niveau de vie fondé uniquement sur les ressources (graphique 40). Le poids différencié des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages précaires selon leur composition (voir section 2.3.2) tend finalement à réduire les disparités de niveau de vie arbitralable entre ménages. Les politiques sociales, davantage ciblées vers les familles avec enfants, et en particulier les familles monoparentales, compensent donc partiellement leurs niveaux de vie plus faibles.

Si les niveaux de vie arbitralables des différents types de ménage sont proches, ils ont suivi des évolutions distinctes durant la crise. Les niveaux médians étaient plus élevés durant la première année de crise qu'avant celle-ci pour les hommes seuls, les mères isolées et les couples avec enfants, et baissaient de nouveau durant la deuxième année. Pour les femmes seules en revanche, le niveau de vie arbitralable médian s'est dégradé tout au long de la crise. Le poids de leurs dépenses pré-engagées a ainsi augmenté plus rapidement que leurs revenus à cette période.

Autre évolution notable : la distribution des niveaux de vie arbitralables s'est fortement étendue durant la crise parmi les personnes seules. L'écart interquartile qui mesure la différence entre les 25 % des ménages du haut de la distribution (3^e quartile) et les 25 % des ménages du bas de la distribution (1^{er} quartile) augmente fortement, de 24 % pour les hommes seuls et de 11 % pour les femmes seules, alors qu'il augmente peu chez les mères isolées (3 %) et les couples avec enfants (8 %). Il est par ailleurs intéressant de noter que le rapport interquartile est bien plus important mesuré en niveau de vie arbitralable (5,7 chez les hommes seuls avant la crise, et 3,8 chez les femmes seules) que lorsqu'on considère la mesure usuelle du niveau de vie (1,9 et 1,4 respectivement). La prise en compte des dépenses pré-engagées dans la mesure du niveau de vie fait ainsi apparaître des situations bien plus contrastées et hétérogènes que lorsqu'elle ne tient compte que des revenus disponibles. Près de 1/5^e des femmes et des hommes seuls, et 1/6^e des mères isolées et des couples avec enfants avaient ainsi un revenu arbitralable nul ou négatif avant la crise (graphique 47) et n'avaient d'autre option que de s'endetter ou de demander de l'aide pour

payer leurs factures, se soigner, se déplacer, se vêtir et s'alimenter.

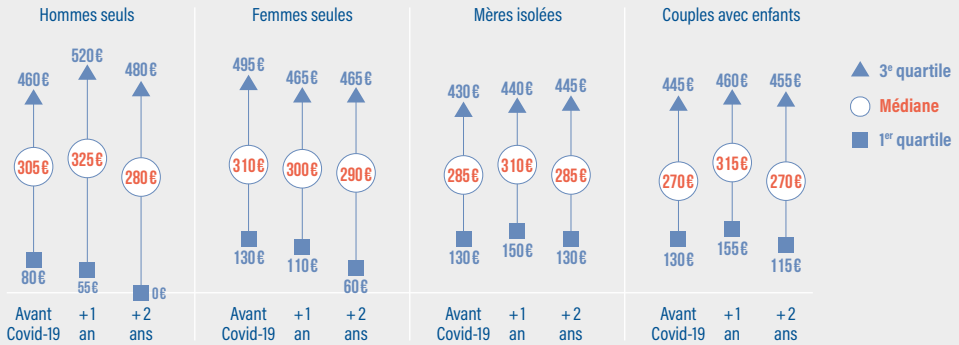
La crise a accru ces disparités, en particulier chez les personnes isolées. La part de ménages sans aucune ressources disponibles après le paiement des dépenses pré-engagées ou avec un revenu arbitralable négatif augmente nettement parmi les femmes et les hommes seuls pendant la crise. Deux ans après celle-ci, 21 % des premières et un quart des seconds se trouvaient dans cette situation extrême. Cette évolution fait apparaître l'insuffisance des dispositifs d'aide mis en place pendant la crise, en termes à la fois de montant, de durée et de couverture. Comme détaillé en introduction, les indemnités d'activité partielle ont très peu ciblé les emplois précaires, les indépendants et les personnes sans emploi et, de leur côté, les aides d'urgence ont davantage ciblé les familles ou les ménages déjà bénéficiaires de prestations sociales (RSA, ASS et prestations logement pour les familles). Elles ont finalement peu pris en compte les personnes déjà fragiles ou structurellement moins bien couvertes par le système de protection sociale. De fait, les jeunes et les étrangers sont fortement surreprésentés parmi les ménages avec un revenu arbitralable nul ou négatif : 14 % des personnes seules dans ce cas ont moins de 25 ans et 17 % ont entre 25 et 35 ans alors qu'elles constituent respectivement 6 % et 13 % de l'échantillon des personnes seules dont le budget est analysé³⁸ ; et 44 % des ménages au revenu arbitralable nul ou négatif sont étrangers, alors qu'ils représentent 30 % de l'échantillon analysé.

Le taux de pauvreté calculé en revenu arbitralable augmente pour tous les ménages quels que soient leur type et leur composition par rapport à celui calculé sur l'indicateur usuel du niveau de vie (graphique 48). Les écarts sont particulièrement importants pour les personnes seules et les familles monoparentales, pour

38. Les ménages de moins de 25 ans ont une probabilité presque deux fois plus élevée d'avoir un revenu arbitralable nul ou négatif que les autres catégories d'âge. Parmi les ménages de nationalité française, 29 % des 15-25 ans sont sans ressources une fois les dépenses pré-engagées déduites, contre 14 % pour les autres catégories d'âge. Les jeunes étrangers sont encore plus exposés : 36 % des 15-25 ans de nationalité étrangère se trouvent dans cette situation, contre 26 % pour les autres ménages étrangers. Le jeune âge et la nationalité étrangère sont donc deux facteurs importants d'exposition à l'extrême pauvreté. Rappelons que l'échantillon d'analyse exclut les étrangers au statut légal précaire, et les ménages dont le budget n'a pas été renseigné. Les chiffres présentés ici sous-estiment donc très probablement ce taux.

GRAPHIQUE 46

Évolution de la distribution du niveau de vie mensuel arbitrage (par UC) selon le type de ménage



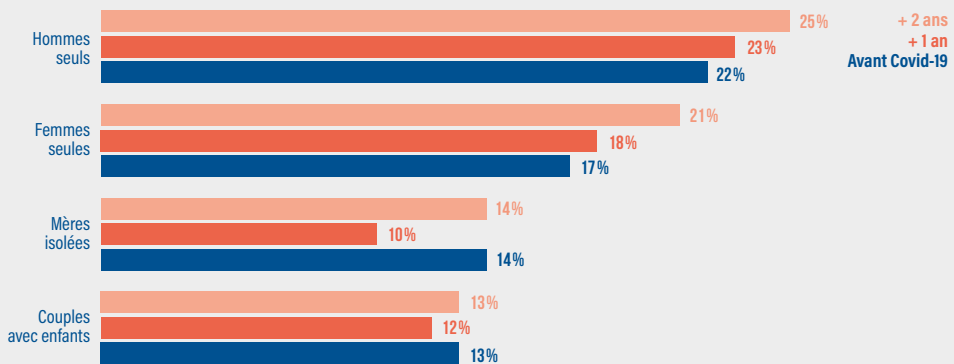
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Le niveau de vie mensuel arbitrage médian des hommes seuls était de 305 € avant la crise. Un quart des hommes seuls avaient un niveau de vie arbitrage supérieur à 460 € (3^e quartile), et un quart avaient un niveau de vie arbitrage inférieur à 80 € (1^{er} quartile).

GRAPHIQUE 47

Évolution de la part des ménages avec un revenu arbitrage nul ou négatif selon le type de ménages



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Disposer et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : 22% des hommes seuls avaient un revenu arbitrage nul ou négatif avant la crise.

lesquelles les économies d'échelle sont plus limitées et le poids relatif du logement *de facto* plus élevé dans le budget (voir section 2.3.2). L'écart entre les deux mesures de pauvreté est de 8 à 10 points pour les hommes seuls selon les périodes, et pour les femmes seules, de 15 à 18 points. Autrement dit, 15 % des femmes seules de l'échantillon sont considérées comme non pauvres selon l'indicateur usuel de niveau de vie mais le sont une fois prises en compte leurs dépenses pré-engagées. Le taux d'extrême pauvreté varie de manière plus forte encore une fois mesuré en revenu arbitral : il augmente de 24 à 27 points chez les hommes seuls et les mères isolées, et de 37 à 42 points pour les femmes seules. Cet écart est moindre chez les couples avec enfants, de 9 à 11 points selon les périodes.

Les dépenses pré-engagées tendent donc à égaliser les situations de pauvreté des différents types de ménage, en les nivelant par le bas. Les différents dispositifs d'aides sociales ciblés sur ces dépenses ne parviennent pas à contenir le poids considérable qu'elles représentent, en particulier pour les catégories de ménages qui en subissent la charge la plus lourde.

La prise en compte des dépenses pré-engagées ou contraintes dans la mesure de la pauvreté met ainsi en lumière une pauvreté invisible et sous-estimée par les indicateurs ne tenant compte que des ressources. C'est particulièrement le cas pour les personnes seules, qui sont moins couvertes par les dispositifs sociaux (prestations sociales, logement social, aides d'urgence, etc.). L'analyse de pauvreté en revenu arbitral permet également de mieux comprendre un constat apparaissant de manière récurrente dans les données du Secours Catholique, celui de la proportion accrue de ménages dont le niveau de vie se situe proche mais au-dessus du seuil de pauvreté. Non détectés par l'Insee et par nombre d'autres organismes sociaux comme étant pauvres, ces ménages se trouvent en dehors des radars de l'aide sociale, et viennent, de plus en plus nombreux, demander l'aide des associations. Les mesures usuelles de pauvreté monétaire apparaissent comme insuffisantes pour refléter réellement le niveau de précarité d'une population. Il semble aujourd'hui nécessaire et même urgent que les dépenses contraintes soient prises en compte dans la mesure de la pauvreté, et dans le calcul des seuils d'allocation

des aides sociales. Cela permettrait d'une part d'avoir une meilleure représentation de l'incidence et de l'intensité de la pauvreté en France, et de mieux cibler les populations dans le besoin d'autre part.

Les taux d'extrême pauvreté en revenu arbitral sont sensiblement plus élevés chez les familles avec enfants (mères isolées et couples avec enfants). Près de 82 % des mères isolées se situaient sous le seuil à 40 % avant la crise, un taux en légère baisse après l'émergence de la crise, qui s'est stabilisé à 79 % aux périodes suivantes. Le taux d'extrême pauvreté des couples avec enfants atteignait 78 % avant la crise et deux ans après celle-ci avec une légère baisse constatée (-2 points) durant la première année. Dans la lignée des constats faits précédemment sur l'évolution du revenu arbitral des personnes seules (notamment la hausse de la part de celles ayant un niveau de revenu nul ou négatif), on observe une progression de l'intensité de la pauvreté chez les hommes et les femmes seuls. L'intensité mesure l'écart moyen des ménages par rapport au seuil à 60 %, et donc la sévérité de la pauvreté. Deux ans après l'émergence de la crise, cette intensité de la pauvreté en revenu arbitral varie de 61 à 64 % selon le type de ménage. À titre de comparaison, l'intensité de la pauvreté en niveau de vie dans la population française était estimée à 19,7 % en 2019 par l'Insee.

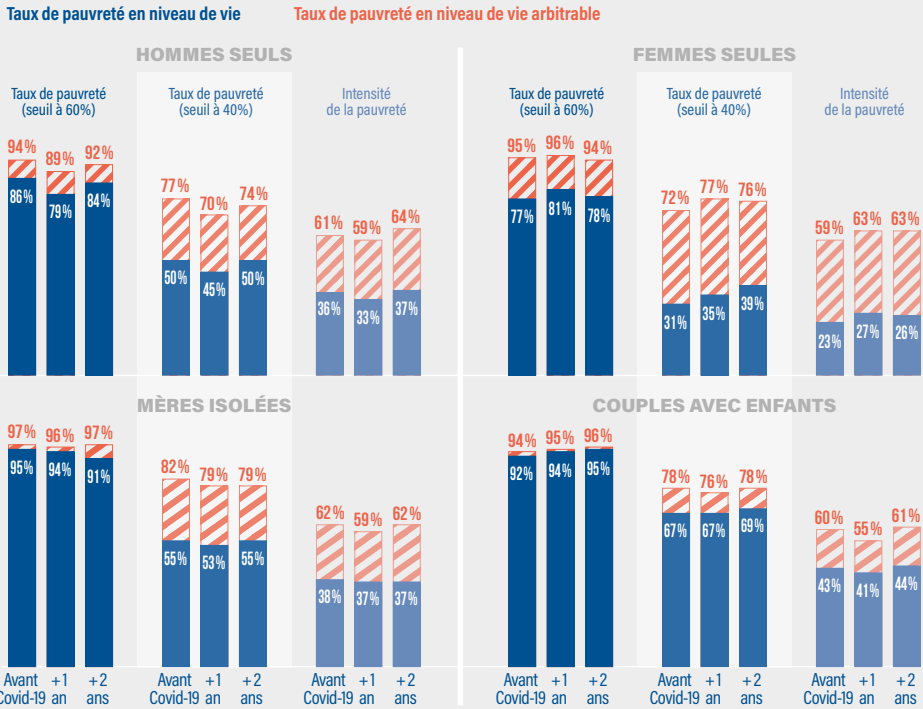
2.3.4. « RESTE POUR VIVRE »

Une fois retranchées les dépenses pré-engagées, les ménages doivent encore s'acquitter d'un certain nombre de dépenses contraintes, non liées à un contrat, mais souvent inévitables et incompressibles. Elles regroupent les dépenses de transport, de santé (reste à charge), les pensions alimentaires et remboursements de dettes impayées, et crédits. La crise sanitaire a impacté les revenus des ménages, en particulier ceux des ménages en situation de précarité qui étaient déjà instables avant la crise et ont été fortement fragilisés par celle-ci. Pour faire face aux fluctuations, les ménages ont dû puiser dans leur épargne ou s'endetter. L'étude du Conseil d'analyse économique (CAE) conduite à partir des données bancaires de 300 000 ménages montre des effets très distincts de la crise sur l'épargne et l'endettement des ménages selon leur niveau de richesse³⁹. Alors

39. David Bounie *et al.*, « Dynamiques de consommation dans la crise », art. cité.

GRAPHIQUE 48

Évolution des indicateurs de pauvreté en niveau de vie et en niveau de vie arbitraire



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, 86 % des hommes seuls étaient pauvres en niveau de vie disponible (seuil à 60), tandis que 94 % l'étaient en niveau de vie arbitraire. 50 % des hommes seuls étaient extrêmement pauvres en niveau de vie disponible (seuil à 40) tandis que 77 % l'étaient en niveau de vie arbitraire. Le niveau de vie des hommes seuls était de 36 % inférieur au seuil (à 60 %) en niveau de vie disponible, tandis que leur niveau de vie arbitraire était inférieur de 61 % au seuil de pauvreté en niveau de vie arbitraire.

qu'en moyenne les plus aisés (20 % des ménages aux dépenses les plus élevées avant crise) ont accru leur épargne pendant la crise et réduit leur endettement, les plus modestes (20 % des ménages aux dépenses les plus faibles avant crise) ont désépargné et accru leur endettement.

On observe également chez les ménages du Secours Catholique une légère hausse de l'endettement, notamment chez les familles : 44 % des mères isolées déclaraient des remboursements de dette avant la crise, contre 48 % deux ans plus tard. Chez les couples avec enfants cette part est passée de 43 à 48 %, avec un montant médian supérieur à celui d'avant crise (190 euros contre 135 euros).

Au total ces dépenses contraintes incluant les remboursements de dette représentent entre 6 et 11 % du revenu disponible des ménages, un taux légèrement plus élevé pour les hommes seuls et les couples avec enfants (9 à 11 %) que pour les mères isolées et les femmes seules (6 à 8 %) (graphique 49). Ces taux sont restés relativement stables sur les trois périodes. La légère baisse constatée chez les hommes et les femmes seuls pendant la première période pourrait provenir d'une diminution des dépenses de transport, qui pourrait elle-même s'expliquer par la limitation des déplacements imposée pendant la première année de crise et par les pertes d'emploi.

Ces dépenses défalquées, le reste du budget des ménages doit encore couvrir les besoins vitaux d'alimentation, d'habillement, d'ameublement ou encore d'accès à la culture. Ce reste pour vivre ne représente plus qu'un tiers du revenu disponible de l'ensemble des ménages, un taux variable selon le type de ménage et la période d'intérêt. Seul le quart du revenu des femmes seules reste disponible pour ces besoins, et un peu plus du tiers du revenu des couples avec enfants. Les besoins de ces derniers en termes d'alimentation et d'habillement sont toutefois plus importants.

Rapporté au nombre d'unités de consommation et par jour, le reste pour vivre journalier médian varie de 7,50 à 9 euros selon le type de ménage et la période considérée (graphique 50). Il est donc tout juste suffisant

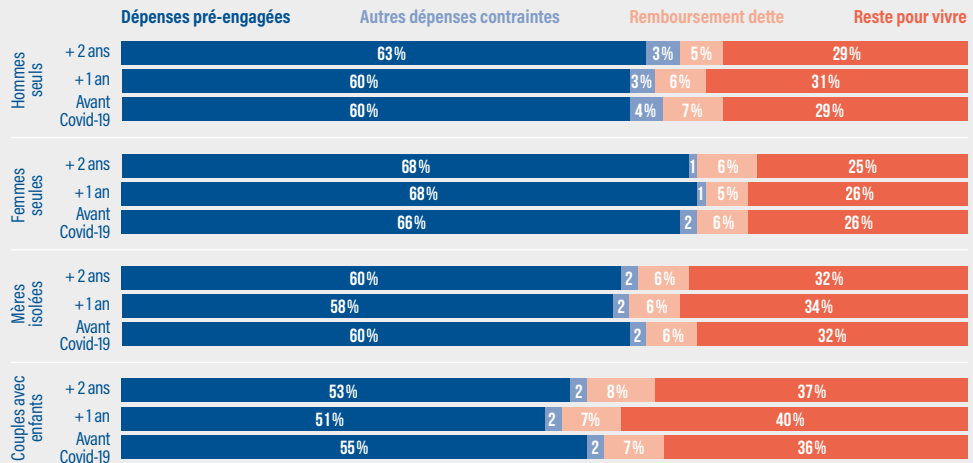
pour couvrir les besoins en alimentation des membres du ménage⁴⁰, sans compter les besoins d'habillement ou de loisirs. Avant la crise, près d'un ménage sur deux (46 % des personnes seules, 48 % des couples avec enfants) était même dans l'incapacité de couvrir ses dépenses alimentaires quotidiennes. Les aides d'urgence du gouvernement et des associations ont permis de relâcher faiblement la contrainte de certains ménages pendant la première année, mais la situation s'est à nouveau dégradée à la période suivante. Le reste pour vivre médian des hommes et des femmes seuls était même inférieur au niveau d'avant crise, 48 % disposaient de moins de 7 euros par jour pour survivre et se trouvaient donc avec des budgets négatifs une fois couverts leurs besoins alimentaires de base. Rappelons ici que ces estimations se fondent sur un coût d'alimentation relativement faible ne prenant pas en compte la récente hausse de l'inflation, les coûts engendrés pour l'accès à l'alimentation (proximité des lieux d'approvisionnement, qualité, prix) ou les disparités de milieu de résidence, et que ce taux pourrait sous-estimer la réalité.

Une même proportion de familles, et avec elles nombre d'enfants, se trouvait dans cette situation après deux années de crise. Un quart d'entre elles disposaient même de moins de 2,50 euros par jour et par personne pour s'alimenter, se vêtir, se meubler ou se cultiver, et faire face à tout autre type de dépenses imprévues. L'étiement vers le bas de la distribution des restes pour vivre après le début de la crise sanitaire, et l'accroissement des écarts entre les premier (25 % des ménages les plus pauvres) et troisième quartiles (25 % des ménages les plus « aisés ») chez les personnes seules et les couples avec enfant témoignent en outre d'une diversification des situations de précarité rencontrées. Des ménages qui parvenaient tout juste à survivre sans l'aide de l'association avant 2020 n'ont pu faire face au choc de la crise. D'autres qui se trouvaient déjà dans une situation précaire avant la crise ont un peu plus sombré dans l'extrême pauvreté. ■

40. Voir plus loin « L'accès digne à l'alimentation face aux défis de l'inflation et du changement thématique ».

GRAPHIQUE 49

Évolution des parts agrégées de l'ensemble des dépenses contraintes, crédits, dettes, et du reste pour vivre dans le revenu disponible selon le type de ménage



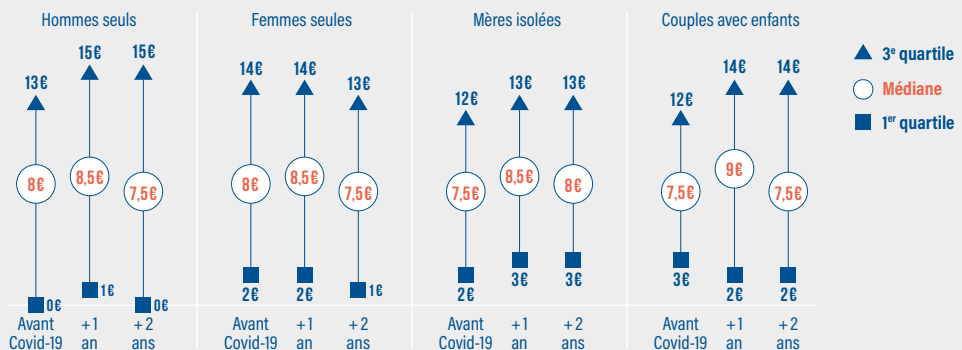
Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Une fois l'ensemble des dépenses contraintes, crédits et dettes déduit, le reste pour vivre des hommes seuls représentait 29% de leurs ressources avant la crise.

GRAPHIQUE 50

Évolution de la distribution du reste pour vivre journalier des ménages par unité de consommation selon le type de ménage



Source : Étude Impact Covid-19, ANR Dispovert et Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes seules, mères isolées et couples avec enfants, hors étrangers au statut légal instable.

Lecture : Avant la crise, la moitié des hommes seuls disposaient d'un reste pour vivre inférieur à 8 € par jour et par UC. Un quart d'entre eux disposaient d'un reste pour vivre supérieur à 13 € par jour et par UC (en euros constants 2021), et un autre quart disposaient d'un reste pour vivre inférieur à 0 €.

3. AU LENDEMAIN DE LA CRISE DU COVID-19, LE CHOC À VENIR DE L'INFLATION

3.1. DES MESURES À MIEUX ADAPTER AUX MÉNAGES DÉJÀ FRAGILISÉS PAR LA CRISE

L'analyse des caractéristiques et des budgets des ménages réalisée dans le présent rapport fait émerger des profils particulièrement impactés par la crise du Covid-19, et peu couverts par les dispositifs d'urgence. On observe premièrement des ménages qui se trouvaient déjà avant la crise dans des situations structurellement précaires et que la crise a fait sombrer un peu plus dans l'extrême pauvreté. Il s'agit par exemple des personnes occupant avant la crise des emplois trop précaires pour prétendre à des indemnités chômage ; des non-recourants aux principales prestations sociales ; ou encore des personnes étrangères au statut légal instable. On observe deuxièmement d'autres ménages peu connus des accueils du Secours Catholique mais dont la situation était déjà fragile et que la crise a déstabilisés. Ces ménages, accueillis pour la première fois après juin 2020, sont plus souvent des personnes seules et sans enfant, ou des pères isolés. Ils perçoivent plus souvent des revenus issus du travail (salaire, chômage ou retraite), qu'ils combinent parfois à des prestations sociales. Malgré ces revenus, leurs budgets sont extrêmement contraints, en raison du montant trop élevé de leurs dépenses pré-engagées qui en ponctionnent près des

deux tiers. Les fluctuations de revenus engendrées par la crise ont déséquilibré leur budget, les contraignant à réaliser de plus en plus d'arbitrages et à venir demander l'aide de l'association. Ces ménages étaient déjà fragiles avant la crise, mais leur pauvreté est moins visible. Par conséquent, ils ont été moins ciblés par les aides d'urgence, davantage destinées aux familles ou aux bénéficiaires de minima sociaux. Ces situations pourraient s'ancrer dans la durée, comme en témoigne la présence de ces ménages dans les accueils plus d'un an après le début de la crise.

Les différents dispositifs d'urgence mis en place pendant la crise ont toutefois permis aux ménages qui en ont bénéficié de maintenir une certaine stabilité dans leur budget, voire de relâcher partiellement certaines contraintes. Les ménages les mieux ciblés (les familles monoparentales ou les couples avec enfants, entre autres) étaient moins présents dans les accueils du Secours Catholique au lendemain du premier confinement. On constate de plus un accroissement temporaire du montant médian du reste pour vivre durant la première année de crise, plus marqué pour les familles avec enfants, et plus globalement pour les ménages déjà connus du Secours Catholique. Ces derniers ont probablement été mieux orientés vers les dispositifs existants par les équipes d'accueil. Les mesures d'urgence ont donc eu une certaine efficacité, sans toutefois permettre à leurs bénéficiaires de sortir durablement de la pauvreté. Ces effets positifs n'ont en outre été que de courte durée : dès la deuxième année post-crise, soit quelques mois après l'arrêt de la plupart des dispositifs exceptionnels, la proportion de familles augmentait à nouveau dans les accueils de l'association, et le montant médian du reste pour vivre retrouvait son niveau initial. Il tombait même sous les chiffres d'avant-crise pour certaines catégories de ménages, dont les personnes seules et les couples avec enfants.

Ces impacts différenciés de la crise permettent de tirer quelques enseignements sur l'efficacité des dispositifs de lutte contre la pauvreté. Les aides financières, de même que les mesures visant à réduire le montant des dépenses contraintes, ont un réel effet sur les budgets des ménages précaires et sur leur capacité à couvrir leurs besoins essentiels tels que l'alimentation. De ce point de vue, le montant des prestations sociales – hors

aides d'urgence – semble nettement insuffisant pour permettre aux personnes rencontrées par le Secours Catholique d'équilibrer leur budget. L'effet très temporaire des aides d'urgence souligne de surcroît les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés ces ménages. La revalorisation pérenne des montants, au-delà de leur simple ajustement à l'inflation (qui n'est même pas assuré aujourd'hui), de même que l'élargissement des dispositifs d'aide sociale à l'ensemble des ménages vulnérables parmi lesquels les jeunes adultes, les personnes seules, ou les ménages en situation de non-recours, apparaissent alors comme des mesures urgentes et nécessaires pour lutter durablement et efficacement contre la pauvreté. Ces mesures permettraient en outre d'éviter le décrochage des ménages les plus modestes dès lors qu'une crise émerge.

Alors que la crise sanitaire a impacté nombre de ménages pauvres à travers une diminution de leurs ressources disponibles, une nouvelle crise s'annonce désormais sur le front de leurs dépenses en raison des tensions actuelles sur le coût de l'énergie et l'inflation générale des prix. La crise sanitaire a déjà agi comme un puissant révélateur des inégalités. Les résultats de l'étude récente du CAE exploitant les données bancaires de 300 000 ménages entre 2019 et 2022 sont à ce propos évocateurs : alors que les ménages les plus modestes ont épuisé l'intégralité de leur épargne pendant la crise sanitaire et ont parfois dû s'endetter pour faire face à son impact sur leur revenu, les ménages les plus aisés ont accru leur épargne. Les ménages pauvres sortent donc de la crise davantage fragilisés. Notre étude révèle qu'après deux années de crise sanitaire, la moitié des ménages rencontrés par l'association étaient dans l'incapacité de couvrir leurs besoins les plus essentiels comme l'alimentation.

Alors que l'épidémie de Covid-19 n'est pas encore terminée en France et que les effets de la crise sanitaire se font toujours ressentir, la crise inflationniste pourrait à nouveau déstabiliser les ménages pauvres et détériorer davantage leur situation budgétaire. Le contexte inflationniste, qui se traduit inévitablement par une perte de pouvoir d'achat pour les ménages modestes, invite les pouvoirs publics à mettre en place des mesures pour en limiter l'impact. Afin de mieux comprendre les causes de la pauvreté et appréhender son ampleur,

il semble nécessaire de tenir compte des dépenses contraintes dans les mesures de la pauvreté (le taux de pauvreté usuel ne tient compte que des ressources). Dans cette perspective, le taux de pauvreté en niveau de vie arbitral, donne une vision plus juste des réalités de la pauvreté et sa prise en compte permettrait d'ajuster plus finement les politiques publiques aux besoins des ménages en situation de pauvreté.

3.2. LES MÉNAGES MODESTES EN PREMIÈRE LIGNE FACE À L'AUGMENTATION DES PRIX

La mise en lumière des déséquilibres existant structurellement dans les budgets des ménages accueillis par le Secours Catholique et leurs évolutions suite au choc économique induit par la crise sanitaire nous obligent à nous interroger sur les conséquences du nouveau choc inflationniste qui touche la France. Cette augmentation généralisée des prix est un accélérateur d'inégalités puisque les plus pauvres pourraient être les plus touchés. Nos analyses mettent de nouveau en lumière le besoin de mesures protectrices pour les ménages modestes, plus pérennes et institutionnalisées.

En juin 2022, l'inflation harmonisée⁴¹ en France atteignait 6,5 %. Elle était de 5,8 % en mai 2022 et de 5,4 % en avril 2022. Dans ses projections, la Banque de France anticipe ainsi une inflation de 5,6 % sur l'année 2022, puis de 3,4 % en 2023⁴². Ce taux d'inflation, qui se situait sous la barre des 2 % depuis une dizaine d'années, a connu une forte augmentation depuis la fin de l'année 2021, notamment en ce qui concerne l'énergie. Cette dynamique d'augmentation de prix survient dans un contexte de reprise économique post-Covid, et de reprise inégale des économies du fait des politiques mises en place pour lutter contre l'épidémie. En Chine, par exemple, la stratégie zéro-Covid s'est traduite par le confinement strict de villes de plusieurs millions d'habitants. La fermeture de grands ports de marchandises a finalement engendré des tensions inflationnistes en raison des problèmes d'approvisionnement, impactant l'économie mondiale. Depuis février 2022, suite à l'invasion de l'Ukraine par la

41. L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour évaluer l'évolution des prix. L'inflation harmonisée se définit par l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre les différents pays de la zone euro. En juin 2022, elle est de 6,5 % (par rapport à juin 2021). Source : Insee.

42. Banque de France, « Projections macroéconomiques », juin 2022.

Russie, ces tensions se sont accentuées, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation. Les économies européennes dont la France, dépendent en effet du gaz et du pétrole russe, et l'Ukraine était avant le début du conflit l'un des principaux exportateurs de blé au monde. Ces tensions se traduisent déjà par une forte hausse des prix de l'énergie (essence, gaz) et des biens alimentaires.

En raison des postes de dépenses affectés, il est à prévoir que l'inflation impacte de façon disproportionnée les ménages en fonction de leur niveau de vie, de leurs contraintes budgétaires, de leur statut d'activité, de leur âge ou de leur lieu de résidence⁴³.

Les ménages les plus modestes sont les plus exposés. Leurs budgets déjà fortement contraints sont plus largement consacrés aux dépenses d'alimentation et d'énergie. L'enquête « Budget des familles⁴⁴ » réalisée par l'Insee en 2017 montre en effet que l'alimentation représente 18 % des dépenses totales de consommation des ménages du premier décile (10 % des ménages les plus modestes), alors que cette part est de 16 % en moyenne pour l'ensemble de la population et de 14 % pour les 10 % les plus riches⁴⁵. Les dépenses d'énergie associées au logement représentent 6 % de leurs dépenses (contre 5 % en moyenne) et le carburant, 4 % (équivalent à la moyenne).

La décomposition de l'inflation par décile de niveau de vie montre précisément que les ménages du premier décile subissent une inflation plus élevée que la moyenne (graphique 51). En 2021, c'était d'ailleurs la catégorie qui subissait la plus forte hausse des prix. Si l'on se penche sur l'évolution de l'indice des prix depuis 1998 (graphique 52), on constate que les 20 % des ménages les plus modestes ont vu le niveau des prix qui les concernent augmenter plus rapidement que pour l'ensemble de la population, et notamment que pour les ménages les plus aisés. Alors que l'écart entre l'inflation du premier décile et l'inflation de l'ensemble

de la population avait tendance à se réduire depuis 2012, il s'accroît de nouveau après 2016.

Les ménages accueillis par le Secours Catholique appartiennent presque tous au premier décile de niveau de vie de la population, et se trouvent donc en première ligne face à l'augmentation des prix à la consommation. Leur reste pour vivre estimé dans la section 2.1, déjà extrêmement faible, s'est resserré durant la crise sanitaire. Un ménage sur deux n'avait déjà pas les ressources suffisantes pour couvrir ses besoins d'alimentation. La hausse des prix alimentaires ne peut qu'aggraver la situation. En conséquence, les impayés et autres dettes pourraient à nouveau augmenter (particulièrement ceux relatifs à l'énergie). En effet, les ménages modestes, lorsqu'ils en avaient les moyens, ont déjà épuisé leur épargne durant la crise sanitaire et ne disposent d'aucun moyen pour amortir ce nouveau choc. Les ménages rencontrés vivent déjà de nombreuses privations en matière d'alimentation, de qualité et de confort des logements, de déplacements, etc. Ces privations risquent encore de s'accroître. Les demandes d'aide d'urgence auprès des associations, pour l'alimentation notamment, pourraient donc fortement augmenter.

Pour lutter contre les effets inégalitaires de la hausse des prix, l'État a mis en place des mesures exceptionnelles sous forme d'aides ponctuelles versées dès la fin de l'année 2021. Entre novembre et décembre 2021, certains ménages⁴⁶ ont pu bénéficier de la prime inflation d'un montant de 100 euros et d'un versement supplémentaire de 100 euros dans le cadre du chèque énergie. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que les 10 % des ménages les plus modestes n'ont pas vu leur pouvoir d'achat se réduire suite au choc d'inflation de l'automne 2021, la baisse de leur niveau de vie ayant été surcompensée par ces aides ponctuelles⁴⁷. Notre étude de l'impact du Covid-19 sur les ménages précaires tend à montrer l'efficacité relative, mais temporaire, des aides d'urgence allouées pendant la crise sanitaire. Face à des niveaux de prix désormais ...

43. Pour plus de détails, voir Insee, « Éclairage : selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », dans « Guerre et prix », note de conjoncture, juin 2022.

44. France Stratégie, « Les dépenses pré-engagées », art. cité.

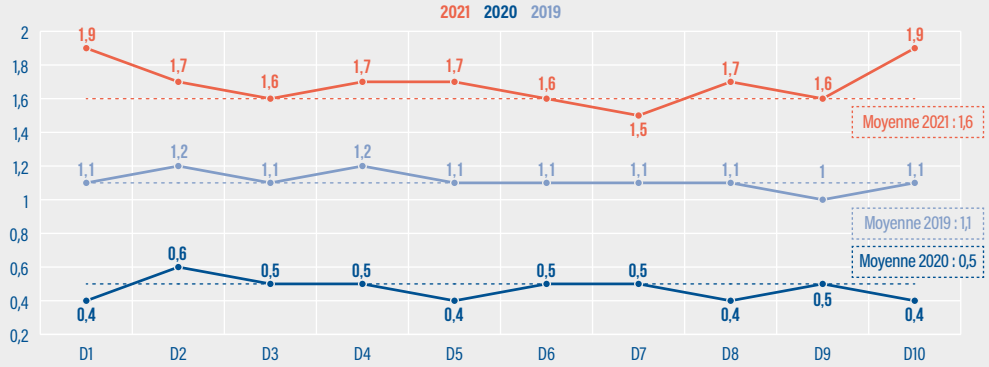
45. Insee Statistiques, « Les dépenses des ménages en 2017 », enquête « Budget de familles », *Insee Résultats*, 2020.

46. Les salariés, les indépendants, les retraités, les bénéficiaires du RSA ou de l'AAH qui gagnent moins de 2 000 euros nets par mois ont perçu une indemnité inflation d'un montant de 100 euros. Un chèque complémentaire de 100 euros a été envoyé automatiquement en décembre 2021 à tous les bénéficiaires du chèque énergie.

47. P. Madec, M. Plane, R. Sampognaro, « Une analyse macro et micro-économique du pouvoir d'achat des ménages en France », *Nous*, n°2, 2022.

GRAPHIQUE 51

Taux d'inflation par décile de niveau de vie en 2019, 2020 et 2021 (en %)



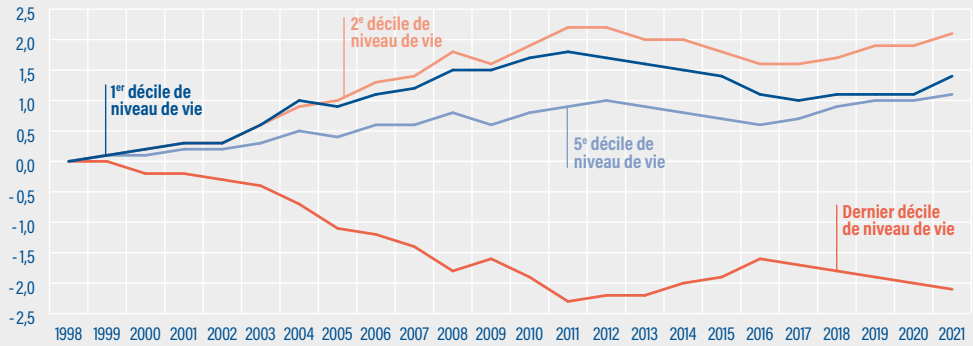
Source : Insee.

Champs : Population générale.

Lecture : En 2021, les ménages résidant en France et appartenant aux 10 % les plus modestes subissaient une inflation de 1,9 % tandis que l'inflation moyenne était de 1,6 %.

GRAPHIQUE 52

Écart de la hausse de l'indice des prix des ménages depuis 1998 par rapport à l'indice d'ensemble selon le décile de niveau de vie



Source : Insee

Champs : 1^{er}, 2^e, 5^e et 10^e déciles de niveau de vie dans la population générale.

Lecture : En 2021, les ménages résidant en France et appartenant aux 10 % les plus modestes ont vu leur indice de prix à la consommation augmenter depuis 1998 de 1,4 point de plus que la population générale. Pour les 10 % les plus aisés, cette augmentation était 2,1 points inférieure à celle de l'ensemble de la population.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

CHAUFFAGE, MOBILITÉ : LES PLUS PAUVRES PIÉGÉS PAR LE COÛT DE L'ÉNERGIE

Selon l'Insee¹, entre décembre 2020 et octobre 2021, le prix du gaz à la consommation a subi une augmentation de 41%, tandis que le prix du pétrole a augmenté de 21% sur cette même période. Un ménage français a donc en moyenne vu augmenter sa facture mensuelle d'énergie de 40 euros par mois en moins d'un an, dont 20 euros uniquement pour le carburant.

Cette inflation exceptionnelle du prix des énergies a un impact démultiplié sur le quotidien des ménages les plus modestes, qui sont bien souvent contraints d'utiliser leur voiture pour aller travailler, notamment dans le monde rural ou périurbain, ou de chauffer des logements mal isolés en hiver, alors même que leur budget ne le permet pas. Comme le souligne le présent rapport, ce contexte est d'autant plus problématique que le reste pour vivre des personnes accueillies au Secours Catholique est en diminution. Depuis de nombreuses années, avant même l'arrivée de l'inflation en 2021, les aides pour les factures d'énergie et le transport représentent en matière de montants les deuxième et troisième types d'aide accordées aux personnes rencontrées par l'association.

La dépendance de notre pays au pétrole et au gaz importés accentue les situations de précarité déjà existantes, en forçant les plus modestes à toujours plus arbitrer entre des dépenses telles que chauffer son logement ou payer son essence.

En outre, l'utilisation massive de ces énergies fossiles est le principal facteur du dérèglement climatique, avec une certitude de dépasser d'ici 2040

la barre de +1,5 degré selon les scientifiques du Giec. Le Secours Catholique, dont les partenaires internationaux témoignent déjà des conséquences ravageuses du réchauffement climatique, et qui soutient en France les populations victimes des méga-feux ou des inondations, rappelle l'impérieuse nécessité d'une transition écologique juste,

vers un modèle de société aussi bien respectueux de notre environnement que de la dignité des plus précaires, premières victimes de l'inaction climatique, en France comme à l'international.

Si des mesures de soutien au budget des ménages comme la revalorisation significative du chèque énergie ou des aides ciblées sur les carburants sont essentielles à court terme, le seul remède efficace et durable est la mise en place de politiques publiques

41%

D'AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ À LA
CONSOMMATION ENTRE DÉCEMBRE 2020
ET OCTOBRE 2021.

SOURCE : INSEE

structurelles ambitieuses de rénovation globale et performante des logements et d'alternatives à la voiture individuelle.

Cela passe par l'augmentation des aides aux travaux d'isolation des logements et à l'achat de véhicules plus propres, car dans l'état actuel, le reste à charge demeure bien trop élevé pour les ménages modestes. Côté isolation, ces aides doivent être complétées d'un accompagnement global : pour les propriétaires modestes, *via* un accompagnement social adapté en plus de l'accompagnement financier et technique bientôt proposé par « Mon accompagnateur rénov' » et, pour les locataires, *via* du repérage de ceux touchés par la précarité énergétique, et de l'accompagnement dans leurs démarches, notamment auprès des propriétaires bailleurs. Côté mobilité, cet accompagnement doit permettre aux personnes ayant des difficultés de transport ou dépendant d'un véhicule ancien d'avoir accès à de nouvelles offres de mobilité durable et à des aides.

Enfin, notre pays doit se doter d'un cadre normatif fort, aussi bien sur la rénovation énergétique pour permettre aux plus modestes de vivre dans un logement digne et sain que sur la mobilité durable afin de proposer des alternatives viables à la voiture sur tous les territoires, particulièrement dans les zones rurales.

EXEMPLES D'ACTIONS

Redon mobilités partagées

Dans le pays de Redon, la Croix-Rouge et le Secours Catholique ont mis en place un projet commun de solutions de mobilité partagée (autopartage, covoiturage, transport solidaire, etc.). Dans ce cadre, un véhicule hybride et un véhicule électrique sans permis sont mis à disposition des personnes accompagnées. Le projet contribue

au développement de la mobilité inclusive sur un territoire où la dépendance automobile est forte, tout en participant au renforcement du lien social et du pouvoir d'agir des habitants. Il participe également à une évolution vers des pratiques de mobilité plus sobres énergétiquement.

Le programme « Chauffetoi »

Lancé en 2020 par l'association Réseau éco-habitat et financé par AG2R La Mondiale, l'appel à projets « Chauffetoi » vise à repérer et accompagner des structures dans leurs projets de lutte contre la précarité énergétique. L'objectif est notamment de s'appuyer sur le succès du programme 1DigneToit dans les Hauts-de-France, financé par le Secours Catholique et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), afin de répliquer

une méthode d'accompagnement innovante, au cours de laquelle les propriétaires en précarité sont suivis dans la rénovation de leur logement par des opérateurs spécialisés comme Réseau éco-habitat, et des bénévoles « tiers de confiance » du Secours Catholique. Au sein de notre association, le Maine-et-Loire, la Bourgogne et le Poitou ont été retenus suite à cet appel à projets afin de déployer, en lien avec leurs partenaires locaux, un système d'accompagnement qui permettra aux plus précaires de retrouver un logement digne et sain, et aux bénévoles d'agir concrètement contre la précarité énergétique. ■

+ 1,5°

SERA DÉPASSÉ D'ICI 2040 SELON LES SCIENTIFIQUES DU GIEC SI L'UTILISATION MASSIVE DES ÉNERGIES FOSSILES CONTINUE AINSI.

1. Insee, « Éclairage : la hausse des prix de l'énergie pèse sur le budget des ménages », 2021, www.insee.fr/fr/statistiques/6010078?sommaire=6005764

... historiquement hauts, le caractère ponctuel des primes accordées pose question. L'augmentation des prix n'est pas amenée à ralentir à court terme. Le versement de primes paraît donc peu adapté au contexte qui nécessiterait une meilleure valorisation des salaires et des prestations sociales, qui pour l'heure sont revalorisés strictement en dessous du niveau de l'inflation.

3.3. DES RÉVÉLATEURS D'UNE SITUATION PLUS SÉVÈRE POUR LES PERSONNES PAUVRES

Dans le contexte inflationniste décrit ci-dessus et au vu de l'état des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté hors période de crise, il est à craindre des conséquences encore plus fortes pour ces ménages. Il est important de comprendre ce qui se passe déjà au quotidien pour les personnes qui vivent ces situations. L'étude précise développée plus haut de leur budget avant et durant la crise engendrée par l'épidémie de Covid-19 permet d'en appréhender un large volet. Pour compléter cette compréhension, nous étudions ici les demandes exprimées par les ménages lorsqu'ils font appel au Secours Catholique, leurs évolutions récentes et ce qu'elles peuvent révéler de leurs conditions d'existence.

3.3.1. AUGMENTATION DES DEMANDES D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

Les demandes exprimées par les ménages qui poussent les portes des accueils du Secours Catholique permettent d'avoir une vision, partielle mais indicative, des manques dans leur quotidien. L'analyse porte sur les données de l'enquête statistique annuelle qui précisent ces demandes. Les demandes formulées par les ménages peuvent être parfois spécifiques, financières et liées à la couverture de besoins de base, souvent en raison de budgets extrêmement serrés, parfois plus globales ou encore reflétant un besoin de lien social.

Les deux demandes majoritairement formulées sont l'écoute et l'aide alimentaire. Six ménages sur dix formulent une demande d'écoute en 2021. Cette dernière reflète le besoin de nouer des liens, de partager des moments avec d'autres personnes. La moitié des ménages formulent une demande d'aide alimentaire. En dehors de la particularité de 2020, cette dernière part baisse depuis quelques années, ce qui s'explique en partie par l'évolution des pratiques du Secours Catholique

qui privilégie d'autres types d'accompagnement que l'aide alimentaire. En 2020, la demande d'aide alimentaire avait augmenté du fait de la crise sanitaire et des actions d'attribution de chèques service par le Secours Catholique. Elle revient à son niveau d'avant crise en 2021. Néanmoins, elle concerne toujours un ménage sur deux rencontrés par l'association et les familles avec enfants formulent plus souvent cette demande que les autres.

Les demandes d'aide au paiement du loyer, des factures d'énergie ou d'eau concernent 18 % de l'ensemble des ménages, on observe une augmentation de 2 points entre 2020 et 2021. Elles émanent principalement de ménages vivant en logement stable⁴⁸, en raison du fort poids de ces dépenses dans leur budget. 42 % des ménages vivant en logement stable et faisant face à des impayés en 2021 formulent ce type de demande, soit une augmentation de 4 points en un an. Les ménages qui font appel au Secours Catholique pour une aide au paiement de loyer ou des factures perçoivent plus souvent que les autres ménages des ressources issues du travail et/ou des transferts sociaux. Leurs ressources un peu plus élevées permettent l'accès à un logement qui lui-même engendre un niveau de dépenses élevé.

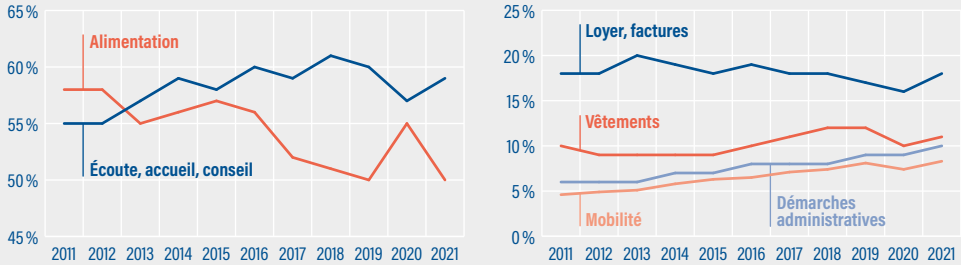
Même si elles sont encore minoritaires, certaines demandes liées à des problématiques plus ciblées augmentent de façon continue : les demandes d'aide à la mobilité concernent 8 % des ménages en 2021, soit 3 points de plus qu'il y a dix ans. La demande d'aide vestimentaire concerne un ménage sur dix. Elle est particulièrement forte pour les ménages dont les conditions de vie sont les plus précaires : 18 % des ménages ne percevant ni ressources du travail ni transferts formulent cette demande.

Comme indiqué dans la fiche 3.6 du profil général du présent rapport, les demandes d'écoute, d'aide alimentaire et d'appui dans les démarches administratives sont plus fortes dans les grands pôles urbains et leur couronne, du fait des profils d'extrême pauvreté que le Secours Catholique y rencontre. Les demandes liées au logement

48. Les logements dits précaires regroupent : les centres d'hébergement, les hôtels, l'hébergement chez la famille ou les amis, les habitats mobiles (caravane, mobile-home), les squats, abris de fortune ou l'absence d'abri. Les logements dits stables regroupent : les (sous-)locations privées, les locations en HLM/parc social, les habitats collectifs et les propriétés privées.

GRAPHIQUE 53

Évolution des types de demandes exprimées (2011-2021)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 59 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique formulent un besoin d'écoute.

TABLEAU 6

Évolution des types de demandes exprimées en fonction des ressources perçues (2011-2016-2020-2021)

	Travail et transferts				Travail sans transferts				Transferts sans travail				Ni travail ni transferts			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Écoute, conseil, accueil	49,1%	51,8%	52,8%	53,3%	51,0%	55,4%	53,0%	56,8%	56,2%	60,3%	58,4%	59,9%	65,0%	69,6%	64,0%	66,7%
Alimentation	53,2%	49,1%	49,4%	47,0%	52,8%	53,8%	50,1%	46,4%	62,7%	60,3%	58,7%	55,7%	59,1%	60,6%	56,9%	53,9%
Vêtements	5,6%	5,2%	5,7%	6,3%	8,1%	8,6%	7,2%	9,1%	8,9%	8,9%	8,8%	9,3%	16,6%	17,5%	16,1%	17,8%
Loyer, factures énergie, eau	26,1%	30,2%	28,6%	31,3%	19,8%	19,5%	20,1%	20,9%	19,3%	21,9%	20,5%	22,9%	3,9%	3,1%	3,2%	3,0%
Mobilité (voiture, transport)	4,7%	6,7%	7,8%	8,6%	5,2%	6,5%	7,9%	7,8%	3,3%	4,8%	5,7%	6,4%	7,3%	7,2%	10,2%	11,3%
Démarches administratives	2,1%	2,9%	2,8%	3,1%	5,6%	6,0%	7,9%	10,8%	2,8%	3,8%	4,0%	4,8%	15,8%	16,4%	14,7%	16,2%

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 53 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique percevant des ressources issues du travail ou de transferts formulent un besoin d'écoute.

et à la mobilité sont plus importantes dans les villes moyennes et dans les autres espaces ruraux, où la part de ménages en logement stable est plus élevée et où l'accès aux services est plus difficile que dans les territoires denses.

3.3.2. DES ARBITRAGES ET DES CHOIX IMPOSSIBLES LOURDS DE CONSÉQUENCES AU QUOTIDIEN

Comme nous l'avons mis en évidence dans notre rapport paru en 2020⁴⁹, les demandes exprimées par les ménages précaires et les impayés dont ils font état⁵⁰ sont souvent le résultat d'arbitrages et illustrent les difficiles situations dans lesquelles ils se trouvent. Quand les ressources sont insuffisantes pour faire face à toutes les dépenses, il faut privilégier le règlement de celles dont le non-paiement est le plus risqué. Le plus fort taux d'impayés concerne l'énergie pour les locataires du parc privé, tandis qu'il s'agit du loyer pour les locataires du parc social. La crainte de l'expulsion est plus forte dans le parc privé où, en cas de difficulté, le paiement du loyer semble prioritaire par rapport à celui de l'énergie. Quand les taux d'impayés sont moins forts, c'est la demande d'aide alimentaire qui est importante. Les ménages sont alors confrontés à des choix qu'ils ne devraient pas avoir à opérer : privilégier les dépenses alimentaires au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures, ou faire appel à l'aide alimentaire afin de ne pas s'endetter. Ce constat met en lumière l'impasse financière dans laquelle se trouvent ces ménages pauvres qui, malgré des ajustements ingénieux et nécessaires, ne peuvent subvenir à leurs besoins sans appui. S'ajoutent évidemment les situations d'extrême pauvreté : pour les ménages concernés, les demandes exprimées relèvent de la survie.

Pour l'ensemble des ménages rencontrés, les demandes visant à couvrir des besoins de base sont très souvent associées à un besoin d'écoute ou simplement de lien social. La forte demande d'écoute et d'accompagnement (60 % des ménages) lors des rencontres avec les équipes du Secours Catholique montre l'importance de pouvoir être écouté, se confier et partager des expériences. Les participants y ressentent moins la nécessité de cacher

leur situation. Le fait d'être en lien avec une association permet également de soutenir d'autres personnes. Ces possibilités de rencontre sont plus rares dans les autres sphères de la société.

Pour apporter un complément à la compréhension de ce qui se joue dans la vie quotidienne de personnes en situation de pauvreté, un travail a été réalisé dans le Rhône, au sein d'un groupe de personnes impliquées dans les activités du Secours Catholique. La méthodologie de ce groupe et son analyse sont présentées à la fin de ce dossier thématique. Y sont notamment mises en évidence les peurs multiples engendrées par le manque de ressources financières, ainsi que la culpabilité ressentie. La mise en place de mécanismes pour faire face, jour après jour, dans l'organisation du quotidien, peut générer un mal-être et des problèmes de santé physiques ou psychiques, étant donné la place prise par ces considérations. Chaque choix, contraint, doit être pesé et ses conséquences, analysées au regard des différents postes de dépenses à couvrir avec des ressources financières insuffisantes. Ces tensions persistent, et on ne peut que s'inquiéter, suite au choc du Covid-19 et face à l'inflation, des conséquences encore plus lourdes dans les années à venir.

Une recherche récente permet également d'étayer ces constats. Entre 2016 et 2019, le Secours Catholique a participé à une recherche internationale sur les dimensions de la pauvreté, entreprise par le mouvement international ATD Quart-Monde et l'université d'Oxford. L'objectif était de mieux comprendre la pauvreté au-delà de sa dimension monétaire. La méthodologie s'est basée sur « le croisement des savoirs et des pratiques⁵¹ » avec des personnes en situation de pauvreté. Ces travaux de recherche⁵² soulignent la nécessité d'adopter une approche globale de la pauvreté pour sa mesure et les politiques à mettre en œuvre. En France, les dimensions de la pauvreté identifiées sont : les privations matérielles

49. Secours Catholique, « État de la pauvreté en France 2020 », *op. cit.*, « Arbitrages budgétaires des ménages ».

50. Voir fiche 3.6 du profil général pour l'étude des situations d'impayés.

51. www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/action-pour-lacces-a-la-parole/le-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques-3/, démarche visant à créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience des personnes pauvres puisse se bâtir et entrer en relation avec les savoirs académiques et professionnels afin de produire une connaissance de la pauvreté et des méthodes d'action plus complètes et inclusives.

52. « Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs », rapport sur la recherche internationale participative menée par le mouvement ATD Quart-Monde et l'université d'Oxford, 2019.



© CHRISTOPHE HARGOULES / SCOF

et de droits, la maltraitance sociale, la maltraitance institutionnelle, l'isolement, la dégradation de la santé physique et mentale, les contraintes de temps et d'espace, les peurs et souffrances, ainsi que les compétences acquises et non reconnues. Deux expériences se retrouvent dans presque toutes les dimensions et les relient : il s'agit de l'expérience du combat pour vivre dignement et de celle la dépendance aux autres et aux institutions. Pour comprendre la pauvreté, c'est l'ensemble des composantes de chaque dimension et leurs liens qui devraient être pris en compte. La tenue des budgets et les difficultés rencontrées relèvent de la dimension « privations matérielles et de droits » et sont en lien avec toutes les autres dimensions de la pauvreté. Les privations amènent à des choix impossibles et à une dépendance. Elles interagissent avec la dimension « isolement » : les personnes pauvres peuvent être amenées à s'isoler d'elles-mêmes ou à être isolées par la famille ou les amis. Les privations matérielles et de droits peuvent fragiliser le noyau familial, allant jusqu'à des ruptures ou au placement des enfants. En interaction avec la dimension « maltraitance sociale », le jugement de la société sur les personnes qui vivent avec les minima sociaux peut les pousser à ne pas faire valoir

leurs droits. Certaines renoncent à demander le RSA pour ne pas être stigmatisées, ce qui aggrave leur situation matérielle. Cette dimension est très liée à la dimension « dégradation de la santé ». On peut noter l'absence de sécurité quand on pense au lendemain, le fait de souffrir de ne pas pouvoir offrir à ses enfants des conditions de vie plus confortables, mais aussi le « recyclage » ou la « débrouille », qui sont des compétences acquises de l'expérience de pauvreté, et pourtant non reconnues. Les privations rendent difficile tout projet et enferment dans la nécessité de survie.

Face aux chocs budgétaires du Covid-19 et désormais de l'inflation, l'État a mis en place des filets de sécurité et des mesures ponctuelles qui ont permis de limiter la gravité de leurs impacts sur une partie des personnes en situation de précarité. La pauvreté n'a pour autant pas reculé en France. L'extrême faiblesse des restes pour vivre mise en évidence dans ce rapport et les conséquences qui en découlent sur la vie des personnes en situation de pauvreté prouvent que les réponses sont à chercher dans des solutions structurelles et non ponctuelles, et ce dans toutes les dimensions de la pauvreté. ■

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

L'ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION FACE AUX DÉFIS DE L'INFLATION ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

On retrouve dans ce rapport les deux types de ménages pour lesquels le problème d'accès à l'alimentation en quantité et qualité suffisantes se pose avec acuité : des ménages en situation d'extrême pauvreté, et des ménages moins pauvres monétairement mais ayant des dépenses pré-engagées et contraintes si fortes que l'alimentation leur sert de variable d'ajustement.

Alors que le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés est de 548 euros, le reste pour vivre représente moins d'un tiers de leur revenu disponible, c'est-à-dire autour de 7 à 8 euros par jour (en médiane et unité de consommation). Il doit pourtant permettre de couvrir plusieurs besoins essentiels (y compris les loisirs) ! Or, avant même la prise en compte de l'inflation actuelle, le Secours Catholique identifiait la nécessité d'un budget d'au moins 7 euros par jour et par personne

pour se nourrir correctement ! L'équation paraît insoluble.

Les personnes concernées nous disent le stress que cela génère, la charge mentale qui pèse quand on doit redoubler d'ingéniosité pour trouver les bons plans afin de nourrir sa famille. Elles nous partagent leurs préoccupations pour leur santé, à juste titre car on retrouve une prévalence de maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète, etc.), de surpoids et d'obésité parmi les populations défavorisées

des pays industrialisés¹ et « des problèmes de santé fréquents » pour les personnes ayant recours à l'aide alimentaire².

7,5€

EST LE RESTE POUR VIVRE MÉDIAN QUOTIDIEN DES MÉNAGES DONT LES BUDGETS ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS, 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE.

Ces effets en spirale négative sont d'autant plus inquiétants que les prix de l'alimentation sont très touchés par l'inflation en 2022. Déjà en août 2022,

l'Insee indiquait une progression de 79 % des prix alimentaires sur un an, avec une augmentation plus forte des fruits frais et des produits d'origine animale (entre + 8 et 10 % sur le lait, fromage et œufs), et

les collectivités envisageaient d'augmenter les tarifs de la cantine en conséquence. Le Secours Catholique, lui, continue de promouvoir un accès digne à une alimentation de qualité. Sur le terrain, nos équipes animent des repas et jardins partagés, des épiceries solidaires ouvertes à tous, des paniers frais solidaires, des groupements d'achats en mixité, autant d'actions où les personnes qui vivent la précarité alimentaire sont parties prenantes. Il s'agit de faire exister concrètement le droit à l'alimentation, reconnu par la France en 1966 à travers la signature du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc). Ce droit va au-delà du fait de mettre à l'abri de la faim. Il protège la possibilité des personnes de se nourrir dans la dignité, en produisant ou en achetant leur alimentation. Autrement dit, il oblige à penser des réponses en termes d'accès (et non seulement d'aide), de capacités à se nourrir, à l'échelle du système alimentaire. Un défi renforcé par l'urgence écologique et climatique, qui menace la sécurité alimentaire dans le monde.

C'est pourquoi le Secours Catholique défend à la fois un revenu minimum garanti à un niveau décent, une lutte accrue contre le non-recours, une alimentation durable et accessible dans les cantines, la révision du plan stratégique national français (PSN) – déclinaison nationale de la Politique agricole commune (PAC) –, une aide alimentaire réservée à l'urgence et adaptée à la diversité des situations rencontrées... avec la conviction que les solutions seront systémiques, bâties à partir des territoires de vie et avec les personnes concernées. Dans ce paysage, le chèque alimentaire durable n'est pas notre réponse privilégiée, mais s'il devait advenir, c'est dans cet horizon qu'il devrait se situer.

Ce rapport montre d'ailleurs une augmentation du besoin d'écoute et de conseil, en particulier dans

les villes moyennes et leur périphérie (+ 12 points). L'alimentation permet aussi de se rassembler autour d'un repas, d'échanger sur ses savoirs respectifs en cuisinant, de se réapproprier une question collective à partir d'un sujet du quotidien, familier à tous ! C'est bien ce qui se vit dans notre réseau, comme dans le cadre d'un projet en partenariat, « Territoires à vivre » : les personnes de « Cuisinons ensemble » du Rhône, qui se retrouvaient une fois par semaine pour cuisiner, se sont attelées à une exposition sonore, itinérante, pour faire connaître les multiples visages de la précarité alimentaire ; un comité citoyen s'est mis en place à Montpellier pour expérimenter l'allocation chaque mois d'un montant de monnaie solidaire, à utiliser dans un circuit alimentaire durable, défini avec les citoyens (bien souvent dans la cuisine

collective et partagée de Campredon, un tiers lieu du Secours Catholique) ; dans les délégations du Berry, de la Franche-Comté ou du Gard, des groupements d'achat avec des producteurs locaux et durables redonnent du pouvoir d'agir aux personnes à force d'animation ; dans les jardins partagés du Tarn-Aveyron, de Gironde ou de Roanne, on vient pour la rencontre et très vite, on se raconte. ■

AU MOINS
7€

PAR JOUR ET PAR PERSONNE POUR SE NOURRIR
CORRECTEMENT, C'EST CE QUE LE SECOURS
CATHOLIQUE ESTIMAIT AVANT MÊME LA PRISE EN
COMPTE DE L'INFLATION ACTUELLE.

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation. L'état de santé de la population en France, 2015.

2. Insee : Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouche, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première, n°1907, juin 2022.





DÉMARCHE DE COÉCRITURE

ANALYSE DES BUDGETS PAR DES PERSONNES VIVANT LA PRÉCARITÉ

Cet article a été élaboré avec les membres de la plateforme de mobilisations citoyennes de la délégation du Rhône : Marie Bourrin, Jeannette Djopwouo, Sonya Fares, Jean-Baptiste Madimba, Amina Ali Mohamed, Emilia Naly, Marie-Jeanne Ndaysibi, Germaine Ndonagami, Mireille Perrot et Anne Thomas, chargée de mission mobilisation citoyenne, plaidoyer, participation.

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DE MOBILISATIONS CITOYENNES DE LA DÉLÉGATION DU SECOURS CATHOLIQUE DU RHÔNE

Ce groupe de mobilisation citoyenne est composé d'une dizaine de personnes, habitantes de la métropole de Lyon et du département. Concernées et vivant des situations de précarité, ces personnes se réunissent tous les mois afin de repérer les sujets sur lesquels elles veulent voir des changements dans leur vie. Elles se mobilisent pour elles, mais aussi pour toutes les autres personnes, à partir de leur expérience de vie, du savoir que cette expérience leur donne. Ce groupe favorise un soutien, une entraide, une parole collective. La question du coût de la vie, des choix impossibles à faire, sont au cœur des échanges et des travaux du groupe.

LES DIFFÉRENTES IMPLICATIONS DES MEMBRES DU GROUPE

Cette année, les membres de ce groupe contribuent à plusieurs réflexions locales et nationales, notamment avec l'Insee, avec la Métropole, dans un groupe qui a permis d'interpeller les candidats aux élections législatives, dans un collectif qui invente une nouvelle protection sociale et promeut un revenu minimum garanti... Tous ces espaces de réflexion ont nourri nos échanges. D'ailleurs, à chaque rencontre, nous faisons le point sur les engagements et les mobilisations de chacun et chacune.

LA DÉMARCHE MISE EN ŒUVRE POUR ÉLABORER NOTRE TEXTE

Deux personnes du pôle Études recherches et opinion de la direction Action et plaidoyer du Secours Catholique, Pascale Novelli et Raphaël Badaoui, et un chargé d'animation de la direction Engagement et animation, Thierry Guérin, ont rejoint le groupe. Nous nous sommes rencontrés cinq fois en cinq mois.

Dans un premier temps, nous avons pris soin de mieux nous connaître. Pendant la présentation de la démarche et du sujet, la phrase « nous sommes des mathématiciens » a été exprimée par une membre du groupe.

Dans une deuxième rencontre, nous avons indiqué là où en est la recherche et présenté le plaidoyer du Secours Catholique sur ce sujet. Nous avons notamment expliqué les résultats du rapport statistique sur les budgets des ménages publié en 2020. Un atelier d'écriture a permis de récolter des récits individuels en lien avec leur vie de « mathématiciens ».

Dans une troisième rencontre, nous avons trié collectivement le matériel produit lors de la séance précédente. De nouveaux thèmes et sous-thèmes ont été élaborés. De nouvelles illustrations et réflexions sont apparues.

Lors de ces trois premières rencontres, plusieurs sujets sont ressortis de manière récurrente, notamment concernant les arbitrages quotidiens auxquels sont confrontées les personnes composant le groupe de travail. Arbitrages souvent radicaux sur le chauffage, l'alimentation, et préférence pour subvenir aux besoins des enfants avant ceux des adultes. Ces vécus sont développés jusqu'à décrire les conséquences de ces privations : la charge mentale permanente exercée, le stress et les angoisses développés, les impacts sur la santé physique... Ainsi, les trois premières rencontres nous ont permis de collecter des expériences et des récits précieux sur les situations de vie de la dizaine de personnes ayant participé à nos échanges.

Dans la quatrième rencontre, nous avons écrit en petits groupes les paragraphes à partir de l'ossature du texte défini auparavant. Nous avons élaboré les idées en parlant à haute voix, une personne parmi nous était chargée d'écrire et de vérifier auprès de tout le monde si cela convenait. À ce moment-là, le rôle des personnes extérieures au groupe a été de les amener à préciser leurs pensées afin que l'on puisse comprendre de l'extérieur la vie d'une personne qui doit vivre avec très peu de revenus.

Lors de la cinquième rencontre nous avons relu et finalisé le texte en groupe. Cette séance a permis de parvenir à un texte fidèle aux idées partagées par tous les membres du groupe.

LES ANGLES DU TEXTE

« On vit dans la peur perpétuelle » : stress par anticipation et cercle vicieux.

« Malgré une charge mentale importante, s'inventer une autre personnalité » : obligation de dissimuler des choses aux autres, et notamment à nos enfants, pour les préserver.

« Nous faisons des coupes dans certaines parties de nos vies » : préférence aux enfants et les conséquences des privations.

« On est des mathématicien-ne-s. La pauvreté nous pousse à beaucoup réfléchir » : description d'un mois type et travail de mathématicien du quotidien.

STRESS PAR ANTICIPATION ET CERCLE VICIEUX

« ON VIT DANS LA PEUR PERPÉTUELLE »

Tous les jours se pose la question : comment je vais faire ? Qu'est-ce que je paie en premier ? Quelle est la priorité ?

LE STRESS PAR ANTICIPATION

Nous sommes toujours tiraillés. Quand on a le RSA ou bien parfois même moins parce qu'on était femme d'artisan ou d'agriculteur et qu'on n'a pas été déclarée, il faut toujours regarder son porte-monnaie. Nous ne savons jamais ce que nous allons pouvoir faire, c'est un stress existentiel qui colle à la peau, un stress qu'on traîne à tout moment, interminable.

Il y a des besoins vitaux qu'on ne peut pas satisfaire actuellement, pour manger, pour se chauffer, pour se soigner parfois, et il y a d'autres besoins qui se projettent.

Pour que les enfants puissent bien grandir, il faut qu'ils mangent bien, et pour cela, il faut avoir les moyens financiers. Alors, toute notre énergie est canalisée pour savoir ce qu'il faut acheter, à quel moment, quelles sont les promotions et où. Se chauffer, c'est aussi un problème ! Plus que ça, c'est une véritable psychose ! « La période d'hiver, c'est celle que je redoute le plus. » Il y a l'angoisse de la prochaine facture, même si nous mettons en œuvre toutes les stratégies pour diminuer la consommation, la facture est toujours trop élevée. Parfois, on finit par ne plus chauffer l'appartement du tout, ou chauffer une seule pièce. Nous sommes mal chez nous. Nous ne pouvons inviter personne, il fait trop froid. C'est la vie sociale qui s'amenuise. C'est la même chose pour ce qui concerne la facture d'eau ; le stress est à plusieurs niveaux car on ne connaît pas la somme de la facture qui va arriver, on n'a pas terminé de payer l'intégralité de la facture précédente, et il faut s'organiser avec les autres dépenses indispensables, le stress augmente...

Le fait que les dépenses se surajoutent augmente aussi le stress. Et à un moment, on est financièrement dans le négatif. Il ne peut pas y avoir de place pour les imprévus. C'est un cercle vicieux... On va de stress en stress...

ON EST PERDU, ON NE SAIT JAMAIS QUOI FAIRE

Dans la famille ça crée un malaise et un mal-être. Ça prend beaucoup de place dans les conversations. Entre l'angoisse des enfants et celle des adultes, il n'y a pas de frontières. Les enfants deviennent adultes avant l'âge et ne profitent pas de leur jeunesse. C'est une responsabilité trop importante pour eux.

En fait, le RSA, ça aide, mais ça ne suffit pas. Pourtant, nous voulons nous en sortir par le travail, mais il y a des blocages : par exemple, la référente RSA d'une personne de notre groupe lui a dit dans un premier temps que, selon Pôle emploi, elle n'était pas employable car elle a plus de 50 ans, puis dans un second temps, elle lui a dit qu'elle n'était pas prioritaire. Malgré tout, elle continue de l'accompagner pour sortir du RSA. Pour une autre personne, son expérience dans son pays n'étant pas reconnue, elle a demandé une formation pour se donner plus de chances de pouvoir travailler et sa conseillère lui a dit qu'elle était déjà trop formée.

MALGRÉ TOUT

Mais nous nous organisons, nous restons positifs. Nous sommes soutenus par des associations. Nous avons cette opportunité, nous pouvons échanger, partager, nous pouvons donner nos idées, nous exprimer. C'est comme une thérapie, nous sommes soulagés. Ça apporte une certaine sécurité. Nous savons que nous sommes écoutés. Nous nous rendons compte que nous ne sommes pas seuls dans ces situations, ça aide. Nous apprenons comment font les autres et nous pouvons utiliser ces stratégies, et en rencontrant les autres, nous sommes toujours gagnants.

Nous contribuons à la société : nous sommes bénévoles, nous nous engageons dans des associations, nous participons à des groupes de travail, dans ces associations mais aussi dans des institutions publiques, pour améliorer la prise en compte des personnes les plus précaires, à partir de nos réflexions et de nos idées. Malgré notre situation, nous sommes des citoyens, citoyennes à part entière, nous contribuons avec plaisir au développement du pays. Alors, nous avons l'espoir que ça va s'améliorer. ■

OBLIGATION DE DISSIMULER DES CHOSSES AUX AUTRES, ET NOTAMMENT À NOS ENFANTS, POUR LES PRÉSERVER

« MALGRÉ UNE CHARGE MENTALE IMPORTANTE, S'INVENTER UNE AUTRE PERSONNALITÉ »

LE FAIT D'ÊTRE DANS LA PRÉCARITÉ NOUS OBLIGE À DISSIMULER DES CHOSSES AUX AUTRES...

Nous dissimulons la pauvreté que nous vivons, et qui ne doit pas se voir en dehors : « Elle vit avec le RSA, regarde comment elle s'habille... » On ne veut pas se laisser aller, on fait semblant que tout va bien en se maquillant, en s'habillant bien. D'ailleurs, avec les restes des autres, on s'habille très bien, mais on ne dit pas où on récupère nos vêtements.

Nous évitons certaines personnes qui peuvent poser trop de questions. Quand on est en grande difficulté, on le cache. Certaines personnes ne comprennent pas, on voudrait se confier à quelqu'un qui comprend et qui peut nous encourager. On ne veut pas subir la pitié ou les donateurs de leçons mais plutôt s'ouvrir aux personnes qui peuvent nous comprendre, comprendre que dans la vie, on peut traverser des déserts. Nous n'avons pas à être critiqués. Nous désirons nous ouvrir aux personnes qui vont nous encourager et nous aider à chercher des solutions. On choisit nos relations en fonction du regard des personnes sur notre situation. On reste avec les personnes qui nous comprennent, par exemple quand on ne mange pas le midi, on reste avec les autres personnes qui ne mangent pas non plus. Personne ne sait si tu as faim, tout le monde sait quand tu sens bon. Nous faisons un déni de ce que nous vivons. Si on manque, on ne le dit pas, ça nous mine.

... ET NOTAMMENT À NOS ENFANTS

Parfois les enfants, qui sont conscients de la situation, restent neutres, naturels. Les enfants ne mesurent pas toujours les différences entre les familles, ils ne cachent pas forcément. Mais lorsqu'ils prennent conscience des différences, par exemple avoir les derniers vêtements à la mode pour être comme les autres, c'est difficile de leur dire qu'on ne

peut pas car on n'a pas les moyens de les acheter. Il faut une force de caractère énorme pour lutter contre ça. Quand on n'a pas le choix, c'est encore plus difficile de ne pas porter de marques. Si on lui demande pourquoi il n'en a pas, l'enfant doit répondre et ça peut être compliqué.

Il nous arrive de cacher les factures impayées pour préserver les enfants. Nous portons un fardeau trop lourd et ils le remarquent. Il faudrait peut-être leur en parler mais on veut les protéger. Il faut accepter de ne pas toujours avoir la force. Si les parents baissent les bras, qu'est-ce que les enfants vont devenir ? On n'est pas des surhommes, on peut être amenés à cacher des choses pour se soulager un instant. On ne veut pas gâcher leur enfance en leur enlevant l'insouciance.

Certains enfants n'acceptent pas cette situation, même si les parents font tout pour la leur expliquer, ils ne comprennent pas que les parents acceptent cette situation. À des moments, on est impuissants.

MALGRÉ TOUT

Pour aider les autres, nous dissimulons notre précarité, pour être dans un soutien. Quand on partage ce que l'on vit avec d'autres, ça nous soulage, on peut ainsi créer des liens avec les personnes qui nous comprennent. Une fois qu'on a choisi les personnes avec qui on veut être, on peut être vrai et ça nous permet d'être heureux et de partager des activités.

Les enfants sont différents, mais nous leur transmettons des valeurs communes : une force mentale. La force, elle est dans la tête. Il faut être soi-même, ne pas vouloir être comme les autres. S'accepter tel qu'on est. Il faut aussi montrer les réussites pour entraîner les autres. Il ne faut pas se laisser couler dans la misère. Ça va aller. ■

PRÉFÉRENCE AUX ENFANTS ET LES CONSÉQUENCES DES PRIVATIONS

« NOUS FAISONS DES COUPES DANS CERTAINES PARTIES DE NOS VIES »

PRÉVOIR POUR NE PAS MANQUER

Nous anticipons tout : « Un sou, c'est un sou. » C'est tout le temps, c'est pour tout. Cela fait partie de notre quotidien. Nous sommes aux aguets. Si un kilo de farine ne coûte pas cher, nous en achetons deux. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Nous avons peur de ne pas avoir l'argent au moment où nous en aurons besoin. Par exemple, nous sommes obligés de prévoir la rentrée scolaire toute l'année. Dès octobre, nous pensons à septembre de l'année suivante. Dans certaines situations, même si on se prive, on n'arrive pas à faire des économies. Sans jardin, ce n'est pas possible de manger des légumes. Ainsi, quand il y a un pépin, on boit le bouillon.

Pour nous, tout est orienté vers l'éducation des enfants, pour qu'ils n'aient pas la même vie que nous. Enfants, en voyant nos parents en difficulté, nous faisons des petits jobs pour rapporter de l'argent. Apprendre restait primordial et nos parents insistaient pour que nous allions plus loin. Bien travailler à l'école était une manière de nous en sortir. Maintenant que sommes devenus adultes, l'éducation reste la priorité. Nos enfants ont fait des choses que nous n'avons jamais faites : aller à la montagne, partir en vacances, aller dans une école privée renommée... Un autre exemple : en s'entraïdant entre frères et sœurs, l'économie sur la garde des enfants pendant cinq ans a permis d'investir dans le logement et l'école.

Ainsi, la priorité des dépenses, c'est l'éducation, l'école (cantine, sorties, vêtements) et tout ce qui fait l'éveil de l'enfant. Puis, le loyer, les charges. La nourriture vient en dernier. L'éducation, c'est la porte de sortie de la misère. Le bien-être des enfants passe avant tout. Nous venons après, tout en prévoyant le « au cas où ». Par exemple, avec un enfant en situa-

tion de handicap, il y a tout un chemin à faire pour accepter la situation et l'accompagner pour qu'il puisse rejoindre une scolarité. « Ma vie professionnelle, je l'ai mise en stand-by pour donner le meilleur à mon enfant : trouver la structure, rencontrer les spécialistes, l'accompagner au quotidien... »

LES CONSÉQUENCES DES PRIVATIONS

Quand nous ne pouvons plus subvenir aux besoins vitaux de nos enfants, nous nous culpabilisons, nous nous stigmatisons tout seuls. Nous nous privons pour que nos enfants fassent des activités, partent. Mais les enfants refusent de faire des sorties, parfois ils ne veulent pas nous laisser seuls ou nous mettre en difficulté. Il y a des conséquences de la privation

chez nos enfants. Cela peut être la mésestime de soi mais aussi un mal-être lié au manque de connaissances. Quand les parents souffrent, beaucoup s'isolent, il n'y a pas d'ambiance à la maison. Comme les adultes, les enfants se ferment. Pourtant on apprend en

s'ouvrant. On grandit en se nourrissant de ce que chacun ramène après ses activités. Le chez-soi, c'est là où l'on se construit, où l'on échange, on discute. Et cela n'existe pas... Cela a comme conséquences le manque de curiosité et d'esprit d'évasion. Cela peut expliquer des échecs scolaires.

Nous avons une peur perpétuelle : est-ce que ce mois-ci, nous allons réussir à aller au bout ? Cette peur a contaminé le reste de notre vie. À cause de cela, des personnes s'éloignent des autres et de ce dont elles ont vraiment besoin.

MALGRÉ TOUT

L'argent nous a manqué, mais nous ne sommes pas prêts à le gagner en perdant notre dignité. Nos parents nous ont transmis des valeurs. Nous faisons les choses différemment, en nous adaptant aux

**AINSI, LA PRIORITÉ
DES DÉPENSES, C'EST
L'ÉDUCATION, L'ÉCOLE
ET TOUT CE QUI FAIT L'ÉVEIL
DE L'ENFANT.**



© ELODIE PERRIOT / SCCE

nouvelles réalités, mais tout en gardant ces valeurs. Par exemple, l'amour du travail bien fait. D'autre part, il ne faut pas essayer à tout prix de faire comme les autres. « Le lézard a suivi le rat dans l'eau, mais le lézard (ne sachant pas nager) s'est noyé. » De même, la débrouillardise dans tous les domaines fait partie de notre vie. Toutes ces expériences nous ont donné des combines, des astuces, c'est une forme d'intelligence de vie que l'on porte pour nous, nos enfants et aussi auprès d'autres. Nous avons développé un champ de compétences pour économiser de l'argent : le bricolage, la couture, la plomberie, la vidange... Nous avons osé prendre la parole pour demander à récupérer les vêtements, connaître les bonnes affaires. Nous avons appris cela pour nos enfants.

Même si nous subissons des privations, si nous avons des peurs, nous ne le montrons pas. Nous ne pouvons pas transmettre nos angoisses à nos enfants et nous avons une certaine pudeur sur ce

que nous vivons. Nous ne voulons pas qu'on dise : « la pauvre », nous sommes des guerrières.

Nous essayons de reconforter d'autres mamans qui ne savent pas comment s'en sortir. C'est important aussi d'aller vers l'autre car cela permet de découvrir des choses et de s'entraider. Cet amour de l'humain nous porte. La vie est belle, mais le voir nous demande de nous bouger. On prend un temps pour pleurer, mais on prend aussi un temps pour avancer.

Nous prenons de la force dans l'amour de nos enfants et des autres. Nous apprenons de tout le monde. En contribuant à cet article, nous avons mis notre petite pierre à l'édifice, nous espérons que cela va faire progresser les choses et aider d'autres. ■

DESCRIPTION D'UN MOIS TYPE ET TRAVAIL DE MATHÉMATICIEN DU QUOTIDIEN

« ON EST DES MATHÉMATICIEN-NE-S. LA PAUVRETÉ NOUS POUSSE À BEAUCOUP RÉFLÉCHIR »

Nous avons « parcouru » un mois donné pour montrer comment nous nous organisons dans les différents postes de dépenses.

Les ressources : Ça dépend de ce que nous avons dans la poche au début du mois : le RSA ou un petit revenu du travail, une petite retraite, ou des aides très ponctuelles.

Les dépenses pré-engagées et contraintes : Si nous avons ces ressources financières, alors, nous devons réfléchir sur ce qu'est la priorité pour ne pas tomber dans le rouge. Il faut commencer à laisser passer les prélèvements. Choisir les prélèvements permet de ne pas oublier pour ne pas cumuler les factures. S'il y a cumul d'une ou deux factures, c'est la mort. Quand tu as des factures, si tu mets en place des prélèvements, tu gères déjà tes priorités, donc tu reçois moins de factures et moins de mauvaises surprises. Par exemple le frigo qui vient de lâcher, c'est une très mauvaise surprise.

Le reste : Une fois que ces prélèvements sont passés, nous vérifions ce qu'il reste. Maintenant pour faire les courses de la maison, il faut aller vers les associations, vers les épiceries solidaires, quand il y en a, pour tenir jusqu'à la fin du mois. Dans certains endroits, il y a des aides l'hiver, comme Les Restos du cœur. Le reste de l'année, il peut y avoir l'alimentation solidaire, par exemple des terrains prêtés par des agriculteurs. En y donnant un coup de main et avec une petite contribution, on peut avoir un plein caddie. Dans d'autres lieux, tous les quinze jours, on peut avoir un panier contre une petite somme. Comme la Protection universelle maladie (Puma, ex-CMU) existe, ça compte énormément pour ne pas être dans le rouge. Nous sommes nombreux à vivre très en dessous du seuil de pauvreté (1 100 euros par mois). Nous pensons coûter cher à la Sécurité sociale, nous cogitons trop et ça peut nous rendre malades. La

Sécurité sociale dépense pour nous, alors que si nous pouvions travailler, nous cotiserions également.

LE TRAVAIL DE MATHÉMATICIEN DU QUOTIDIEN

Nous faisons des enveloppes. Pour l'alimentation auprès des associations, par exemple, un ménage de deux adultes de notre groupe y consacre 11 euros par mois. Nous allons des fois au supermarché quand les épiceries solidaires n'ont pas ce dont nous avons besoin. Pendant les vacances d'été, souvent les associations sont fermées deux mois et on n'a pas ce soutien indispensable.

Alimentation : Les grandes surfaces ne sont pas toutes sur les mêmes tarifs. On étudie les tarifs avant grâce aux catalogues. Mais on a peur de perdre dans les frais de transport les sous éventuellement gagnés. « Avec une copine, on s'était donné le nom de "contrôleur" des prix, on savait où chaque chose était à tel prix : là ou là. » Avant d'aller au supermarché, on fait notre liste pour ne pas se laisser tenter par ce qu'il y a à côté ; la liste représente un guide. Ensuite, on prend notre calculatrice, le travail de mathématicien commence. On regarde le prix au kilo avant de regarder le prix à l'unité. Car des fois, un produit semble moins cher parce que le poids de la marchandise n'est pas le même, c'est le contenant qui diffère. La calculatrice : avant de venir à la caisse, on calcule le prix de ce qu'il y a dans notre caddie pour enlever des articles au cas où. Il y a des personnes qu'on connaît, avec qui on fait souvent les courses. Ça nous permet de prendre des lots et on partage. Cette idée est venue parce que nous avons peur de dépenser trop. Quelque chose que tu as envie de manger qui est trop cher pour toi tout seul, à plusieurs ça devient possible. Nous prenons les promos sur les produits qui arrivent à date de péremption. On fait aussi la fin des marchés pour avoir des réductions : il arrive que des commerçants donnent des produits.

Logement : Nous nous posons la question de comment faire quand on cherche un logement : comment faire s'il n'y a pas une association pour aider pour la caution ?

Énergie : Par rapport à l'électricité, nous avons fixé un montant par mois et il y a la régularisation en fin d'année. Le chèque énergie, ça aide. Pour économiser eau et électricité, un ménage de deux personnes de notre groupe fait tourner la machine à laver une seule fois par mois. Les sous-vêtements sont lavés à la main entre-temps. Les autres vêtements, nous pouvons les remettre. Nous décidons d'une date fixe pour faire tourner la machine : le 30 ou le 31 du mois par exemple. Quand il y avait un compteur nuit et jour, je faisais la machine le matin tôt pour profiter du tarif bas, je le fais encore, même si je ne sais pas si c'est encore meilleur marché. Le plus souvent, quand j'ai le temps et l'envie, je passe la journée à cuisiner, prépare plusieurs repas, et les mets au frigo, comme ça, la semaine d'après, je n'allume pas trop la plaque à induction. Quand j'utilise mon four, j'optimise : je ne fais pas un seul gâteau ou plat, je remplis le four pour l'utiliser au maximum en une seule fois. Et des fois, je fais des gros plats et je les mets au congélateur.

Entretien : Les produits d'entretien, nous les fabriquons, avec du vinaigre blanc et des pelures d'agrumes par exemple, ça nous permet d'économiser. Un autre exemple : les pastilles pour nettoyer les dentiers, si on les récupère ensuite, ça décape le lavabo. Avant je le jetais directement après usage, mais j'ai réfléchi que si ça nettoyait mes dents, ça pouvait nettoyer autre chose.

Vêtements : Les vêtements, ce sont les associations et nos enfants qui nous les fournissent. Ça nous arrive rarement de pouvoir s'acheter un T-shirt, mais quand on peut, ça devient un grand plaisir car c'est du neuf. Je fais souvent de la couture pour mon entourage, ça rend service et ça change les idées.

Loisirs, sport et vacances : Nous nous empêchons d'aller au cinéma et au restaurant, sauf dans les occasions proposées par les associations. Pour le sport, les cours sont hors de prix, on marche ou on fait le jardin. Nous qui vivons dans la pauvreté, on n'a pas les moyens de se payer des vacances. Même si on se rend dans une autre ville, notre seul loisir est de nous promener, découvrir la ville alors qu'il y a plein de choses à visiter, mais il faut payer. Les associations organisent quelques jours de vacances pour les familles, ça fait du bien.

S'il nous manque quelque chose, nous faisons avec et nous n'allons pas chercher plus loin. Nous nous débrouillons autrement, nous cherchons une autre astuce pour pouvoir y arriver. Par exemple : un fauteuil rembourré sur le balcon, les rats avaient niché dedans, il a fallu le débarrasser. Astuce : j'avais un fauteuil pliant, j'ai pu garder le coussin du premier pour m'y installer confortablement. Je savais que je ne pouvais pas m'en acheter un autre.

MALGRÉ TOUT

Il faut faire attention, parce qu'il ne faut pas porter sur le dos notre misère, on peut se valoriser d'une autre façon, être bien avec soi. Il peut par exemple y avoir des vêtements qui habitent bien dans les associations.

Si on fait tous ces calculs pour résoudre ces problèmes, on peut craquer. Notre situation est traumatisante, donc il ne faut pas trop se focaliser dessus. Mais finalement, calculer, c'est tous les jours et ça devient machinal, c'est ancré, donc ça devient automatique. On est habitués à faire comme ça, on apprécie davantage les petites bricoles pour se faire plaisir de rares fois, on se dit : « Tiens j'y suis arrivée. » On est riches du moindre petit plaisir. Le plaisir de cuisiner pour d'autres tout en faisant attention aux dépenses, par exemple : avoir eu la charge d'organiser un repas pour vingt-cinq personnes en ayant dépensé seulement 60 euros, ou encore organiser un repas partagé pour un groupe de personnes isolées qui se retrouvent tous les deux mois. ■

**NOUS AVONS UNE PEUR
PERPÉTUELLE : EST-CE QUE
CE MOIS-CI, NOUS ALLONS
RÉUSSIR À ALLER AU BOUT ?
CETTE PEUR A CONTAMINÉ LE
RESTE DE NOTRE VIE.**



ENTRETIEN AVEC LAURENT BERGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT

« IL FAUT ARRÊTER DE CHERCHER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DES PERSONNES SANS ELLES »

La pauvreté, Laurent Berger l'a côtoyée dans son itinéraire personnel et professionnel. C'est donc un leader de la CFDT très impliqué qui a répondu à nos questions. Le co-initiateur du Pacte du pouvoir de vivre fustige les discours sur « les profiteurs » et prône au contraire la prise en compte des vulnérabilités, l'accompagnement des chômeurs, dans la confiance, la justice fiscale et une large régularisation des sans-papiers.

Secours Catholique : Ce rapport 2022 du Secours Catholique vous a-t-il surpris ?

Laurent Berger : Pas vraiment. Nous épluchons chaque année le rapport du Secours Catholique. J'y trouve une confirmation : on assiste à l'ancrage structurel de la pauvreté. Mais le plus frappant, c'est qu'avec la crise sanitaire, la situation s'est dégradée pour un grand nombre de ménages qui n'étaient pas en situation de pauvreté. On le voit partout. J'ai échangé récemment avec des agents de l'hôpital de La Rochelle, certains se réjouissaient que le bouclier limite la hausse des prix de l'énergie à 15% (contre 120% en réalité), mais j'en ai vu d'autres soupirer, des agents de catégorie C de la fonction publique hospitalière, en imaginant l'impact concret de cette hausse sur leur budget.

S. C. : Au début de votre carrière vous avez été conseiller en insertion. Qu'avez-vous alors perçu de la pauvreté ?

L. B. : Ce n'était pas la première fois que je côtoyais la pauvreté. Je viens d'un milieu ouvrier. Mon père était militant, il y avait des grèves... Et je sentais parfois le moment de bascule, celui où l'on passe d'une situation modeste mais où l'on vit correctement à une situation économiquement critique. Cette expérience m'a forgé. Ensuite, j'ai longtemps été militant de la JOC et j'étais

responsable des jeunes en situation de précarité ou des jeunes apprentis. Comme conseiller en insertion professionnelle, j'accompagnais des gens qui avaient des problèmes de revenus mais dont ce n'était pas la seule difficulté. Nous devons souvent régler des problèmes de mobilité, car le travail que nous leur trouvions commençait, ou terminait, en dehors des horaires où les bus circulent. Il fallait aussi régler des problèmes matériels, des problèmes de santé, etc. Cela m'a apporté une double conviction : il faut proposer un accompagnement global à ces personnes et arrêter de chercher des solutions à leurs problèmes sans elles.

S. C. : Quelle appréciation portez-vous sur l'action du gouvernement pour soutenir les ménages mis en difficulté par la crise sanitaire, puis par l'inflation ?

L. B. : Ma critique principale à l'égard du gouvernement ne concerne pas les aides qu'il apporte au moment des crises, mais l'absence de politique structurelle pour combattre la pauvreté. Si les prix se stabilisent à l'avenir, attendra-t-on la prochaine crise pour traiter la question ? Ou redonnera-t-on des aides ponctuelles pour limiter les dégâts ?

Pour « pouvoir vivre décemment », il faut agir à la fois sur ce qu'on touche et sur ce qu'on dépense. Côté revenus, il faudrait relever significativement les minima sociaux et les



© XAVIER SCHWEBEL / SCDF

bas salaires. Côté dépenses, l'inflation met dans le rouge tout un tas de ménages qui étaient limités et aggrave la situation de personnes déjà en grande précarité.

Alors ce n'est pas le moment de baisser les aides au logement. On devrait au contraire avoir des politiques ciblées vers ceux qui en ont le plus besoin. Un travailleur modeste qui prend sa voiture pour aller travailler à 25 kilomètres est aidé de la même manière, pour un litre d'essence, que celui qui va dans sa résidence secondaire. Ce n'est pas normal.

Pour lutter structurellement contre la pauvreté, il faut aussi développer l'accompagnement des personnes sur l'ensemble des parcours de vie, aider les familles dans la parentalité, investir beaucoup plus pour l'insertion des jeunes...

S. C. : Tout cela a un coût. Comment le financer ?

L. B. : On ne pourra se passer d'une politique de répartition beaucoup plus forte de la richesse créée. Pendant le Covid, nous avons relayé la proposition de l'économiste Gabriel Zucman d'une contribution exceptionnelle des personnes les plus riches, presque indolore pour elles mais qui aurait rapporté au niveau européen presque 11 milliards. Sans succès.

En ce moment, l'inflation, c'est la taxe sur les pauvres. Quelle est la taxe sur les riches ? Aucune. On va devoir entrer dans un moment de sobriété, mais cela ne sera acceptable que si on en regarde systématiquement l'impact sur les personnes les plus en difficulté et si on répartit les efforts en fonction des moyens, donc en ciblant les plus riches.

Ne pas agir sur la fiscalité nous prive des trois quarts de notre levier d'action pour lutter contre la pauvreté. Ce n'est pas évident de faire bouger les choses, car il faut gagner le combat des idées sur le type de société que l'on veut. À quels indicateurs donne-t-on de l'importance ? Le nombre de personnes en situation de pauvreté, l'éducation, le niveau de santé, le respect de la biodiversité compteront-ils un jour autant que le PIB ?

S. C. : En trente ans, nous sommes passés d'un RMI qui faisait 50 % du Smic à un RSA qui représente 40 % du Smic augmenté de la prime d'activité. Quel devrait être, selon vous, le niveau du revenu minimum ?

L. B. : À la CFDT, nous considérons que le montant du RSA socle devrait correspondre à 60 % du salaire minimum [soit 797 euros au 1^{er} août 2022]. Nous sommes

conscients que cette idée n'a pas le vent en poupe, notamment à cause du lien qui est fait dans certains discours politiques avec les emplois disponibles.

Pour une partie de l'opinion publique, en effet, un emploi vacant devrait se traduire par un chômeur en moins...

Il y a plus de 4 millions de personnes qui sont au chômage aujourd'hui en France, pour 360 000 offres d'emploi non pourvues. Donc numériquement, il y a un problème d'offre. Ensuite, beaucoup de gens pensent que c'est mathématique. Mais ça ne fonctionne pas comme ça.

Un rapport de la Dares a montré que 30 % des emplois ne sont pas pourvus parce qu'il n'y a pas de gens formés en face. Pour 20 % des offres, il y a des difficultés de mobilité. Les offres d'emploi disponibles ne sont pas là où sont les demandeurs d'emploi. À Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) aujourd'hui, il y a plein d'emplois, mais il manque 5 000 logements. Vous pouvez venir travailler et ne pas trouver de logement dans votre budget à moins de 40 kilomètres de votre boulot, ce qui nécessite un permis de conduire et une voiture, et génère de gros frais de carburant. De même, dans beaucoup d'endroits, il n'existe aucune solution de garde d'enfants. Si vous avez des enfants, même s'ils vont à la cantine, vous devez les déposer le matin et aller les chercher le soir. Vous ne pouvez donc pas prendre un emploi avec des horaires décalés. Et si votre enfant n'est pas encore scolarisé, vous ne pouvez pas prendre d'emploi tout court.

Il y a aussi, pour certains métiers, un problème d'attractivité au niveau du salaire, des conditions de travail, de la reconnaissance. Enfin, il y a tous les obstacles liés à la santé physique ou psychologique des personnes, aux problèmes familiaux ou sociaux qui empêchent de se mobiliser pour la recherche d'emploi. Quand j'étais conseiller en insertion, il y avait des périodes où le marché de l'emploi allait un peu mieux, les entreprises locales recrutaient. Nous nous disions, mes collègues et moi, que nous allions pouvoir placer plein de gens. Or il restait toujours une part incompressible de personnes qui, pour toutes les raisons évoquées plus haut, n'étaient pas disponibles pour être embauchées. C'est donc sur tous ces freins à l'emploi qu'il faut agir.

Il faut arrêter de tordre le cou des chômeurs en pensant qu'ils finiront bien par s'y remettre. Moi-même, j'ai été six mois au chômage et cela m'a fragilisé. Je pense qu'avoir

éprouvé un peu des choses dans sa vie aide à mieux percevoir la réalité. Tant qu'on considérera que, dans la population, on ne doit avoir que des gagnants et tant qu'on ne prendra pas en compte les vulnérabilités qui peuvent exister chez les uns et chez les autres, tant qu'on continuera de considérer que tout est de la responsabilité des personnes, on ne trouvera pas la solution.

Nos dirigeants politiques, eux, ont toujours réussi. Alors, la seule pauvreté qu'ils veulent bien traiter, c'est celle causée par un handicap ou la vieillesse. Sinon, à les entendre, c'est comme si la pauvreté était méritée.

S. C. : Que préconisez-vous alors pour les personnes éloignées de l'emploi ?

L. B. : Il faut mettre les moyens et prendre le temps d'un accompagnement global et dans la durée, qui ne se limite pas à dire : « Il y a une offre, allez-y, vous allez être pris et après, débrouillez-vous. » Lorsque j'étais conseiller en insertion, nous suivions parfois des personnes pendant trois ou quatre mois après qu'elles avaient retrouvé un emploi, parce qu'il y a parfois un moment de flottement, le temps de se réadapter, de retrouver ses marques.

Le problème est que l'effort qu'il faudrait faire sur l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi n'est pas consenti par la société. On ne fait pas confiance aux gens, on pense qu'ils sont dans une logique de profiteurs. La dernière enquête de la Dares montre que c'est un cliché : plus d'un quart des chômeurs ne demandent pas l'indemnisation à laquelle ils ont droit. La réalité est qu'il y a une aspiration à travailler pour une immense majorité de personnes au chômage, même les plus éloignées de l'emploi, mais il faut les soutenir. Petit à petit, quand on accompagne, on voit des personnes qui se rouvrent et qui reprennent confiance en elles. Il m'arrive aujourd'hui de croiser des gens que j'ai suivis et qui sont, depuis, devenus aides-soignants, etc. Cela prouve qu'on peut se sortir du chômage de longue durée... Mais en étant accompagné.

S. C. : Si on vise le plein-emploi, ne doit-on pas aussi adapter le travail aux personnes ?

L. B. : C'est une dynamique en cours. La restauration, par exemple, est en train de s'adapter aux contraintes et aux besoins des personnes en faisant des cycles de repos de quarante-huit heures au lieu de vingt-quatre heures. Le secteur de la propreté évolue aussi en faisant



© XAVIER SCHWEBEL / SCDF

intervenir les agents de nettoyage dans les entreprises durant la journée, pendant les heures de travail, et non tôt le matin ou tard le soir. Cela répond à des problèmes de mobilité, de garde d'enfants, de pénibilité. Le travail doit s'adapter aux réalités sociales, familiales, géographiques et physiques de ceux qui le font. C'est indispensable à la fois pour permettre à chacun d'accéder à l'emploi et pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Lorsque j'étais conseiller en insertion, on nous envoyait des personnes dont on pensait qu'elles ne reprendraient jamais le travail. Et finalement, elles le reprenaient de manière adaptée, en tenant compte des réalités qui étaient les leurs, avec des patrons compréhensifs... sans pour autant que cela soit stigmatisant. Adapter des conditions de travail à des situations particulières, on sait le faire. Ensuite, il faut expérimenter. Je crois en l'insertion par l'activité économique (IAE). Le gouvernement a plutôt joué le jeu ces dernières années avec le financement de l'IAE. D'autres solutions sont apparues, comme les Territoires zéro chômeur de longue durée. Enfin, il y a la question des seniors. 40 % des personnes qui arrivent à la retraite ne travaillent pas, car elles sont

en invalidité ou au chômage. Pourquoi ne pas imaginer une fin de carrière en biseau, où on réduit le temps de travail au fil des ans ?

S. C. : L'idée que l'on serait au chômage par convenance s'est ancrée dans le débat public. C'est l'esprit de la récente réforme de l'assurance chômage et du projet de réforme du RSA avec obligation d'activité. Où va s'arrêter cet empiement de contreparties demandées aux personnes sans emploi ?

L. B. : Cela ne s'arrêtera pas sans une réaction de la société civile. De nombreuses études montrent que, dans la majorité des cas, un chômeur a des difficultés économiques, que sa santé se dégrade plus que celle d'une personne qui travaille, qu'il supporte mal le regard pesant de la société... Et pourtant, l'idée perdure, et se développe même, qu'un chômeur est dans une situation confortable.

La réforme de l'assurance chômage n'a pas soulevé les foules. En tant que syndicat, la facilité serait pour nous de laisser passer car c'est une mesure populaire parmi les salariés. Le discours sur le « cancer de l'assistanat » a malheureusement progressé dans la société, et bien plus en France qu'ailleurs en Europe.

Face à cela, il faut que les associations et les syndicats continuent à envoyer un message ferme : le chômage n'est pas un droit à la paresse, c'est un mal que l'on subit ; et c'est la société qui en est principalement responsable, et non les personnes. La majorité des demandeurs d'emploi aspirent à travailler, car le travail est un vecteur d'émancipation, de lien social, de reconnaissance, de construction individuelle et collective, d'autonomie.

Il faut se battre en illustrant nos propos par des situations concrètes vécues par les personnes qui subissent le chômage et la stigmatisation. Et montrer que plus on accompagne les personnes dans leur parcours de vie, plus on leur permet de reprendre pied. C'est ainsi qu'on marque des points.

S. C. : La prime d'activité est une façon pour l'État de soutenir les plus précaires tout en récompensant le travail. À la CFDT, que pensez-vous du fait que des travailleurs à temps plein doivent compter sur la collectivité pour avoir un revenu décent ?

L. B. : Ce n'est pas normal que le travail ne paie pas assez pour permettre de vivre décemment. Pour autant, il faut aider les travailleurs les plus modestes. Dans de nombreux secteurs, le travail n'est pas assez valorisé. Je pense aux Atsem dans les écoles, ou aux métiers de tous ces « travailleurs de la deuxième ligne » dont on a parlé pendant le confinement, qui sont indispensables au bon fonctionnement de la société et qu'on n'a pas été capables de revaloriser depuis deux ans.

L'État dispose pourtant d'un levier en jouant sur la conditionnalité des aides publiques. Il a raison d'aider les entreprises. Mais il doit soumettre ce soutien à des conditions : le partage de la valeur ajoutée, les conditions de travail, le dialogue social... Aujourd'hui, 131 branches sur 171 ont des minima en dessous du Smic. Les entreprises concernées ne devraient pas toucher d'aides publiques.

Concernant la prime d'activité, je suis gêné parce que l'idéal serait une augmentation des salaires dans l'ensemble des secteurs. Mais il faut distinguer deux cas de figure. Quand des personnes travaillent dans un secteur où les marges sont élevées, comme la grande distribution, mais que leur salaire ne leur permet pas de vivre décemment, il n'est pas normal qu'elles aient besoin de la prime d'activité : c'est là que l'État doit conditionner son soutien, fixer des obligations en termes de répartition

de la richesse. Quand les entreprises ont une réelle utilité sociale mais créent peu de valeur, et n'ont donc pas de marge suffisante pour augmenter les salaires, la prime d'activité peut jouer.

S. C. : Le Secours Catholique accompagne aussi beaucoup de personnes qui n'ont pas accès à l'emploi parce qu'elles n'en ont pas le droit. Pour ces personnes étrangères, souvent sans papiers, nous prôtons un assouplissement des conditions de régularisation. Qu'en pense votre syndicat ?

L. B. : Nous sommes à vos côtés pour une régularisation des personnes sans papiers sur le territoire français. Et pas uniquement par rapport à l'emploi : je ne souhaite pas qu'on traite cette question uniquement dans la perspective de nos besoins économiques. Une vague de régularisation est nécessaire afin que ces personnes, qui travaillent souvent en étant exploitées, soient tranquilisées et puissent accéder à une vie normale. Les régulariser permettrait aussi de désengorger nos dispositifs d'aide et d'hébergement d'urgence.

S. C. : Que répondre au discours selon lequel ces personnes prendraient le travail des Français ?

L. B. : Elles ne prennent les emplois de personne. Elles font fonctionner le pays comme les autres. Et même, une grande partie de notre économie ne tournerait pas sans elles. Beaucoup font des métiers pour lesquels il est très difficile de recruter.

On met pourtant ces gens dans des situations kafkaïennes alors qu'il suffirait d'avoir des politiques de régularisation. Quand on le dit aux dirigeants, ils répondent : « Oui, mais faut le faire à bas bruit. » Mais à force d'en faire un tabou, on finit par se tirer une balle dans le pied. Les discours contraires progressent et cela devient de plus en plus difficile à porter. La nécessité de régulariser les personnes sans papiers devrait faire l'objet d'une campagne collective. Nous nous ferons sûrement rentrer dedans, mais nous sommes à un moment de l'histoire où nous devons aller de manière frontale dans le débat des idées. Les discours stigmatisants sur les chômeurs et les immigrés traversent à présent tout l'échiquier politique. Les digues ont sauté. Alors, c'est à nous de les construire en assumant nos idées. ■

PROFIL GÉNÉRAL

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés. Ces données, recueillies depuis de nombreuses années, permettent de suivre l'évolution des situations de précarité d'une grande partie des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le travail et la pratique habituelle des équipes bénévoles ayant été fortement perturbés par la crise du Covid-19, en 2020 puis 2021, le nombre de fiches statistiques est moins important que les années précédentes : ce sont toutefois 46 000 ménages dont les informations ont pu être saisies (contre 58 400 en 2019 et 40 000 en 2020).

Le profil général, sous forme de fiches, aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2021, *via* le prisme de la nationalité et de la démographie. Il propose également des éclairages sur les situations des principaux types de ménage accueillis, à savoir les hommes seuls, les mères isolées, les couples avec enfants et les femmes seules.

Ce sont ensuite les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité qui sont abordées, et plus particulièrement la hausse du taux d'inactivité, le chômage, les niveaux d'études, les formes d'emploi et les personnes « autres » sans emploi.

Sont enfin étudiées les ressources financières et les conditions de vie des ménages, notamment le niveau de vie médian des ménages rencontrés, les types de ressources qu'ils perçoivent, la précarité du logement et l'accès ou le non-recours aux aides sociales, les situations d'impayés ainsi que la vision territoriale.



CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	
DES MÉNAGES RENCONTRÉS	P. 106
EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ	P. 118
RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	P. 130

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

ÂGE, SEXE, NATIONALITÉ ET COMPOSITION FAMILIALE

Cette fiche dresse le profil des ménages rencontrés au Secours Catholique en 2021 à travers les caractéristiques démographiques des personnes qui les composent, à savoir la nationalité, le sexe, l'âge et la composition familiale. Elle reprend également les évolutions les plus importantes de ces caractéristiques au cours des dix dernières années ainsi que les changements plus récents.

LA PROPORTION D'ÉTRANGERS POURSUIT SA HAUSSE TOUT COMME LA PRÉCARISATION DE LEURS SITUATIONS

Depuis dix ans, la part des personnes de nationalité étrangère augmente parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique (en France, la part d'étrangers s'établit à 7,7%⁵³). En 2021, sur l'ensemble des adultes rencontrés, la moitié sont français (50 %), l'autre moitié est principalement composée de personnes d'origine subsaharienne (36 % des adultes étrangers), européenne (26 %) et maghrébine (22 %). Le statut légal de ces étrangers est de plus en plus précaire alors même que leur durée de présence en France s'allonge et que leur niveau de français s'améliore : les deux tiers d'entre eux ont un statut instable (67 % alors que cette proportion était de 58 % en 2016) et 80 % maîtrisent le français contre 72 % cinq années auparavant.

DES MÉNAGES MAJORITAIREMENT FÉMININS, COMPOSÉS D'UN ADULTE AVEC OU SANS ENFANT

Dans l'ensemble des ménages rencontrés, les ménages composés d'un seul adulte, avec ou sans enfant, sont largement majoritaires (72 % en 2021 contre 48 % pour

l'ensemble des ménages vivant en France⁵⁴) : plus de la moitié sont des personnes seules (59 % des ménages composés d'un seul adulte) et les 41 % restant sont des familles monoparentales. Ces dernières sont quasi exclusivement des mères isolées (88 %). Les ménages composés d'un seul adulte sont surreprésentés chez les personnes de nationalité française : 40 % des femmes françaises rencontrées sont des mères isolées et 35 % sont des femmes seules, tandis que 50 % des hommes français accueillis sont des hommes seuls. Le constat est quelque peu différent pour les ménages étrangers : la part des couples avec enfants domine nettement (32 %), suivie de celle des mères isolées (24 %) et des hommes seuls (23 %). Parmi les personnes de nationalité française, 60 % sont des femmes, elles sont aussi majoritaires au sein de la population étrangère rencontrée (54 %). Cela traduit une fragilité plus importante de ces types de ménage, notamment pour les femmes, qu'elles soient françaises ou étrangères et en particulier lorsqu'elles ont des enfants. La surreprésentation des femmes et sa stabilité au fil des années retranscrivent une certaine vulnérabilité structurelle de ce groupe face aux situations de précarité, en particulier pour les mères isolées.

UN VIEILLISSEMENT CONTINU MAIS UNE POPULATION RENCONTRÉE MAJORITAIREMENT JEUNE

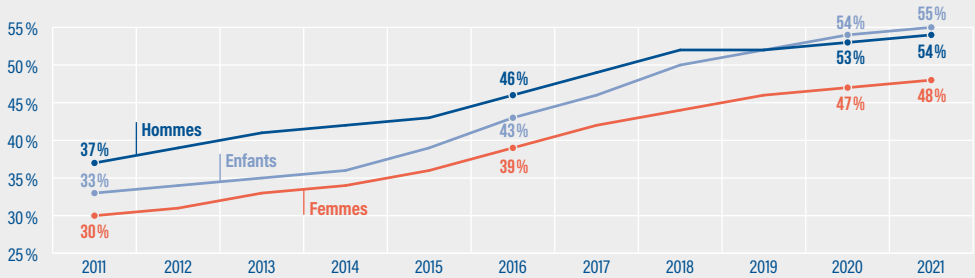
On observe un vieillissement continu de la population, principalement pour les adultes de nationalité française chez qui la part des plus de 60 ans augmente sur les dix dernières années, passant de 7 % en 2011 à 12 % en 2021 et portant leur âge médian à 45 ans en 2021 contre 40 ans dix ans plus tôt. En comparaison, les personnes de nationalité étrangère sont plus jeunes : leur âge médian se stabilise à 38 ans après une hausse d'un an entre 2019 et 2020. Malgré ce vieillissement, ce sont les tranches d'âge les plus actives qui restent les plus fragiles : 94 % des adultes rencontrés ont moins de 65 ans. Plus de la moitié des ménages accompagnés ont un enfant en leur sein (52 %), ce chiffre est bien supérieur à la moyenne nationale. Les enfants vivant dans ces foyers sont jeunes, 10 ans en moyenne, et leur part dans les accueils est plus de deux fois supérieure à la part observée dans la population générale. Ils sont donc affectés dès le plus jeune âge par la précarité que vivent leurs parents. ■

53. Insee, recensements de la population et estimations de population.

54. www.insee.fr/fr/statistiques/2381514

GRAPHIQUE 54

Évolution de la proportion d'étrangers parmi les adultes et les enfants (2011-2021)



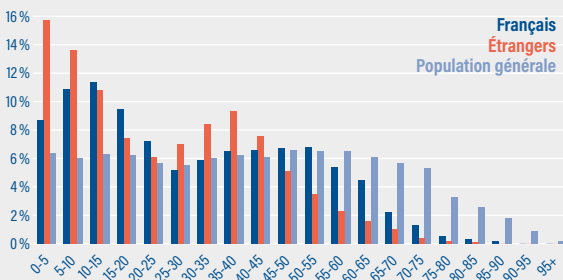
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 54% des hommes et 48% des femmes adultes rencontrés (de plus de 15 ans) étaient de nationalité étrangère. 55% des enfants rencontrés vivaient au sein d'un ménage étranger (i.e. dont la personne de référence était étrangère).

GRAPHIQUE 55

Distribution par âge selon la nationalité (2021)



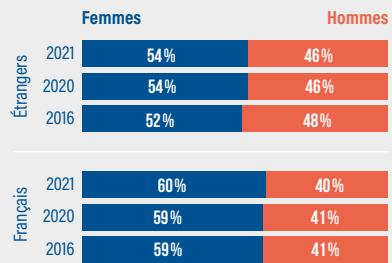
Source : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population 2021.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 9% des personnes de nationalité française et 16% des personnes de nationalité étrangère rencontrées étaient âgées de 0 à 5 ans. C'était le cas de 6% des individus au sein de la population générale de France métropolitaine.

GRAPHIQUE 56

Évolution de la répartition par sexe selon la nationalité (2016-2021)



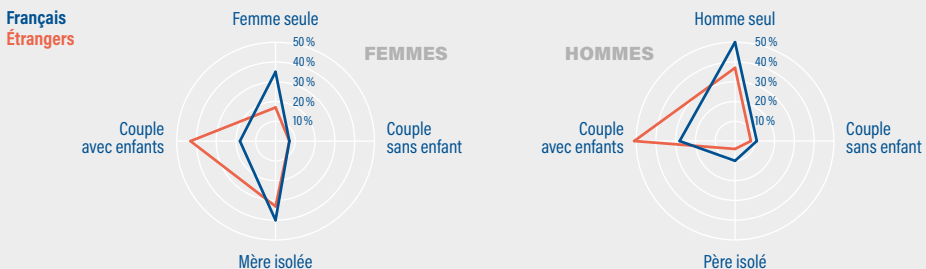
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 60% des adultes de nationalité française rencontrés étaient des femmes. C'était le cas de 54% des adultes de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 57

Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 17% des femmes étrangères et 35% des femmes françaises rencontrées étaient des femmes seules.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

NATIONALITÉ ET STATUT LÉGAL

L'année 2020 avait marqué un ralentissement inédit dans l'augmentation de la proportion d'étrangers accueillis au Secours Catholique. Cette tendance se poursuit en 2021, avec une augmentation de 1 point de leur part parmi les hommes, les femmes et les enfants rencontrés, mais à un rythme qui reste plus faible que celui observé avant la crise sanitaire. Les étrangers représentent toutefois plus d'une personne rencontrée sur deux en 2021, soit une proportion qui demeure sept fois plus importante que dans la population générale. Il ne faudrait donc pas voir dans cette évolution récente une amélioration sur le front de la pauvreté des étrangers, mais plutôt un effet prolongé de la fermeture des frontières et des restrictions de circulation imposées par la pandémie de Covid-19, qui modifient temporairement la composition de la population étrangère accueillie.

UNE BAISSÉ DE LA PART DES ÉTRANGERS ARRIVÉS RÉCEMMENT SUR LE TERRITOIRE

L'inflexion observée dans la hausse de la proportion des étrangers accueillis s'explique en partie par une baisse très nette de la part de ceux présents sur le territoire depuis moins d'un an⁵⁵. Cette part se maintient au même niveau qu'en 2020 (6%), et a été divisée par plus de deux depuis 2019. Par conséquent, la durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers rencontrés a de nouveau augmenté de près de six mois cette année, soit une hausse cumulée de près d'un an depuis 2019. Ces évolutions sont particulièrement marquées pour les étrangers originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et d'Europe. La crise sanitaire a mis exceptionnellement en place des restrictions à leur circulation au sein de l'espace européen, qui semblent s'inscrire dans la durée. Les étrangers originaires de pays tiers tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, la Syrie ou le Liban y sont comparativement moins sensibles en raison de l'urgence de leur situation et d'une mobilité qui dépend

plus souvent de l'actualité dans les pays d'origine que du contexte prévalant dans les pays d'accueil.

Ces évolutions récentes modifient lentement la composition démographique de la population étrangère accueillie. La part des mères isolées et des familles avec enfants, de même que l'âge médian des adultes, augmente au sein des étrangers rencontrés, au détriment des hommes seuls, souvent plus récemment arrivés sur le territoire et dont la situation administrative est incertaine. Plus de 80% sont sans statut légal stable – sans papiers ou en attente de régularisation – et une proportion équivalente ne disposent d'aucunes ressources financières, si ce n'est de maigres revenus issus d'activités informelles.

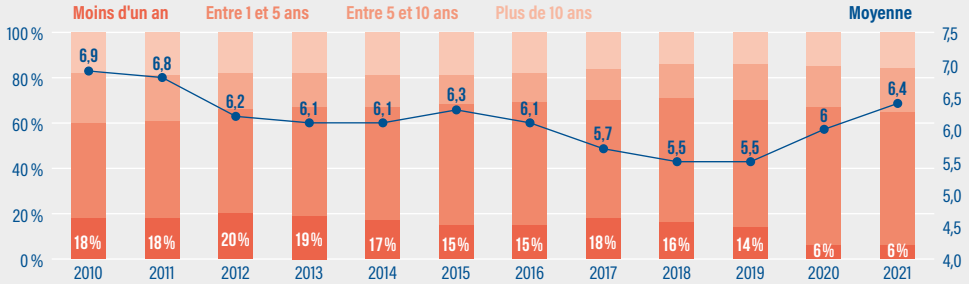
DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ QUI S'ANCRENT DANS LA DURÉE

Le statut légal des étrangers accueillis reste globalement très précaire : 62% sont sans statut légal stable. Cette dernière part a augmenté de 2 points en 2021, en raison d'une augmentation de la proportion d'étrangers sans papiers qui représentent désormais 30% des étrangers rencontrés. Alors qu'elle affichait une nette diminution depuis quatre ans, la proportion de demandeurs d'asile ou d'étrangers en attente de régularisation est quant à elle restée stable. La quasi-totalité de ces derniers sont originaires de régions du monde pour lesquelles les taux d'acceptation du statut de réfugié ou de régularisation sont les plus faibles. La crise sanitaire a donc eu pour conséquence de figer les situations de précarité rencontrées, voire de les aggraver, dans la mesure où l'absence de papiers est synonyme d'absence de droit au travail et de droits plus généralement, et donc de sources de revenus minces et irrégulières. Les conditions de vie des étrangers accueillis sont de fait très précaires. Près de la moitié ne perçoivent aucunes ressources et leur niveau de vie médian est inférieur à 240 euros par mois, soit un montant trois fois inférieur au niveau de vie médian des Français rencontrés. C'est le cas de plus des deux tiers des étrangers sans statut légal stable dont le niveau de vie mensuel médian est inférieur à 100 euros. Près de trois étrangers rencontrés sur cinq vivent en logement précaire. ■

55. Selon les données du ministère de l'Intérieur, la délivrance de premiers titres de séjour a marqué une baisse de 20% en 2020, pour réaugmenter de 21% en 2021.

GRAPHIQUE 58

Évolution de la répartition par date d'entrée et durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers (2010-2021)



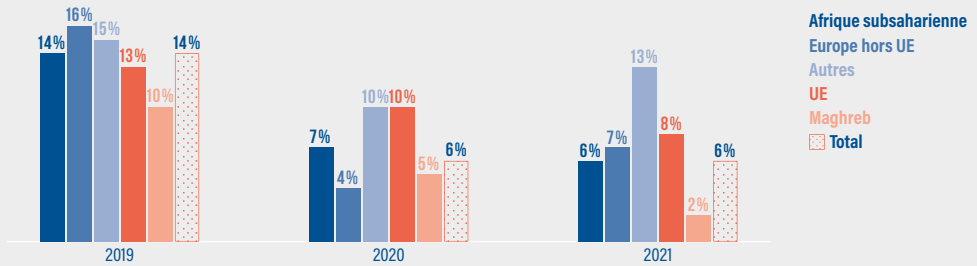
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 6% des étrangers rencontrés résidaient en France depuis moins d'un an. Leur durée moyenne de présence sur le territoire était de 6,4 ans.

GRAPHIQUE 59

Proportion d'étrangers résidant en France depuis moins d'un an selon l'origine (2019-2021)



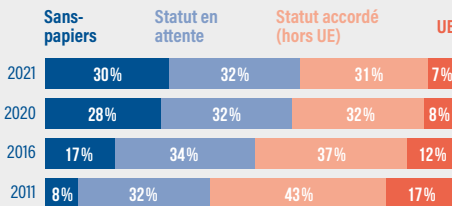
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 6% des étrangers rencontrés résidaient en France depuis moins d'un an. C'était le cas pour 6% des étrangers originaires d'Afrique subsaharienne.

GRAPHIQUE 60

Évolution du statut légal des étrangers (2011-2021)



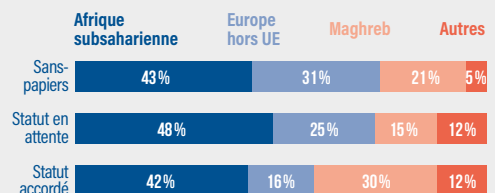
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 30% des étrangers rencontrés étaient sans papiers.

GRAPHIQUE 61

Origine des étrangers (hors UE) selon le statut légal (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère (hors UE) des ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 43% des étrangers rencontrés sans papiers étaient originaires d'Afrique subsaharienne.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES MÈRES ISOLÉES

Les mères isolées sont le type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : elles représentent un quart des ménages rencontrés et plus d'une femme sur trois, leur proportion étant plus élevée parmi les femmes de nationalité française. Elles constituent parallèlement le type de ménage le plus vulnérable à la pauvreté : leur part est trois fois plus importante dans les accueils que dans la population générale⁵⁶.

DES MÈRES ISOLÉES AUX JEUNES ENFANTS TRÈS VULNÉRABLES

La précarité des mères isolées rencontrées est une précarité de jeunes adultes : leur âge médian est de 39 ans, 15 % ont moins de 30 ans. La moitié d'entre elles ont plus de deux enfants dont l'âge médian est de 9 ans. Les jeunes enfants des mères isolées sont extrêmement vulnérables à la pauvreté : 43 % des enfants rencontrés vivent au sein d'une famille monoparentale dont la personne de référence est une femme, soit une proportion deux fois plus importante que dans la population générale.

Près des deux tiers des mères isolées accueillies sont de nationalité française, même si leur part dans les accueils a diminué nettement et de manière régulière jusqu'en 2019 pour se stabiliser depuis. À l'inverse, la part des mères isolées de nationalité étrangère a augmenté. Ces dernières sont relativement plus jeunes, de même que leurs enfants, et leur statut légal se précarise. Près de six sur dix sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LA VIE COURANTE

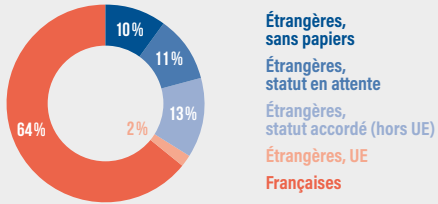
Les mères isolées de nationalité française sont majoritairement actives. Près d'un quart occupent un emploi, mais il s'agit dans les trois quarts des situations rencontrées d'emplois précaires et peu rémunérateurs à temps partiel, en CDD ou en intérim. 38 % sont au chômage, non indemnisé dans plus de la moitié des cas, et de longue durée dans trois cas sur cinq. Leur situation d'inactivité est fréquemment liée à des inaptitudes de santé (14 %), dont la proportion augmente, ou aux charges du foyer (8 %). Les mères isolées de nationalité étrangère affichent quant à elles une situation très dégradée face à l'emploi. Si elles sont proportionnellement beaucoup moins souvent au chômage, elles sont également près de deux fois moins souvent en situation d'emploi. La grande majorité d'entre elles sont en effet inactives (72 %). Cette inactivité est bien souvent subie en raison d'une absence de droit au travail (parmi celles dont le statut légal est précaire et dont la proportion augmente fortement) ou d'un éloignement durable du marché du travail par manque de qualification ou d'expérience.

Même en combinant revenu du travail et transferts (notamment les allocations familiales), les ressources financières des mères isolées rencontrées demeurent bien faibles. La moitié d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à 610 euros par mois, si bien que la quasi-totalité vivent sous le seuil de pauvreté et les deux tiers, sous le seuil de pauvreté extrême. Leur seul revenu ne suffit souvent pas à couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante, et notamment le logement et les charges liées aux enfants. La situation des mères isolées de nationalité étrangère est particulièrement alarmante : deux sur cinq ne perçoivent aucune ressource financière et plus de la moitié vivent en logement précaire (le plus souvent en centre d'hébergement ou dans une chambre meublée). Huit mères isolées étrangères sur dix, ainsi que leurs enfants, vivent ainsi sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

56. Les mères isolées représentent l'immense majorité (87 %) des familles monoparentales accueillies en 2021.

GRAPHIQUE 62

Mères isolées. Nationalité et statut légal (2021)



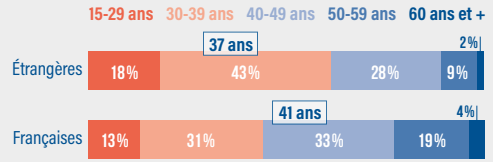
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 64% des mères isolées rencontrées étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 63

Mères isolées. Répartition par âge (2021)



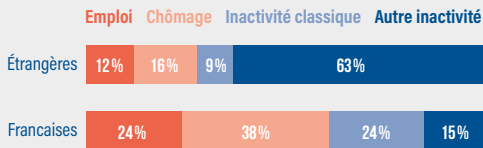
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 13% des mères isolées de nationalité française étaient âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des mères isolées françaises était de 41 ans.

GRAPHIQUE 64

Mères isolées. Situation d'activité (2021)



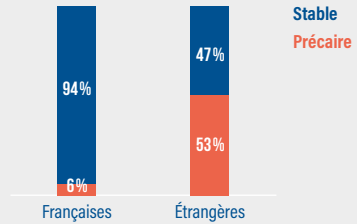
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 24% des mères isolées de nationalité française étaient en emploi.

GRAPHIQUE 65

Mères isolées. Logement (2021)



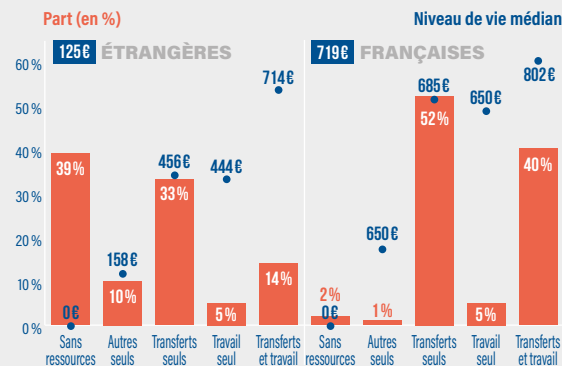
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 6% des mères isolées de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 66

Mères isolées. Type de ressources et niveau de vie médian (2021)



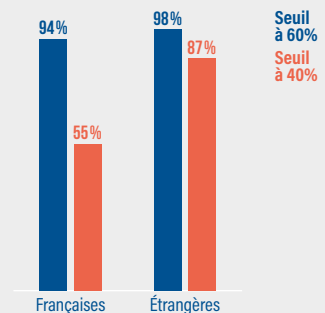
Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 14% des mères isolées de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières avait un niveau de vie inférieur à 714€ par mois.

GRAPHIQUE 67

Mères isolées. Taux de pauvreté (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Mères isolées.

Lecture : En 2021, 94% des mères isolées de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%), 55% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES HOMMES SEULS

Après les mères isolées, les hommes seuls sont le second type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : ils représentent près du quart des ménages accueillis, et plus de deux hommes rencontrés sur cinq. Cette forte représentation des hommes seuls traduit leur grande vulnérabilité à la pauvreté : leur part dans les accueils est en effet 1,4 fois plus élevée que dans la population générale. Leur proportion a néanmoins diminué ces dernières années, principalement en raison de la baisse de la proportion d'hommes seuls de nationalité étrangère arrivés récemment sur le territoire.

LES HOMMES SEULS : DEUX PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES BIEN DISTINCTS

Les caractéristiques sociodémographiques des hommes seuls font apparaître deux profils distincts. Plus de trois hommes seuls sur cinq sont de nationalité française et d'âge médian relativement élevé (48 ans). 20 % d'entre eux ont plus de 60 ans. La proportion d'hommes seuls âgés a eu tendance à augmenter de nouveau ces dernières années, traduisant une précarisation des adultes isolés et vieillissants.

40 % des hommes seuls rencontrés sont de nationalité étrangère, comparativement bien plus jeunes (35 ans d'âge médian) et souvent arrivés récemment sur le territoire : la moitié résident en France depuis moins de trois ans et près d'un quart, depuis moins d'un an. Leur statut légal est par ailleurs très précaire : les deux tiers sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

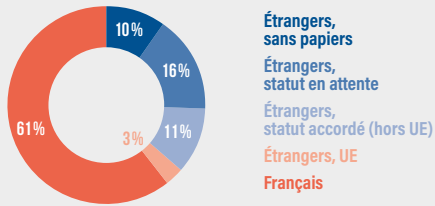
DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ TRÈS DÉGRADÉES

La précarité des hommes seuls tient principalement à leur situation très dégradée face à l'emploi. La grande majorité des hommes seuls rencontrés sont en effet au chômage ou inactifs. Parmi les hommes seuls de nationalité française, 41 % sont des chômeurs dont près de trois sur cinq ne sont plus indemnisés en raison de situations qui s'installent souvent dans la durée : plus de 60 % sont des chômeurs de longue durée (au chômage depuis plus d'un an) et 40 % sont au chômage depuis plus de deux ans. Ces travailleurs seniors arrivés en fin de droits, finissent par basculer dans une inactivité subie. Cette catégorie d'inactivité subie (qualifiée d'« autre inactivité ») regroupe 15 % des hommes seuls français et comprend des chômeurs dits « découragés », mais également des personnes à la rue, désaffiliées et qui ont abandonné toute recherche. Parmi les situations d'inactivité plus classiques se retrouvent essentiellement des hommes en inaptitude santé (19 %), dont la proportion augmente régulièrement ces dernières années, et des retraités (11 %). De manière similaire, plus des trois quarts des hommes seuls étrangers sont inactifs. Mais leur inactivité est très majoritairement subie et de nature différente : il s'agit principalement d'étrangers sans droit au travail en raison de l'instabilité de leur statut légal.

Par conséquent, les ressources financières des hommes seuls rencontrés sont très faibles : trois hommes seuls étrangers sur cinq ne perçoivent aucune ressource et ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie mensuel médian inférieur à 560 euros par mois. 11 % des hommes seuls français n'ont aucune ressource et la moitié perçoivent moins de 733 euros par mois. Ces ressources sont majoritairement issues de revenus de transferts, de prestations sociales ou de petites activités informelles (notamment pour les étrangers). De fait, l'immense majorité (89 %) des hommes seuls étrangers vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. C'est le cas de plus d'un homme seul français sur deux. Leurs conditions de vie sont également très précaires : plus des deux tiers des hommes seuls étrangers vivent en logement précaire, dont près de 20 % vivent dans la rue. C'est également le cas d'un quart des hommes seuls français, dont près de 10 % vivent à la rue. ■

GRAPHIQUE 68

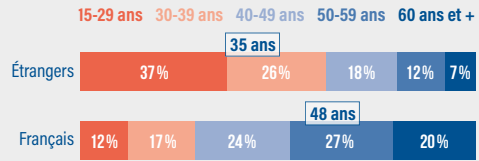
Hommes seuls. Nationalité et statut légal (2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 61% des hommes seuls rencontrés étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 69

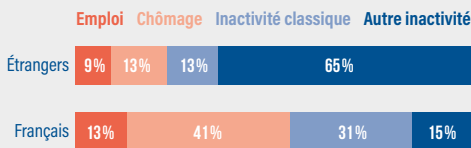
Hommes seuls. Répartition par âge (2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 12% des hommes seuls de nationalité française étaient âgés de 15 à 29 ans. L'âge médian des hommes seuls français était de 48 ans.

GRAPHIQUE 70

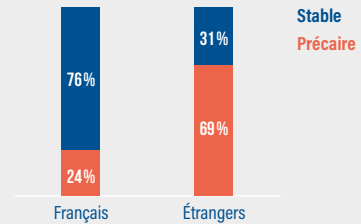
Hommes seuls. Situation d'activité (2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 13% des hommes seuls de nationalité française étaient en emploi.

GRAPHIQUE 71

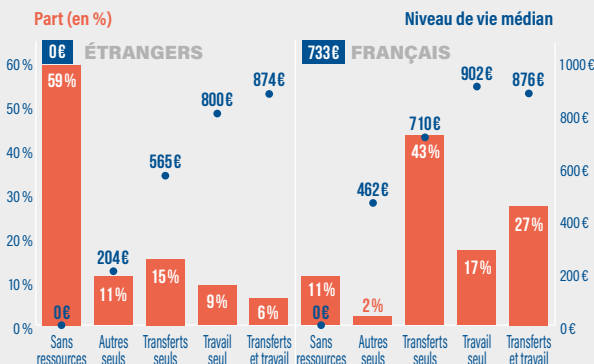
Hommes seuls. Logement (2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 24% des hommes seuls de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 72

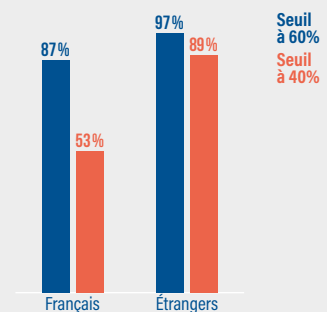
Hommes seuls. Type de ressources et niveau de vie médian (2021)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 6% des hommes seuls de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 874 € par mois.

GRAPHIQUE 73

Hommes seuls. Taux de pauvreté (2021)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2021, 87% des hommes seuls de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%), 53% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS

Après les mères isolées et les hommes seuls, les couples avec enfants sont le troisième type de ménage le plus fréquemment accueilli au Secours Catholique : ils représentent également près du quart des ménages rencontrés. Toutefois, les couples avec enfants semblent comparativement moins vulnérables à la pauvreté : leur part reste près de deux fois moins importante dans les accueils que dans la population générale. Bien qu'ayant stagné en 2021, leur proportion a augmenté régulièrement ces dernières années, notamment en raison de la hausse régulière de la population étrangère accueillie, au sein de laquelle les couples avec enfants sont largement surreprésentés.

DES COUPLES AVEC ENFANTS MAJORITAIREMENT ÉTRANGERS ET AU STATUT LÉGAL TRÈS PRÉCAIRE

Les ménages étrangers représentent près de six couples avec enfants rencontrés sur dix. Leur statut légal est très précaire : plus d'un tiers des personnes de référence de ces ménages étrangers sont sans papiers et près d'un autre tiers sont en attente de régularisation de leur statut. Les couples avec enfants étrangers sont par ailleurs composés de jeunes adultes dont la moitié ont moins de 38 ans et 18 %, moins de 30 ans. Certes moins nombreux dans les accueils, les couples avec enfants français sont également relativement jeunes : la moitié des adultes au sein de ces couples ont moins de 39 ans et 19 %, moins de 30 ans.

La précarité des couples avec enfants touche par conséquent de très jeunes enfants : la moitié ont moins de 8 ans et un quart ont moins de 4 ans. Près des deux tiers de ces enfants vivent en outre au sein de familles dont le statut légal de la personne de référence est très précaire.

UNE FORTE PRÉVALENCE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

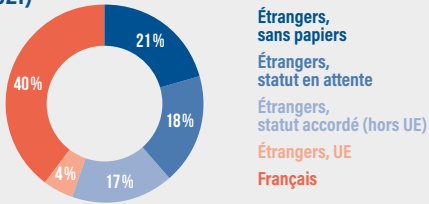
En raison de la précarité de leur statut légal, les trois quarts des couples avec enfants étrangers rencontrés subissent une situation d'inactivité, souvent sans droit au travail et sans autres ressources que la faible allocation pour demandeur d'asile (ADA), le cas échéant. Seuls 11 % exercent une activité souvent informelle, saisonnière ou en intérim. 13 % sont au chômage, le plus souvent sans indemnité.

La situation face à l'emploi des couples avec enfants français est moins dégradée, ce qui explique en partie leur sous-représentation dans les accueils du Secours Catholique. 28 % des personnes de référence de ces ménages sont en emploi, dont un tiers en CDI à temps plein. Les deux autres tiers jouissent de contrats plus précaires. 36 % sont au chômage, indemnisé dans la moitié des cas, et 36 % sont inactifs (dont une part importante de personnes au foyer ou en inaptitude santé) ou durablement éloignés du marché du travail. Au total, plus de six couples avec enfants français sur dix perçoivent ainsi des revenus du travail. Dans la plupart des cas cependant, seul un adulte travaille ou perçoit des ressources au sein du couple, si bien que ce seul revenu, souvent faible car issu d'activités peu rémunératrices, ne suffit pas à protéger ces familles de la pauvreté.

Tout comme pour les familles monoparentales étrangères, les ressources financières des couples avec enfants étrangers rencontrés sont particulièrement faibles : 43 % n'en perçoivent aucune et la moitié de ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie inférieur à 389 euros par mois. Par conséquent, la quasi-totalité de ces ménages étrangers, et de leurs enfants, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté et près de la moitié habitent un logement précaire. Les ressources des couples avec enfants français sont certes plus élevées : seuls 2 % n'en perçoivent aucune, leur niveau de vie médian s'établit à 650 euros et leur logement est très majoritairement stable. Ces ressources financières sont toutefois loin de suffire pour assumer l'ensemble des charges d'une vie digne, en effet, les deux tiers de ces familles françaises et de leurs enfants vivent également sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

GRAPHIQUE 74

Couples avec enfants. Nationalité et statut légal (2021)



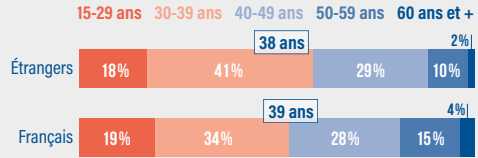
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.

Lecture : En 2021, 40% des personnes de référence des couples avec enfants étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 75

Couples avec enfants. Répartition par âge (2021)



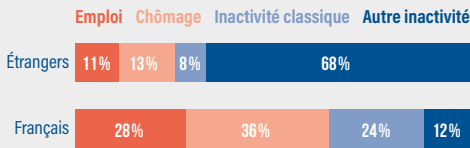
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des couples avec enfants.

Lecture : En 2021, 19% des personnes adultes de nationalité française des couples avec enfants étaient âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian de ces adultes français était de 39 ans.

GRAPHIQUE 76

Couples avec enfants. Situations d'activité (2021)



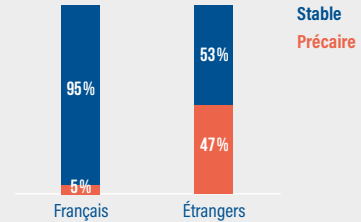
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des couples avec enfants.

Lecture : En 2021, 28% des personnes de référence de nationalité française des couples avec enfants étaient en emploi.

GRAPHIQUE 77

Couples avec enfants. Logement (2021)



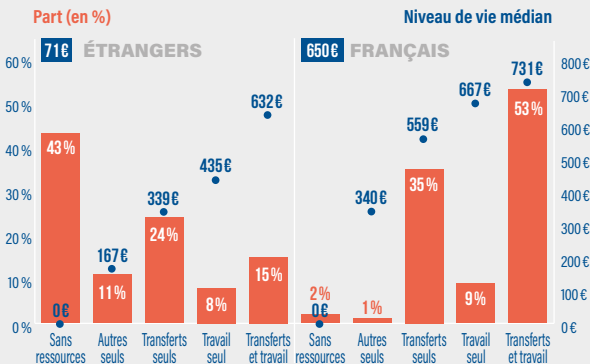
Source : Secours Catholique.

Champ : Couples avec enfants.

Lecture : En 2021, 5% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 78

Couples avec enfants. Type de ressources et niveau de vie médian (2021)



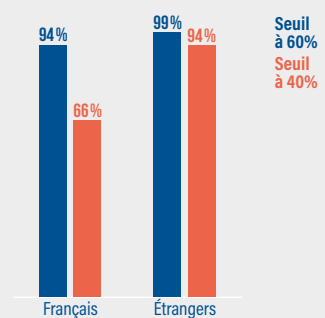
Source : Secours Catholique

Champ : Couples avec enfants.

Lecture : En 2021, 15% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 632 € par mois.

GRAPHIQUE 79

Couples avec enfants. Taux de pauvreté (2021)



Source : Secours Catholique

Champ : Couples avec enfants

Lecture : En 2021, 94% des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%). 66% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES FEMMES SEULES

Les femmes seules sont le quatrième type de ménage le plus fréquemment accueilli au Secours Catholique : elles représentent 18 % des ménages et une femme rencontrée sur quatre. Elles semblent toutefois relativement moins vulnérables à la pauvreté que les autres types de ménage, leur part dans les accueils étant plus faible que celle observée dans la population générale (21 %). Leur proportion y augmente toutefois lentement, mais régulièrement, depuis plusieurs années. Elles ne représentaient en effet qu'un peu plus 15 % des ménages accueillis en 2010, traduisant une relative précarisation de leur situation.

DES FEMMES SEULES MAJORITAIREMENT FRANÇAISES ET RELATIVEMENT ÂGÉES

Les femmes seules sont très majoritairement françaises : c'est le cas pour trois femmes seules rencontrées sur quatre. Elles constituent également le type de ménage le plus âgé. Leur âge médian est de 56 ans, soit onze ans de plus que l'âge médian de l'ensemble des adultes accueillis, et 18 % d'entre elles ont plus de 65 ans, soit une part trois fois plus élevée que parmi l'ensemble des ménages accueillis. La précarité des femmes seules françaises fait ainsi écho à la précarité des hommes seuls et des couples sans enfant, et témoigne d'une précarisation des adultes isolés vieillissants, éloignés du marché du travail ou dont les faibles pensions de retraite sont insuffisantes pour mener une vie décente.

Seules un quart des femmes seules sont de nationalité étrangère, même si leur proportion parmi les femmes étrangères a augmenté de 7 points depuis 2010. Cette évolution reflète une autonomisation des migrations féminines dans des conditions souvent très précaires : près de trois sur cinq sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur situation administrative. La majorité d'entre elles sont originaires d'Afrique subsaharienne et près d'un quart, d'Afrique du Nord. De même que les hommes seuls étrangers, les femmes seules étrangères sont globalement plus jeunes et plus récemment arrivées sur le territoire que les autres

types de ménages étrangers : leur âge médian se fixe à 42 ans et plus d'un quart ont moins de 30 ans. Un tiers sont arrivées en France depuis moins de deux ans. Celles dont le statut légal est stable sont en revanche plus âgées, leur profil tendant à ressembler à celui des femmes seules françaises.

UNE PRÉVALENCE IMPORTANTE DES SITUATIONS D'INACTIVITÉ

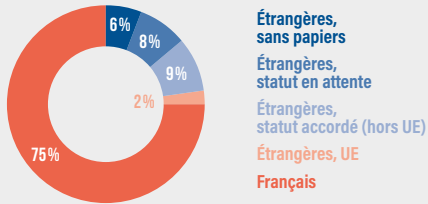
Qu'elles soient françaises ou étrangères, les femmes seules rencontrées sont majoritairement inactives : c'est le cas pour près des 3/5^e d'entre elles. Ces situations d'inactivité diffèrent toutefois en fonction de la nationalité. Les femmes seules françaises affichent des situations d'inactivité plus classiques, mais qui tendent à être ancrées dans la durée : elles sont le plus souvent à la retraite, souffrent d'inaptitudes santé ou sont durablement éloignées du marché du travail en ayant abandonné toute recherche. Seules 16 % sont en emploi et plus d'un quart sont au chômage, dont la moitié sont arrivées en fin de droits. L'inactivité des femmes seules étrangères est plus largement subie, en raison notamment d'une absence de droit au travail liée à l'instabilité de leur statut légal. Parmi les situations d'inactivité plus classiques, il convient de souligner la proportion importante d'étudiantes parmi les femmes seules étrangères, aux côtés d'une proportion plus faible de femmes retraitées ou en inaptitude santé. Seules 10 % des femmes seules étrangères occupent un emploi et 16 % sont au chômage, le plus souvent non indemnisé.

Les ressources des femmes seules françaises sont plus élevées que les ressources des autres ménages rencontrés. Elles sont de fait relativement moins nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté (86 % contre 93 % pour l'ensemble des ménages rencontrés) et sous le seuil d'extrême pauvreté (50 % contre 69 % pour l'ensemble des ménages rencontrés). Elles vivent également plus souvent en logement stable. Toutefois, en raison de leurs situations d'inactivité durables, leurs revenus présentent peu de perspectives d'augmentation et restent insuffisants pour couvrir le poids de leurs dépenses. Les femmes seules sont en outre moins bien ciblées par les aides sociales, visant en priorité les ménages avec enfants et dont elles dépassent parfois tout juste le seuil d'éligibilité.

La situation des femmes seules étrangères apparaît bien plus dégradée, en raison de la précarité de leur statut légal. Plus d'une sur deux ne perçoit aucunes ressources, près de trois sur cinq occupent un logement précaire. 84 % d'entre elles vivent ainsi sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

GRAPHIQUE 80

Femmes seules. Nationalité et statut légal (2021)



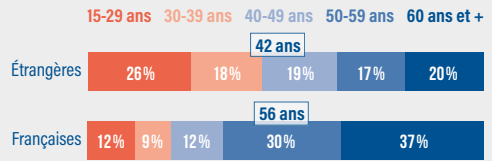
Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 75% des femmes seules rencontrées étaient de nationalité française.

GRAPHIQUE 81

Femmes seules. Répartition par âge (2021)



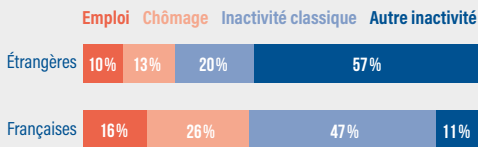
Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 12% des femmes seules de nationalité française étaient âgées de 15 à 29 ans. L'âge médian des femmes seules françaises était de 56 ans.

GRAPHIQUE 82

Femmes seules. Situations d'activité (2021)



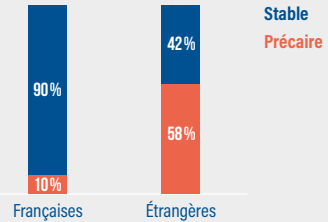
Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 16% des femmes seules de nationalité française étaient en emploi.

GRAPHIQUE 83

Femmes seules. Logement (2021)



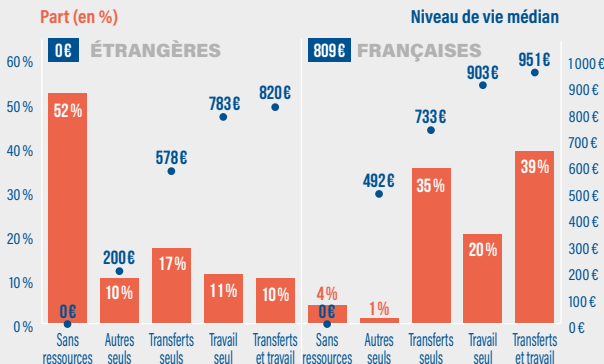
Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 10% des femmes seules de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 84

Femmes seules. Type de ressources et niveau de vie médian (2021)



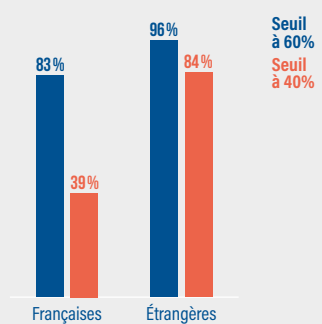
Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 10% des femmes seules de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières avaient un niveau de vie inférieur à 820 € par mois.

GRAPHIQUE 85

Femmes seules. Taux de pauvreté (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Femmes seules.

Lecture : En 2021, 83% des femmes seules de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%). 39% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

UNE INACTIVITÉ DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE

Une personne est soit en activité, c'est-à-dire en emploi, en formation ou au chômage, soit en inactivité, terme qui regroupe toutes les situations ne faisant pas partie des catégories considérées comme actives. D'après les définitions institutionnelles⁵⁷, ce statut d'inactivité concerne principalement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler. À ces personnes s'ajoutent, parmi celles que le Secours Catholique rencontre, les étrangers sans papiers ou demandeurs d'asile n'ayant pas le droit de travailler et les personnes très éloignées de l'emploi, pouvant en partie être considérées comme étant en errance⁵⁸.

UNE INACTIVITÉ ENCORE EN AUGMENTATION

Depuis une décennie, la part d'inactivité augmente, de façon plus forte depuis la seconde moitié des années 2010. En 2021, ce sont 60 % des personnes rencontrées qui sont en inactivité. Cette part est de 16 points plus élevée qu'en 2011. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la part d'étrangers sans statut légal stable n'ayant pas le droit de travailler, notamment dans les grands pôles urbains. On peut également noter l'augmentation, en dix ans (10 % en 2011, 14 % en 2021), de la part de personnes « Autre sans emploi »⁵⁹. La part de retraités continue à augmenter également, même si elle ne concerne que 6 % des adultes rencontrés en 2021.

Par rapport à l'ensemble de la population vivant en France, il y a trois fois moins de personnes en emploi (16 %) parmi les personnes accueillies au Secours Catholique. Leur part varie fortement en fonction du territoire, elles sont 22 % en périphérie des grands

pôles et 12 % en grand pôle/métropole. La part des personnes au chômage est près de six fois celle de la population générale.

TRANCHE D'ÂGE ACTIVE : UNE MAJORITÉ D'ACTIFS, UNE INACTIVITÉ CROISSANTE

Nous étudions ici la situation des personnes dont le statut légal ne les empêche pas de postuler à des emplois et qui sont âgées de 15 à 64 ans. La part des personnes en emploi ou en formation reste relativement stable au cours de la dernière décennie : environ un adulte sur cinq rencontrés (22 % en 2021). Cette part, bien que faible au regard de l'ensemble de la population vivant en France, n'est pas négligeable, l'emploi ne représente pas pour ces personnes une protection suffisante contre la précarité. On peut noter une légère augmentation entre 2020 et 2021.

Un peu plus du tiers des 15-64 ans – hors sans droit au travail – sont au chômage en 2021, soit une baisse de plus de 7 points depuis 2016. La part de personnes au chômage indemnisé évolue peu. Ce sont 15 % des 15-64 ans – hors non-droit au travail – qui touchent des indemnités chômage et qui fréquentent le Secours Catholique, faute de pouvoir faire face au quotidien sans l'aide qui leur est ainsi apportée. La part de personnes en recherche d'emploi sans percevoir d'indemnités diminue pendant cette période (28 % en 2011 contre 20 % en 2021). Des personnes qui recherchaient, il y a quelques années encore, un emploi sont désormais dans la catégorie des inactifs, dont la part a fortement augmenté ces dernières années, même dans cette tranche d'âge actif. La part de personnes en incapacité de travailler pour inaptitude pour raison de santé a augmenté de 2,5 points depuis 2011, pour atteindre 14 % en 2021. À 85 % françaises, ces personnes sont très présentes dans la classe d'âge 50-59 ans. ■

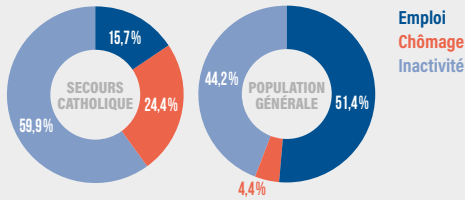
57. Source : Insee.fr, définitions.

58. Les personnes pouvant être considérées comme étant en errance sont répertoriées dans la catégorie « Autre sans emploi » des fiches statistiques. Quand on les regroupe avec les personnes sans droit au travail, on obtient l'autre inactivité en opposition à l'inactivité « classique » correspondant aux définitions institutionnelles.

59. Personnes qui n'occupent pas d'emploi, ne sont pas au chômage ni dans une autre forme d'inactivité, voir fiche 2.4.

GRAPHIQUE 86

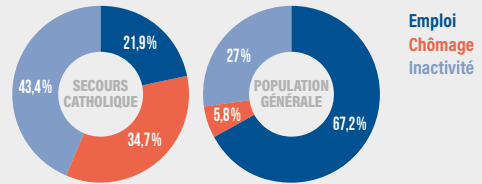
Répartition emploi/chômage/inactivité (2021)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2021.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique ; population générale.
Lecture : En 2021, 15,7% des adultes rencontrés sont en emploi, c'est le cas de 51,4% de l'ensemble des adultes de la population vivant en France.

GRAPHIQUE 87

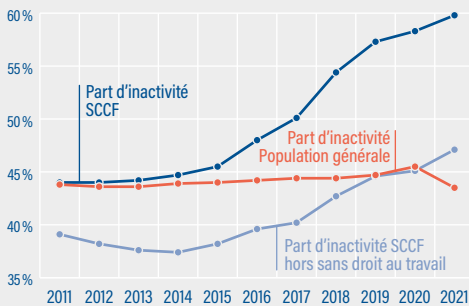
Répartition emploi/chômage/inactivité des 15-64 ans hors non-droit au travail (2021)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2021.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans, hors situation de non-droit au travail ; population générale entre 15 et 64 ans.
Lecture : En 2021, 21,9% des adultes rencontrés ayant entre 15 et 64 ans – hors non-droit au travail – sont en emploi, c'est le cas de 67,2% des adultes dans la population vivant en France.

GRAPHIQUE 88

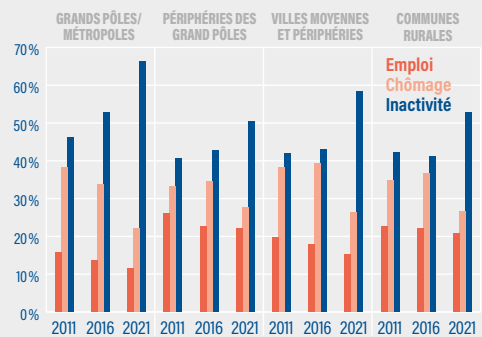
Évolution de la part d'inactivité (2011-2021)



Source : Secours Catholique ; Insee, Enquête emploi 2020.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2021, 60% des adultes rencontrés sont en situation d'inactivité. Si on considère les situations hors sans droit au travail, 47% sont en situation d'inactivité.

GRAPHIQUE 89

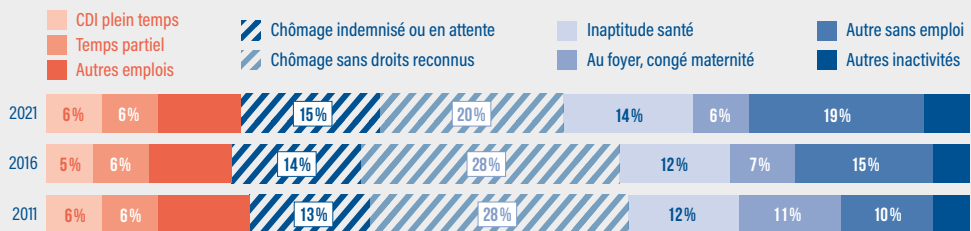
Emploi, chômage et sans droit au travail selon l'espace territorial (2011, 2016 et 2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2021, 12% des adultes rencontrés vivant dans des grands pôles/métropoles sont en emploi.

GRAPHIQUE 90

Emploi, chômage et inactivité pour les 15-64 ans hors sans droit au travail (2011, 2016 et 2021)



Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans et n'étant pas en situation de non-droit au travail.
Lecture : En 2021, 22% des adultes ayant entre 15 et 64 ans rencontrés sont en emploi, dont 6% en CDI et 6% en temps partiel.

CHÔMAGE, DURÉE ET ÉVOLUTION

Les personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique se situent dans deux catégories. Le chômage indemnisé concerne les personnes qui perçoivent ou sont en attente d'allocation-chômage. Le chômage non indemnisé fait référence aux personnes qui sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités. Elles se déclarent chercheuses d'emploi lors de l'accueil au Secours Catholique. En cela, ces catégories se rapprochent de celles du recensement de la population et sont partiellement en lien avec celles du Bureau international du travail (BIT). Une partie des chômeurs non indemnisés appartient à ce que le BIT définit comme halo autour du chômage⁶⁰.

Parmi l'ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique, la part des chômeurs est en baisse sur la dernière décennie : elle représente environ un quart de ces personnes en 2021 (26 %) contre plus d'un tiers en 2011 (38 %). En se restreignant à la population rencontrée sur la tranche d'âge actif (15-64 ans) et hors situations de non-droit au travail, 42 % étaient au chômage en 2016, et cela en concerne 35 % en 2021, soit une baisse de 7 points en cinq ans. C'est la part de personnes au chômage non indemnisé qui diminue de manière continue sur la même période : elle est passée de 28 % en 2016 à 20 % en 2021. On peut faire l'hypothèse d'un « basculement » vers l'inactivité, que ce soit par découragement ou par impossibilité de trouver un emploi. La part de personnes en situation de chômage indemnisé reste relativement stable pour la tranche d'âge 15-64 ans hors non-droit au travail, elle est de 15,5 % en 2021, soit une personne sur six.

UNE FORTE PART DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE MALGRÉ DES NIVEAUX D'ÉTUDES ÉLEVÉS

La crise sanitaire a entraîné la venue de chômeurs avec des niveaux d'études plus élevés que les autres années et dans une situation de chômage plus récente. En 2021,

on retrouve des profils plus proches de la période d'avant Covid-19. Alors que la durée moyenne de chômage avait légèrement reculé en 2020, en lien avec le nombre de personnes ayant basculé au chômage du fait du Covid, elle retrouve en 2021 un niveau similaire à celui des années précédentes (2,65 ans, soit environ 2 ans et 8 mois). Après une légère diminution entre 2019 et 2020, on observe une augmentation, entre 2020 et 2021, de la part des personnes rencontrées étant dans une situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire au chômage depuis au moins un an. Cette part était de 51 % en 2020 et a augmenté de plus de 10 points de pourcentage en 2021 (61 %). En comparaison, parmi l'ensemble des chômeurs français, 37 % sont en situation de chômage de longue durée en 2020⁶¹.

Le niveau d'études de ces personnes en situation de chômage est supérieur à celui du reste de la population rencontrée par le Secours Catholique (68 % ont au moins un niveau secondaire contre 59 % pour l'ensemble des personnes rencontrées). En 2020, sept chômeurs non indemnisés sur dix avaient au moins atteint le secondaire (70 %). On observe une baisse de cette proportion en 2021 (65 %).

DES CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES DES CHÔMEURS RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

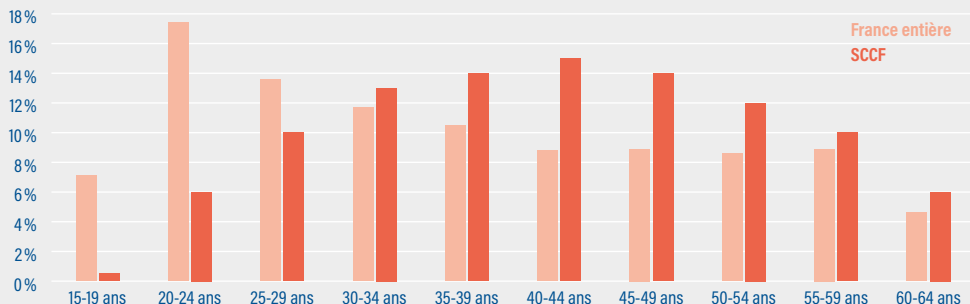
Les chômeurs rencontrés par le Secours Catholique sont plus âgés que dans l'ensemble de la population vivant en France : alors que près d'un quart des chômeurs ont moins de 25 ans à l'échelle de la France, ils sont 6 % parmi ceux rencontrés par le Secours Catholique. Ces derniers sont surtout concentrés sur la tranche d'âge allant de 40 à 60 ans (51 %). On observe aussi une légère surreprésentation des femmes dans cette population accueillie par l'association : elle est majoritairement féminine, contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble des chômeurs en France (54 % contre 48 % en France). La part d'étrangers est près de deux fois plus importante parmi les chômeurs rencontrés par le Secours Catholique (23 % contre 13 %), ces personnes sont souvent non indemnisées et vivent donc dans une plus grande précarité. ■

60. Pour plus de détails sur les définitions, voir le glossaire.

61. www.insee.fr/fr/statistiques/5359505?sommaire=5359511

GRAPHIQUE 91

Répartition des chômeurs par tranche d'âge (2021)



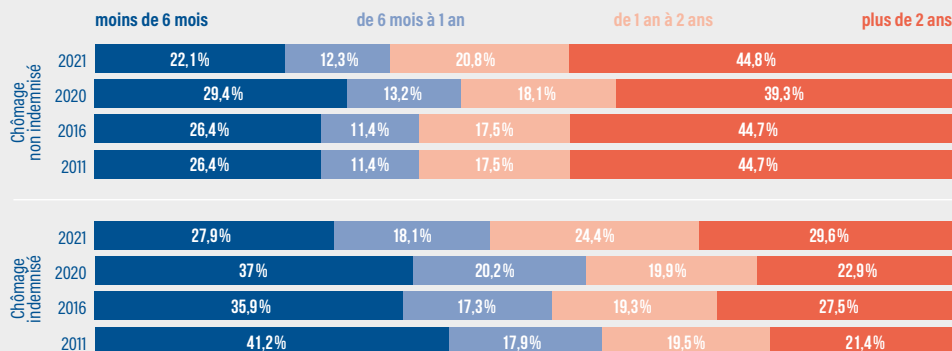
Source : Secours Catholique ; Insee Enquête emploi 2021.

Champ : Chômeurs de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique ; population vivant en France.

Lecture : En 2021, 0,5 % des chômeurs de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique ont entre 15 ans et 19 ans.

GRAPHIQUE 92

Durées en situation de chômage (2011, 2016, 2020, 2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 27,9 % des chômeurs indemnisés le sont depuis moins de six mois.

TABLEAU 7

Niveau de vie médian - chômage (2019, 2020, 2021)

	Chômeurs indemnisés	Chômeurs non indemnisés
Niveau de vie mensuel médian 2021	719 €	542 €
Niveau de vie mensuel médian 2020	722 €	552 €
Niveau de vie mensuel médian 2019	709 €	551 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian des chômeurs non indemnisés (y compris ceux qui ne perçoivent aucune ressource financière) est de 542 € par mois.

FORMES D'EMPLOI

Les personnes en emploi ou en formation professionnelle représentent 20 % des adultes rencontrés hors situation de non-droit au travail, et 16 % de l'ensemble des adultes rencontrés. Nous étudierons ici les différentes situations d'emploi. Les plus fréquentes pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique sont le temps partiel, le CDI temps plein puis l'intérim (respectivement 28 % des actifs occupés, 27 % et 16 %). En 2021, on observe une légère augmentation de la part de certains types d'emploi : le CDI et la formation, alors qu'en 2020, c'étaient plutôt l'intérim et le travail indépendant qui avaient augmenté. Pour ces derniers, un retour au niveau de l'année 2019 se produit. Il est possible que pour ces types de contrat, nous ayons rencontré en 2020 plus de personnes dont le statut d'emploi précaire a moins été pris en compte dans les mesures de gestion de la crise sanitaire. Par rapport à 2020, on note également l'augmentation de la part des 15-25 ans en emploi.

PERSONNES EN CDI : DES CHARGES TROP LOURDES POUR QUE LES REVENUS SUFFISENT

Plus du quart des adultes en emploi occupent le type d'emploi le plus protecteur, mais doivent néanmoins se tourner vers une association comme le Secours Catholique. Le tiers des ménages dont la personne de référence est en CDI temps plein sont des familles monoparentales et plus d'un tiers, des couples avec enfants (part plus élevée que dans l'ensemble de la population rencontrée), avec un conjoint souvent au chômage ou en inactivité. Sept de ces ménages sur dix ont des enfants, et les salaires peu élevés, combinés à des charges importantes, ne permettent pas de faire face aux dépenses quotidiennes. Près de la moitié (49 %) des personnes en CDI le sont depuis plus de deux ans. Cette part a fortement augmenté récemment. Même en CDI depuis longtemps, elles ont besoin d'un soutien supplémentaire.

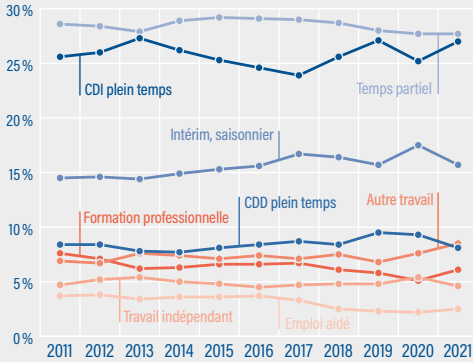
DES DIFFÉRENCES DE PROFIL SELON L'EMPLOI OCCUPÉ

Les trois quarts des emplois occupés sont des emplois précaires au sens large, c'est-à-dire hors CDI temps plein. Les emplois précaires sont plus souvent occupés que les CDI par des personnes jeunes ou proches de l'âge de la retraite (graphique 95), soulignant les plus grandes difficultés de ces tranches d'âge sur le marché de l'emploi. Les emplois occupés ne sont pas les mêmes selon le sexe. Le temps partiel demeure la forme d'emploi le plus souvent occupée par les femmes rencontrées, tandis que c'est le CDI temps plein pour les hommes. Les hommes sont surreprésentés dans l'intérim ou les emplois saisonniers. Historiquement occupés par des jeunes peu insérés sur le marché du travail, ces emplois sont de plus en plus occupés par des personnes plus âgées. Selon l'origine, on peut noter également des diversités : trois Français sur dix sont en temps partiel, 9 % des personnes d'Afrique subsaharienne sont en formation, des parts plus élevées que les autres. Les personnes de l'Union européenne en emploi le sont au tiers en intérim et saisonnier.

Le niveau de vie n'est pas le même selon les emplois et il évolue différemment entre 2019 et 2021, selon le type d'emploi. Pour les personnes en CDI, le niveau de vie baisse légèrement, potentiellement du fait du chômage partiel mis en place entre 2019 et 2020 pour ces dernières, mais il diminue également en 2021. Pour les personnes en intérim, il est plus élevé en 2020 qu'en 2019. Cela pourrait être dû à la situation des intérimaires ayant fréquenté le Secours Catholique pour la première fois en 2020 en lien avec la crise du Covid-19 : un niveau de vie un peu plus élevé mais des conditions de vie exceptionnelles qui ont eu un impact lourd sur le quotidien, un phénomène qui semble encore présent en 2021. ■

GRAPHIQUE 93

Évolution des types d'emploi (2011-2021)



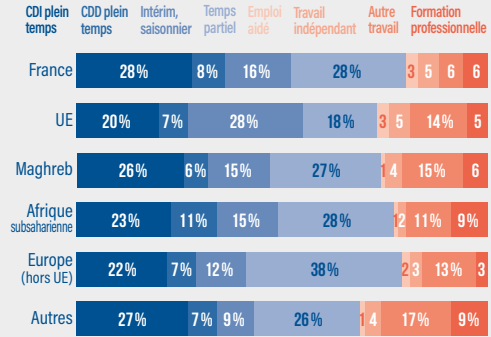
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2021, 28 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique en emploi travaillent à temps partiel.

GRAPHIQUE 94

Répartition des personnes en emploi ou formation selon l'origine (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi ou en formation.

Lecture : En 2021, 28 % des actifs occupés français rencontrés ont un poste en CDI temps plein.

TABLEAU 8

Niveau de vie médian - emploi (2019, 2020, 2021)

	CDI temps plein	Intérim	En emploi
Niveau de vie mensuel médian 2021	960 €	694 €	782 €
Niveau de vie mensuel médian 2020	970 €	687 €	789 €
Niveau de vie mensuel médian 2019	994 €	676 €	789 €

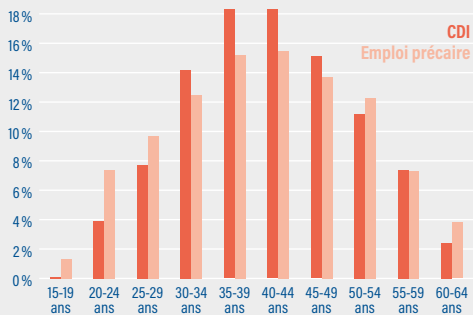
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes en emploi rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian des personnes en CDI est de 960 euros par mois.

GRAPHIQUE 95

Répartition des personnes en emploi par tranche d'âge (2021)



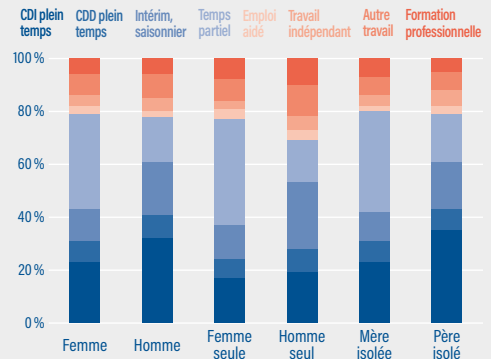
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes en emploi ou formation de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 0,1 % des personnes en CDI de 15 à 64 ans rencontrées par le Secours Catholique ont entre 15 ans et 19 ans.

GRAPHIQUE 96

Répartition des personnes en emploi ou formation selon le sexe et le type de ménage (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique dont la personne de référence est en emploi ou en formation.

Lecture : En 2021, 23 % des femmes en emploi sont en CDI temps plein.

LES PERSONNES « AUTRE SANS EMPLOI »

Comme indiqué dans la fiche 2.1, la part de personnes en situation d'inactivité ne cesse d'augmenter depuis la deuxième moitié des années 2010. Du côté de l'inactivité dite « classique », la part de personnes à la retraite augmente, principalement au sein des ménages français. Parmi les personnes rencontrées au Secours Catholique, les principales inactivités sont : celle subie de l'interdiction de travailler pour les étrangers en demande de statut administratif ou sans papiers et celle de la catégorie « autre sans emploi ». Cette dernière correspond aux personnes qui n'occupent pas d'emploi, ne sont pas au chômage ni dans une autre forme d'inactivité. Leur part au sein de l'ensemble des adultes rencontrés a augmenté de 4 points en dix ans, passant de 9,6 % en 2011 à 13,6 % en 2021. Ces personnes vivent principalement en situation de marginalité par rapport au marché de l'emploi. Entre 2020 et 2021, contrairement aux autres ménages, la demande d'aide alimentaire a augmenté, elle atteint 53 %. C'est dans les zones les moins urbaines que la part de ménages « autre sans emploi » a le plus augmenté durant la dernière décennie.

DE PLUS EN PLUS DE FEMMES « AUTRE SANS EMPLOI »

Le profil des personnes dans cette situation a évolué au fil du temps : la part de femmes a augmenté, passant de 53 % en 2011 à 59 % en 2021, soit une part de 2 points plus importante que pour l'ensemble des personnes rencontrées. Trois des ménages dans cette situation sur dix sont des mères isolées. Comme pour l'ensemble des personnes rencontrées par le Secours Catholique, la part d'étrangers a augmenté fortement au cours des dix dernières années. Les augmentations sont plus importantes pour les personnes d'Union européenne ou d'Europe de l'Est hors UE pour ces ménages « autre sans emploi ». Pour l'ensemble des Européens, la part passe de 13 % à 19 %. Parmi les étrangers, la part de

personnes en situation administrative stable est plus élevée que dans l'ensemble, même si elle a baissé au cours des années. Elle atteint 41 % en 2021. La part de personnes étrangères présentes sur le territoire français depuis deux à cinq ans a fortement augmenté, passant de 24 % en 2011 à 38 % en 2021. La moitié des personnes « autre sans emploi » sont françaises. On observe une augmentation forte de la part des 50-65 ans au cours des dernières années, ils étaient 19 % des adultes dans cette situation en 2011 et sont désormais 23 %, soit une part qui se rapproche de l'ensemble des adultes rencontrés.

DES SITUATIONS QUI DURENT

La première ressource perçue par ces ménages est le RSA. Cela concerne 39 % d'entre eux en 2021, mais c'était 44 % en 2011. Par ailleurs, plus de trois ménages sur dix dans cette situation ne perçoivent aucune ressource financières. Le niveau de vie de ces ménages est de 386 euros par mois en 2021 (594 euros si on prend en compte uniquement les ménages qui perçoivent des ressources). Pour ces personnes, la durée dans la situation « autre sans emploi » augmente de façon continue au cours du temps, la durée médiane est passée de 1,5 an en 2011 à 2,5 ans en 2021. La part de personnes « autre sans emploi » depuis plus de deux ans est désormais majoritaire : 52 % contre 44 % en 2011. Comme dans l'ensemble de la population rencontrée, la part de personnes dont le niveau d'études est supérieur au collège a augmenté au cours des dix dernières années, ce sont la moitié qui ont un niveau au moins équivalent au collège, soit 8 points de plus qu'en 2011. Elles vivent plus souvent en logement instable que l'ensemble des personnes rencontrées, c'est le cas de quatre sur dix d'entre elles. Cette part est restée relativement stable dans le temps, elle dépasse de 9 points celle de l'ensemble des ménages rencontrés.

Au fil du temps, le profil démographique des personnes « autre sans emploi » se rapproche de l'ensemble des personnes rencontrées. Néanmoins, pour ce qui est de leurs conditions de vie, les ressources perçues sont parmi les plus faibles et les conditions de logement sont très précaires. Leur situation s'installe dans le temps. ■

TABLEAU 9

Évolution des parts de personnes autre sans emploi selon l'origine (2011, 2016, 2020 et 2021)

	Autre sans emploi				Ensemble des personnes rencontrées			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
France	63,5 %	51,0 %	46,0 %	49,8 %	67,8 %	59,1 %	52,1 %	52,3 %
Maghreb	9,0 %	10,9 %	12,0 %	9,9 %	8,9 %	9,7 %	11,6 %	10,7 %
Afrique subsaharienne	11,0 %	13,4 %	15,0 %	16,7 %	8,5 %	11,4 %	15,4 %	17,2 %
UE	5,4 %	7,7 %	8,9 %	6,1 %	4,1 %	4,0 %	3,3 %	3,0 %
Europe de l'Est	7,7 %	12,1 %	12,9 %	12,7 %	7,7 %	11,7 %	13,4 %	12,3 %
Autres	3,4 %	4,9 %	5,2 %	4,8 %	3,0 %	4,1 %	4,2 %	4,5 %

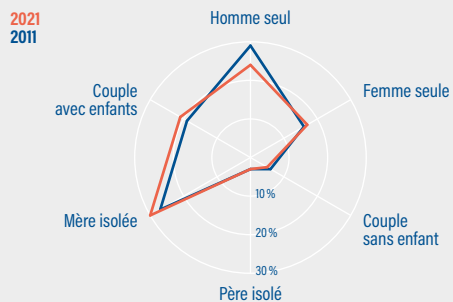
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2021, 2020, 2016 et 2011.

Lecture : En 2021, 49,8 % des personnes « autre sans emploi » étaient françaises.

GRAPHIQUE 97

Répartition des types de ménage autre sans emploi (2011 et 2021)



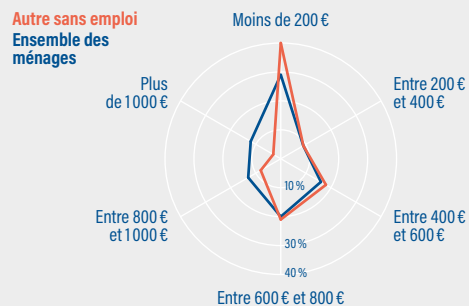
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés dont la personne de référence est « autre sans emploi ».

Lecture : En 2021, 30 % des ménages dont la personne de référence est « autre sans emploi » sont des mères isolées.

GRAPHIQUE 98

Répartition des ressources des ménages autre sans emploi (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés.

Lecture : En 2021, 40 % des ménages dont la personne de référence était « autre sans emploi » perçoivent moins de 200 euros.

TABLEAU 10

Évolution des tranches d'âge « autre sans emploi » (2011, 2016, 2020, 2021)

	Autre sans emploi				Ensemble des personnes rencontrées			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Inférieur à 25 ans	13,1 %	9,7 %	8,6 %	8,5 %	9,9 %	8,6 %	7,7 %	7,5 %
25-39 ans	42,0 %	43,3 %	39,9 %	40,5 %	41,4 %	41,3 %	38,7 %	38,8 %
40-49 ans	24,3 %	24,9 %	25,4 %	24,8 %	25,4 %	24,8 %	25,2 %	24,9 %
50-59 ans	15,9 %	15,8 %	18,8 %	17,3 %	15,9 %	16,6 %	17,4 %	17,2 %
Plus de 60 ans	4,7 %	6,3 %	7,3 %	8,9 %	7,4 %	8,8 %	11,0 %	11,7 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 8,5 % des personnes « autre sans emploi » rencontrées avaient moins de 25 ans.

NIVEAU D'ÉTUDES ET FORMATION

Tout comme dans la population générale vivant en France, le niveau d'études des personnes accueillies par le Secours Catholique augmente depuis plusieurs années. En 2021, une grande part (42 %) ont fait des études secondaires (lycée et formation technique), 17 % ont un niveau supérieur (baccalauréat et plus), soit 4 points de plus qu'en 2011 pour ces deux catégories réunies. On note néanmoins une légère baisse de la part de personnes ayant fait des études secondaires entre 2020 et 2021. Parallèlement, la part des personnes ayant un niveau d'études correspondant à l'école primaire/début de collège baisse régulièrement jusqu'en 2020 (28 % contre 33 % en 2011), pour réaugmenter légèrement en 2021 (29 %). En 2021, 12,5 % des personnes rencontrées ont des difficultés à lire ou à écrire (les 4/5^e d'entre elles sont étrangères), soit une part équivalente au niveau de 2011. Ces dernières sont plus souvent des personnes que le Secours Catholique accompagne sur une plus longue durée (43 % contre 35 % dans l'ensemble des personnes rencontrées). Plus de 55 % des ménages dont la personne de référence a des difficultés à lire ou à écrire incluent des enfants et quatre de ces ménages sur dix ne perçoivent aucune ressource financière.

UN NIVEAU D'ÉTUDES QUI JOUE SUR LA SITUATION D'ACTIVITÉ SANS GARANTIR L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les personnes rencontrées par le Secours Catholique ayant fait des études d'un niveau secondaire ou plus sont plus souvent actives que les personnes ayant un niveau d'études primaire : 51 % contre 37 %. En 2021, les personnes ayant un niveau d'études secondaire ou plus sont pour 19 % en emploi, contre 14 % de celles qui ont un niveau d'études primaire. Cette différence est importante, sans être très forte, et elle reste stable. En parallèle, la part de personnes en situation d'inactivité est beaucoup plus forte quand les personnes rencontrent des difficultés de lecture ou d'écriture. Plus des trois quarts d'entre elles sont en inactivité, principalement du

fait de ne pas avoir le droit de travailler (41 %) ou d'être « autre sans emploi » (20 %). Si les parts de personnes sans droit au travail au niveau d'études primaire et au niveau d'études secondaires étaient proches jusqu'à la moitié de la décennie (respectivement 10 % et 9 % en 2016), celle des personnes au niveau d'études primaires a augmenté beaucoup plus fortement récemment (24 % en 2021 contre 14 % pour le niveau d'études supérieures).

TOUJOURS UNE FAIBLE PART DE PERSONNES EN FORMATION

La formation professionnelle devrait être un des moyens, pour les personnes le plus en difficulté, d'accéder à des emplois qualifiés. Or, 1 % seulement des personnes accueillies en 2021 sont en formation professionnelle. Parmi les actifs, la part de ceux qui bénéficient d'une formation est encore très faible (2,4 % en 2021), même si elle augmente légèrement ces deux dernières années. On pourrait faire l'hypothèse que la formation professionnelle est plus protectrice que d'autres types de situations, ce pour quoi peu de personnes en formation auraient besoin de faire appel à une association. Mais le caractère temporaire de la formation et la part plus importante de personnes en CDI dans les accueils ne soutiennent pas cette hypothèse. Par ailleurs, parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, celles qui sont en formation professionnelle sont principalement celles qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire : brevet, CAP, BEP, baccalauréat ou plus, cela n'est pas notable en population générale. En regroupant formation professionnelle et recherche d'emploi, nous pouvons observer quelle part de personnes en recherche d'emploi sont en formation professionnelle pour la comparer avec les informations dont on dispose pour la population générale vivant en France⁶². En 2020, 12 % des personnes en recherche d'emploi sont entrées en stage ou en formation au niveau de la France entière. Parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, celles qui sont en formation représentent 2,9 % en 2020 et 3,5 % en 2021 des personnes au chômage ou en formation. ■

62. Nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en stage de formation au cours de l'année (source : Brest Insee), rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage sur l'année (source : Insee, Enquête emploi).

TABLEAU 11

Emploi/chômage/inactivité en fonction du niveau d'études (2011, 2016 et 2021)

	Difficultés à lire ou à écrire			Niveau études primaires			Niveau études secondaires et plus		
	2011	2016	2021	2011	2016	2021	2011	2016	2021
CDI plein temps	1,5 %	1,5 %	2,2 %	3,5 %	2,9 %	2,9 %	5,2 %	4,5 %	4,7 %
Autres catégories	8,6 %	6,8 %	6,3 %	12,0 %	10,5 %	10,0 %	13,7 %	12,6 %	12,7 %
Formation professionnelle	0,6 %	0,2 %	0,3 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %	2,6 %	1,9 %	1,6 %
Sous-total emploi	10,7 %	8,5 %	8,8 %	16,3 %	14,1 %	13,6 %	21,5 %	19,0 %	20 %
Chômage indemnisé	4,5 %	3,9 %	3,4 %	10,5 %	10,1 %	9,1 %	14,0 %	13,5 %	13,9 %
Chômage sans droits reconnus	18,1 %	15,6 %	10,8 %	24,6 %	25,5 %	14,8 %	28,0 %	27,6 %	17,7 %
Sous-total chômage	22,6 %	19,4 %	14,2 %	35,1 %	35,6 %	23,9 %	42,0 %	41,1 %	31,6 %
Étudiant	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	3,0 %	2,8 %	3,7 %
Inaptitude santé	9,4 %	7,6 %	7,5 %	13,6 %	12,2 %	12,4 %	9,7 %	9,7 %	11,4 %
Retraite, préretraite	6,7 %	5,6 %	4,9 %	7,5 %	7,5 %	8,9 %	2,7 %	3,3 %	4,9 %
Au foyer, congé maternité	9,0 %	5,7 %	2,7 %	10,6 %	6,5 %	4,2 %	7,9 %	5,6 %	4,5 %
Sans droit au travail	23,8 %	30,5 %	41,4 %	5,4 %	10,1 %	24,2 %	5,4 %	8,9 %	14,4 %
Autre sans emploi	17,8 %	22,5 %	20,2 %	11,4 %	13,8 %	12,6 %	7,8 %	9,7 %	10,5 %
Sous-total inactivité	66,9 %	72,1 %	77,0 %	48,6 %	50,3 %	62,5 %	36,5 %	40,0 %	49,4 %

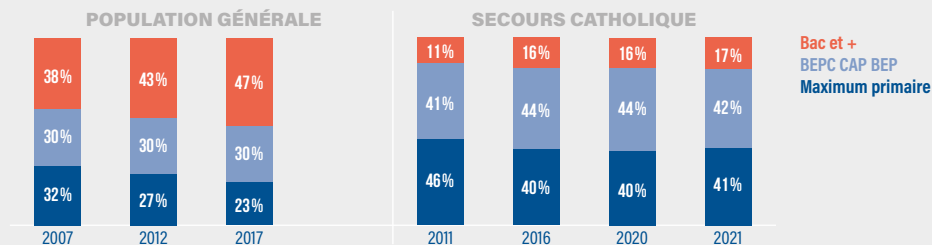
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 8,8 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique ayant des difficultés à lire ou à écrire sont en emploi.

GRAPHIQUE 99

Répartition des niveaux d'études (2011, 2016, 2020 et 2021)



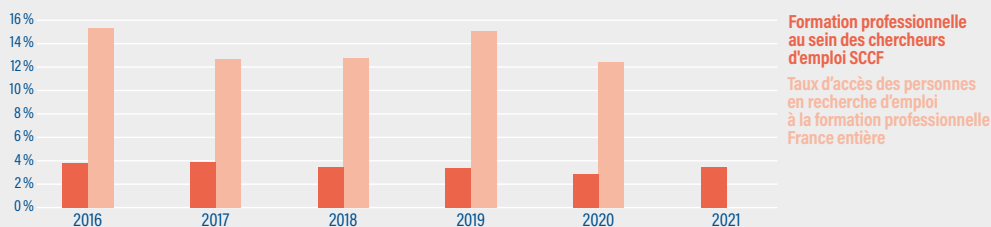
Source : Secours Catholique ; Insee, RP de la population.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population non scolarisée de 15 ans ou plus.

Lecture : En 2021, 17 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique ont un niveau d'études bac ou plus.

GRAPHIQUE 100

Taux d'accès à la formation professionnelle des chercheurs d'emploi (2016-2021)



Source : Secours Catholique, Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, Enquête Emploi.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population non scolarisée de 15 ans ou plus.

Lecture : En 2021, les personnes rencontrées en formation professionnelle représentent 3,5 % de l'ensemble formation professionnelle-chômage ; en 2020, les personnes en recherche d'emploi qui ont suivi une formation dans l'année représentent 12,4 % des personnes ayant connu une période d'au moins un mois de chômage.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI : UN INTÉRÊT À PARTAGER !

Lorsqu'on commence à s'éloigner du travail, le retour vers l'activité est d'autant plus long que le chômage a duré. Au Secours Catholique, comme le montre le présent rapport, les chômeurs sont pour 61 % dans une situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire depuis plus d'un an. La promesse du plein-emploi et l'insistance mise sur les emplois vacants (363 000 au 2^e trimestre 2022, selon la Dares, pour près de 5 millions de chômeurs) nous font craindre une pression accrue sur les chômeurs de longue durée, pour lesquels des injonctions et des sanctions risquent de pleuvoir s'ils ne se résignent pas à accepter les emplois disponibles malgré leur pénibilité, leur incompatibilité avec la charge de vie de famille, la formation, les aspirations des personnes. Pour le Secours Catholique et l'OIT, le travail décent est un travail librement choisi. Nous devons y être attentifs et voir ce principe respecté dans le projet France Travail qui s'annonce.

Des difficultés propres au parcours des personnes peuvent fragiliser l'accès à des ressources dignes grâce à un travail régulier : faible niveau de qualification, problèmes de santé, difficultés de mobilité, image de soi dégradée, découragement... Aussi est-il nécessaire de renforcer le droit à l'accompagnement et à l'emploi des chômeurs de longue durée. Alors que la tendance était à la baisse ces dernières années¹, le Secours Catholique demande de doubler les budgets d'insertion des départements. Comment un travailleur social peut-il accompagner sérieusement 150 à 250 personnes,

comme c'est le cas dans certains départements ? Les contrats État Département liés au Service public de l'insertion et de l'emploi doivent y remédier.

En parallèle, il faut renforcer les moyens dédiés à l'effectivité du droit à l'emploi visant la création d'emplois supplémentaires pour les chômeurs de longue durée par le financement de projets territorialisés en s'inspirant de dynamiques innovantes : l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, l'insertion par l'activité économique...

Quant aux étrangers au statut légal stable (38 % des étrangers accueillis au Secours Catholique), il faut renforcer leur accompagnement afin de permettre notamment une meilleure reconnaissance des compétences et diplômes obtenus dans le pays

d'origine, pour des immersions professionnelles permettant une meilleure appréhension du travail en France et pour faciliter l'accès à des cours d'apprentissage du français. Concernant les demandeurs d'asile, leur donner le droit de travailler revêt un caractère prioritaire. Lorsque les personnes migrantes ont la

possibilité de s'intégrer pleinement dans leur pays de destination, en particulier par le travail, elles y apportent une contribution d'autant plus positive. Faciliter l'accès à l'emploi et au travail de ceux qui en sont exclus est une richesse nouvelle pour les territoires, c'est un intérêt commun qu'il faut favoriser de toute urgence ! ■

61%

DES CHÔMEURS RENCONTRÉS
SONT DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE.

1. Les dépenses d'accompagnement des allocataires du RSA ont diminué de 12 % entre 2013 et 2018, alors même que le nombre d'allocataires augmentait sensiblement (+ 25 % de dépenses en allocation du RSA sur la même période). Voir Secours Catholique, « Déconfiner la solidarité », rapport, 2021.



RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

NIVEAU DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

UNE STAGNATION DU NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES PRÉCAIRES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

En 2021, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique est de 548 euros. Il est stable par rapport à 2020 en euros constants. Le niveau de vie non nul est de 687 euros, lui aussi stable par rapport à 2020 (685 euros). La distribution par décile est restée parfaitement inchangée par rapport à 2020 et 2019. On notait pourtant depuis 2011 une baisse du niveau de vie dans les quatre premiers déciles, liée à l'accueil croissant de ménages ne percevant aucune ressource parmi lesquels des étrangers au statut légal précaire. Parallèlement, le niveau de vie des ménages du dernier décile avait tendance à croître légèrement.

La mise en place d'aides d'urgence, de mesures de soutien à l'emploi, de même que l'automatisation de certaines aides sociales pendant la crise sanitaire ont semble-t-il contribué à stopper temporairement ces évolutions, et à maintenir les conditions de vie des ménages en situation de précarité, sans toutefois les améliorer. Indirectement, la fermeture des frontières pendant les épisodes de confinement a également pu jouer sur ces évolutions.

SEPT MÉNAGES SUR DIX SOUS LE SEUIL D'EXTRÊME PAUVRETÉ

Les taux de pauvreté restent également stables par rapport à 2020 et 2019, autour de 93 % pour le seuil à 60 % du niveau de vie médian, et de 69 % pour le seuil d'extrême pauvreté à 40 %. Sept ménages sur dix se trouvent sous ce seuil en 2021, une part 19 fois plus élevée que celle observée dans la population française en 2019. Une décomposition par nationalité montre des évolutions plus marquées chez les étrangers : on observe

en effet une baisse du taux d'extrême pauvreté parmi les étrangers de l'UE, s'expliquant par un changement de composition dans cette sous-population suite à la fermeture des frontières. L'extrême pauvreté progresse en revanche chez les étrangers hors UE au statut régulier, et reste très élevée pour les étrangers au statut légal précaire : 99 % d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté.

L'intensité de la pauvreté (écart moyen au seuil à 60 %) est trois fois plus élevée au Secours Catholique que dans la population générale. Elle est restée stable cette année, sauf pour les étrangers de l'UE pour qui elle s'est réduite.

UN TIERS DES JEUNES ENFANTS ET DES JEUNES ADULTES SANS AUCUNES RESSOURCES

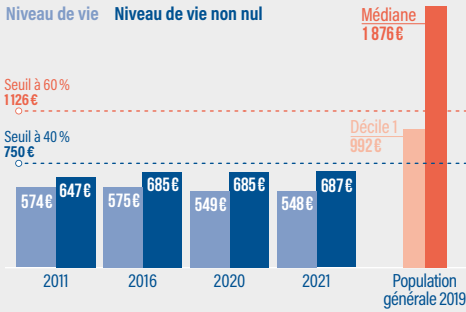
Les familles, et notamment les couples avec enfants reçus au Secours Catholique, sont particulièrement exposées à l'extrême pauvreté. Près d'un tiers des couples avec enfants (28 %) n'avaient aucune ressource en 2021, et 83 % vivaient sous le seuil d'extrême pauvreté. Chez les familles monoparentales, ces taux atteignent 67 % pour les mères seules, et 75 % pour les pères seuls. En conséquence, une part très importante des enfants aidés par l'association se trouvaient dans des situations d'urgence : 30 % des enfants de moins de 5 ans vivaient dans un ménage sans ressources en 2021, un taux de 2 points plus élevé qu'en 2020, et huit enfants en bas âge sur dix étaient sous le seuil d'extrême pauvreté.

La décomposition par âge des individus fait également apparaître la grande fragilité des jeunes adultes : 81 % des 15-25 ans, et 77 % des 25-35 ans vivaient avec un niveau de vie inférieur au seuil à 40 %, des taux en progression par rapport à 2020. Un quart des 15-25 ans, et un tiers des 25-35 ans ne disposaient même d'aucunes ressources pour vivre. ■

63. Les seuils 2020 et 2021 n'étant pas encore disponibles, nous ajustons le dernier seuil connu (2019) de l'inflation pour estimer les taux de pauvreté de ces deux années.

GRAPHIQUE 101

Niveaux de vie médians (euros 2021) et comparaison avec la population générale (2019)



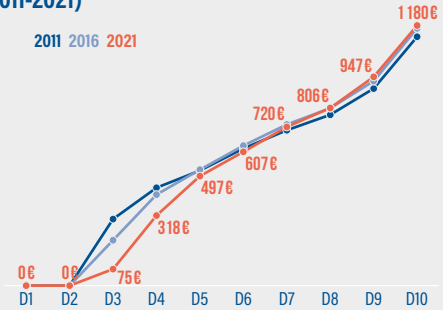
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique ; population générale.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian des ménages accueillis au Secours Catholique est de 548 €. Le niveau de vie médian de la population générale en 2019 (en euros 2021) était de 1876 €.

GRAPHIQUE 102

Évolution des niveaux de vie médians par décile (2011-2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian dans le premier décile (D1, 10 % des ménages avec les plus faibles niveaux de vie) était de 0 €, et était de 1180 € dans le dixième décile (10 % des ménages aux niveaux de vie les plus élevés). En 2011, le niveau de vie médian du premier décile était de 0 €, et de 1129 € dans le dixième décile (en euros constants 2021).

TABLEAU 12

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2019, 2020 et 2021 (en %) ⁶³

	Seuil à 60 %			Seuil à 40 %			Intensité de la pauvreté		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Population générale	14,6	n.c.	n.c.	3,7	n.c.	n.c.	19,7	n.c.	n.c.
Secours Catholique	93,1	93,0	92,9	68,9	68,9	68,9	58,6	58,9	58,9
Français	90,1	89,4	89,4	55,7	54,4	54,6	43,5	42,9	42,7
Étrangers de l'UE	95,7	96,6	96,4	83,5	82,8	80,6	71,7	72,8	69,9
Étrangers hors UE en règle	96,3	96,1	96,5	78,3	77,3	78,3	61,4	61,0	60,7
Étrangers sans statut légal stable	99,7	99,7	99,7	98,5	98,6	98,6	93,5	93,1	93,5

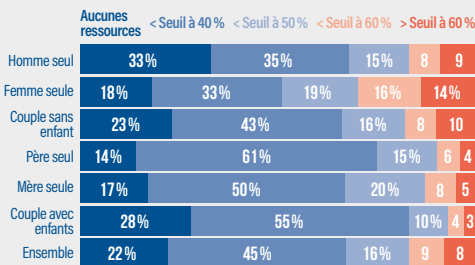
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 92,9 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique avaient un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté à 60 %. En 2019, le taux de pauvreté dans la population générale était de 14,6 %.

GRAPHIQUE 103

Part de ménages sans ressources et taux de pauvreté selon le type de ménage (2021)



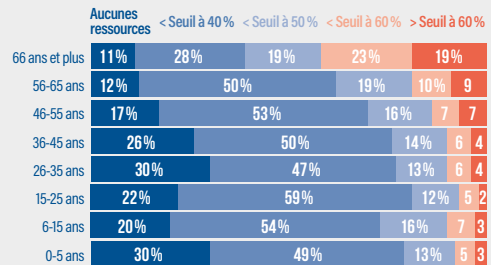
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 22 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivent sans aucunes ressources.

GRAPHIQUE 104

Part des individus sans ressources et taux de pauvreté selon leur tranche d'âge (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des individus rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 30 % des enfants de 0 à 5 ans rencontrés par le Secours Catholique vivent dans un ménage sans ressources.

TYPES DE RESSOURCES

Les ressources des ménages du Secours Catholique sont classées en trois types : les revenus du travail (revenus d'activité, allocations-chômage et retraite), les transferts et prestations sociales (qui incluent les prestations principales comme les allocations familiales, le RSA, les APL ou l'AAH), et d'autres ressources qui regroupent des revenus informels et des aides spécifiques non incluses dans le type précédent (notamment l'ADA). Contrairement à la partie thématique et sa rubrique sur les budgets des ménages (partie I.2), nous utilisons ici des données des enquêtes statistiques annuelles qui ne détaillent pas les montants perçus pour chaque type, mais indiquent les différentes sources de revenus des ménages en plus du montant global de leur revenu.

En 2021, 39 % des ménages reçus au Secours Catholique percevaient des revenus d'activité, présente ou passé, 62 %, des transferts et 28 % combinaient les deux. Les évolutions de long terme observées depuis le début de la décennie semblent à nouveau stoppées cette année, comme nous le constatons l'an dernier. La part de ménages percevant des transferts avait chuté de 10 points entre 2017 et 2019 (de 71 % à 61 %). Cette baisse s'expliquait alors en partie par l'augmentation de la part de ménages sans droit au travail ni transferts au sein de la population accueillie, mais aussi par une baisse de la part des allocataires parmi les ménages au statut légal stable. La proportion de ménages sans ressources et celle des ménages ne percevant que des revenus informels (catégorie Autre), en nette augmentation depuis 2010, semblent également avoir atteint un palier en 2019, à respectivement 22 % et 14 %, des niveaux très élevés.

NIVEAU DE VIE, PRESTATIONS SOCIALES

L'examen de la distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues révèle que les revenus du travail – bien que trop faibles dans le cas des ménages étudiés ici – contribuent de manière plus importante

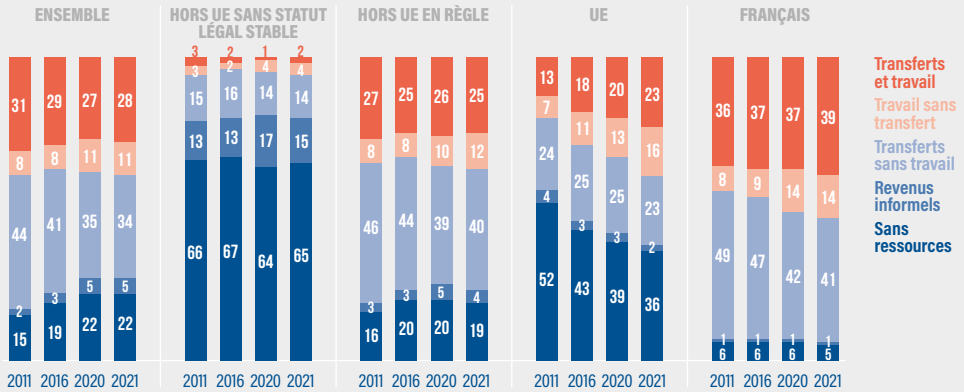
au revenu du ménage que les prestations sociales. Ainsi, le niveau de vie médian des ménages percevant un revenu du travail sans transferts (étrangers et Français confondus) est de 760 euros alors que celui des ménages ne percevant que des prestations sociales est de 606 euros. En outre, le niveau de vie des ménages combinant les deux ressources est de 792 euros, soit à peine 43 euros de plus que le seuil d'extrême pauvreté. Loin de l'idée selon laquelle le montant des prestations sociales serait trop élevé en France et découragerait le travail, les données du Secours Catholique montrent au contraire que les montants de ces prestations sont trop faibles et qu'elle compensent mal des revenus du travail inexistantes ou trop faibles.

Les étrangers ont un moindre accès aux ressources formelles, y compris lorsque leur situation administrative leur ouvre des droits. Leur taux de non-recours aux prestations sociales est plus élevé que celui des Français, et même deux fois plus élevé en ce qui concerne le RSA (fiche 3-5). En conséquence, leurs niveaux de vie médians sont nettement plus faibles : 0 euro pour l'ensemble des étrangers et 480 euros pour ceux en situation régulière. En outre, pour un même type de ressources perçues, leur niveau de ressources est systématiquement plus faible, y compris dans le secteur informel. Cela résulte d'un double effet : les montants perçus sont plus faibles (salaires comme transferts), et les ménages sont plus grands (2,7 membres en moyenne contre 2,2 pour les Français).

La décomposition par nationalité fait aussi apparaître des évolutions marquées. La part des étrangers en provenance de pays de l'UE percevant des revenus du travail gagne 6 points par rapport à 2020 (33 à 39 %), et la part percevant des transferts reste stable. Parmi eux, la part de sans-ressources diminue également entre les deux années, et le niveau de vie médian augmente (221 euros à 302 euros en 2021). Cette évolution résulte sans doute d'un effet de composition : la fermeture des frontières pendant la crise sanitaire a fortement limité les nouvelles arrivées, et l'échantillon des étrangers de l'UE est désormais composé de ménages installés depuis plusieurs années sur le territoire français (voir fiche 1-2). ■

GRAPHIQUE 105

Évolution de la répartition des ménages selon le type de ressources perçues, le statut de résidence et la nationalité (2011-2021)



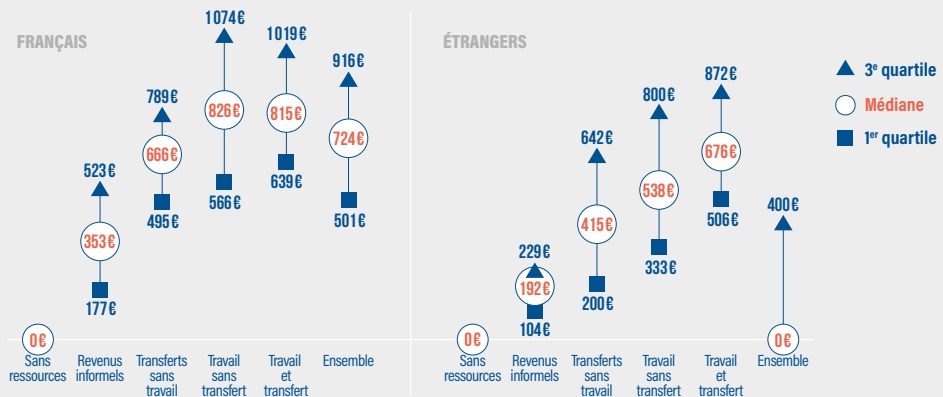
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 28 % des ménages percevaient des revenus du travail (incl. revenus d'activité, allocation chômage, retraites) et des transferts, et 11 % percevaient des revenus du travail sans transferts. Au total, 39 % des ménages percevaient des revenus du travail.

GRAPHIQUE 106

Distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues et la nationalité (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian d'un ménage français ne percevant que des revenus informels était de 353 €. Parmi ces mêmes ménages, un quart avaient un niveau de vie inférieur à 177 € (1^{er} quartile), et un autre quart avaient un revenu supérieur à 523 € (3^e quartile).

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

Près d'un ménage sur trois accueillis au Secours Catholique en 2021 n'avait pas accès à un logement stable. Cette part se stabilise depuis 2019 mais a augmenté de près de 9 points par rapport à 2011 et de 4 points par rapport à 2015. C'est le reflet de la crise du logement qui touche le pays depuis plusieurs décennies, superposée depuis 2020 avec la crise sanitaire. La fondation Abbé-Pierre alerte dans son rapport annuel⁶⁴ sur les 4 millions de personnes mal logées et les 12 millions fragilisées par le logement en France. Elle pointe la précarité des demandeurs de logement (notamment des profils les plus touchés par la crise sanitaire) et l'engorgement de l'offre (hébergements d'urgence saturés, chute de la construction de logements sociaux, dématérialisation et entrave à l'accès aux droits...). En outre, après deux ans de restrictions sanitaires, et tout particulièrement trois épisodes de confinement, la précarité du logement apparaît d'autant plus comme un fardeau pour les ménages concernés.

Parmi les personnes accueillies au Secours Catholique, la précarisation des conditions de logement concerne essentiellement les ménages étrangers, dont près de six sur dix vivent en logement précaire, contre un ménage français sur dix. Elle provient de la hausse de la part de ménages étrangers logés en centre d'hébergement, passée de 15 à 25 % en dix ans, et de la hausse de la part de ceux logés en hôtel ou en pension meublée, qui a augmenté de près de 5 points sur la période. La grande précarité des conditions de logement des étrangers reflète l'instabilité de leur statut légal. Plus des trois quarts des étrangers sans papiers ou en attente de régularisation vivaient en logement précaire en 2021. Sans droit au travail ni aux prestations sociales, ces ménages doivent trouver des solutions de fortune pour survivre. Une partie importante trouvent des places dans les centres d'hébergement (40 % des ménages en attente de régularisation et 28 % des sans-papiers rencontrés en 2021).

HAUSSE DE L'HABITAT PRÉCAIRE DES FAMILLES

Parmi les types de ménage, c'est au sein des familles que l'habitat précaire progresse le plus. Plus d'un tiers des couples avec enfants vivaient dans des conditions précaires en 2021, part qui a doublé en dix ans. C'est dans les centres d'hébergement, les hôtels ou logés chez un tiers qu'on retrouve désormais une plus grande partie d'entre eux, les ménages étrangers étant surreprésentés parmi les couples avec enfants. La part des ménages sans logement stable progresse également au sein des familles monoparentales, et concerne désormais 22 % des pères seuls, et 25 % des mères isolées accueillies par l'association. Pour ces dernières, la part des logements précaires a même progressé de 13 points en dix ans. Cette grande précarité des familles touche ainsi de plus en plus d'enfants, en particulier des enfants en bas âge. En 2021, 30 % des enfants de moins de 20 ans vivant dans un ménage aidé par le Secours Catholique étaient logés dans des conditions précaires, contre seulement 14 % en 2011.

La précarité du logement progresse également chez les ménages sans enfant. Elle concerne 43 % des hommes seuls accueillis en 2021 par le Secours Catholique et un quart des femmes seules (24 %) et des couples sans enfant (28 %). C'est aussi pour les ménages sans enfant que la part de logement du parc social est la plus faible. Les politiques de logement social étant davantage tournées vers les familles, la part de petits logements pour une ou deux personnes reste très en deçà des besoins⁶⁵. Ces ménages doivent donc soit se loger à prix élevé dans le parc privé, soit trouver des solutions de débrouille. Quatre hommes seuls sur dix accueillis en 2021 étaient logés dans des conditions précaires, et 12 % vivaient dans la rue ou en abri de fortune.

L'habitat précaire progresse fortement chez les jeunes, population identifiée par la fondation Abbé-Pierre comme étant « en première ligne » suite à la crise sanitaire. En 2021, plus d'un jeune de 15 à 25 ans rencontré au Secours Catholique sur deux vivait en logement instable, contre 39 % en 2010. Sans soutien financier extérieur, l'accès à un logement stable est quasiment impossible pour ces jeunes qui perçoivent peu de revenus du travail. ■

64. Fondation Abbé-Pierre, « L'état du mal-logement en France », rapport annuel, n°27, 2022.

65. Ibid., n°25, 2020.

TABLEAU 13

Évolution de la répartition des ménages par type de logement et selon la nationalité (2011-2021)

	Français				Étrangers			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Logement HLM	45,0%	46,3%	46,5%	47,5%	27,6%	24,6%	21,7%	21,8%
Habitat collectif	2,5%	2,2%	2,1%	2,0%	7,8%	7,8%	6,9%	6,5%
Location privée	33,2%	32,6%	32,1%	31,9%	14,7%	12,8%	12,3%	11,9%
Propriétaires	5,9%	6,3%	7,0%	7,3%	1,2%	0,8%	0,8%	0,7%
Total logement stable	86,6%	87,4%	87,7%	88,7%	51,3%	46,0%	41,7%	40,9%
Hôtel, pension	0,9%	0,6%	0,7%	0,7%	5,5%	8,1%	9,0%	10,2%
Caravane, péniche	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,8%	0,8%	1,0%	0,6%
Famille, amis	5,6%	5,3%	4,6%	4,6%	16,1%	16,4%	16,9%	16,1%
Centre d'hébergement	2,5%	2,3%	2,1%	1,7%	15,5%	19,9%	23,8%	25,0%
Squat, abri de fortune	2,6%	2,6%	3,4%	2,8%	9,8%	8,8%	7,9%	7,1%
Total logement précaire	13,6%	12,7%	12,5%	11,4%	48,7%	54,0%	58,6%	59,0%

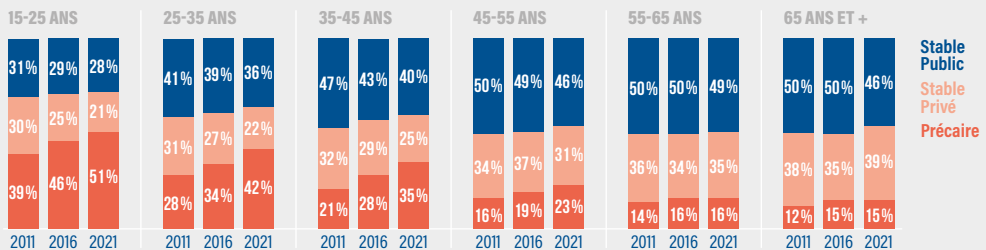
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 47,5% des ménages dont la personne de référence était française vivaient dans un logement HLM. C'était le cas pour 21,8% des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 107

Évolution de la répartition par type de logement selon la tranche d'âge (2011-2021)



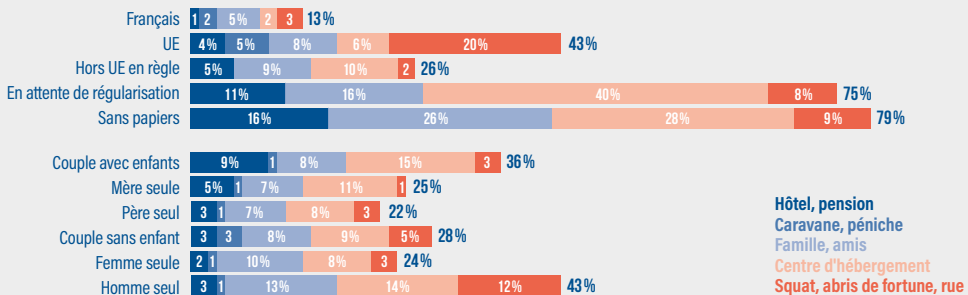
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 51% des ménages dont la personne de référence était âgée de 15 à 25 ans vivaient dans un logement précaire.

GRAPHIQUE 108

Part de ménages vivant dans des logements précaires selon la nationalité et le type de ménage (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 79% des étrangers sans papiers vivaient en logement précaire, 16% dans des hôtels, 26% étaient hébergés par des tiers, 28% étaient en centre d'hébergement et 9% étaient à la rue ou dans des abris de fortune.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

PROTÉGER LES MÉNAGES CONTRE LES IMPAYÉS ET LES EXPULSIONS LOCATIVES : UNE PRIORITÉ FACE À L'INFLATION

Au sortir de la crise sanitaire et en plein conflit ukrainien, la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires est au cœur de l'actualité sociale de la rentrée 2022. Ce ne sont pas les seuls biens essentiels concernés par la vague inflationniste qui déferle sur le pays : le poids du logement, premier poste de dépense des Français, s'accroît encore dans les budgets et préempte 40 % du revenu disponible chez les personnes accueillies au Secours Catholique¹. Sous l'effet conjugué du renchérissement des prix immobiliers et de la fragilisation des ressources des plus précaires, la proportion de ménages devant consacrer plus du tiers de leurs ressources au logement s'est accrue de 7 % entre 2020 et 2021 pour l'ensemble de la population française, et de 15 % pour les plus modestes (atteignant respectivement 5,9 % et 26,2 % en 2021)².

Cette pression croissante précipite nos concitoyens les plus fragiles dans la spirale des factures

impayées, de l'endettement, et peut les conduire jusqu'à la perte de leur logement. Ainsi, la part de ménages ayant des arriérés de loyer ou d'emprunt a progressé de 16 % en deux ans (pour s'établir à 5,7 % en 2021)³ et le nombre d'expulsions locatives a plus que doublé en 2021⁴ après l'accalmie due à la prolongation exceptionnelle de la trêve hivernale décidée en 2020 (environ 12 000 expulsions locatives effectives, soit + 147 %). Symptomatiques des difficultés rencontrées par les personnes accueillies

au Secours Catholique, les aides financières destinées au paiement des loyers et des charges attribuées par l'association ont augmenté de 9,9 % en un an⁵.

40%

DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES DONT
LES BUDGETS ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS, EST CONSACRÉ
AU RÉGLEMENT DU LOYER ET DES CHARGES.

Afin d'atténuer l'impact de la hausse des dépenses liées au logement sur les ménages, le

« paquet pouvoir d'achat » adopté par le Parlement en août 2022 a limité l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) sur lequel est indexé leur montant, à 3,5 % (contre 5 % anticipés en fin d'année 2022) jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, et avancé en juillet (au lieu d'octobre habituellement)

la revalorisation au même taux des différents paramètres de calcul de l'aide personnalisée au logement (APL). Bien que nécessaires face à l'urgence, ces mesures ne suffiront pas à protéger les ménages les plus vulnérables. Ainsi, la revalorisation anticipée des APL ne compense pas la hausse des loyers qui, même capée à 3,5 %, engendre une perte nette de 45 euros à 85 euros par an selon le niveau de vie des ménages⁶. De plus, la crise actuelle intervient après deux décennies d'érosion des APL dont les paramètres de calcul n'ont pas évolué aussi rapidement que le coût réel des loyers et des charges. Ce décrochage s'est encore accentué avec les mesures d'économie prises durant le dernier quinquennat (près de 15 milliards d'euros, contre 168 millions d'euros de revalorisation avec le paquet pouvoir d'achat).

Face à la bombe à retardement de l'inflation du coût du logement, il convient de prolonger et de renforcer sans tarder les mesures du troisième plan interministériel d'actions de prévention des expulsions locatives adopté en juin 2021 et s'achevant en 2022. Son actualisation et son pilotage doivent s'appuyer sur une coordination étroite avec les associations de lutte contre la pauvreté, intégrer un volet de prévention des impayés de loyers avant même que ne s'enclenche la procédure d'expulsion locative, et viser l'objectif « zéro expulsion sans relogement », parfois suggéré par des instructions ministérielles mais encore trop peu appliqué par les préfetures, même lorsque le relogement des ménages est reconnu prioritaire et urgent au titre du droit au logement opposable (Dalo).

Pour prévenir l'apparition d'impayés à la racine, la généralisation rapide de l'encadrement des loyers à toutes les agglomérations tendues et la revalorisation significative des aides au logement

doivent être une priorité du quinquennat. Pour traiter rapidement les impayés de loyer sur les plans à la fois financier et social, les mesures positives expérimentées durant la crise sanitaire, telles que le Fonds national d'appui aux fonds de solidarité pour le logement (FSL) des départements ainsi que le déploiement d'équipes mobiles de prévention des expulsions, doivent être reconduites. Afin de maintenir les ménages en situation d'impayés dans leurs logements sans léser les propriétaires bailleurs, leur indemnisation doit être systématisée en alternative à l'octroi du concours de la force publique, ce qui nécessite au moins un doublement des fonds prévus à cet effet. Enfin, lorsqu'il n'est pas possible de maintenir les ménages dans leur logement, l'attribution d'un logement social adapté à leurs ressources doit leur être proposée plutôt que quelques nuits en centre d'hébergement d'urgence, à l'hôtel ou, pire, la remise à la rue. ■

12 000

EXPULSIONS LOCATIVES
ONT EU LIEU EN 2021.

SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1. C'est-à-dire loyers, charges et mensualités de crédit immobilier.

2. Feantsa et Fap, « Septième regard sur le mal-logement en Europe », 2022, www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2022-07/rapport_europe_fr_2022_v3_pages.pdf

3. *Ibid.*

4. Données du ministère de l'Intérieur.

5. Comparaison des données des premiers semestres 2021 et 2022.

6. Pierre Madec, « Quel impact de l'évolution à venir des loyers ? », Le Blog de l'OFCE, 28 juin 2022, www.ofce.sciences-po.fr/blog/pouvoir-dachat-quel-impact-de-levolution-a-venir-des-loyers

ACCÈS AUX AIDES SOCIALES ET NON-RECOURS

Le non-recours⁶⁶ aux prestations sociales est un indicateur clé de l'efficacité du système de protection sociale qui peine pourtant à susciter le débat⁶⁷. Sa mesure à l'échelle nationale présente des défis méthodologiques de taille, et ce n'est que depuis peu que les organismes statistiques publics tels que la Drees s'attellent à le mesurer rigoureusement. Les données du Secours Catholique, qui couvrent une partie significative de la population en situation d'extrême pauvreté, sont à la fois suffisamment détaillées et précises pour estimer le taux de non-recours au RSA et aux allocations familiales au sein des ménages éligibles accueillis. Nous avons d'ailleurs dédié un rapport paru en 2021, rédigé conjointement avec l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore)⁶⁸, à la description quantitative et qualitative de ce phénomène.

Parmi les ménages accueillis en 2021 au Secours Catholique et éligibles, le taux de non-recours se situe entre 29 % et 40 % pour le RSA⁶⁹, un taux proche de celui estimé par la Drees pour la population française en 2018, à 34 %⁷⁰. Le taux de non-recours aux allocations familiales est, lui, estimé à 29 %. Ces deux taux sont en hausse par rapport à 2020 alors qu'ils avaient diminué entre 2019 et 2020 sous l'effet de mesures d'automatisation de certaines aides pendant la crise sanitaire et de l'assouplissement des conditions d'accès. Malgré leur efficacité relative, ces mesures ont pris fin, et le niveau de non-recours est plus élevé en 2021 qu'il ne l'était en 2019 avant la crise.

Parmi les ménages éligibles, c'est pour les étrangers que le non-recours est le plus fréquent, il est même 2 fois plus élevé dans le cas du RSA, et 1,6 fois dans le cas des allocations familiales. Malgré un statut légal leur ouvrant des droits, les ménages étrangers peinent à faire valoir ceux-ci. Leur taux de non-recours est d'autant

plus élevé que leur arrivée en France est récente : il atteint 44 % pour les allocations familiales, et 59 % pour le RSA (hypothèse restrictive) pour les ménages arrivés en France depuis moins de dix ans. Parmi les autres déterminants du non-recours, l'âge, le niveau d'études et l'accès à un logement stable sont nettement corrélés avec la perception de l'allocation, témoignant des différentes contraintes administratives et d'accès à l'information rencontrées par les ménages éligibles en situation de non-recours.

Le non-recours engendre un manque à gagner important : le niveau de vie médian des non-recourants au RSA est de 212 euros (contre 677 euros pour les allocataires). Des écarts sont tout aussi importants concernant les allocations familiales (431 euros pour les familles monoparentales non recourantes, contre 698 euros pour les allocataires). L'extrême précarité des non-recourants s'observe à travers les besoins exprimés lors de leur accueil, portant davantage sur des besoins de première nécessité (alimentation, vêtements) et l'aide aux démarches administratives que ceux des allocataires.

Les organismes sociaux peinent à répondre au non-recours et à transformer leurs pratiques : au contraire, on observe toujours plus de dématérialisation et des conditions d'accès plus complexes. En parallèle, la lutte contre la fraude aux prestations semble susciter davantage d'intérêt. La Caisse d'allocations familiales (CAF) a ainsi mis en place un service national de lutte contre les « fraudes à enjeux »⁷¹. Sur 4 millions de contrôles effectués en 2021 par la branche Famille, seuls 1 % de cas de fraude étaient détectés, pour un montant de 309 millions d'euros. À titre de comparaison, la Drees estime qu'en 2018, le montant non versé pour le RSA s'élevait à 760 millions d'euros par trimestre. ■

66. Pour l'Odenore, le non-recours « renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre ».

67. Drees, « Quantifier le non-recours aux minima sociaux en Europe : un phénomène d'ampleur qui peine à susciter le débat », *Les Dossiers de la Drees*, n°94, 2022.

68. Secours Catholique et Odenore, « Non-Recours : une dette sociale qui nous oblige », 2021.

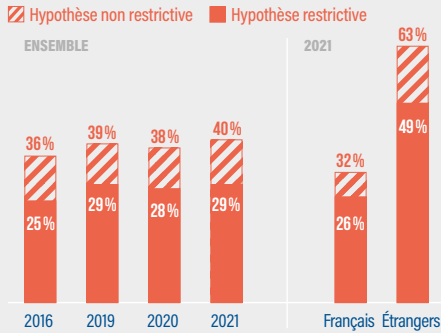
69. Le taux de non-recours au RSA varie selon l'hypothèse de calcul retenue (voir encadré méthodologique en annexe).

70. Drees, « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », *Les Dossiers de la Drees*, n°92, 2022.

71. CAF, « Les CAF s'engagent contre la fraude à enjeux », *Vies de famille*, 12 mai 2022.

GRAPHIQUE 109

Évolution du non-recours au RSA selon la nationalité (2016-2021)



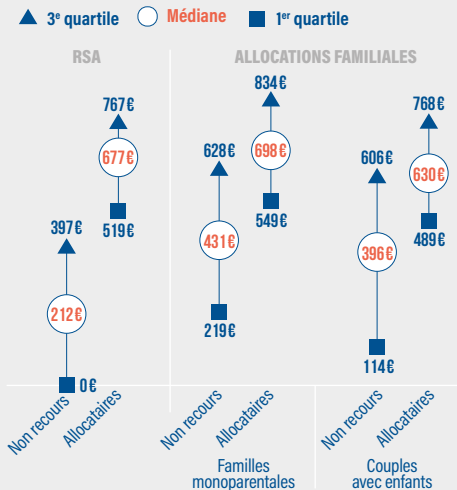
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 29% des ménages éligibles au RSA ne le percevaient pas selon l'hypothèse restrictive. Selon l'hypothèse non restrictive, c'était le cas pour 40% des éligibles.

GRAPHIQUE 111

Distribution du niveau de vie des ménages éligibles au RSA et aux allocations familiales selon qu'ils le perçoivent ou non (2021)



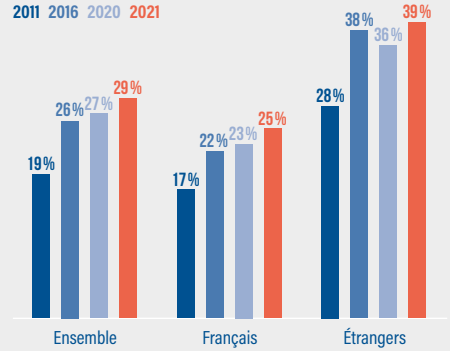
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA et aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, le niveau de vie médian des ménages éligibles au RSA mais non allocataires (selon l'hypothèse stricte) était de 212 €. Parmi ces mêmes ménages, un quart avaient un niveau de vie nul (1^{er} quartile), et un autre quart avaient un niveau de vie supérieur à 397 €.

GRAPHIQUE 110

Évolution du non-recours aux allocations familiales selon la nationalité (2011-2021)



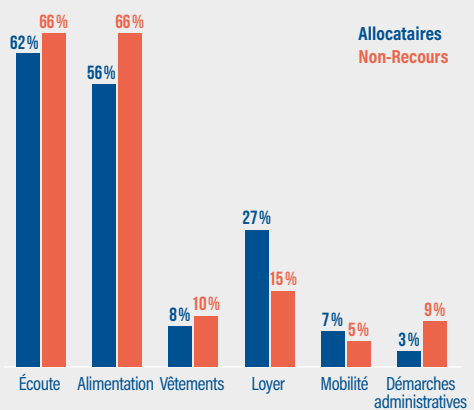
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 29% des ménages éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas.

GRAPHIQUE 112

Demandes exprimées par les ménages éligibles au RSA selon qu'ils le perçoivent ou non (2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2021, 62% des ménages allocataires du RSA rencontrés au Secours Catholique demandaient de l'écoute, et 66% des ménages éligibles (hypothèse stricte) mais non allocataires faisaient cette demande.

IMPAYÉS

Les situations d'impayés concernent principalement les personnes vivant dans un logement stable et ayant à faire face aux dépenses afférentes. Du fait de l'évolution de la population rencontrée par le Secours Catholique depuis plusieurs années (augmentation de la part de personnes étrangères au statut légal précaire), la part de personnes en situation d'impayés baisse continuellement jusqu'en 2020, mais elle remonte en 2021. Au début de la décennie 2010, elle était proche de 60 %, à cause des conséquences de la crise financière de 2008 sur les ménages français ou étrangers en situation régulière, en situation de pauvreté. En 2021, 48 % des ménages rencontrés sont en situation d'impayés, soit 2 points de plus qu'en 2020, pour revenir au niveau d'avant la crise sanitaire. En 2021, on constate donc une réaugmentation de la part de ménages faisant face à des impayés. Il est possible que, durant 2020 et début 2021, l'aide alimentaire et les dispositifs mis en place par l'État aient permis que les situations d'impayés ne soient pas plus répandues. Mais il est à craindre que la situation empire étant donné l'aspect conjoncturel de ces aides et les effets de l'inflation. Au sein des ménages en situation d'impayés, on observe une légère augmentation de la part de ceux percevant des ressources issues du travail (salaire, chômage, retraite) et des transferts, passant de 41 % à 42 %.

UN MONTANT MÉDIAN D'IMPAYÉS SUPÉRIEUR À L'AVANT-CRISE

Le montant médian des impayés avait décliné ces dernières années. Entre 2019 et 2020, il avait augmenté d'environ 20 euros, ce qui pourrait correspondre à un des effets de la crise sanitaire. En 2021, il est de 782 euros, un niveau un peu inférieur à celui de 2020 mais qui reste supérieur à ceux des années précédentes. Les effets de l'inflation sur les ménages les plus précaires sont à craindre. Le fait d'être un seul adulte au sein du ménage augmente le risque d'être en situation d'impayés. Parallèlement, les montants d'impayés sont plus élevés pour les couples avec enfants.

LE LOGEMENT, SOURCE PRINCIPALE D'IMPAYÉS

Les frais liés au logement pèsent pour plus de la moitié des ressources perçues par les ménages rencontrés par le Secours Catholique comme le montre le dossier thématique du présent rapport. Les impayés de loyer et d'énergie en sont donc logiquement les deux principaux postes, avec respectivement 40 % et 39 % des ménages qui font face à des impayés. On note une réaugmentation de la part d'impayés liés à l'énergie en 2021. Les impayés d'eau concernent 18 % des ménages en situation d'impayés. La majorité des ménages en situation d'impayés sont locataires du parc social (53 %), un tiers sont locataires du parc privé (32 %), des parts plus importantes que pour l'ensemble des personnes rencontrées. Les ménages avec des impayés sont en plus grande proportion de nationalité française (80 %), presque tous orientés vers le Secours Catholique par les services sociaux. Ils perçoivent plus souvent que les autres ménages des ressources issues à la fois du travail et de transferts. Leur niveau de vie est moins faible que celui d'autres ménages, mais les frais afférents à l'occupation d'un logement grèvent lourdement leur budget, les mettant en difficulté.

Les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont peu nombreux en situation de surendettement : en 2021, seuls 3 % ont un dossier de surendettement pris en compte et 4 % l'ont déposé ; c'était le cas de respectivement 5 % et 8 % d'entre eux en 2011. L'endettement est présent parmi les ménages rencontrés, mais le surendettement l'est peu. Ces ménages ont besoin de faire appel à des associations pour l'aide alimentaire ou, de plus en plus, l'aide au paiement de factures (graphique 113). Un niveau de vie même légèrement supérieur permettrait la réduction de ces endettements. ■

TABLEAU 14

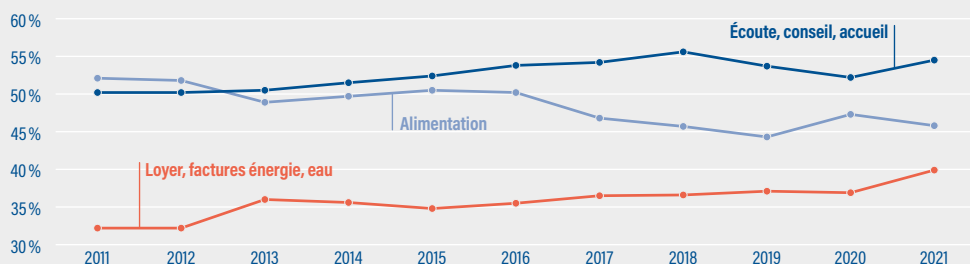
Types d'impayés (2011, 2016, 2020 et 2021)

	2011	2016	2020	2021
Loyer, mensualités d'accession	42,2%	42,5%	42,1%	40,4%
Gaz, électricité, combustibles	40,6%	41,1%	37,8%	38,9%
Eau	16,7%	18,0%	18,1%	18,5%
Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV	7,9%	6,9%	6,0%	5,8%
Impôts, taxes, amendes, redevances	11,2%	11,8%	10,7%	9,4%
Crédit (voiture, consommation)	11,2%	8,2%	7,7%	7,8%
Assurance habitation, voiture, santé	10,7%	9,4%	8,7%	7,5%
Découvert bancaire	22,5%	22,5%	18,7%	17,8%
Autre	24,5%	24,1%	25,1%	25,2%
Impayé médian - euros constants	880 €	812 €	792 €	780 €
Part de ménages faisant face à des impayés	59,5%	56,6%	46,1%	47,6%

Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.
Lecture : En 2021, 47,6% des ménages rencontrés par le Secours Catholique font face à des impayés. Parmi eux, 40,4% sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.

GRAPHIQUE 113

Évolution des principales demandes exprimées par les ménages en situation d'impayés (2011-2021)



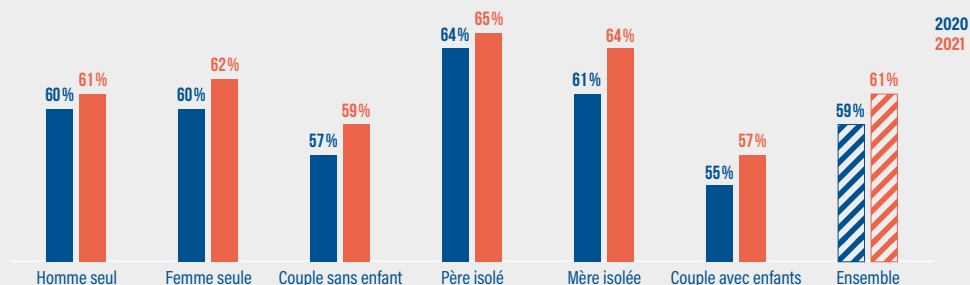
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.

Lecture : En 2021, 40% des ménages rencontrés par le Secours Catholique en situation d'impayés formulent des demandes d'aide au paiement du loyer ou des factures d'énergie, eau.

GRAPHIQUE 114

Existence d'impayés par type de ménage, logement stable (2020-2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2021, 61% des hommes seuls vivant en logement stable rencontrés par le Secours Catholique étaient en situation d'impayés.

TERRITOIRES ET PAUVRETÉS

Le zonage en aires d'attraction des villes (AAV) adopté par l'Insee en 2020 sert de base pour les comparaisons urbain/rural dans ce rapport⁷². Les communes ont été classées en quatre catégories issues d'un regroupement des modalités définies par l'Insee : (1) les grands pôles, regroupant les communes appartenant à des pôles de plus de 200 000 habitants ; (2) les périphéries des grands pôles qui regroupent les communes des couronnes des pôles de plus de 200 000 habitants ; (3) les villes moyennes et leur périphérie qui englobent les pôles de 50 000 à 200 000 habitants ainsi que leur couronne et (4) les autres pôles urbains et communes rurales, regroupant les pôles de moins de 50 000 habitants, leur couronne ainsi que les communes hors influence des pôles.

En 2021, près de la moitié des personnes accueillies par le Secours Catholique (47%) résident dans des grands pôles (contre 37% de la population générale), 14%, dans les couronnes de ces grands pôles (contre 26% de la population générale), 22%, dans des villes moyennes et leur périphérie et 17%, dans des villes de plus petite taille ou en milieu rural. Ces proportions sont relativement stables d'une année sur l'autre même si l'on observe une hausse de la part des deux dernières catégories entre 2020 et 2021 après une baisse l'année précédente.

DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ HÉTÉROGÈNES SELON LES TERRITOIRES

Les étrangers représentent 72% des personnes rencontrées en grand pôle urbain, cette proportion est inversée dans les communes rurales où 78% des personnes accompagnées sont françaises. Les personnes accueillies dans les grands pôles sont relativement plus jeunes que dans le reste des territoires : l'âge médian est de 44 ans dans les communes rurales et de 41 ans dans les villes moyennes et leur périphérie contre 39 ans dans les grands pôles. La proportion de femmes

parmi les personnes rencontrées est supérieure à 55% dans tous les territoires mais elle est particulièrement élevée dans les périphéries des grands pôles où elle est de 61%. C'est dans ces périphéries et dans les grands pôles que l'on retrouve près de deux tiers des mères isolées accompagnées par le Secours Catholique (62%).

DES DEMANDES EXPRIMÉES ET DES IMPAYÉS REFLÉTANT DES DIFFÉRENCES DE CONDITIONS DE VIE

Les demandes d'aide alimentaire reculent en 2021 par rapport à l'année précédente dans tous les territoires. Ce phénomène est particulièrement important dans les communes rurales, où la part des demandes d'aide alimentaire chute de 6 points de pourcentage. À l'inverse, les besoins d'écoute et de conseil augmentent partout, et notamment de 12 points dans les villes moyennes et leur périphérie où ce type de demande est la plus forte, juste devant les grands pôles urbains. Ces deux types de demandes ainsi que celle d'appui dans les démarches administratives sont plus fortes en grand pôle urbain et dans leur couronne, du fait du profil d'extrême pauvreté que le Secours Catholique y rencontre.

Les demandes liées au logement, qui ont augmenté depuis l'année dernière, et celles liées à la mobilité sont plus importantes dans les villes moyennes et dans les autres espaces ruraux, où la part de ménages en logement stable est plus élevée et où l'accès aux services est plus complexe que dans les territoires denses. Comme vu plus haut, les impayés sont fortement liés au logement. En situation d'extrême pauvreté, les impayés sont plus rares. Ainsi, 35% des ménages résidant dans les grands pôles urbains sont en situation d'impayés, contre 61% en zone rurale, où les ménages font davantage face aux dépenses afférentes au logement, notamment dans le poste de l'énergie dont les impayés passent de 43% à 47% entre 2020 et 2021. Ce phénomène s'observe aussi dans les couronnes des grands pôles, où le montant des impayés est le plus élevé. ■

72. www.insee.fr/fr/information/4803954.

TABLEAU 15

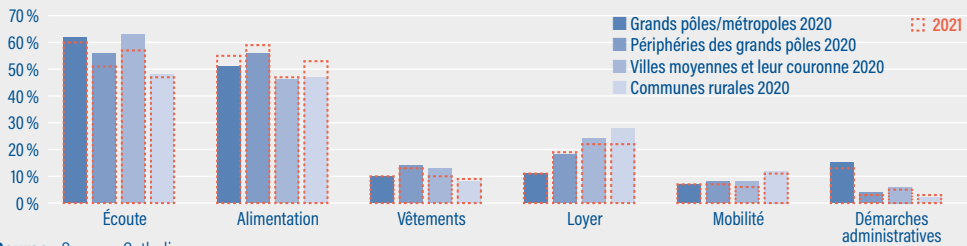
Répartition de l'échantillon selon l'espace territorial (2011-2021)

	Secours Catholique				Recensement de la population
	2011	2016	2020	2021	2018
Grands pôles/métropoles	48,3 %	49,5 %	49,4 %	47,3 %	36,9 %
Périphéries des grands pôles	11,7 %	14,7 %	15,2 %	13,9 %	25,8 %
Villes moyennes et leurs couronnes	23,3 %	19,7 %	19,1 %	21,7 %	18,5 %
Communes rurales	16,7 %	16,1 %	16,3 %	17,1 %	18,8 %

Source : Secours Catholique ; Insee RP, 2018.
Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2021 ; population générale vivant en France.
Lecture : En 2021, 47,3 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique résident dans un grand pôle urbain. En 2018, 36,9 % de la population générale française vivait dans un grand pôle urbain.

GRAPHIQUE 115

Demandes exprimées selon l'espace territorial (2020-2021)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2020 et 2021.

Lecture : En 2021, 60 % des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle urbain formulent un besoin d'écoute. Ils étaient 62 % en 2020.

TABLEAU 16

Types de ressources perçues selon l'espace territorial (2021)

	Grands pôles/métropoles	Périphérie des grands pôles	Villes moyennes et leur couronne	Communes rurales
Ni revenus du travail ni transferts	40 %	14 %	18 %	11 %
Travail seulement	10 %	16 %	10 %	14 %
Transferts seulement	31 %	30 %	40 %	39 %
Travail et transferts	19 %	40 %	32 %	36 %

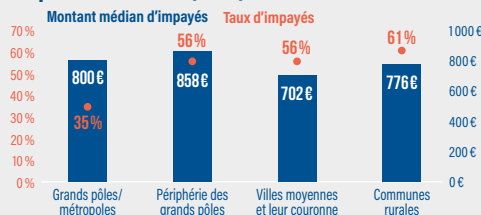
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2021.

Lecture : En 2021, 40 % des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle urbain ne perçoivent ni revenu du travail, ni transferts sociaux.

GRAPHIQUE 116

Taux d'impayés et montants médians selon l'espace territorial (2021)



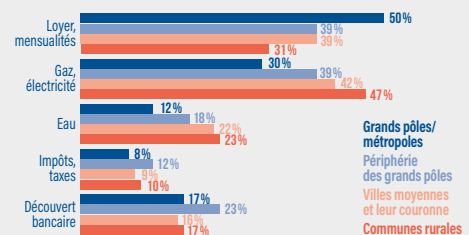
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2021.

Lecture : En 2021, 35 % des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains sont en situation d'impayés. Le montant médian de ces impayés est de 800 €.

GRAPHIQUE 117

Types d'impayés par espace territorial (2021)



Source : Secours Catholique.

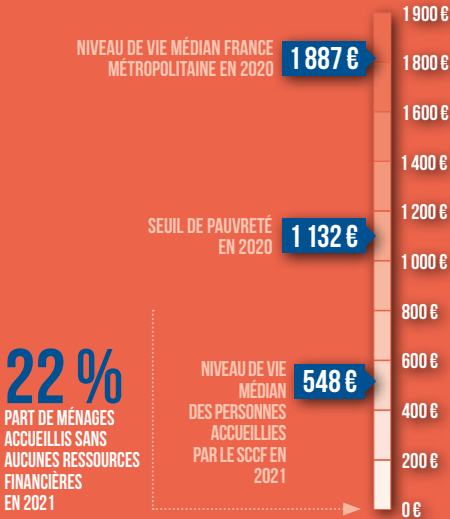
Champ : Ménages faisant face à des impayés rencontrés par le Secours Catholique en 2021.

Lecture : En 2021, 50 % des ménages rencontrés faisant face à des impayés en grand pôle urbain sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.

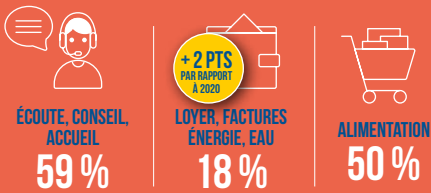


ANNEXES

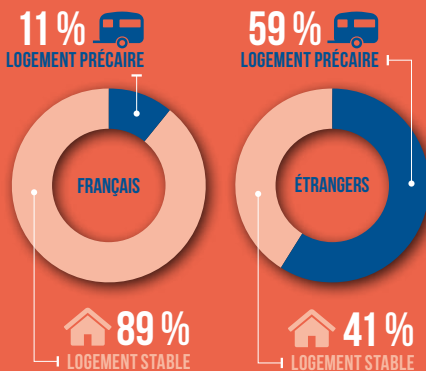
RESSOURCES MENSUELLES EN 2021



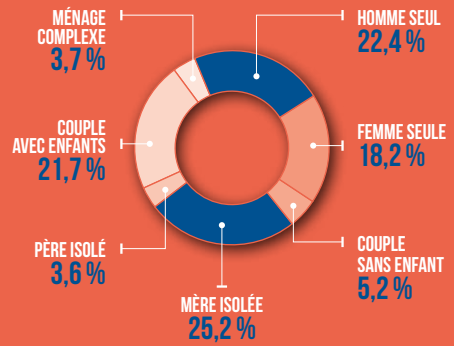
BESOINS EXPRIMÉS EN 2021



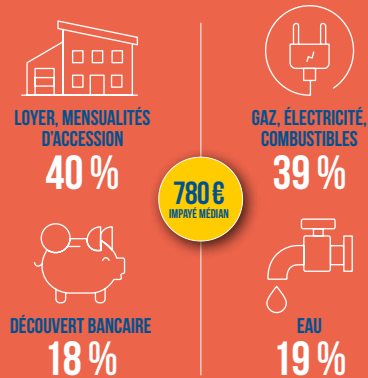
LOGEMENT 2021



TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2021



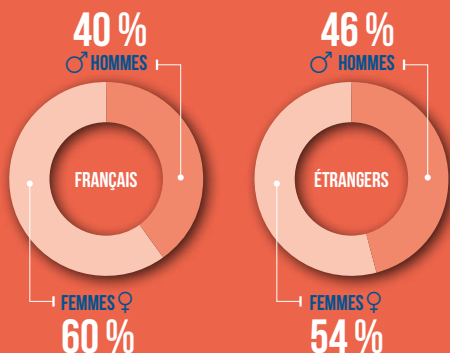
NATURE DES IMPAYÉS EN 2021



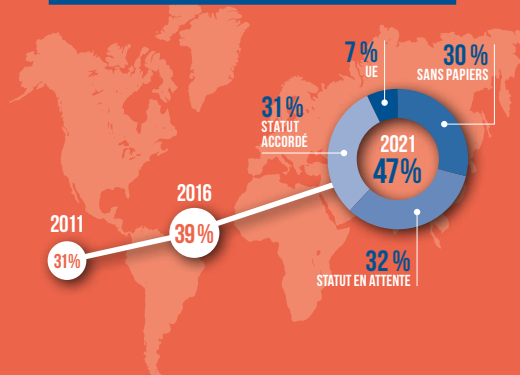
ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
15 - 24 ANS	6 %	9 %
25 - 34 ANS	19 %	29 %
35 - 44 ANS	24 %	34 %
45 - 54 ANS	25 %	17 %
55 - 64 ANS	18 %	8 %
65 ANS ET +	8 %	3 %

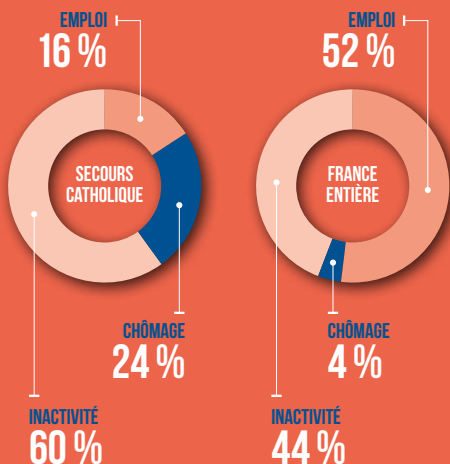
SEXE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL EN 2021

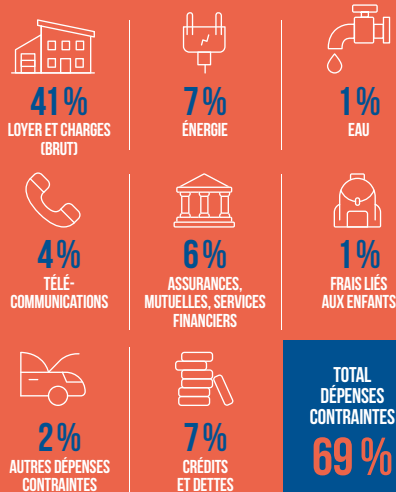


STATUT D'ACTIVITÉ / INACTIVITÉ EN 2021



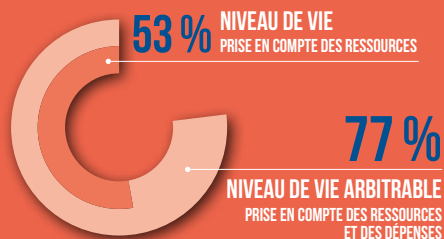
ENQUÊTE BUDGET

PARTS DES DÉPENSES CONTRAINTES DANS LE REVENU DISPONIBLE 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



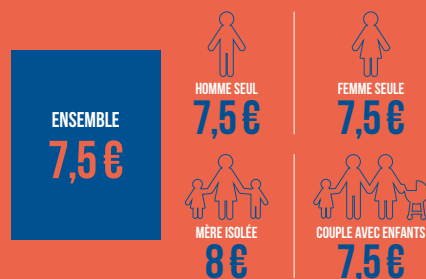
ENQUÊTE BUDGET

TAUX D'EXTRÊME PAUVRETÉ (SEUIL À 40%) 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



ENQUÊTE BUDGET

« RESTE POUR VIVRE » JOURNALIER MÉDIAN PAR UC SELON LE TYPE DE MÉNAGE 2 ANS APRÈS LE DÉBUT DE LA CRISE COVID



ANNEXE 2

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les situations d'impayés, les demandes exprimées, etc.

Certaines situations, comme l'accueil de jour, avec douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particuliers. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

Quelques données concernant 2020 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2020 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport. ■

ANNEXE 3

HYPOTHÈSES POUR LE CALCUL DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DU NON-RECOURS AU RSA SOCLE

Dans une première **hypothèse restrictive**, on ne considère comme éligibles que les ménages pour qui l'information est complète, et satisfaisant toutes les conditions. L'hypothèse est faite pour les allocataires, c'est-à-dire les ménages déclarant percevoir le RSA, comme pour les non-allocataires, ceux déclarant ne pas percevoir la prestation. L'échantillon est alors réduit, et sans doute assez spécifique. On peut en effet s'attendre à ce que les ménages pour qui l'ensemble des informations est renseigné soient quelque peu différents de ceux qui les ont données partiellement. En particulier, il est possible que leur situation soit moins complexe et que leur taux de non-recours soit également plus faible.

Dans une seconde **hypothèse non restrictive**, on considère que lorsqu'une ou plusieurs informations manquent (en dehors de certaines, considérées comme rédhitoires), mais que toutes les autres informations disponibles indiquent une éligibilité, le ménage est éligible. L'hypothèse est faite à la fois pour les allocataires et pour les non-allocataires du RSA. En effet, parmi ceux qui se déclarent allocataires, une partie ne renseigne pas certaines informations sur leurs conditions d'éligibilité. Cette hypothèse revient donc à considérer que les ménages déclarant ne pas percevoir le RSA, qui sont éligibles sous certaines conditions mais présentent des informations manquantes, sont tout aussi éligibles que les allocataires du RSA présentant les mêmes informations manquantes. ■

ANNEXE 4

GLOSSAIRE

DÉCILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou un abonnement). Selon une catégorisation proche de celle l'Insee, elles sont classées en 6 postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursements de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles et services financiers ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS

les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2019, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2019.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS

C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Nous élargissons ce terme aux personnes qui n'occupent pas de logement.

MÉNAGE ÉTRANGER

Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC

Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalences est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que

d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE

Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires ; c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage une fois déduit l'ensemble des dépenses dites

contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le CNLE et la MRIE suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

SURENDETTEMENT

Le surendettement est la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques dont, selon l'article L. 331-1 du Code de la consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation que le juge apprécie la bonne foi du débiteur au vu de l'ensemble des éléments qui lui sont soumis au jour où il statue.

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS – CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES

(PERSONNE DE RÉFÉRENCE ET ÉVENTUEL
CONJOINT)

EN EMPLOI

Contrats à durée indéterminée (CDI) à plein temps, contrats à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emplois aidés/contrats aidés, à son compte, autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

INACTIF, SANS EMPLOI NI RECHERCHE

Cette catégorie rassemble les personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations dites d'inactivité « classique » : étudiant, inaptitude santé, retraite, préretraite ou au foyer. D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également

reportées, à savoir celle des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut légal ou sans papiers) et d'autres situations plus floues (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

DÉFINITIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) ET RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

CHÔMAGE BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

CHÔMAGE RECENSEMENT

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

EN EMPLOI

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Ces personnes sont inactives au sens du BIT. Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Le halo autour du chômage se compose de personnes sans emploi qui en recherchent un, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ; de personnes sans emploi, disponibles dans les deux semaines pour travailler, qui souhaitent travailler, mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi ; enfin, de personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler.

ZONAGE EN AIRES D'ATTRACTION DES VILLES : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire en 2017. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère). Les aires d'attraction des

villes, datées de 2020, ont été construites en référence aux déplacements domicile-travail connus au recensement de 2016.

ANNEXE 5

TABLEAUX DE BORD

TABLEAU A

Évolution des principales demandes exprimées (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Écoute, conseil, accueil	55,2 %	60,0 %	56,8 %	58,9 %
Alimentation	58,1 %	55,7 %	54,7 %	50,4 %
Vêtements	9,6 %	10,1 %	10,1 %	11,0 %
Loyer, factures énergie, eau	17,7 %	18,6 %	16,3 %	17,8 %
Mobilité (voiture, transport)	4,6 %	6,5 %	7,4 %	8,3 %
Démarches administratives	5,5 %	7,7 %	8,6 %	10,1 %
Accompagnement global	2,0 %	3,3 %	5,7 %	6,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2011, 55,2 % des ménages formulaient des demandes d'écoute, conseil, accueil. Un ménage peut formuler plusieurs demandes.

TABLEAU B

Évolution du statut légal des étrangers selon le sexe (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Sans statut : sans-papiers	7,8 %	16,9 %	27,8 %	29,5 %
... hommes	8,6 %	16,9 %	26,7 %	28,0 %
... femmes	6,8 %	16,9 %	28,7 %	30,6 %
Sans statut : en attente	31,9 %	33,9 %	32,1 %	32,6 %
... hommes	35,5 %	38,0 %	36,0 %	36,6 %
... femmes	27,7 %	29,3 %	28,8 %	29,2 %
Total sans statut légal stable	39,7 %	50,8 %	59,9 %	62,0 %
Statut accordé (hors UE)	42,7 %	36,8 %	32,2 %	31,0 %
... hommes	34,9 %	31,3 %	28,7 %	27,7 %
... femmes	51,8 %	43,0 %	35,1 %	33,7 %
UE	17,6 %	12,4 %	7,9 %	7,0 %
... hommes	21,0 %	13,8 %	8,5 %	7,7 %
... femmes	13,7 %	10,9 %	7,4 %	6,4 %
Total statut légal stable	60,3 %	49,2 %	40,1 %	38,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2011, 7,8 % des personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés étaient sans papiers. C'était le cas de 8,6 % des hommes de nationalité étrangère et de 6,8 % des femmes de nationalité étrangère.

TABLEAU C

Évolution de la proportion de femmes selon la nationalité et le statut légal (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Ensemble	56,5 %	55,7 %	56,7 %	57,2 %
Français	59,0 %	58,7 %	59,3 %	60,1 %
Étrangers	51,4 %	51,8 %	54,1 %	54,3 %
- Sans-papiers*	40,6 %	46,7 %	55,7 %	56,9 %
- Statut en attente*	40,3 %	40,4 %	48,4 %	49,1 %
- Statut accordé (hors UE)*	56,2 %	54,7 %	58,9 %	59,6 %
- UE*	36,1 %	41,0 %	50,5 %	50,1 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes des ménages rencontrés/*Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.
Lecture : En 2011, les femmes représentaient 56,5 % des personnes adultes des ménages rencontrés et 59 % des personnes adultes de nationalité française. Elles représentaient 40,6 % des personnes de référence de nationalité étrangères sans papiers.

TABLEAU D

Évolution de la répartition par âge des adultes selon le sexe et la nationalité (2011, 2016, 2020, 2021)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
15-25 ans	9,9 %	8,6 %	7,7 %	7,5 %	10,0 %	8,5 %	7,0 %	6,3 %	9,5 %	8,8 %	8,3 %	8,7 %
... hommes	8,3 %	8,2 %	8,0 %	7,8 %	8,5 %	7,8 %	6,6 %	5,8 %	8,1 %	9,1 %	9,4 %	9,9 %
... femmes	11,0 %	8,9 %	7,5 %	7,2 %	11,0 %	9,0 %	7,3 %	6,7 %	10,8 %	8,6 %	7,4 %	7,8 %
25-35 ans	27,4 %	26,8 %	24,1 %	23,7 %	24,5 %	22,9 %	18,7 %	18,4 %	33,5 %	32,3 %	29,7 %	29,1 %
... hommes	25,8 %	24,8 %	21,9 %	21,3 %	23,0 %	21,7 %	17,3 %	16,4 %	30,7 %	28,6 %	26,5 %	25,8 %
... femmes	28,6 %	28,4 %	25,7 %	25,5 %	25,5 %	23,8 %	19,7 %	19,8 %	36,1 %	35,7 %	32,3 %	31,9 %
35-45 ans	27,8 %	27,6 %	28,5 %	28,7 %	26,8 %	24,7 %	23,7 %	23,8 %	29,6 %	31,9 %	33,7 %	33,8 %
... hommes	29,0 %	28,3 %	28,3 %	28,5 %	27,8 %	25,4 %	24,1 %	24,3 %	30,8 %	31,7 %	32,4 %	32,2 %
... femmes	26,8 %	27,1 %	28,6 %	28,8 %	26,1 %	24,2 %	23,4 %	23,4 %	28,6 %	32,0 %	34,7 %	35,1 %
45-55 ans	20,9 %	21,0 %	21,5 %	21,1 %	23,2 %	24,2 %	25,4 %	24,9 %	16,4 %	16,6 %	17,3 %	17,3 %
... hommes	21,8 %	22,0 %	22,7 %	22,6 %	24,3 %	24,7 %	25,9 %	26,1 %	17,8 %	18,7 %	19,4 %	19,4 %
... femmes	20,2 %	20,3 %	20,6 %	20,0 %	22,4 %	23,8 %	25,0 %	24,1 %	15,0 %	14,8 %	15,6 %	15,5 %
55-65 ans	10,6 %	11,8 %	12,7 %	13,1 %	11,8 %	14,8 %	17,3 %	18,2 %	8,0 %	7,6 %	7,8 %	7,7 %
... hommes	11,2 %	12,5 %	13,3 %	13,9 %	12,8 %	15,7 %	18,3 %	19,2 %	8,4 %	8,5 %	8,5 %	9,0 %
... femmes	10,1 %	11,3 %	12,2 %	12,5 %	11,2 %	14,1 %	16,6 %	17,5 %	7,5 %	6,8 %	7,2 %	6,7 %
65 ans et +	3,5 %	4,1 %	5,7 %	5,9 %	3,7 %	5,0 %	8,0 %	8,4 %	3,0 %	2,8 %	3,3 %	3,4 %
... hommes	3,8 %	4,1 %	5,8 %	5,9 %	3,5 %	4,8 %	7,9 %	8,2 %	4,2 %	3,4 %	3,9 %	3,8 %
... femmes	3,3 %	4,0 %	5,5 %	6,0 %	3,9 %	5,2 %	8,0 %	8,5 %	2,0 %	2,3 %	2,8 %	3,0 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes des ménages rencontrés.
Lecture : En 2011, 9,9 % des adultes rencontrés étaient âgés de 15 à 25 ans. C'était le cas de 8,3 % des hommes et de 11 % des femmes.

TABLEAU E

Évolution de la répartition par âge des enfants selon le sexe et la nationalité (2011, 2016, 2020, 2021)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
0-5 ans	25,8 %	25,4 %	24,9 %	25,4 %	23,3 %	21,3 %	18,8 %	19,0 %	31,5 %	31,1 %	30,4 %	31,1 %
5-10 ans	25,7 %	26,3 %	26,2 %	25,7 %	25,1 %	25,2 %	24,6 %	23,9 %	26,9 %	27,8 %	27,6 %	27,2 %
10-15 ans	22,3 %	22,3 %	23,2 %	23,2 %	23,6 %	23,4 %	24,7 %	25,0 %	19,4 %	20,5 %	21,9 %	21,6 %
15-20 ans	16,9 %	17,1 %	16,6 %	16,6 %	18,3 %	19,8 %	20,2 %	20,1 %	13,9 %	13,5 %	13,4 %	13,5 %
20-25 ans	7,2 %	6,9 %	6,8 %	6,8 %	7,6 %	8,1 %	8,9 %	9,0 %	6,3 %	5,2 %	5,0 %	4,8 %
25 ans et +	2,1 %	2,1 %	2,3 %	2,4 %	2,1 %	2,3 %	2,9 %	3,0 %	2,1 %	2,0 %	1,7 %	1,9 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2011, 25,6 % des enfants au sein des ménages rencontrés étaient âgés de 0 à 5 ans. C'était le cas de 23,3 % des enfants des ménages dont la personne de référence était de nationalité française et de 31,5 % des enfants des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

TABLEAU F

Évolution de la structure des ménages selon la nationalité (2011, 2016, 2020, 2021)

	Ensemble				Français				Étranger			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Homme seul	24,2 %	22,7 %	23,2 %	22,4 %	21,9 %	21,7 %	23,4 %	22,4 %	26,2 %	24,3 %	21,9 %	21,9 %
Femme seule	16,6 %	16,6 %	17,8 %	18,2 %	18,1 %	19,3 %	22,6 %	23,1 %	12,7 %	11,9 %	12,0 %	12,1 %
Couple sans enfant	6,1 %	5,8 %	5,4 %	5,2 %	6,2 %	6,0 %	5,8 %	5,6 %	6,2 %	5,4 %	5,1 %	4,7 %
Sous-total sans enfant	46,3 %	45,1 %	46,4 %	45,8 %	46,3 %	47,0 %	51,8 %	51,1 %	45,1 %	41,6 %	39,0 %	38,7 %
Mère isolée	26,3 %	25,3 %	25,1 %	25,1 %	28,5 %	27,5 %	26,6 %	26,8 %	21,4 %	21,3 %	23,5 %	23,2 %
Père isolé	3,1 %	3,5 %	3,5 %	3,6 %	3,6 %	4,2 %	4,5 %	4,4 %	1,8 %	2,2 %	2,1 %	2,7 %
Couple avec enfants	21,6 %	23,3 %	22,2 %	21,7 %	19,1 %	18,5 %	14,9 %	14,3 %	28,7 %	31,5 %	32,2 %	31,3 %
Sous-total avec enfants	51,0 %	52,1 %	50,8 %	50,4 %	51,2 %	50,2 %	46,0 %	45,5 %	51,9 %	55,0 %	57,8 %	57,2 %
Ménage complexe	2,8 %	2,9 %	2,7 %	3,7 %	2,7 %	2,7 %	2,3 %	3,5 %	3,0 %	3,4 %	3,3 %	4,2 %
<i>Nombre moyen d'enfants</i>	<i>2,21</i>	<i>2,19</i>	<i>2,22</i>	<i>2,22</i>	<i>2,17</i>	<i>2,10</i>	<i>2,09</i>	<i>2,09</i>	<i>2,32</i>	<i>2,32</i>	<i>2,35</i>	<i>2,35</i>

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2011, 24,2 % des ménages rencontrés étaient des hommes seuls. C'était le cas de 21,9 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité française et de 26,2 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère.

TABLEAU G**Évolution des situations d'activité ou inactivité (2011, 2016, 2020, 2021)**

	2011	2016	2020	2021
CDI plein temps	4,9 %	4,2 %	3,9 %	4,2 %
CDD plein temps	1,6 %	1,4 %	1,4 %	1,3 %
Intérim, saisonnier	2,8 %	2,7 %	2,7 %	2,5 %
Temps partiel	5,5 %	5,0 %	4,3 %	4,4 %
Emploi aidé	0,7 %	0,6 %	0,3 %	0,4 %
Travail indépendant	0,9 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %
Autre travail	1,3 %	1,3 %	1,2 %	1,3 %
Formation professionnelle	1,5 %	1,1 %	0,8 %	1,0 %
Sous-total emploi	19,2 %	17,1 %	15,4 %	15,8 %
Chômage indemnisé ou en attente	11,8 %	11,4 %	10,6 %	10,4 %
Chômage sans droits reconnus	24,9 %	23,3 %	15,8 %	14,0 %
Sous-total chômage	36,7 %	34,7 %	26,4 %	24,4 %
Étudiant	1,2 %	1,2 %	1,3 %	1,4 %
Inaptitude santé	10,4 %	9,6 %	10,1 %	10,3 %
Retraite, préretraite	5,3 %	5,2 %	5,9 %	6,3 %
Au foyer, congé maternité	9,4 %	5,9 %	4,5 %	4,1 %
Sans droit au travail	8,2 %	14,0 %	24,0 %	24,1 %
Autre sans emploi	9,6 %	12,2 %	12,4 %	13,6 %
Sous-total inactivité	44,1 %	48,1 %	58,2 %	59,8 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2011, 4,9 % des personnes de référence et conjoints rencontrés occupaient un CDI temps plein.

TABLEAU H**Évolution des situations d'activité ou inactivité hors non-droit au travail (2011, 2016, 2020, 2021)**

	2011	2016	2020	2020
CDI plein temps	5,3 %	4,9 %	5,1 %	5,6 %
CDD plein temps	1,8 %	1,7 %	1,9 %	1,7 %
Intérim, saisonnier	3,0 %	3,1 %	3,5 %	3,3 %
Temps partiel	6,0 %	5,8 %	5,6 %	5,7 %
Emploi aidé	0,8 %	0,7 %	0,5 %	0,5 %
Travail indépendant	1,0 %	0,9 %	1,1 %	0,9 %
Autre travail	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,8 %
Formation professionnelle	1,6 %	1,3 %	1,0 %	1,3 %
Sous-total emploi	20,9 %	19,9 %	20,2 %	20,8 %
Chômage indemnisé ou en attente	12,9 %	13,3 %	13,9 %	13,7 %
Chômage sans droits reconnus	27,1 %	27,1 %	20,7 %	18,5 %
Sous-total chômage	40,0 %	40,4 %	34,6 %	32,2 %
Étudiant	1,3 %	1,4 %	1,7 %	1,8 %
Inaptitude santé	11,3 %	11,1 %	13,3 %	13,6 %
Retraite, préretraite	5,8 %	6,1 %	7,8 %	8,3 %
Au foyer, congé maternité	10,2 %	6,8 %	6,0 %	5,5 %
Autre sans emploi	10,4 %	14,2 %	16,4 %	18,0 %
Sous-total inactivité	39,0 %	39,6 %	45,2 %	47,2 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2011, 5,3 % des personnes de référence et conjoints rencontrés hors non-droit au travail occupaient un CDI temps plein.

TABLEAU I**Évolution des types d'emplois occupés selon le sexe (2011, 2016, 2020, 2021)**

	Femmes				Hommes			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
CDI temps plein	21,8 %	21,3 %	22,0 %	23,1 %	30,5 %	29,0 %	29,5 %	32,2 %
CDD temps plein	7,9 %	8,4 %	9,4 %	7,7 %	9,1 %	8,3 %	9,1 %	8,5 %
Intérim, saisonnier	10,8 %	11,7 %	13,5 %	12,3 %	19,1 %	20,9 %	22,8 %	20,2 %
Temps partiel	38,4 %	38,0 %	36,6 %	36,4 %	16,2 %	17,3 %	16,0 %	16,0 %
Emplois aidés	3,2 %	3,6 %	2,2 %	2,5 %	4,3 %	3,9 %	2,3 %	2,5 %
Travail indépendant	3,5 %	3,6 %	4,4 %	4,0 %	6,3 %	5,6 %	6,8 %	5,3 %
Autre travail	6,7 %	7,0 %	6,9 %	7,7 %	7,1 %	8,0 %	8,4 %	9,5 %
Formation professionnelle	7,7 %	6,4 %	5,0 %	6,3 %	7,4 %	7,0 %	5,1 %	5,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2011, 21,8 % des femmes rencontrées et en emploi travaillaient en CDI temps plein. C'était le cas 30,4 % des hommes en emploi rencontrés.

TABLEAU J**Évolution des formes d'inactivité selon le sexe (2011, 2016, 2020, 2021)**

	Femmes				Hommes			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Étudiant	2,3 %	1,9 %	1,7 %	1,9 %	3,1 %	3,3 %	2,9 %	2,9 %
Inaptitude santé	21,7 %	19,4 %	16,9 %	16,7 %	26,6 %	20,7 %	17,8 %	17,9 %
Retraite, préretraite	11,3 %	10,9 %	10,2 %	10,9 %	13,4 %	10,8 %	10,0 %	9,8 %
Au foyer, congé maternité	32,0 %	19,3 %	12,3 %	10,7 %	4,7 %	2,6 %	1,6 %	1,6 %
Sans droit au travail	13,8 %	24,1 %	38,2 %	36,8 %	26,0 %	36,1 %	45,5 %	45,3 %
Autre sans emploi	18,9 %	24,4 %	20,7 %	23,0 %	26,2 %	26,5 %	22,2 %	22,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence et conjoints des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2011, 2,3 % des femmes rencontrées en inactivité étaient étudiantes. C'était le cas de 3,1 % des hommes inactifs rencontrés.

TABLEAU K

Évolution de la répartition par âge des chômeurs selon le sexe et le statut (2011, 2016, 2020, 2021)

	Ensemble des chômeurs				Chômeurs indemnisés				Chômeurs indemnisés			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
15-25 ans	9,4%	7,6%	7,3%	6,0%	7,1%	5,4%	5,2%	5,0%	10,5%	8,7%	8,8%	6,9%
... hommes	8,2%	6,4%	7,1%	5,8%	6,1%	4,3%	4,6%	3,9%	9,2%	7,5%	8,7%	7,2%
... femmes	10,6%	8,6%	7,5%	6,2%	8,0%	6,4%	5,6%	5,8%	11,7%	9,6%	8,8%	6,6%
25-35 ans	28,7%	25,9%	22,3%	22,9%	25,3%	22,3%	20,2%	21,5%	30,2%	27,6%	23,8%	23,9%
... hommes	26,3%	23,5%	19,9%	19,9%	22,5%	19,5%	17,5%	18,3%	28,1%	25,6%	21,5%	21,2%
... femmes	30,8%	27,8%	24,2%	25,2%	28,0%	24,8%	22,2%	24,1%	32,1%	29,3%	25,7%	26,1%
35-45 ans	29,9%	28,9%	28,8%	28,6%	31,0%	30,1%	29,1%	28,3%	29,4%	28,3%	28,5%	28,9%
... hommes	31,5%	29,4%	28,7%	28,0%	32,8%	29,2%	28,5%	27,2%	30,8%	29,6%	28,8%	28,7%
... femmes	28,5%	28,4%	28,8%	29,1%	29,2%	30,9%	29,5%	29,2%	28,2%	27,2%	28,2%	29,1%
45-55 ans	23,1%	25,7%	26,9%	26,5%	26,3%	28,6%	29,1%	28,1%	21,7%	24,3%	25,3%	25,3%
... hommes	24,4%	27,1%	27,9%	28,5%	27,9%	31,5%	29,8%	31,0%	22,6%	24,8%	26,6%	26,5%
... femmes	22,0%	24,6%	26,1%	25,1%	24,8%	26,0%	28,5%	25,8%	20,8%	23,9%	24,3%	24,4%
55-65 ans	8,9%	12,0%	14,8%	15,9%	10,3%	13,6%	16,5%	17,1%	8,2%	11,1%	13,6%	15,0%
... hommes	9,8%	13,5%	16,4%	17,9%	10,7%	15,5%	19,6%	19,6%	9,3%	12,5%	14,3%	16,5%
... femmes	8,1%	10,6%	13,5%	14,4%	9,9%	12,0%	14,2%	15,2%	7,3%	10,0%	13,0%	13,9%

Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique

Lecture : En 2011, 9,4% des chômeurs rencontrés étaient âgés de 15 à 25 ans. C'était le cas de 8,2% des hommes et de 10,6% des femmes.

TABLEAU L

Niveaux de vie médians en euros courants et constants 2021 (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Ensemble				
en euros courants	524 €	540 €	540 €	548 €
en euros constants 2021	574 €	575 €	549 €	548 €
Ménages au revenu non nul				
en euros courants	590 €	644 €	674 €	687 €
en euros constants 2021	647 €	685 €	685 €	687 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, le niveau de vie des ménages reçus au Secours Catholique était de 524 € en euros courants, ce qui équivaut à 574 € en euros constants 2021. Le niveau de vie médian des ménages avec ressources était de 590 € en euros courants et de 647 € en euros constants de 2021.

TABLEAU M

Niveaux de vie médians en euros constants 2021 selon le type de ménage (2011, 2016, 2020, 2021)

	Niveau de vie médian				Niveau de vie médian non nul			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Homme seul	483 €	491 €	505 €	500 €	710 €	751 €	748 €	744 €
Femme seule	718 €	762 €	744 €	745 €	752 €	791 €	802 €	800 €
Couple sans enfants	568 €	588 €	617 €	601 €	638 €	680 €	698 €	700 €
Père isolé	525 €	537 €	545 €	531 €	557 €	587 €	609 €	574 €
Mère isolée	630 €	653 €	605 €	609 €	659 €	702 €	676 €	681 €
Couple avec enfants	532 €	506 €	389 €	400 €	566 €	591 €	560 €	558 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, le niveau de vie médian des hommes seuls reçus au Secours Catholique était de 483 € en euros constants de 2021. Le niveau de vie médian non nul des hommes seuls était de 710 € en 2011, en euros constants de 2021.

TABLEAU N

Niveaux de vie médians en euros constants 2020 selon la nationalité du ménage (2011, 2016, 2020, 2021)

	Niveau de vie médian				Niveau de vie médian non nul			
	2011	2016	2020	2021	2011	2016	2020	2021
Étrangers sans statut légal stable	0 €	0 €	0 €	0 €	253 €	225 €	203 €	203 €
Étrangers statut accordé (hors UE)	497 €	492 €	497 €	497 €	567 €	595 €	599 €	583 €
Étrangers de l'UE	0 €	92 €	221 €	302 €	533 €	556 €	592 €	607 €
Français	650 €	701 €	725 €	724 €	672 €	727 €	742 €	739 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, le niveau de vie médian des ménages étrangers sans statut légal stable (sans papiers ou en attente) était de 0 €. Cette même année, le niveau de vie médian non nul de ces ménages était de 253 € en euros constants de 2021.

TABLEAU O

Niveaux de vie médians par décile (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Décile 1	0 €	0 €	0 €	0 €
Décile 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Décile 3	302 €	206 €	127 €	120 €
Décile 4	444 €	413 €	314 €	319 €
Décile 5	522 €	526 €	500 €	497 €
Décile 6	622 €	635 €	609 €	607 €
Décile 7	705 €	731 €	720 €	720 €
Décile 8	775 €	805 €	804 €	806 €
Décile 9	893 €	928 €	941 €	947 €
Décile 10	1 128 €	1 168 €	1 184 €	1 180 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, le niveau de vie médian dans le premier décile (10 % des ménages avec les ressources les plus faibles) était de 0 €. Le niveau de vie médian dans le dixième décile (10 % des ménages avec les ressources les plus élevées) était de 1 128 €, en euros constants de 2021.

TABLEAU P

Taux de pauvreté (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Seuil à 60 %	93,4 %	92,3 %	93,0 %	92,9 %
Seuil à 50 %	85,0 %	83,9 %	84,8 %	84,6 %
Seuil à 40 %	66,5 %	64,5 %	68,9 %	68,9 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, 93,4 % des ménages rencontrés au Secours Catholique avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian de la population générale (seuil à 60 %). Le taux d'extrême pauvreté (seuil à 40 %) était de 66,5 % en 2011.

TABLEAU Q

Intensité de la pauvreté (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Ensemble	52,4 %	54,5 %	58,3 %	58,5 %
Français	45,6 %	43,9 %	42,9 %	42,7 %
Étrangers	74,7 %	78,0 %	81,2 %	81,9 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021.

Lecture : En 2011, l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil à 60 % était de 52,4 % pour l'ensemble des ménages. Il était de 45,6 % pour les ménages de nationalité française, et de 74,7 % pour les ménages étrangers.

TABLEAU R

Niveaux de vie médians selon le type de ressources et la nationalité (2011, 2016, 2020, 2021)

	2011	2016	2020	2021
Ensemble				
Revenus informels uniquement	225 €	224 €	207 €	200 €
Transferts sans travail	579 €	625 €	618 €	608 €
Travail sans transferts	702 €	742 €	796 €	778 €
Travail et transferts	760 €	794 €	791 €	798 €
Français				
Revenus informels uniquement	362 €	418 €	451 €	353 €
Transferts sans travail	596 €	660 €	670 €	666 €
Travail sans transferts	731 €	787 €	835 €	826 €
Travail et transferts	770 €	806 €	809 €	815 €
Étrangers				
Revenus informels uniquement	219 €	217 €	203 €	192 €
Transferts sans travail	473 €	487 €	412 €	415 €
Travail sans transferts	505 €	508 €	508 €	538 €
Travail et transferts	670 €	692 €	704 €	676 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2011, 2016, 2020, 2021 percevant des ressources.

Lecture : En 2011, le niveau de vie médian des ménages ne percevant que des ressources informelles était de 225 € (euros constants de 2021). Il était de 579 € en euros constants de 2021 pour les ménages percevant des transferts sans revenu du travail.

TABLEAU S

Évolution du non-recours au RSA et aux allocations familiales (2016, 2019, 2020, 2021)

	2016	2019	2020	2021
RSA – Hypothèse restrictive	25 %	29 %	28 %	29 %
RSA – Hypothèse non restrictive	36 %	39 %	38 %	40 %
Allocations familiales	26 %	27 %	27 %	29 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA ou aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2019, 2020.

Lecture : En 2016, selon l'hypothèse restrictive, 25 % des ménages éligibles au RSA ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, ce taux était de 36 %. 26 % des ménages éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas en 2016.

TABLEAU T

Taux de non-recours au RSA et allocations familiales selon les caractéristiques des ménages (2021)

	RSA		Allocations familiales
	Hypothèse restrictive	Hypothèse non restrictive	
Type de ménage			
Homme seul	33 %	42 %	-
Femme seule	28 %	39 %	-
Couple sans enfant	42 %	52 %	-
Père seul	42 %	46 %	63 %
Mère seule	22 %	30 %	24 %
Couple avec enfants	34 %	47 %	28 %
Âge de la personne de référence			
25-35 ans	29 %	39 %	26 %
35-45 ans	30 %	40 %	26 %
45-55 ans	28 %	36 %	33 %
55-65 ans	26 %	36 %	41 %
Nationalité			
Français	59 %	75 %	44 %
Étrangers (moins de 10 ans en France)	40 %	46 %	30 %
Étrangers (plus de 10 ans en France)	26 %	32 %	25 %
Niveau d'études			
Difficultés à lire/écrire	38 %	49 %	44 %
Primaire	28 %	37 %	27 %
Seconde	27 %	33 %	23 %
Supérieur	33 %	42 %	30 %
Situation d'activité			
Emploi	-	-	27 %
En recherche d'emploi	24 %	29 %	25 %
Sans emploi ni recherche	35 %	51 %	30 %
Type de logement			
Logement précaire	51 %	66 %	66 %
Logement stable	25 %	32 %	25 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA ou aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique en 2021.

Lecture : En 2021, selon l'hypothèse restrictive, 33 % des hommes seuls éligibles au RSA ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, ils étaient 42 %. 63 % des pères seuls éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas en 2021.

TABLEAU U

Évolution des demandes exprimées selon l'espace territorial (2011, 2016, 2020, 2021)

Espace territorial	Demande exprimée	2011	2016	2020	2021
Grands pôles / métropoles	Écoute, conseil, accueil	57,9 %	63,0 %	59,5 %	61,6 %
	Alimentation	58,2 %	55,6 %	55,1 %	50,9 %
	Vêtements	9,0 %	9,6 %	9,8 %	10,4 %
	Loyer, factures énergie, eau	12,4 %	13,5 %	11,0 %	10,8 %
	Mobilité (voiture, transport)	3,5 %	5,8 %	6,8 %	7,5 %
	Démarches administratives	7,4 %	10,5 %	13,0 %	14,5 %
Périphérie des grands pôles	Écoute, conseil, accueil	46,7 %	54,3 %	50,7 %	56,5 %
	Alimentation	56,8 %	60,2 %	58,9 %	56,5 %
	Vêtements	7,4 %	10,7 %	12,8 %	13,8 %
	Loyer, factures énergie, eau	23,4 %	21,9 %	19,1 %	17,9 %
	Mobilité (voiture, transport)	4,2 %	6,4 %	6,7 %	8,2 %
	Démarches administratives	3,1 %	4,6 %	2,8 %	3,9 %
Villes moyennes et périphérie	Écoute, conseil, accueil	50,1 %	58,8 %	57,1 %	62,7 %
	Alimentation	51,9 %	50,1 %	46,6 %	46,5 %
	Vêtements	9,5 %	12,0 %	9,7 %	13,4 %
	Loyer, factures énergie, eau	20,8 %	21,3 %	21,7 %	24,4 %
	Mobilité (voiture, transport)	5,4 %	6,4 %	6,5 %	7,6 %
	Démarches administratives	4,1 %	5,0 %	5,3 %	5,5 %
Communes rurales	Écoute, conseil, accueil	50,1 %	58,8 %	57,1 %	62,7 %
	Alimentation	51,9 %	50,1 %	46,6 %	46,5 %
	Vêtements	9,5 %	12,0 %	9,7 %	13,4 %
	Loyer, factures énergie, eau	20,8 %	21,3 %	21,7 %	24,4 %
	Mobilité (voiture, transport)	5,4 %	6,4 %	6,5 %	7,6 %
	Démarches administratives	4,1 %	5,0 %	5,3 %	5,5 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2011, 58,2 % des ménages rencontrés vivant dans un grand pôle ont exprimé une demande liée à l'alimentation. C'était le cas de 26,8 % des ménages en périphérie d'un grand pôle.

TABLEAU V

Évolution des natures d'impayés selon l'espace territorial (2011, 2016, 2020, 2021)

Espace territorial	Nature d'impayé	2011	2016	2020	2021
Grands pôles/ métropoles	Loyer, mensualités d'accession	50,0 %	51,0 %	49,0 %	50,0 %
	Gaz, électricité, combustibles	36,0 %	36,0 %	33,0 %	30,0 %
	Eau	11,0 %	13,0 %	12,0 %	12,0 %
	Impôts, taxes, amendes, redevances	11,0 %	11,0 %	9,0 %	8,0 %
	Découvert bancaire	22,0 %	21,0 %	17,0 %	17,0 %
Périphérie des grands pôles	Loyer, mensualités d'accession	40,0 %	40,0 %	43,0 %	39,0 %
	Gaz, électricité, combustibles	43,0 %	42,0 %	39,0 %	39,0 %
	Eau	19,0 %	19,0 %	18,0 %	18,0 %
	Impôts, taxes, amendes, redevances	13,0 %	13,0 %	12,0 %	12,0 %
	Découvert bancaire	25,0 %	28,0 %	24,0 %	23,0 %
Villes moyennes et périphérie	Loyer, mensualités d'accession	39,0 %	37,0 %	37,0 %	39,0 %
	Gaz, électricité, combustibles	42,0 %	43,0 %	42,0 %	42,0 %
	Eau	18,0 %	18,0 %	20,0 %	22,0 %
	Impôts, taxes, amendes, redevances	10,0 %	11,0 %	10,0 %	9,0 %
	Découvert bancaire	22,0 %	22,0 %	16,0 %	16,0 %
Communes rurales	Loyer, mensualités d'accession	34,0 %	33,0 %	33,0 %	31,0 %
	Gaz, électricité, combustibles	47,0 %	47,0 %	43,0 %	47,0 %
	Eau	23,0 %	24,0 %	26,0 %	23,0 %
	Impôts, taxes, amendes, redevances	11,0 %	12,0 %	14,0 %	10,0 %
	Découvert bancaire	24,0 %	22,0 %	19,0 %	17,0 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés.

Lecture : En 2011, 50 % des ménages faisant face à des impayés en grand pôle urbain sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer. C'était le cas de 40 % des ménages en périphérie d'un grand pôle.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial.....	1
Résumé analytique.....	5
Recommandations du secours catholique Le rôle du politique.....	13
LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EN TEMPS DE COVID-19	
Introduction.....	18
1. Évolution des profils des ménages rencontrés durant la crise	26
1.1 Évolution des caractéristiques sociodémographiques : une apparente stabilité.....	26
1.2 ... Qui masque un impact différencié de la crise selon les ménages.....	32
Regard du Secours Catholique Élargir les voies de régularisation : un enjeu d'intérêt général.....	42
2. Le budget des ménages en situation de pauvreté face à la crise	45
2.1 Budget des ménages nouvellement accueillis et des ménages déjà connus du Secours Catholique.....	48
Regard du Secours Catholique Il faut augmenter le pouvoir de vivre des plus pauvres.....	60
2.2 Les budgets des étrangers au statut légal précaire.....	61
2.3 Des budgets différenciés selon la composition des ménages.....	62
3. Au lendemain de la crise du Covid-19, le choc à venir de l'inflation	76
3.1 Des mesures à mieux adapter aux ménages déjà fragilisés par la crise.....	76
3.2 Les ménages modestes en première ligne face à l'augmentation des prix.....	77
Regard du Secours Catholique Chauffage, mobilité : les plus pauvres piégés par le coût de l'énergie.....	80
3.3 Des révélateurs d'une situation plus sévère pour les personnes pauvres.....	82
Regard du Secours Catholique L'accès digne à l'alimentation face aux défis de l'inflation et du changement climatique.....	86
Démarche de coécriture Analyse des budgets par des personnes vivant la précarité.....	90
Entretien avec Laurent Berger.....	98
PROFIL GÉNÉRAL	
1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés	106
Fiche 1.1 Âge, sexe, nationalité et composition familiale.....	106
Fiche 1.2 Nationalité et statut légal.....	108
Fiche 1.3 La précarité des mères isolées.....	110
Fiche 1.4 La précarité des hommes seuls.....	112
Fiche 1.5 La précarité des couples avec enfants.....	114
Fiche 1.6 La précarité des femmes seules.....	116
2. Emploi, chômage et inactivité	118
Fiche 2.1 Une inactivité de plus en plus présente.....	118
Fiche 2.2 Chômage, durée et évolution.....	120
Fiche 2.3 Formes d'emplois.....	122
Fiche 2.4 Les personnes « autre sans emploi ».....	124
Fiche 2.5 Niveau d'études et formation.....	126
Regard du Secours Catholique Faciliter l'accès à l'emploi : un intérêt à partager !.....	128
3. Ressources et conditions de vie	130
Fiche 3.1 Niveaux de vie et taux de pauvreté.....	130
Fiche 3.2 Types de ressources.....	132
Fiche 3.3 Précarité du logement.....	134
Regard du Secours Catholique Protéger les ménages contre les impayés et les expulsions locatives : une priorité face à l'inflation.....	136
Fiche 3.4 Accès aux aides sociales et non-recours.....	138
Fiche 3.5 Impayés.....	140
Fiche 3.6 Territoires et pauvretés.....	142
ANNEXES	
Infographies.....	146
Informations disponibles pour l'analyse des situations de pauvreté rencontrées.....	148
Hypothèses pour le calcul de l'éligibilité et du non-recours au RSA socle.....	149
Glossaire.....	150
Tableaux de bord.....	153

secours-catholique.org

DÉPARTEMENT ENQUÊTES ET ANALYSES STATISTIQUES

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)



[#rapportpauvreté](#)